



■ R A P P O R T ■
■ A N N U E L ■
■ 2 0 1 6 ■



PRÉSENTATION DU GROUPE CMNE

PAGE 3

Implantation	page 4
Éditorial	page 5
Contexte	pages 6-7
Faits marquants 2016	page 8
Profil et chiffres clés	page 9
Le Groupe CMNE	pages 10-11
Organigramme financier	page 12

GOUVERNANCE

PAGE 13

Composition du conseil d'administration et mandats	pages 14-15
Composition du comité de direction et mandats	pages 16-17
Rémunération des dirigeants	pages 18-19
Rapport du président du conseil d'administration	pages 20 à 29
Rapport des commissaires aux comptes (sur le rapport du président)	page 30

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PAGE 31

Activités (Banque, Assurance, Asset-Management)	pages 32 à 50
Tendances et perspectives	pages 51-52
Structure du capital et gestion des fonds propres	pages 53 à 56
Comptes consolidés au 31/12/16 et Informations requises par IFRS 12	pages 57 à 65
Indices Alternatifs de Performance	page 66

GESTION DES RISQUES

PAGE 67

Organisation des risques	pages 68-69
Risques	pages 70 à 82
Pilier 3	pages 83 à 122

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

PAGE 123

Informations sociales	pages 124 à 128
Responsabilité sociétale de l'entreprise	pages 129 à 158

RAPPORT FINANCIER

PAGE 159

Bilan	pages 160-161
Résultat	pages 162-163
Flux de trésorerie	pages 164-165
Variation des capitaux propres	pages 166-167
Annexes aux comptes consolidés	pages 168 à 228
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	pages 229-230

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

PAGE 231

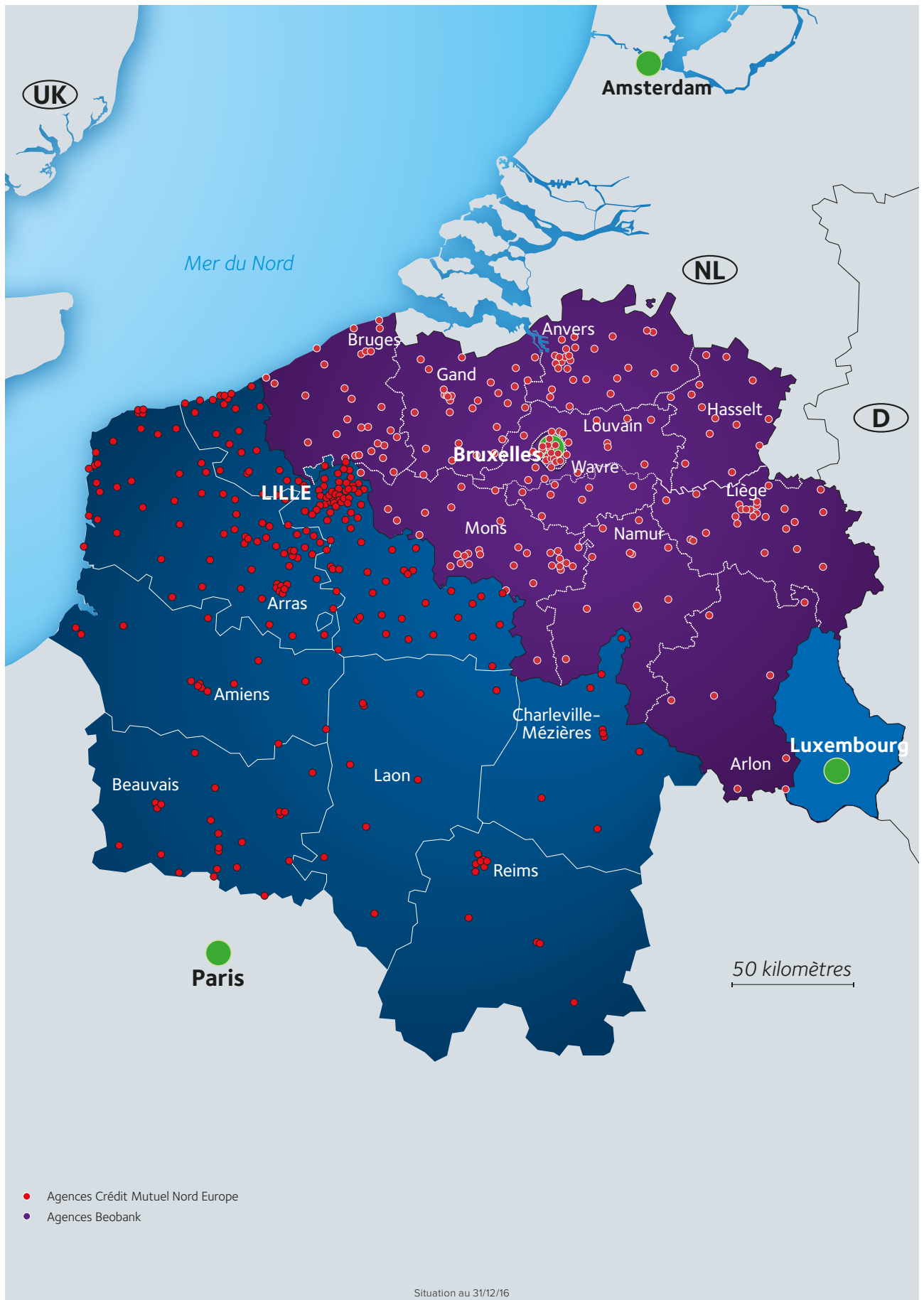
Attestation du directeur général	page 232
Renseignements de caractère général	pages 233 à 235
Assemblées générales du 27 avril 2017	pages 236-237
Table de concordance	pages 238-239
Coordonnées des sociétés du Groupe	pages 240-241

PRÉSENTATION DU GROUPE CMNE

IMPLANTATION	page 4
ÉDITORIAL	page 5
CONTEXTE	pages 6-7
FAITS MARQUANTS 2016	page 8
PROFIL ET CHIFFRES CLÉS	page 9
LE GROUPE CMNE	pages 10-11
ORGANIGRAMME FINANCIER	page 12



IMPLANTATION





à gauche :
André
HALIPRÉ

à droite :
Éric
CHARPENTIER

« Un développement assuré dans tous les métiers, une solidité financière confortée »

Fin 2016, le Groupe CMNE présente des résultats solides dans un contexte de taux bas impactant les marges d'intérêts. Ainsi, son PNB consolidé est de 1 129 millions d'euros et son résultat net consolidé à 205 millions d'euros, en retrait respectivement de 3,8 %, et de 3,5 %.

Chacun des métiers du Groupe a réalisé une bonne performance opérationnelle, tout en poursuivant ses investissements dans la qualité de service et la transformation digitale. Nos 4 434 collaborateurs ont assuré à 1,6 million de sociétaires et clients un service personnalisé.

En conciliant croissance et rentabilité, nous avons également renforcé nos fonds propres prudentiels. Ils atteignent 3,3 milliards d'euros en progression de 18 % par rapport à 2015, intégrant l'impact de la première émission publique de dette subordonnée par le CMNE auprès d'investisseurs français et européens en septembre 2016 pour 300 millions d'euros. Le ratio global de solvabilité s'établit à 20,36 % et le niveau de capital CET 1 à 15,13 %, au-delà des exigences réglementaires.

Notre **Plan à Moyen Terme « Vision 2020 »**, lancé en 2016, se décline en cinq axes stratégiques avec pour ambition d'améliorer la satisfaction client quel que soit le canal, d'innover avec le digital, d'investir dans les ressources humaines, de capter les opportunités de croissance et de dégager une rentabilité durable en gérant de manière rigoureuse les coûts, les risques et le capital.

Le CMNE s'articule désormais autour de trois centres de compétence métier : la **Banque**, l'**Assurance** et l'**Asset-Management**.

La **Banque**, à travers ses réseaux (France, Belgique et Entreprises) représente plus de 1,6 million de clients. Les Caisses locales ont réalisé en 2016 de belles performances commerciales illustrées notamment par le succès des ventes d'immobilier neuf. Dans un contexte de taux historiquement bas, les renégociations de crédits ont été contenues, préservant ainsi les marges futures. En outre, le réseau France a poursuivi son adaptation aux nouveaux comportements et élargi son offre de services internet, dans une complémentarité des canaux physiques et digitaux. En Belgique, second marché domestique du Groupe CMNE, la fusion de Beobank et BKCP, réalisée avec succès en mai 2016, a permis de créer un véritable challenger des quatre acteurs du secteur. Beobank se positionne désormais sur tous les segments de clientèle retail avec une offre de produits complète. Le pôle Entreprises a initié un recentrage sur ses territoires et poursuivi son expansion dans ses segments d'expertise, comme le crédit-bail mobilier.

Dans le domaine de l'**Assurance**, l'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre de Solvabilité 2 et la poursuite du développement de l'activité en Unités de Compte. Pour l'**Asset-Management**, La Française a confirmé sa position de leader sur l'immobilier, poursuivi son développement de l'activité solutions d'investissement tout en élargissant sa clientèle institutionnelle à l'international. L'encours de La Française s'élève désormais à près de 60 milliards d'euros en fin d'exercice.

Chacun de ces trois métiers contribue aux bons résultats du Groupe CMNE et à la consolidation de son positionnement de bancassureur eurorégional. Au plan national, la **stabilité financière** du Crédit Mutuel a une nouvelle fois été confirmée par les stress tests menés par la BCE qui l'ont placé au **1^{er} rang des banques françaises** et dans le peloton de tête des banques européennes. Les notes attribuées par Standard & Poor's, Fitch et Moody's font figurer le groupe Crédit Mutuel au meilleur niveau du secteur bancaire français.

L'année 2017 sera une année encore complexe et instable pour le secteur bancaire tant sur le plan économique que réglementaire. Notre réussite impose que nous poursuivions la transformation de notre modèle de relation client, accélérions la digitalisation des métiers et rationalisons notre Groupe en termes d'organisation et d'investissements.

Dans un monde où tout s'accélère, nous devons capitaliser sur nos valeurs mutualistes, tout en proposant à nos clients-sociétaires des services toujours plus innovants.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes.

André HALIPRÉ
Président

A handwritten signature in black ink, appearing as a cursive script.

Éric CHARPENTIER
Directeur Général



2016, LE CMNE MOBILISÉ DANS UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE

La Banque et l'Assurance connaissent depuis plusieurs années des mutations rapides et profondes (réglementation, digitalisation...), dans un environnement complexe. **Comment le CMNE s'adapte-t-il à ces nombreuses évolutions ?**

Le CMNE a acté sa transformation en lançant en septembre 2015 son nouveau plan stratégique à l'horizon 2020. Il veut s'afficher comme un groupe ambitieux, capable de relever de nouveaux défis, et a pour cela défini ses orientations :

- Améliorer la satisfaction client quel que soit le canal ;
- Innover avec le digital ;
- Investir dans les ressources humaines ;
- Capter les opportunités de croissance ;
- Dégager une rentabilité durable en gérant de manière rigoureuse les coûts, les risques et le capital.

Quelles sont les premières réalisations qui concrétisent cette transformation du CMNE ?

Premièrement, le CMNE a redéfini son organisation qui s'articule désormais autour de trois métiers : la Banque, l'Assurance et l'Asset-Management. Dans le cadre de son Plan à Moyen Terme, pour chacun d'entre eux, des priorités ont été clairement définies.

Deuxièmement, il a développé les services orientés vers la satisfaction Clients. Pour preuve, le Crédit Mutuel s'impose comme la marque préférée des Français selon le baromètre Posternak/Ifo¹ et ressort n°1 du secteur Banque au Podium de la relation client². Des distinctions qui témoignent de la relation de confiance entre le Crédit Mutuel et ses clients-sociétaires.

Enfin, le CMNE s'inscrit dans la transformation numérique/digitale de son environnement en faisant preuve d'innovation et de créativité. Ses atouts et réalisations illustrent son dynamisme tels que : son Centre de Relation Clientèle en capacité de faire de la V@D, ses initiatives internet reprises par d'autres Crédit Mutuel, le développement de Labs-Métiers, la mise en œuvre d'outils d'intelligence artificielle avec l'expérimentation de la solution Watson dans des Caisses locales pilotes ou le développement d'outils collaboratifs...

1 Baromètre Posternak Ifo /quatrième trimestre 2016

2 Enquête réalisée par bearing Point et Kantar et TNS auprès de clients issus d'un échantillon de 4 000 personnes



L'année 2016 a été particulièrement marquée par la conjonction des différents facteurs de cet environnement : faible croissance, taux bas, réglementation et révolution numérique. **Cela a-t-il pesé sur l'activité et les résultats du CMNE ?**

En 2016, toutes les entités du Groupe CMNE ont enregistré une bonne dynamique de leur activité, poursuivi les synergies et contribué aux performances globales du Groupe.

Le CMNE s'est assuré tout au long de l'année 2016 un développement maîtrisé grâce à :

- La diversification des sources de revenus avec l'assurance et la gestion d'actifs, le développement de commissions non bancaires liées à l'activité du réseau (AFEDIM, Provol...);
- La préservation des marges en restant vigilant sur les renégociations ;
- La maîtrise des risques comme le démontre le faible coût du risque constaté.

Face aux chocs des marchés, les bons résultats attestent des capacités de tous les métiers à se structurer et s'adapter. Les choix stratégiques clairs du PMT 2020, couplés à une gestion rigoureuse, ont permis de lancer les premiers chantiers du PMT et de remporter de nombreux succès. Ils prouvent aussi la vitalité du Groupe.

Le CMNE a également continué à renforcer ses fonds propres prudentiels qui atteignent 3,3 milliards d'euros (+ 18 %), intégrant l'impact de la première émission publique d'un titre subordonné remboursable auprès d'investisseurs français et européens pour un montant de 300 millions d'euros. Le ratio global de solvabilité s'établit ainsi à 20,36 % et le niveau de CET 1 à 15,13 %, soit au-delà des exigences réglementaires de la BCE.

FAITS MARQUANTS

FAITS MARQUANTS 2016

C'est dans un environnement mouvant que le Groupe clôture la première année de son Plan à Moyen Terme 2016-2020. De nombreux chantiers ont été lancés afin de s'adapter aux profondes transformations technologiques, économiques et réglementaires.

LE GROUPE

- **Activité** : bonne performance opérationnelle de chacun des pôles ;
- **Clients** : mise en œuvre de plus de 50 projets digitaux axés autour des clients, des collaborateurs et des process ;
- **Organisation** : structuration du Groupe autour de trois centres de compétence métier (la Banque, l'Assurance et l'Asset-Management) ;
- **PMT** : lancement du PMT 2016 – 2020 qui se décline sur cinq axes stratégiques ;
- **Réglementaire** : émission publique d'un TSR à hauteur de 300 millions d'euros. Nouvelles exigences sur les fonds propres (Bâle III, ratio de levier, Solvabilité 2) et sur la liquidité (LCR, NSFR), une réglementation croissante sur la gouvernance et les politiques bancaires ;
- **Résultats** : une rentabilité récurrente en retrait par rapport à l'année 2015.

LA BANQUE

RÉSEAU FRANCE :

- **Réseau** : poursuite de l'adaptation des points de vente aux nouveaux modes de consommation des clients ;
- **Organisation** : développement de la filière patrimoniale et réorganisation de l'animation des ventes ;
- **Épargne** : très belle dynamique en épargne logement, progression des livrets ordinaires ;
- **Crédits** : renégociations contenues et préservation des marges futures, hausse des encours de crédits avec dépassement de l'objectif de l'année ;
- **Immobilier** : investissement dans l'immobilier régional, année record en production immobilière (SCPI, AFEDIM) ;
- **Services** : doublement des ventes Provol ;
- **Banque multi-accès** : renforcement de l'offre digitale avec l'enrichissement des fonctionnalités B@D et commerciales, le lancement de deux Labs (applis sur le crédit et la RH).

RÉSEAU BELGIQUE :

- **Convergence** : succès de la fusion Beobank et BKCP Banque (harmonisation de l'offre, uniformisation des procédures, communication clients, rebranding des agences), lancement du projet Eole (rapprochement des systèmes informatiques Beobank et BKCP) ;
- **Animation commerciale** : lancement de concept innovant de pop-up store (agence éphémère), de campagnes commerciales (taux crédit Auto de 0,99 %) et d'un nouveau slogan « Vous êtes bien entouré » ;
- **Organisation** : restructuration du maillage réseau, création de Pro-Centers (espaces dédiés aux clients professionnels), nouvelle structure en Gestion de Patrimoine et d'équipes spécialisées pour les segments Professionnels ;
- **Crédit** : progression du portefeuille crédit hypothécaire et coût du risque exceptionnellement faible.

RÉSEAU ENTREPRISES :

- **Crédit** : progression significative des crédits et traitements des flux pour la BCMNE ;
- **Crédit-bail** : production dynamique et maintien de la marge dans un contexte de taux bas pour Bail Actéa, contexte plus difficile pour Nord Europe Lease avec une politique renforcée de sélection des risques ;
- **Animation commerciale** : lancement du Service Clients BCMNE pour optimiser l'assistance commerciale, nouvelle cartographie commerciale de la BCMNE sur le marché des PME, nouveau périmètre d'intervention de la BCMNE auprès des PME de plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- **Organisation** : création d'un centre d'affaires ETI basé à Lille, migration informatique de Bail Actéa, recentrage des activités en termes de cibles et de territoires.

L'ASSURANCE

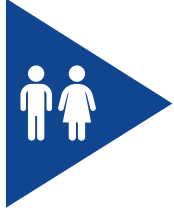
- **Unités de compte** : accompagnement de la stratégie UC au travers de différentes solutions (mécanisme de bonus, adaptation des modes de gestion des contrats phare...)
- **Nouveaux produits** : enrichissement des offres en produits ; structurés, UC, en assurance ; santé, emprunteur et lancement de nouveaux services (devis en ligne Multirisques Habitation...)
- **Organisation** : restructuration du pôle Assurances autour de ses filières métiers, optimisation de la qualité de services avec le lancement d'un audit « Full qualité », recentrage sur les distributeurs groupe ;
- **Numérique** : développement de l'assurance digitale (en ligne ; consultation, arbitrages, versements libres et programmés, devis Multirisques Habitation, bilan Prévoyance, Simulateur Intégral Santé...)
- **Belgique** : renforcement de sa présence en Belgique (refonte de la gamme, mise en place du transfert de réserve-bascule de la branche 21 vers la branche 23...)
- **Réglementation** : première année de Solvabilité 2, renforcement des capitaux propres par une augmentation de capital de 50 millions d'euros et une émission d'un TSR de 50 millions d'euros, opérations de derisking de l'actif euro, évolution volontariste du mix-produits

L'ASSET-MANAGEMENT

- **Collecte** : collecte record de 6 milliards d'euros dont 25 % à l'international ;
- **Développement international** : ouverture d'un bureau de représentation à Séoul, démarche active au Moyen Orient, déploiement de stratégies produits paneuropéennes ;
- **FinTech** : lancement de Moniwan, première FinTech de distribution digitale de SCPI affectée aux investisseurs particuliers. Création par NewAlpha AM d'un fonds français entièrement dédié aux FinTech ;
- **Immobilier** : lancement du premier fonds immobilier investi en résidence seniors ;
- **Nouvelles expertises** : développement des activités et encours sur le pilier Investment Solutions. Engagement dans les offres innovantes ISR.

PROFIL ET CHIFFRES CLÉS

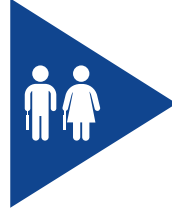
Les hommes



1 625 298
Clients et sociétaires
Clients des réseaux France
et Belgique



1 525
Administrateurs

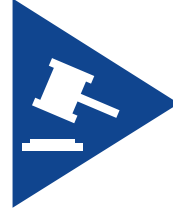


4 434
Salariés
(ETP CDI)

Le bilan



41 823 M€
Total consolidé



3 336 M€
Fonds propres
réglementaire Bâle III

L'organisation



543
Points de vente
Réseau France : 256 et 25
centres d'affaires
Réseau Belgique : 65* et 12
centres d'affaires
Réseau Entreprises : 17 centres
d'affaires et 2 bureaux



665
Guichets automatiques
France : 515
Belgique : 150

Les résultats



PNB
1 129 M€
Produit net bancaire
consolidé



RBE
304 M€
Résultat brut
d'exploitation avant
coût du risque



205 M€
Résultat net
comptable consolidé

L'activité



16 221 M€
Encours
ressources
comptables**



59 017 M€
Encours épargne
financière et
assurance**
dont encours assurance
11 986 millions d'euros



15 692 M€
Encours crédits**

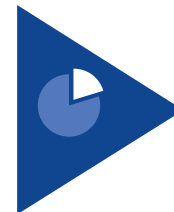


1 236 301
Contrats
d'assurance

Les ratios de solvabilité Bâle III



15,13 %
Common Equity
Tier One



20,36 %
Ratio de
solvabilité

BANQUE

3 métiers

ASSURANCE

ASSET-MANAGEMENT

BANQUE

PNB 796 M€
Résultat Net (part du Groupe) **143 M€**

ASSURANCE

PNB 187 M€
Résultat Net (part du Groupe) **70 M€**

ASSET-MANAGEMENT

PNB 185 M€
Résultat Net (part du Groupe) **24 M€**

* À noter que le réseau belge s'appuie par ailleurs sur 166 agents délégués.

** Il s'agit d'un Indicateur Alternatif de Performance (« IAP »), défini conformément aux orientations de l'ESMA (ESMA/20151415) et à l'article 223-1 du Règlement Général de l'AMF (Directives Transparence, Prospectus et Règlement Abus de marché).

UN GROUPE INTÉGRÉ AU SERVICE DE SES CLIENTS

L'histoire du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe commence il y a plus d'un siècle. Les premières caisses de Crédit Mutuel Nord Europe créées dans le Nord et le Pas-de-Calais ont contribué à poser les bases du mouvement coopératif et les principes de responsabilité sociale, de solidarité entre les membres et d'enracinement territorial. Au cours du temps, le CMNE a bâti un modèle solide de banque universelle euro-régionale, adapté aux besoins de ses clients-sociétaires. Il dispose aujourd'hui de multiples atouts : une expertise en banque de détail ; une bonne couverture géographique sur le Nord de la France et en Belgique ; un modèle commercial qui place la satisfaction des clients et l'innovation au cœur de ses priorités ; des positions dans tous les métiers de la Banque, de l'Assurance et de l'Asset-Management.

Le Crédit Mutuel Nord Europe est le 3^{ème} ensemble le plus important au sein du Groupe Crédit Mutuel.

UN GROUPE, TROIS MÉTIERS

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est organisé autour de la Caisse Fédérale, holding du Groupe et de trois centres de compétence métier : la Banque, l'Assurance et l'Asset Management.

S'appuyant sur ce modèle en trois métiers, le CMNE constitue aujourd'hui un conglomérat dont toutes les activités sont pleinement intégrées. Il est mieux armé pour faire face aux évolutions sociétales, réglementations et pressions concurrentielles qui marquent le paysage bancaire.

► LA BANQUE

Banque eurorégionale et universelle, la Banque s'adresse aussi bien aux particuliers, qu'aux professionnels, agriculteurs, associations et entreprises. Elle offre une gamme complète de produits allant de la banque au quotidien jusqu'aux financements des entreprises ou la gestion patrimoniale. Par ailleurs, elle propose une gamme de services internet adaptée à la digitalisation de la société. Cette approche globale est fondée sur une offre à forte valeur ajoutée.

Couvrant un bassin de 18,5 millions d'habitants dans le Nord de la France et en Belgique, les réseaux du CMNE accueillent fin 2016, 1,6 million de clients et s'affirment parmi les mieux positionnés pour accompagner tous leurs besoins.

► Réseau France

Banque de détail et de proximité, le réseau France est le cœur historique du marché, renforcé au début des années 1990 par le rapprochement des Crédit Mutuel Artois-Picardie, Nord et Champagne-Ardenne. Son réseau est organisé aujourd'hui en 256 points de vente et implantées sur sept départements (Aisne, Ardennes, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme).

► Réseau Belgique

La Belgique est le second marché du Groupe. Depuis mai 2016, à l'issue de la fusion des deux banques sous le vocable « une banque, une marque » : Beobank, le réseau belge unifié comporte 65 agences et 166 agents délégués. Leader sur le marché du crédit consommation en Belgique, le réseau propose des offres pour la constitution de patrimoine et crédit auprès de clients particuliers, indépendants ou entreprises.

► Réseau Entreprises

Depuis la fin des années 1990, le CMNE s'est organisé et développé sur le marché des entreprises régionales (création de la BCMN, acquisition de la SDR de Normandie, regroupement BIN/Batiroc, création du pôle Entreprises). La Banque Commerciale du Marché Nord Europe (BCMNE) est la banque dédiée aux PME, tandis que Bail Actéa et Nord Europe Lease sont des sociétés spécialisées dans les solutions de crédit-bail mobilier-immobilier et la location financière.

Bien implanté dans les segments des entreprises allant de la TPE à l'ETI, le pôle possède une large palette de produits et services (financements sur mesure, ingénierie financière et patrimoniale...) et dispose désormais d'un savoir-faire reconnu.

► L'ASSURANCE

Créé en 2004, le groupe Nord Europe Assurances est une holding qui rassemble toutes les compétences du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe en matière d'assurance-vie, de prévoyance, d'assurance santé, automobile et habitation. Sur ces différents marchés, le Groupe a su s'adapter pour offrir une gamme complète de produits répondant à des besoins spécifiques : épargne retraite, transmission, dépendance, protection des biens...

NEA regroupe trois sociétés d'assurance vie (ACMN VIE, North Europe Life Belgium et Nord Europe Life Luxembourg), une compagnie d'assurance IARD (ACMN IARD), une société de réassurance (CPBK-Ré) et une société de courtage (CCMNE). Elles élaborent, seules ou en partenariat avec les ACM, les produits d'assurance.

► L'ASSET-MANAGEMENT

Troisième et dernier métier du Crédit Mutuel Nord Europe, la gestion d'actifs pour compte de tiers avec le Groupe La Française.

La Française se positionne comme un asset manager global, tant en termes de métiers que de couverture commerciale. Elle propose un éventail complet d'offres pour une clientèle diversifiée (institutionnels, réseaux bancaires, plateformes de distribution, prescripteurs, clientèle privée...).

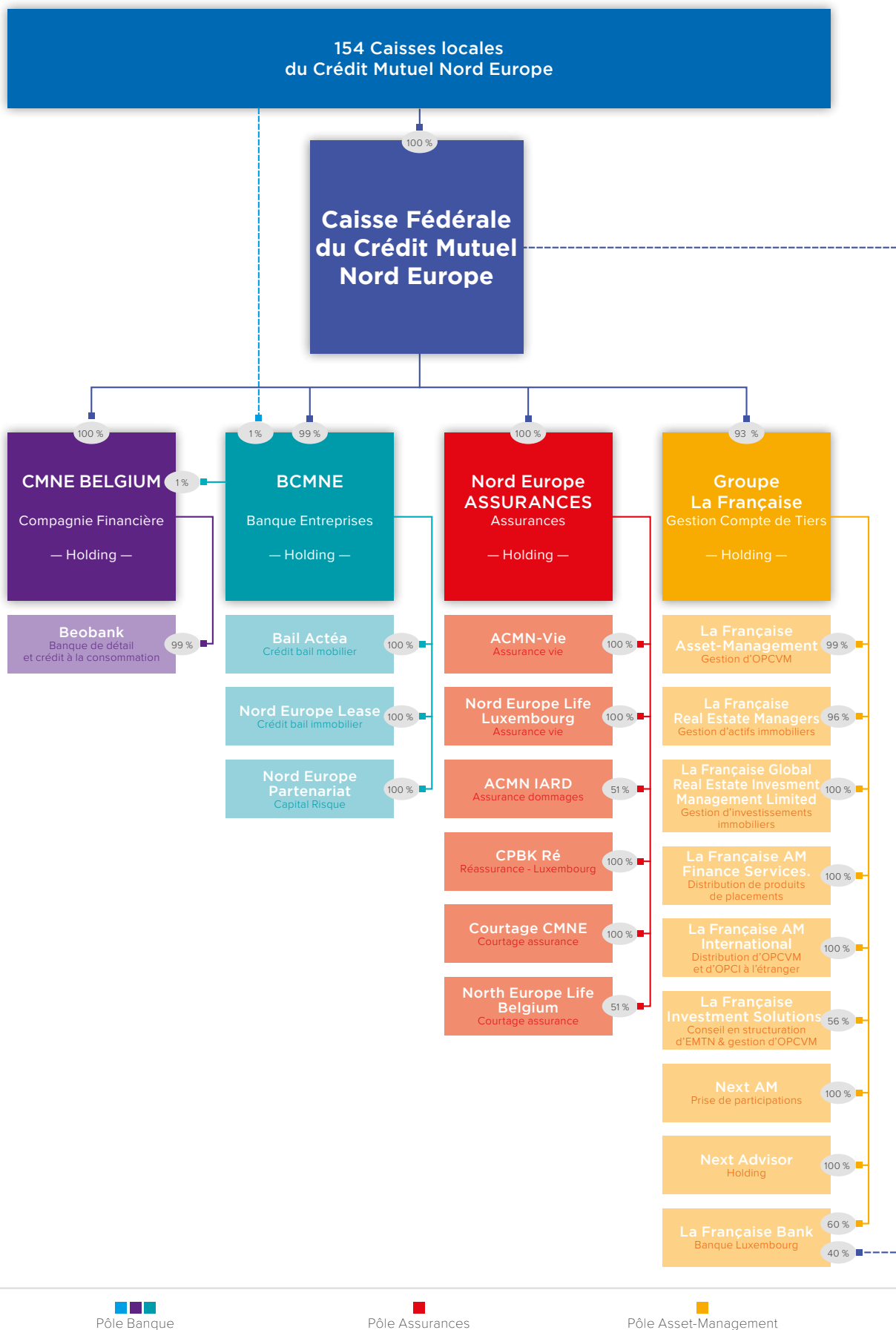
Créé en 1975, le Groupe a significativement évolué depuis quarante ans et s'organise désormais autour de 4 piliers métiers :

- La Française Global Asset-Management : gestion et commercialisation de valeurs mobilières ;
- La Française Global Real Estate Investment Managers : gestion et commercialisation de solutions immobilières ;
- La Française Global Investment Solutions : gestion et commercialisation de solutions d'investissement ;
- La Française Global Direct Financing : gestion et commercialisation de solutions de financement de l'économie.

Ces structures se situent principalement en France avec un siège Boulevard Raspail à Paris. Elles sont également implantées au Luxembourg, à Londres, Francfort et Hong-Kong, mais aussi en Italie et en Espagne (bureaux de représentation). Elles élaborent, seules ou en partenariat avec d'autres sociétés de gestion affiliées, des produits financiers. Pour leur distribution, elles s'appuient sur leurs propres réseaux, ceux du Groupe CMNE ou de leurs partenaires (CGPI et réseaux financiers).



ORGANIGRAMME FINANCIER DU GROUPE CMNE



Situation au 31/12/16

GOVERNANCE

COMPOSITION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET MANDATS pages 14-15

COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION
ET MANDATS pages 16-17

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS pages 18-19

RAPPORT DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION pages 20 à 29

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
(SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT) page 30



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MANDATS

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE AU 27 AVRIL 2017

Président :	André HALIPRÉ ^[1]	
Vice-Présidents :	Catherine LETELLIER ^[2] Dominique BUR ^[2]	
Secrétaire :	Michel HEDIN ^[3]	
Trésorier :	Jacques VANBREMEERSCH ^[3]	
Administrateurs :	Christine DEBOUBERT ^[3] Vania FOSSAERT ^[3] Catherine LAMBLIN-MESSIEN ^[3] Patrick LIMPENS ^[3] Jocelyne MORLON ^[3]	Olivier OGER ^[3] Jacques PETIT ^[3] Alain POISSONNIER ^[3] Nathalie POLVECHE ^[3] Fabienne RIGAUT ^[3] Christine THYBAUT ^[3]

Également à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe : [1] président - [2] vice-président - [3] administrateur.

MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS DE LA CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

André HALIPRÉ		
En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Vitry-le-François CENTRE INTERNATIONAL DU CRÉDIT MUTUEL
	Président du Conseil de surveillance	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA) Lille NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris GROUPE LA FRANÇAISE (SA Directoire et CS) Paris
	Membre du Conseil d'administration	CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL AXIOM
	Vice Président du Conseil d'administration	CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL
	Représentant Permanent	ASSURANCES CRÉDIT MUTUEL IARD (SA) Strasbourg CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur) AXIOM (SAS) Azay-sur-Indre - CIRHYO (administrateur)
À l'étranger	Président du Conseil d'administration	CMNE BELGIUM (SA) Bruxelles
	Vice-Président du Conseil d'Administration	BEOBANK NV/SA Bruxelles
	Membre du Conseil d'administration	BKCP BANQUE (SA) Bruxelles (fusion avec Beobank 1 ^{er} mai 2016)
	Représentant Permanent	MOBILEASE (SA/NV Bruxelles) - CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (Administrateur)
Dominique BUR		
En France	Vice-Président du Conseil d'administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Christine DEBOUBERT		
En France	Président Administrateur	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Tourcoing République CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MANDATS

Vania FOSSAERT		
En France	Vice-Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Pérenchies
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant	LES PIERRES BLEUES (SARL) Verlinghem
Michel HEDIN		
En France	Membre du conseil de surveillance	GRUPE LA FRANÇAISE (SA Directoire et Conseil de Surveillance) Paris
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
		CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Étaples
Catherine LAMBLIN-MESSIEN		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Cambrai
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Gérant	COFIDINE (SARL) Bouchain
Catherine LETELLIER		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Méru
	Vice-Président du conseil d'administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Membre du conseil de surveillance	NORD EUROPE ASSURANCES (SA Directoire et Conseil de Surveillance) Paris
Patrick LIMPENS		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Saint-Quentin
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Membre du conseil de surveillance	NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
	Co-Gérant	SCI RÉSIDENCE Remicourt
Jocelyne MORLON		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Charleville Mézières
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Olivier OGER		
En France	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Jacques PETIT		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Marquion - fin de mandat 17 mars 2016
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Marquion
	Membre du conseil de surveillance	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA) Lille - fin de mandat 28 avril 2016
	Gérant	SCI FLANDRES ARTOIS (SCI) Arras
SCI BOLDODUC (SCI) Arras		
Alain POISSONNIER		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Senlis
À l'étranger	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA) Bruxelles
En France	Membre du conseil de surveillance	BANQUE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA) Lille - fin de mandat 13 mars 2017
Nathalie POLVECHE		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Avion
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Co-Gérant	BIOPATH (Société d'exercice libéral à responsabilité limitée) Coquelles (62)
Fabienne RIGAUT		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Le Quesnoy
	Membre du conseil de surveillance	NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
Christine THYBAUT		
En France	Administrateur	CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société Coopérative) CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
Jacques VANBREMEERSCH		
En France	Président	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Steenvoorde
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille

COMITÉ DE DIRECTION GROUPE AU 27 AVRIL 2017

Directeur Général	Éric CHARPENTIER
Directeur Général Délégué - pôle Banque	Christian NOBILI
Président du directoire Groupe La Française - pôle Asset-Management	Xavier LÉPINE
Président du directoire Nord Europe Assurances - pôle Assurances	Sabine SCHIMEL
Directeur Général Adjoint - Directeur des ressources	Denis VANDERSCHULDEN
Directeur Central - Comptabilité et contrôle de gestion	Florence DESMIS
Directeur financier Groupe	Alexandre SAADA
Directeur des risques, du contrôle permanent et de la conformité Groupe	José DRUON
Secrétaire Général	Jérôme PAVIE
Conseillers auprès de la Direction Générale	Christian DESBOIS et Tristan GUERLAIN

Inspecteur Général Groupe	Vincent GOSSEAU
---------------------------	-----------------

Le **Comité de Direction Groupe** est présidé par le Directeur Général qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer le Groupe CMNE, dans le cadre de la stratégie arrêtée par les Conseils d'Administration Fédéraux.

Il traite des questions portant sur la stratégie du Groupe, la fixation et le suivi des objectifs opérationnels, des risques Groupe, et plus généralement de l'activité et des résultats.

Il assure la coordination transversale des métiers (Banque, Assurances, Asset-Management) en recherchant les synergies dans les domaines commerciaux, techniques ou RH.

Il se réunit deux fois par mois et s'appuie notamment sur les travaux réalisés par :

- Le **Comité banque** présidé par le Directeur Général Délégué qui coordonne les trois réseaux (France, Belgique et Entreprises) et composé des responsables de chacun des réseaux ;
- Les **Comités de direction** des pôles Assurances et Gestion d'actifs ;
- Les **Comités financiers** de NEA, de la Caisse Fédérale et des filiales bancaires.

Les **Comités financiers** de la Caisse Fédérale et de ses filiales bancaires analysent chaque trimestre le risque de taux, le risque de liquidité et la marge financière, dans une démarche qui inclut les prévisions de production. Le Comité Financier de la Caisse Fédérale décide des couvertures à mettre en place pour sécuriser la marge financière. De plus, chaque mois, il traite des investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale. Il informe du suivi des risques de contreparties de marché, du respect des limites, de la composition et de l'évolution des portefeuilles financiers des entités du Groupe. Il informe chaque trimestre du suivi des allocations de fonds propres sur le banking et le trading book, ainsi que ses impacts des scénarios de stress tests sur les fonds propres et le résultat.

Le Comité Financier de NEA est chargé du suivi des résultats, de la politique d'investissement et de l'optimisation de ses ressources dans le cadre réglementaire de Solvabilité 2 en particulier. Il intervient également en matière de traitement des risques (contreparties, marché, taux d'intérêt, action, immobilier, spread, concentration, illiquidité...). Le Comité couvre ACMN Vie, NELL, NELB et ACMN IARD.

Par ailleurs, au niveau de la Caisse Fédérale, deux comités se réunissent :

- Le **Comité grands risques** examine chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la Direction Générale, unitairement et globalement, pour chaque unité financière du Groupe ;
- Le **Comité d'amélioration de la performance** est chargé d'élaborer et de suivre le budget (y compris les investissements annuels) ainsi que de proposer l'optimisation des coûts au niveau de l'ensemble Caisse Fédérale et Caisses locales.

MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Éric CHARPENTIER		
En France	Directeur général	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Président du conseil d'administration	ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL NORD VIE (SA) Paris
	Vice-Président du conseil de surveillance	BANQUE COMMERCIALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA) Lille
		NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
		GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris
	Administrateur	CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL (association) Paris
CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SA) Paris		
Représentant permanent	CAISSE CENTRALE DE CRÉDIT MUTUEL (SA coopérative) Paris	
	GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL (SA) Strasbourg	
	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (administrateur)	
	EURO INFORMATION (SAS) Strasbourg. CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Direction)	
À l'étranger	Président du conseil d'administration	CAISSE CENTRALE DE CRÉDIT MUTUEL (SA coopérative) Paris. CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (administrateur) - fin de mandat 21 mars 2016
		BKCP BANQUE BELGIQUE (SA) - fin de mandat 01 mai 2016 fusion avec Beobank BEOBANK BELGIQUE (SA)
	Président du comité de direction et administrateur	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA)
Christian NOBILI		
En France	Directeur général délégué	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Président du Directoire	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA) Lille
	Président du Conseil d'administration	NORD EUROPE LEASE (SA) Lille
		BAIL ACTÉA (SA) Lille
		NORD EUROPE PARTENARIAT (SA) Lille
	Membre du conseil de surveillance	BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE (SA) Lille - Fin de mandat le 6 décembre 2016
Représentant permanent	ACMN-Vie (SA) Paris - CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur)	
	GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris - CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du CS) NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris - CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du CS)	
À l'étranger	Président du comité de direction et administrateur	BKCP BANQUE (SA) Belgique -Fin de mandat 1 ^{er} mai 2016, fusion avec Beobank
	Administrateur directeur	CMNE BELGIUM (SA) Belgique
	Administrateur	BEOBANK (SA) Belgique

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Les rémunérations fixes sont définies par le Conseil d'administration sur proposition étudiée en Comité de rémunération et avec une analyse comparative des rémunérations des dirigeants dans des postes similaires du secteur bancaire.

Les montants repris dans les tableaux ci-dessous intègrent, pour les exercices 2015 et 2016, les rémunérations versées par la Caisse Fédérale du CMNE et l'ensemble des filiales du Groupe.

En milliers d'euros

Philippe VASSEUR Président	Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	282	317	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	2	2	-	-
TOTAL	284	319	-	-

⁽¹⁾ Véhicule de fonction

En milliers d'euros

André HALIPRÉ Président	Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	250	250
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	-	-	14	14
TOTAL	-	-	264	264

⁽²⁾ Véhicule de fonction + logement

En milliers d'euros

Éric CHARPENTIER Directeur Général	Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	527	527	528	528
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	204	122	191	115
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	-	-	-	27
Rémunération exceptionnelle	50	50	40	40
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽⁵⁾	3	3	3	3
TOTAL	783	702	762	712

⁽³⁾ Rémunération variable égale à 1/1000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du Règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L511-77 et 83 du COMOFI, le paiement effectif de la fraction différée est soumis à la condition suivante : si le résultat d'exploitation (RBE net du coût du risque) baisse de 30 % ou plus par rapport à celui de l'exercice de référence, le paiement est suspendu, et si cette baisse persiste plus de deux ans, le paiement ainsi suspendu est définitivement perdu.

⁽⁴⁾ Montant versé au titre des exercices précédents : 27 milliers d'euros.

⁽⁵⁾ Véhicule de fonction.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En milliers d'euros

Christian NOBILI Directeur Général Délégué	Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	320	320	318	318
Rémunération variable annuelle ⁽⁶⁾	107	64	105	63
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁷⁾	-	-	-	14
Rémunération exceptionnelle	30	30	10	10
Jetons de présence	1	1	-	-
Avantages en nature ⁽⁸⁾	3	3	3	3
TOTAL	460	417	436	408

⁽⁶⁾ Rémunération variable égale à 1/1 000 de la Marge Nette d'Autofinancement globalisée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du Règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L511-77 et 83 du COMOFI, le paiement effectif de la fraction différée est soumis à la condition suivante : si le résultat d'exploitation (RBE net du coût du risque) baisse de 30 % ou plus par rapport à celui de l'exercice de référence, le paiement est suspendu, et si cette baisse persiste plus de deux ans, le paiement ainsi suspendu est définitivement perdu.

⁽⁷⁾ Montant versé au titre des exercices précédents : 14 milliers d'euros.

⁽⁸⁾ Véhicule de fonction.

TABLEAU RELATIF AUX RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES

André HALIPRÉ	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Président. 1 ^{er} mandat : janvier 2016	X			X		X		X

Éric CHARPENTIER	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽⁹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽¹⁰⁾		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Directeur Général. Juin 2006	X		X		X			X

⁽⁹⁾ Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congés conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ -hors gratification et prime - à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 37 milliers d'euros au 31/12/16 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2016, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement.

⁽¹⁰⁾ Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction. En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à deux années du dernier salaire brut annuel (partie fixe et variable) en complément des éléments prévus par la convention collective.

Christian NOBILI	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽¹²⁾		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Directeur Général Délégué. Avril 2008	X		X		X			X

⁽¹¹⁾ Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congés conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ -hors gratification et prime - à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 27 milliers d'euros au 31/12/16 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2016, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement.

Convention de pension Vie et Décès Beobank : Régime à cotisations définies, portant sur un engagement individuel de pension, dont le bénéficiaire profite jusqu'à la date de départ de l'entreprise ; Le montant pris en charge par l'entreprise en 2016 s'élève à 108 000 euros. À la date de son départ, ou à la date prévue de sa retraite, l'affilié a droit aux réserves constituées par les primes acquises et par la participation bénéficiaire.

⁽¹²⁾ Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction. En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à 150 % de la rémunération annuelle brute en complément des éléments prévus par la convention collective.

Le versement des éléments variables et exceptionnels est conditionné à un vote ex-post positif.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte dans un rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place ;
- Des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

J'ai l'honneur de vous présenter ce rapport qui a été finalisé, sous mon autorité, sur la base des travaux des responsables de l'Inspection Générale, du Contrôle Permanent et du Contrôle de Conformité.

Conformément à l'article 26-5 de la loi du 3 juillet 2008, ce rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 27 mars 2017.

I CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la date de clôture de l'exercice 2016, la composition du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe était la suivante :

Président	André HALIPRÉ
Vice-Présidents	Catherine LETELLIER, Francis QUEVY
Secrétaire	Michel HEDIN
Administrateurs	Jean Marc BRUNEAU, Dominique BUR, Christine DEBOUBERT, Vania FOSSAERT, Catherine LAMBLIN-MESSIEN, Patrick LIMPENS, Jacques PETIT, Nathalie POLVECHE, Fabienne RIGAUT, Christine THYBAUT, Jacques VANBREMEERSCH.

2. ORGANISATION ET PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détient ses pouvoirs des statuts et du règlement général de fonctionnement. En tant que de besoin, les codes de déontologie et de bonne conduite, concernant notamment la prévention et le traitement des situations irrégulières des élus, viennent compléter les règles de fonctionnement applicables à l'organe de surveillance.

Le **Conseil d'administration** arrête la stratégie du Groupe sur la base des propositions qui lui sont soumises par la Direction Générale. Il en contrôle la mise en œuvre. Il est élu par les 154 Caisses locales qui disposent chacune d'un Conseil d'administration, composé de membres élus par les sociétaires en assemblée générale selon le statut coopératif « un homme, une voix ». Certains de ses membres participent également aux conseils des sociétés holding du Groupe : BCMNE, CMNE Belgium, Nord Europe Assurances et Groupe La Française.

Un **Bureau**, composé de 6 membres regroupant le Président, Vice-Présidents, Secrétaire et Trésorier de la Fédération, ainsi que les Présidents des comités régulés (audit, risques, nominations, rémunérations), s'est réuni 3 fois durant l'année. C'est une instance de concertation, notamment sur des dossiers soumis ensuite au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a donné délégation à quatre comités spécialisés :

Le Comité d'Audit et des Risques

Le comité d'audit et des risques a été scindé en deux comités en septembre 2016, placés sous la responsabilité du conseil d'administration fédéral :

- Un **comité d'audit** qui se réunit au minimum cinq fois par an avec un président distinct du président du conseil d'administration et des présidents de tout autre comité ;
- Un **comité des risques** qui se réunit au minimum sept fois par an, avec un président indépendant.

Le fonctionnement des 2 comités est régi par des règlements intérieurs propres.

Le comité d'audit

- Définit, entre autres, les politiques d'audit interne et d'information financière ;
- Surveille le processus d'établissement des rapports financiers ;
- Assure la surveillance des auditeurs internes et externes et être leur interlocuteur ;
- Recommande au conseil d'administration fédéral pour approbation, la nomination, la rémunération et la révocation des auditeurs externes ;
- Réexamine et approuve le périmètre et la fréquence des audits ;
- Est destinataire des principaux rapports d'audit et s'assure que la direction adopte sans délai des mesures pour remédier aux insuffisances en matière de contrôles ;
- Surveille la mise en place des principes et pratiques comptables ;

- Est chargé de l'examen et de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

Le comité des risques

- Examine toutes les stratégies en matière de risque sur une base agrégée ainsi que par type de risque ;
- Passe en revue les politiques de risque au moins une fois par an ;
- Fournit au conseil d'administration fédéral des avis consultatifs sur l'appétence pour le risque, surveille la mise en œuvre, par la direction, de la déclaration d'appétence pour le risque ;
- Surveille les stratégies de gestion de la liquidité et des fonds propres, mais aussi les stratégies relatives à tous les risques auxquels le CMNE est exposé, comme les risques opérationnels, de crédit, de marché et de réputation, afin de s'assurer de leur cohérence avec l'appétence pour le risque telle qu'établie.

Présence et participation aux comités d'audit et des risques de ses membres

Les absences des membres du comité d'audit et des risques aux réunions de ce dernier sont rares. Dans sa nouvelle configuration, le comité des risques fédéral est présidé par un administrateur indépendant. Le comité d'audit est présidé par un président distinct du président du comité d'administration.

Le Comité de Nomination

Le comité de nomination a pour objet de donner un avis au Conseil d'Administration sur les candidatures à la fonction d'administrateur. Il doit également évaluer l'équilibre et la diversité des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil. Il doit fixer des objectifs en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil. Il évalue au moins une fois par an la composition et l'efficacité du Conseil au regard de ses missions. Il examine périodiquement les politiques du Conseil en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs. Il est composé du Président du Conseil d'administration (qui ne peut pas être le Président du comité de nomination) ainsi que de 3 administrateurs. En 2016, il s'est réuni le 25 janvier et le 13 juin.

Le Comité de Rémunération

Composé d'un Président qui n'est pas le Président du Conseil d'Administration et de trois administrateurs fédéraux, le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an pour conseiller le conseil d'administration dans la fixation de la rémunération globale des mandataires sociaux de la Caisse Fédérale. Il prend également connaissance de la rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux et fixe les principes de la rémunération des mandataires sociaux des principales sociétés du Groupe. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur. En 2016, il s'est réuni le 25 janvier.

2.1. RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois, une fois par mois, sauf en août et en octobre, et deux fois en avril. Le taux de participation supérieur à 81 % traduit la forte implication des administrateurs. La durée moyenne des réunions est de deux heures trente.

- Les ordres du jour ont comporté systématiquement un point sur la conjoncture et le contexte institutionnel, sur les résultats d'activité et le suivi des risques dans le domaine du crédit. Un point régulier sur l'évolution des marchés et l'impact pour le CMNE est également présenté aux Administrateurs ;
- Le Conseil s'est également prononcé sur l'évolution de l'offre commerciale ;
- Le Conseil a pris connaissance des actualisations trimestrielles des résultats prévisionnels de gestion de l'exercice en cours ;
- Les autres sujets principaux portés à l'ordre du jour des réunions :

Le 25 janvier

- Première estimation des résultats de gestion globalisés 2015,
- Évolution de la politique des risques du CMNE,
- Synthèse semestrielle de l'activité des Comités d'Audit et Risques,
- Grandes orientations du plan de contrôle permanent Groupe,
- Convention de Gestion de trésorerie,
- Plan d'audit 2015.

Le 29 février

- Arrêté des comptes sociaux 2015 de la Caisse Fédérale & comptes globalisés,
- Arrêté des comptes consolidés 2015,
- Synthèse du Comité d'audit et des risques,
- Rapport annuel d'activités 2015,
- Projet de budget 2016 de la Fédération Nord Europe,
- Actualisation du cadre général de la politique des risques Groupe.

Le 21 mars

- Reporting Bâle II sur les risques et les fonds propres au 31 décembre 2015,
- Rapport sur le contrôle interne et la mesure de la surveillance des risques,
- Rapport du Président sur les travaux du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne,
- Préparation des Assemblées Générales annuelles du 28 avril 2016.

Le 18 avril

- Renouvellement autorisation d'émission obligataire,
- Renouvellement du programme d'émission de parts C,
- Rapport ICAAP,
- Reporting pilier 3,
- Rapport du comité des rémunérations,
- Rapport du comité des nominations,
- Synthèse du Comité d'audit et des risques.

Le 28 avril

- Élection du Président du Conseil d'Administration, des vice-Présidents et des membres du Bureau.

Le 23 mai

- Résultats de gestion et actualisation des prévisions au périmètre globalisé (base 31/03),
- Synthèse du Comité d'audit et des risques,
- Plan de redressement des crises,
- Présentation de l'ILAAP,
- Examen du coût du risque de crédit clientèle au 31/03,
- Présentation des Règlements Intérieurs du Comité d'Audit et du Comité Risques Groupe,
- Agrément du nouveau Directeur de la Conformité,
- Information sur le capital des Caisses locales.

Le 27 juin

- Point Gestion Actif-Passif au 31/12/2015,
- Synthèse du Comité d'Audit et des Risques,
- Composition des Comités et Commissions.

Le 28 juillet

- Comptes consolidés au 30 juin 2016,
- Rapport semestriel d'activité,
- Actualisation au 30 juin des prévisions de gestion – périmètre globalisé,
- Point sur la solidarité au sein du Groupe CMNE,
- Projet cession OPCI Raspail.

Le 24 octobre

- Reporting Bâle II au 30 juin,
- Reporting Comité des Risques,
- Reporting Comité d'Audit,
- Indicateurs du Plan de Redressement des Crises au 30 juin,
- Loi SRAB, informations sur réponse à la lettre de suite du Rapport Julien,
- Point sur l'émission de Tier 2 de 300 millions d'euros de septembre 2016,
- Convention réglementée La Française REM,
- Suppression des Comités de Crédit.

Le 21 novembre

- Comptes consolidés au 30 septembre 2016,
- Prévisions de résultats 2016 actualisés au 30 septembre,
- Gestion ALM (rapport semestriel),
- Reporting Comité des Risques,
- Reporting Comité d'Audit.

Le 12 décembre

- Suivi du PMT 2020 (bilan 2016),
- Orientations 2017 du Groupe CMNE,
- Réponses à la lettre de la BCE sur le PRC,
- Reporting Comité des Risques,
- Reporting Comité d'Audit.

- Toutes les réunions ont satisfait, sur première convocation, aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts ;
- Les comptes rendus des réunions du Conseil d'administration sont validés à la réunion suivante. Cette validation confirme une retranscription fidèle du contenu des travaux ;
- Le Comité d'entreprise a toujours été représenté.

2.2. ENVOI DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

- Les membres du Conseil d'administration ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission selon un calendrier prédéterminé. Les supports numérisés sont envoyés par mail. Un dossier papier complet est remis à chaque Administrateur au moment du Conseil ;
- Les documents et informations fournis, nécessaires à la mission des administrateurs, sont principalement les suivants :
 - La note de conjoncture,
 - La note mensuelle d'activité,
 - Les notes de synthèse sur l'activité des Comités (Audit et Risques),
 - Les comptes sociaux et les comptes consolidés,
 - Les notes de présentation sur les sujets soumis à l'approbation des membres du Conseil,
 - Les supports écrits publiés sous la forme de commentaire des présentations PowerPoint faites en séance.

L'ensemble des participants aux réunions du Conseil d'administration est tenu à une obligation de confidentialité et de discrétion, s'agissant des informations communiquées ou reçues dans le cadre de ces réunions.

3. LES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Conformément à la pratique constante du Groupe qui distingue les responsabilités d'orientation, de surveillance et de contrôle, d'une part, et les responsabilités de direction effective, d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Lors de la réunion du 24 avril 2006, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général, à compter du 1^{er} juin 2006, Monsieur Éric CHARPENTIER et lui a attribué

2.3. PLAN DE FORMATION

Afin de permettre aux Administrateurs de remplir leur mission, le CMNE a mis en place un plan de formation, validé annuellement par le Comité des Nominations. Les séances de deux heures sont animées par les membres du Comité de Direction. Elles se déroulent avant le Conseil d'Administration. En 2016, les thèmes retenus sont les suivants :

- Le Groupe CMNE aujourd'hui, résultats et prévisions de gestion globalisés ;
- La Banque ;
- L'ALM ;
- Le suivi des Risques ;
- L'Assurance ;
- Les résultats consolidés (IFRS) ;
- Les Risques - rôles et responsabilités des différents acteurs ;
- La Gestion d'actifs ;
- La Conformité (bancaire, assurance, asset management).

tous pouvoirs pour agir seul au nom et pour le compte de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe. Lors de la réunion du 21 janvier 2008, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} février 2008, Monsieur Christian NOBILI qui dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

4. PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

À l'issue de l'exercice clos au 31 décembre 2016 et conformément à l'article 173 IV de la loi de transition énergétique, La Française et NEA communiqueront, dans les délais impartis, aux assurés et dans leur rapport annuel, sur les modalités de prise en compte des enjeux ESG (Environnement, Social, et Gouvernance) dans leur politique d'investissement, et notamment, dans le cadre du volet « Environnement », sur la mesure des émissions de gaz à effet de serre des actifs en portefeuille. Les sociétés expliqueront aussi les modalités de droits de vote attachés aux instruments financiers.

D'ores et déjà, le CMNE a mis en œuvre certaines dispositions :

- Les préoccupations environnementales sont prises en compte lors des financements de projets d'investissement (notamment politiques sectorielles) ;
- Dans le cadre de l'activité banque de détail et plus particulièrement du crédit à l'habitat, des produits spécifiques en dehors des éco-prêts à taux zéro sont proposés, tels que des crédits économie d'énergie court et long terme ;

- Les effets des changements climatiques sont intégrés dans les analyses de risques opérationnels (accident, événement naturel ou accidentel majeur, défaillance logistique majeure) ; ils peuvent avoir notamment pour conséquence d'augmenter la survenance et/ou la gravité du risque d'inondation (impact sur les cartographies de risques opérationnels) ;
- La Française Real Estate Managers poursuit ses acquisitions immobilières en restant attentive à l'existence des certifications et des labélisations et en s'appuyant sur des audits de due diligence réalisés par des tiers utilisant l'outil d'évaluation environnementale et sociale développé en interne par La Française : le DIAGTECH. Avec cette méthodologie innovante, les certifications et les labélisations prennent une part importante dans la décision d'investissement, de la même manière que d'autres critères environnementaux ou sociaux. La Française, pour le compte de son OPCI LFP Immo SR, a financé le premier bâtiment tertiaire de France à énergie positive et en autoconsommation.

- Au niveau national, la Direction des risques établira (à compter de l'arrêté du 31/12/16) un reporting trimestriel consolidé sur les expositions sur les secteurs polluants (activités minières générales, extraction de houille et de lignite, charbon, commerce de détail de charbons). Par ailleurs, afin d'optimiser ce dispositif, une cartographie des risques opérationnels sur le risque climatique est en cours d'élaboration. L'objectif est de faire un état des lieux pour déterminer l'impact du risque climatique sur l'activité et d'identifier des mesures de protection. En termes de politiques sectorielles, le CMNE s'inscrit dans une démarche globale du Groupe Crédit Mutuel et prend en compte les alertes qui sont émises par la

direction des risques du Groupe sur certains secteurs ou contreparties. Il opère également une veille attentive de ses investissements et contreparties partenaires. Le but de ces politiques sectorielles est de préciser les principes et règles d'intervention généraux concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés en cohérence avec la politique RSE, à savoir : centrales thermiques au charbon, Défense, Énergie nucléaire civile, Secteur minier. Elles pourront faire l'objet de révision chaque fois que le Groupe le jugera nécessaire.

5. REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de la Loi du 27 janvier 2011, « relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle », le CMNE a mis en place une politique de féminisation des Conseils.

Deux paliers sont prévus :

- Trois ans après la promulgation de la loi, les instances concernées devront au moins compter 20 % de femmes. Les conseils d'administration ne comprenant aucune

femme au moment de la promulgation de la loi devront en nommer une dans les six mois suivants ;

- Six ans après la promulgation de la loi, le taux de féminisation des instances dirigeantes devra atteindre 40 %.

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe se compose de sept femmes et de huit hommes, soit un pourcentage d'administratrices supérieure à 46 %.

II PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

1. DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus défini et mis en œuvre par le Conseil d'Administration, le management et le personnel de l'entreprise, visant à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Fiabilité de l'information comptable et financière ;
- Efficacité et efficacité de la conduite des opérations de l'entreprise ;
- Protection des actifs de l'organisation ;
- Respect des lois et des réglementations.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du dispositif général du contrôle interne. Il approuve les limites de risque du Groupe CMNE, notamment à travers le document « politique de gestion des risques » et est informé de l'utilisation de ces limites.

1.1. L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

- Les référentiels externes :
 - La Caisse Fédérale évolue dans un environnement très réglementé et doit respecter notamment l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, qui a parachevé la transcription en droit français de la Directive

CRD IV et du Règlement européen CRR de juin 2013 et celui publié à la même date relatif aux conglomérats financiers,

- Elle est assujettie aux obligations réglementaires et de reporting qui s'appliquent aux établissements de crédit (ratios réglementaires, rapport annuel de contrôle interne...),
- Elle est soumise aux contrôles des organes de réglementation bancaire et des assurances (Banque Centrale Européenne, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation) et des marchés financiers (Autorité des Marchés Financiers),
- Elle est soumise également au contrôle de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en application de la Décision de Caractère Général relative à l'organisation du contrôle au sein du Crédit Mutuel.

- Les référentiels internes :
 - Statuts,
 - Règlement Général de Fonctionnement et Règlement Financier,
 - Règlements intérieurs des différents comités,
 - Charte du contrôle interne du Groupe, Charte du contrôle

périodique, Charte de la conformité, Charte des activités financières,

- Codes de déontologie et de bonne conduite,
- Politique de gestion des risques,
- Définition des missions des directions et des fonctions sous forme d'organigrammes,
- Recueil des pouvoirs.

1.2. LES ACTEURS OU STRUCTURES EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Conformément à la réglementation et au cadre adopté par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le contrôle interne s'applique à l'ensemble des entités du Groupe CMNE.

La Direction des Risques Groupe en charge du contrôle des risques, du contrôle permanent et de la conformité, exerce la tutelle des directions ou fonctions correspondantes au sein des filiales, en plus de l'exercice direct de son rôle de contrôleur pour les réseaux France et Entreprises.

Cette direction centrale s'assure de la cohérence des actions entreprises dans les différentes entités du Groupe, notamment par sa participation à divers comités et réunions thématiques bilatérales.

Afin de mener l'ensemble des missions de contrôle interne, le Groupe dispose de 176 collaborateurs qui se répartissent ainsi (au 31/12/16) :

	Contrôle permanent, contrôle de conformité et des risques	Contrôle périodique
Caisse Fédérale	35	46
Filiales	85	10
TOTAL	120	56

Le périmètre de contrôle interne couvre les pôles : Banque, (réseaux France, Belgique et Entreprises), Assurances, et Asset-Management, ainsi que les services et activités diverses. Au regard de ses propres réglementations, chaque pôle d'activité adapte et met en place son organisation de contrôle.

1.2.1. Le contrôle permanent et le contrôle de la conformité sont assurés de la façon suivante :

- Le contrôle de 1^{er} niveau est effectué dans les entités opérationnelles sous la responsabilité directe de la hiérarchie,
- Le contrôle permanent de 2^{ème} niveau est réalisé par des structures distinctes des entités opérationnelles et organisé autour :
 - De structures centrales : une direction du contrôle permanent à laquelle est rattaché le responsable de la sécurité des systèmes d'information, une direction du contrôle de la conformité et une direction des risques,
 - De structures de contrôle permanent et de la conformité dans les différents pôles du Groupe (assurances, Belgique, entreprises, gestion pour compte de tiers) ; des liens fonctionnels sont établis entre les directions centrales et les structures de contrôle des pôles.

1.2.2. L'Inspection Contrôle Audit Groupe (ICAG)

Elle est placée sous l'autorité de l'Inspecteur Général du CMNE et intervient sur l'ensemble des entités du Groupe : réseau, services fédéraux et filiales.

L'Inspecteur Général présente les résultats des travaux de l'ICAG au Comité d'Audit Groupe ainsi qu'aux Comités des filiales en France, Belgique et Luxembourg.

L'ICAG se compose notamment de la Direction du Contrôle Périodique Réseau (DCPR) et de la Direction du Contrôle Périodique Métiers (DCPM).

Les plans d'audit sont élaborés, à partir d'une analyse de risque, pour couvrir les principaux risques sur une période jugée raisonnable (quatre ans pour les activités métiers et cinq pour celles des Caisses locales). Ils sont validés par le Comité d'Audit Groupe et présentés aux Comités des filiales. L'ICAG effectue ses travaux sur la base de méthodes et de référentiels de contrôle, conformes aux standards professionnels, révisés et actualisés régulièrement. Afin d'améliorer, si nécessaire, l'efficacité des dispositifs audités, des recommandations sont émises et font l'objet d'un suivi à l'échéance.

1.3. LES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

1.3.1. Contrôle permanent et contrôle de la conformité

Les principaux dispositifs mis en œuvre par les directions du contrôle permanent et du contrôle de la conformité du CMNE sont indiqués ci-dessous.

En matière de contrôle permanent, il s'agit des procédures et méthodes :

- De contrôle interne des entités opérationnelles (réseau et services fédéraux), organisées et formalisées dans des applications dédiées (portails de contrôle interne) ;
- D'analyse et de revue des contrôles internes réalisés par les entités opérationnelles ;
- De contrôle permanent de 2^{ème} niveau (contrôles réalisés directement par la direction du contrôle permanent) suivant un processus formalisé et organisé par domaine (activités de marché, crédits, comptabilité, sécurité des systèmes d'information, gestion des risques opérationnels...);
- De suivi de la sécurité des moyens de paiement ;
- De suivi de la sécurité des systèmes d'information ;
- D'évaluation des prestataires externes essentiels ;
- De suivi et d'analyse des sinistres opérationnels significatifs.

En matière de conformité :

- **Les procédures d'examen de la conformité**
La direction du contrôle de la conformité est consultée pour les dossiers relatifs à des nouveaux produits ou des modifications significatives apportées à des produits existants. Elle a émis 4 avis de conformité en 2016 ;
- **Le dispositif de remontée et de suivi des dysfonctionnements**
La procédure de centralisation des dysfonctionnements, commune aux réseaux France et Entreprises, a fait remonter 1 dysfonctionnement significatif en 2016 relatif au passeport crédit ;
- **La lutte anti-blanchiment**
Le dispositif en place (système d'information, procédures, moyens, contrôles) contribue à la conformité et à l'efficacité de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Le programme de contrôle a été réalisé de

manière exhaustive et met en évidence une évaluation rassurante du dispositif avec néanmoins des actions correctrices à engager. Celles-ci visent à améliorer l'identification et la connaissance client, ainsi que les délais de traitement des propositions de déclaration de soupçon. En matière d'approche Groupe, la supervision du dispositif LCB-FT a été renforcée tant au niveau des outils que du suivi.

1.3.2. Contrôle périodique

Pour les Caisses locales, la mesure de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne mis en place par les responsables de point de vente, est effectuée régulièrement au travers des révisions, complétées par des missions thématiques.

L'ICAG certifie également chaque année les comptes sociaux des Caisses locales. Celles dont le total de bilan dépasse 450 millions d'euros (3 en 2016), font l'objet d'une procédure spécifique de validation par l'Inspection Générale de la CNCM.

Les fonctions centrales de la Caisse Fédérale du CMNE ainsi que les filiales (pôle Entreprise BCMNE, NEA, La Française Groupe, Beobank) sont contrôlées principalement par les auditeurs de la fonction Audit Bancaire. À noter que pour Beobank, les missions sont menées en coordination avec le service d'audit interne de la banque, dont le responsable est rattaché fonctionnellement à l'Inspecteur Général du CMNE.

Des auditeurs plus spécialisés sur métiers de l'assurance et de la gestion d'actifs pour compte de tiers composent la fonction Audit Finance/Assurance.

En 2016, les missions suivantes ont été menées :

- 36 révisions de Caisse locale ou d'Espace Conseil Professionnel ;
- 9 thématiques réseau ;
- 39 audits métiers (dont 10 menés par l'audit interne belge).

1.4. L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE DE L'ACTIVITÉ EXERCÉE À L'ÉTRANGER

1.4.1. Les principaux acteurs et dispositifs de contrôle en Belgique

Le contrôle interne est organisé de la façon suivante :

- Le contrôle de 1^{er} niveau effectué dans les entités opérationnelles sous la responsabilité directe de la hiérarchie. Les agences suivent des procédures de contrôle interne régulièrement actualisées. Le système de contrôle interne des services du siège repose sur les contrôles hiérarchiques, la séparation des fonctions et des contrôles automatisés ;
- Les fonctions dédiées au contrôle interne :
 - Le Contrôle permanent chargé notamment d'organiser, de renforcer, et d'évaluer le fonctionnement des contrôles de 1^{er} niveau,
 - Le *Compliance officer* chargé de la mise en œuvre des dispositifs de conformité (analyse des risques de non-conformité, politique d'acceptation de nouveaux clients, code de déontologie, dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme...),
 - Le Contrôle périodique : le département d'audit interne réalise ses missions dans le cadre d'un planning

pluriannuel basé sur l'analyse des risques et validé par le Comité de direction. Les inspections des agences sont réalisées par les services d'audit avec une méthodologie qui s'appuie notamment sur une check-list de points de vérification et qui fait l'objet d'une révision régulière.

- Le conseil d'administration de Beobank est assisté dans ces missions par différents comités (Comité d'audit, Comité des risques, Comité de rémunération et de nomination).

1.4.2. Les principaux acteurs et dispositifs de contrôle au Luxembourg

Le contrôle interne de La Française Bank est organisé de la façon suivante :

- Le contrôle de 1^{er} niveau effectué dans les unités opérationnelles sous la responsabilité directe de la hiérarchie, avec une formalisation mensuelle des contrôles réalisés dans chaque service ;
- Les fonctions dédiées de contrôle interne :
 - Le *Risk manager* chargé notamment d'identifier et d'évaluer les risques, de contribuer à la mise en œuvre et au suivi des contrôles de 1^{er} niveau,
 - Le *Compliance officer* chargé de la mise en œuvre des dispositifs de conformité (analyse des risques de non-conformité, contrôle exhaustif des ouvertures de comptes, dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme...),
 - Le Contrôle périodique est assuré par l'Inspection Contrôle Audit du Groupe CMNE dans le cadre d'une prestation de service déléguée par Groupe La Française, maison mère de La Française Bank.

Le Conseil d'administration de La Française Bank est assisté dans ses travaux par un Comité d'Audit et des Comptes.

1.5. L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE DES ACTIVITÉS ESSENTIELLES EXTERNALISÉES

Dans le cadre de la politique de contrôle du Groupe appliquée aux prestations essentielles externalisées, les directions du contrôle permanent et de la conformité veillent à la conformité de la politique définie et évaluent son application.

Le processus de contrôle intègre une évaluation annuelle pilotée par la direction du contrôle permanent. Cette évaluation a pour objectifs de s'assurer du respect de la réglementation, de la qualité et de la continuité des prestations.

1.6. LES DISPOSITIFS DE MESURE ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES

1.6.1. Risque de crédit ou de contrepartie

- Les systèmes de notation sont contrôlés au niveau national. Dans ce but, une procédure de suivi des algorithmes a été élaborée par la cellule de suivi des notations comportant l'ensemble des analyses nécessaires à la mesure de la performance des modèles. Chaque fédération de Crédit Mutuel a la possibilité de se situer par rapport à la performance nationale d'un algorithme déterminé. Les divergences significatives éventuellement constatées sont analysées ;

- La notation interne est intégrée au CMNE de façon très opérationnelle. L'élaboration de la proposition commerciale d'un taux de crédit inclut cette donnée. La notation fait l'objet de différents tableaux de bord à destination des instances dirigeantes et des comités de suivi des risques ;
- La sélection des crédits s'opère suivant des règles d'appréciation des risques appliquées dès l'instruction des dossiers à partir de normes internes fixées et d'un système de délégation a priori et placé sous contrôle automatisé. L'appréciation du risque et la documentation des dossiers de crédit s'opèrent dans le cadre de procédures visant à analyser et à conserver les éléments récents relatifs à la situation économique et financière du bénéficiaire. Les dossiers, tant pour les particuliers que pour les professionnels et le marché de l'agriculture, sont constitués en appliquant les dispositions du règlement interne des crédits. Le contrôle de l'application des règles d'analyse des dossiers de financement est réalisé par les responsables des points de vente dans le cadre du contrôle interne. Dans le cadre de ses missions « réseau », l'Inspection Générale s'assure également de l'efficacité du contrôle et de l'application effective des normes fédérales ;
- Un système de délégation par niveau permet au Directeur Général, sur proposition d'une commission d'attribution réunie chaque année, d'octroyer à chacun des collaborateurs concernés un niveau de délégation d'avis technique. Cette délégation est complétée par un pouvoir attribué par le Conseil d'administration des Caisses locales ;
- La rentabilité des opérations de crédit est examinée dans le cadre des procédures d'octroi des crédits qui intègrent un circuit de décision sur les conditions de taux dérogatoires. La Direction du Contrôle de Gestion et de la Prévision et la Fonction Gestion actif passif, dont les travaux sont complémentaires, assurent la surveillance, la prévision et le pilotage en matière de marge ;
- En ce qui concerne l'évolution de la qualité des engagements, le déclassement des crédits en créances douteuses selon les critères réglementaires est réalisé de façon automatique en intégrant le principe de contagion. Le provisionnement, calculé par les systèmes suivant le type de créance et la nature des garanties, est actualisé et comptabilisé chaque fin de mois. Un reporting sur la mesure et l'évolution des risques est effectué régulièrement auprès de la Direction Générale et du Conseil d'administration fédéral. Le suivi de la qualité des engagements est également réalisé par le Contrôle périodique réseau lors des missions de révision, d'audit thématique ou de contrôle des bilans ;
- Une mesure des risques suivant des répartitions sectorielles et par notation interne est effectuée par des analyses spécifiques menées sur les quatre marchés principaux que sont les particuliers, les professionnels, les agriculteurs et les entreprises ;

- Le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale approuve chaque année un document de référence sur la politique des risques au sein du Groupe. Les administrateurs ont fixé les limites de risque de contrepartie pour l'ensemble du Groupe CMNE, qu'il s'agisse des opérations de la salle des marchés, du pôle entreprise ou des compagnies d'assurance.

1.6.2. Risque de concentration

La mesure des risques à l'égard d'une contrepartie ou d'un ensemble de contreparties est assurée par le Comité Grands Risques du Groupe CMNE qui analyse et surveille chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la Direction Générale, unitairement et globalement, pour chaque entité financière du Groupe.

1.6.3. Risque de marché

Le risque de marché est inhérent à l'ensemble des opérations effectuées par la Direction Finances dans le cadre de la gestion pour compte propre du CMNE. Ces opérations, effectuées dans un cadre précis défini par le Comité Financier, font l'objet d'un reporting mensuel à ce même Comité.

Ce reporting, établi par la Direction des risques, permet de mesurer les risques de taux, de liquidité et de contrepartie associés à cette gestion ainsi que la marge qui en résulte et sa sensibilité à l'évolution des taux. Il permet également de contrôler la consommation de fonds propres engendrée par les actifs détenus. Enfin, cette activité fait l'objet de stress tests suivant des scénarii communs à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel.

1.6.4. Risque de taux d'intérêt global et risque de liquidité

- Chaque société du périmètre bancaire voit son risque analysé par un Comité Financier spécifique à un rythme trimestriel ou semestriel selon l'importance de la société et selon l'inertie de sa structure de bilan. Le comité de chaque société décide de la mise en place de couverture de taux, comme de liquidité ;
- Compte tenu de son rôle de contrepartie unique dans la gestion du risque de taux des filiales ainsi que dans leur refinancement, l'analyse trimestrielle du reporting de la Caisse Fédérale permet d'avoir une vue consolidée du risque de taux et du risque de liquidité du Groupe.

1.6.5. Risque d'intermédiation

- Pour la prestation de services d'investissements pour compte de tiers, le Groupe CMNE mandate la BFCM et CMCIC Titres pour le représenter auprès des tiers et des marchés et pour assurer la conservation et la gestion des titres de sa clientèle. La BFCM, par son rôle d'intervenant sur les marchés de capitaux, adhère à différents systèmes agréés de règlement de place ;
- Le risque de défaillance du donneur d'ordre est géré au sein du système d'information du Groupe CMNE au moyen de plusieurs dispositifs. Au moment de la saisie des ordres, de multiples contrôles automatiques s'assurent de la vraisemblance du montant de l'ordre et de l'existence d'une couverture suffisante du donneur d'ordre, répondant aux conditions établies par l'AMF ;

- Un dispositif basé sur un questionnaire à renseigner dans le cadre de l'ouverture d'un dossier titres a été mis en œuvre afin de satisfaire aux exigences de la Directive MIF. Il permet de renforcer la prise en compte de l'expérience, des objectifs et de la situation financière du client et s'inscrit dans le cadre de la recherche d'un service adapté à ses besoins.

1.6.6. Risque de règlement

- La gestion des liquidités concernant les activités bancaires du Groupe (réseaux France, Belgique et Entreprises) est regroupée au sein de la Direction des Opérations et Études Financières ;
- Concernant l'activité pour compte propre, l'affiliation du Groupe CMNE au système centralisé de règlement-livraison ESES (*Euroclear Settlement of Euronext-zone Securities*) assurant la simultanéité et l'irrévocabilité immédiate des règlements-livraisons permet de couvrir le risque de règlement ;
- Les transactions sur instruments internationaux non admises sur ESES sont traitées par le Groupe CMNE via la BFCM, en tant que banque cliente ;
- Pour la Belgique, les opérations sur titres sont dénouées via la plateforme de règlement-livraison CLEARSTREAM et via la BNB pour les titres souverains belges.

1.6.7. Les risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels dans le Groupe est organisée de la façon suivante :

- La Fonction Risques de Crédits et Opérationnels a en charge la gestion des risques opérationnels. Elle met en place les méthodes et outils, recense les sinistres opérationnels et en assure un suivi dans l'outil de gestion des risques ;
- Le Comité Risques Opérationnels se réunit régulièrement et permet la coordination, la communication et le reporting des travaux. Il rend compte de ses travaux à la Direction Générale ainsi qu'au Comité des Risques et au Conseil d'Administration ;

- Des bases documentaires relatives à l'outil de gestion des risques opérationnels (intégré au système informatique), aux cartographies et modélisations des risques, aux bases de données de sinistres et à la démarche relative aux plans de continuité des activités sont également disponibles ;
- Le responsable de la sécurité des systèmes d'information du Groupe est rattaché à la Direction du contrôle permanent du Groupe CMNE. Un système de management de la sécurité de l'information est opérationnel au sein de chaque entité du Groupe.

1.6.8. Mesures prises pour assurer la continuité de l'activité

Les actions de protection sont orientées vers la généralisation des plans de reprise informatique et des plans de continuité des activités métiers.

- Le pilotage est assuré par la Direction des Risques Groupe ;
- Les travaux font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du Comité Risques Opérationnels et un point d'avancement est présenté une fois par an au Comité des Risques. Ce dernier prend ainsi connaissance des évolutions du dispositif permettant la continuité des activités du Groupe CMNE en cas de sinistre majeur ;
- Un dispositif de gestion de crise est opérationnel. Il définit et organise les structures, les procédures et la communication de crise.

1.6.9. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes du Groupe CMNE, le dispositif de contrôle interne s'applique au périmètre consolidé. Au niveau de chaque pôle, les acteurs du contrôle s'assurent de l'existence d'un dispositif adéquat qui permette une surveillance consolidée des activités et des risques. Ils rapportent, pour leurs domaines respectifs, au Directeur des Risques Groupe.

2. PROCÉDURES PARTICULIÈRES RELATIVES AU DOMAINE FINANCIER ET COMPTABLE

2.1. RÉFÉRENTIELS

- Plan comptable, textes réglementaires et manuels de procédures ;
- Règlement général de fonctionnement ;
- Règlement financier ;
- Convention de gestion financière du Groupe.

2.2. LE DIRECTEUR CENTRAL CHARGÉ DE LA COMPTABILITÉ ET DU CONTRÔLE DE GESTION

Il a sous sa responsabilité trois directions :

- La **Direction Comptabilité Fiscalité** qui notamment :
 - Collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures et veille à leur application,

- Organise et suit la comptabilité des organismes financiers et des sociétés dont la direction a la charge,
- Organise les travaux spécifiques à l'arrêté des exercices et à l'établissement des situations intermédiaires,
- Assure la gestion de la fiscalité du Groupe CMNE,
- Élabore et met en œuvre les moyens nécessaires à l'amélioration de la sécurité des enregistrements comptables et du contrôle des comptes du Groupe,
- Propose les adaptations nécessaires ou règles nouvelles à inscrire dans le règlement financier ou dans les contrats particuliers régissant les relations entre les différentes sociétés du Groupe,
- Assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.

- La **Direction Consolidation et Reporting Groupe** qui notamment :
 - Organise, coordonne entre les différents intervenants et réalise les travaux spécifiques à l'établissement des comptes consolidés et au reporting prudentiel à assurer pour le Groupe,
 - Répond aux exigences, tests et exercices menés par la BCE dans le cadre de la prévention des crises, en relation avec les autres pôles et directions du Groupe et la Confédération Nationale,
 - Définit et actualise les procédures de consolidation utilisées par le Groupe, en cohérence avec celles définies par la Confédération Nationale, dans le cadre des obligations réglementaires, analyse, suit et commente les différents ratios et assure la mise en œuvre des règles nouvelles en relation avec les fonctions concernées,
 - Collabore à la mise en œuvre du schéma général du système comptable et de ses procédures, en cohérence avec les exigences réglementaires,
 - Assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes,
 - Développe l'analyse périodique des ratios prudentiels, commente leurs évolutions et fait toute simulation prospective pour le comité financier afin d'optimiser ces contraintes,
 - Mesure et analyse les impacts financiers et les risques des sociétés stratégiques sur le résultat consolidé.

- La **Direction du Contrôle de Gestion et de la Prévision** qui notamment :
 - Met régulièrement à la disposition de la Direction Générale la projection des résultats financiers du réseau France du Groupe CMNE,
 - Met à la disposition des différents échelons de l'organisation du Groupe CMNE tous les éléments de suivi budgétaire et tous les éléments d'analyse de performance et de risques leur permettant de contribuer à l'amélioration du résultat financier du Groupe et principalement aux différents comités techniques (financier, développement, amélioration de la performance et demandes de moyens informatiques),
 - Conçoit toute quantification financière prévisionnelle intégrée dans les démarches de planification, en assure le suivi et établit les rapports d'étape auprès des directions concernées,
 - Procède aux chiffrages des prévisions consolidées et ratios prudentiels, dans le cadre des exercices Stress Tests, STE, ICAAP en relation avec les autres pôles et directions du Groupe, et la Confédération Nationale,
 - Propose les adaptations du règlement financier ou contrats annexes au regard des évolutions structurelles du Groupe CMNE, actualise les règles édictées en matière de relation entre les sociétés du Groupe,

- Établit et contrôle l'analyse de rentabilité par produit, marché, client, etc.
- Conçoit les tableaux de bord à tous les niveaux du CMNE et établit les cahiers des charges fonctionnels, en collaboration avec les responsables opérationnels, les met à disposition des acteurs du Groupe CMNE dans les délais impartis et en assure la maintenance,
- Assure toute animation de gestion et la formation spécifique aux différentes instances du Groupe,
- Assure les relations avec les organes de contrôle internes et externes.

2.3. LA FONCTION « ADMINISTRATION DES DONNÉES »

- Directement rattachée au Directeur Central chargé de la Comptabilité et du Contrôle de gestion, elle :
 - Veille à la qualité et la cohérence des données qui alimentent l'entrepôt, notamment au moyen du module « qualification » des données développé au niveau confédéral, dans le cadre de la réglementation Bâle II,
 - Propose des actions de correction, en collaboration avec les filières concernées,
 - Communique sur les données validées pour enrichir les outils de suivi et assurer ainsi leur cohérence,
 - Prépare et anime les réunions du comité Qualité Fichier Clientèle, permettant d'assurer la coordination entre les différentes filières métier de la Caisse Fédérale du CMNE afin d'informer les membres du comité du suivi de la qualité attribuée aux données et des actions engagées,
 - Collabore aux travaux et participe aux comités Base de données du pôle Entreprises et des entités belges du Groupe,
 - Participe et collabore aux groupes de travail organisés aux niveaux confédéral et interfédéral, visant à mettre en œuvre et à organiser le contrôle de l'ensemble des filières et la pérennité des outils mis en place.

2.4. LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE COMPTABLE ET FINANCIER

En 1^{er} niveau, la direction comptable s'est dotée des moyens de s'assurer de la qualité des données produites ou transmises pour l'ensemble de ses missions. En 2^{ème} niveau, la direction du contrôle permanent met en œuvre le suivi qualité des contrôles de 1^{er} niveau et réalise des contrôles complémentaires.

Le Président du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

André HALIPRÉ

CONSULTATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR L'ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS PRÉVUE PAR L'ARTICLE L511-41-1-B DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

L'Ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière, transposant la Directive dite CRD4, a introduit dans le Code Monétaire et Financier un article L.511-73 qui stipule que « L'assemblée générale ordinaire des établissements de crédit et des sociétés de financement est consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 », c'est-à-dire les dirigeants responsables, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe. L'assemblée générale de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe du 27 avril 2017 doit donner un avis au travers de la résolution n°6 sur cette enveloppe dont le montant est de 2 263 000 euros au titre de l'année 2016 et qui comprend les rémunérations fixes et variables versées.

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

Siège social : 4 Place Richebé - 59000 Lille
 Société Anonyme au capital de 325 969 650 €
 N° SIREN : 320 342 264

**Rapport des commissaires aux comptes
 établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
 sur le rapport du président du conseil d'administration.
 Exercice clos le 31 décembre 2016**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- Et d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 12 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

MAZARS



Sylvie Bourguignon



Michel Barbet-Massin



Nicolas De Luze

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ACTIVITÉS

(BANQUE, ASSURANCE, ASSET-MANAGEMENT)

pages 32 à 50

TENDANCES ET PERSPECTIVES

pages 51-52

STRUCTURE DU CAPITAL

ET GESTION DES FONDS PROPRES

pages 53 à 56

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/16

ET INFORMATIONS REQUISES PAR IFRS 12

pages 57 à 65

INDICES ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

page 66



LA BANQUE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ



RÉSEAU FRANCE
RÉSEAU BELGIQUE
RÉSEAU ENTREPRISES

RÉSEAU FRANCE

L'année 2016 a connu des taux de marché particulièrement bas et par conséquent de fortes pressions liées aux renégociations des conditions de crédits. Le réseau a su y résister dans une stratégie de défense des marges.

Les premières avancées dans le domaine du digital ont pris un réel essor dans toutes les structures de la banque, que ce soit au niveau du parcours client, qu'en interne dans l'adaptation et la formation des collaborateurs aux évolutions des métiers, ou encore dans la recherche de simplification et l'optimisation des processus opérationnels.

Les actions commerciales « fil rouge » menées tout au long de l'année, axées sur les priorités dans le domaine des crédits à la consommation, de la stratégie UC et du développement des commissions, notamment en assurance, ont porté leurs fruits. Les résultats obtenus pour chacun de ces objectifs sont significatifs.

ACTIVITÉS

► Un réseau toujours plus adapté à l'ère du digital

- Le réseau composé de ses 154 Caisses locales et 102 bureaux, soit 256 points de vente au total, conforte le positionnement du CMNE en tant que banque de proximité. Après avoir entièrement rénové son parc d'agences (Nouveau Concept Agence), il poursuit en 2016 l'adaptation de ses points de vente et de ses ressources à l'évolution de la fréquentation, à l'expansion du digital et aux comportements de ses clients. La modularité de certaines agences (passage en ouverture classique le matin et sur rendez-vous l'après-midi) permet à la banque de se conformer à ces nouveaux modes de contacts relationnels ;
- Parallèlement, le CMNE a continué d'accroître son offre digitale, plaçant la technologie et l'innovation au service de la relation humaine. Cette dynamique « phygital » joue sur la complémentarité des canaux physiques (agences) et digitaux ;
- C'est ainsi qu'il a amélioré en 2016 l'expérience mobile par l'enrichissement des fonctionnalités B@D et commerciales. Il a fait évoluer ses sites vers Drupal 8, amplifié la démarche de data management, lancé le blog CMNE... Il a contribué aux différents groupes de travail « Priorité Clients Sociétaires 2018 », mais aussi initié une démarche innovation au CMNE avec la mise en place de Labs. Ces Labs ont permis de créer des applis sur le crédit ou la RH ;
- Dans le cadre du PMT, le CMNE a lancé la démarche d'amélioration de la qualité de service et satisfaction client avec le projet mesure de la satisfaction client, affiné sa connaissance Clients et sa segmentation pour proposer une « expérience » personnalisée à ses clients.

► Une organisation commerciale performante

- La filière patrimoniale a été développée, elle est composée d'une équipe renforcée de 35 gestionnaires. Elle dispose d'une offre commerciale complète, adaptée et adossée à nos filiales ;
- La structure animation des ventes a été renforcée avec notamment la mise en place d'une équipe dédiée à l'immobilier favorisant la consolidation des excellents résultats connus dans ce domaine ;
- Une nouvelle identité visuelle a été définie pour les ECP PRO. La vague 2016 du baromètre enquête de satisfaction clientèle Pro relève que 85 % des clients pros sont satisfaits du CMNE dont 26 % sont très satisfaits.

► Une activité commerciale en ligne avec les prévisions

- Le fonds de commerce s'accroît de près de 44 000 nouveaux clients particuliers et professionnels ;
- En épargne les encours progressent, notamment portés par l'épargne logement avec +16,56 % ;
- En crédits, l'objectif fixé pour l'année est dépassé (121 %) poussé par les crédits à la consommation dont l'encours dépasse le milliard d'euros ;
- Les négociations des crédits sont restées contenues ;
- Dans le domaine des assurances de biens, la production progresse de 11,9 %, sur 12 mois glissants ;
- En assurance protection vol, les résultats obtenus à l'issue d'une forte mobilisation se traduisent par un doublement des souscriptions de contrats en télésurveillance et une progression de 27 % du stock.

ÉPARGNE

En 2016, la Banque de France a maintenu le taux du livret A en août et diminué le taux du PEL de 0,5 point à 1%. Dans ce contexte de rémunération jugée peu attractive par les épargnants, la collecte nette cumulée du CMNE ressort à 152,2 millions d'euros sur les comptes d'épargne, en hausse de 6,1% par rapport à 2015, et ce malgré une décollecte sur les livrets bleus (-59,61 millions d'euros), le LDD (-14,96 millions d'euros) et les comptes à terme (-155,45 millions d'euros).

► Épargne bancaire : collecte en progression de près de 50 %

Elle atteint 91 millions d'euros en 2016. En termes de production, la collecte nette cumulée hors C/C a été boostée notamment par la collecte cumulée en PEL (246,2 millions d'euros) et en livrets ordinaires (128,6 millions d'euros). L'objectif est dépassé et atteint 111,1%.

► Placements financiers : collecte record en SCPI

L'épargne financière (hors parts) enregistre une décollecte de -21,0 millions d'euros. Elle est restée marquée par l'arrivée à échéance de plus de 73 millions d'euros d'emprunt obligataire en juillet 2016. Néanmoins la collecte cumulée en SCPI a atteint 42,3 millions d'euros.

► Épargne Assurance : belle progression des taux UC

La collecte nette cumulée en épargne assurance atteint 95,7% de son objectif et s'affiche à 67,1 millions d'euros. Malgré un recul de 34,5% de la collecte cumulée par rapport à 2015, l'épargne assurance est la deuxième ligne contributrice de la collecte globale sur l'année. La poursuite du développement des UC porte ses fruits puisque le taux d'UC sur production atteint 38,4% en 2016, contre 28,1% en 2015.

► Poursuite de la collecte des comptes courants

La collecte sur les comptes courants ordinaires (variation de l'encours) s'établit à 231,4 millions d'euros, permettant aux encours moyens de croître de près de 10%.

CRÉDITS

Les banques ont été confrontées aux demandes de renégociations et rachats de crédits, dans un contexte de niveaux de taux historiquement bas.

En ce qui concerne les crédits, la production cumulée (2 327,4 millions d'euros / 2 355,7 millions d'euros) est en très légère baisse de -1,2% par rapport à fin décembre 2015. Les encours crédits progressent quant à eux de 1,2% sur un an glissant pour s'afficher à 9 312,4 millions d'euros. Toutes les lignes de crédits, à l'exception des crédits habitat progressent sur 12 mois glissants.

En matière de commercialisation en immobilier direct, le CMNE s'impose comme le leader national pour la 4^{ème} année consécutive, avec 745 réservations AFEDIM validées en 2016. Près de 5 millions d'euros de commissions ont été encaissées cette année.

► Un objectif dépassé en production de crédits immobiliers

La production atteint 1 283,2 millions d'euros. Cette ligne est la principale contributrice de la production globale de l'année. L'objectif fixé est dépassé (121%). L'encours sur cette ligne en crédits habitat atteint 6 618,3 millions d'euros (-0,16% par rapport à fin décembre 2015).

► Production soutenue en crédits à la consommation

Les crédits à la consommation progressent fortement (+33,2%) boostés par la politique commerciale tout au long de l'année. La production cumulée atteint 691 millions d'euros en 2016 (vs. 518,8 millions d'euros en 2015). L'encours de crédits à la consommation progresse de 14,5%.

► Belle activité en crédits hors particuliers

La production cumulée en crédits hors particuliers progresse de 4,5% sur un an portée par l'activité des crédits professionnels (hors agriculteurs). Quant à l'encours, il reste proche de celui de 2015, pénalisé par l'activité des crédits aux agriculteurs qui ont moins investi face à une météorologie difficile cette année.

RÉSULTATS

L'encours moyen des dépôts est de **10 308 millions d'euros**, en progression de 4,1 % par rapport à 2015. Le coût associé est de 1,02 %, en diminution de 11 centimes.

L'encours moyen des crédits atteint **9 234 millions d'euros**, en recul de 0,6 %. Compte tenu des niveaux de taux de production, le rendement associé de 3,47 % perd 41 centimes par rapport à 2015.

Les revenus sur titres de participation, intégrant le rendement des prêts participatifs accordés aux filiales, s'établissent à 58,8 millions d'euros, en augmentation de 8,8 millions d'euros.

La baisse du coût des emprunts de trésorerie (hors filiales) se poursuit, avec un recul de 23 centimes à 0,30 %.

La marge financière se situe à **259 millions d'euros, en baisse de 34 millions d'euros**, impactée par la baisse du rendement des crédits, un coût de l'épargne bancaire élevé, étant principalement indexé sur les taux réglementés et pénalisée par les modifications intervenues au titre de la centralisation des dépôts réglementés.

Les commissions reculent de 1,8 % (-3,6 millions d'euros) notamment sous l'effet de la baisse des indemnités de remboursements anticipés de crédits (pénalités en baisse de 7,4 millions d'euros), compensée en partie par la hausse des commissions AFEDIM (+1,9 million d'euros) en lien avec les bonnes performances commerciales 2015 et 2016, de la commission d'intervention (+2,1 millions d'euros) en raison notamment de la baisse importante des rétrocessions et enfin des commissions assurances IARD (+0,9 million d'euros).

Le produit net bancaire se situe à **454 millions d'euros, en diminution de 39 millions d'euros soit -7,9 %**.

Les frais généraux s'élèvent à **328 millions d'euros en légère baisse de 0,1 %**.

Les frais de personnel, qui représentent plus de **64,5 % des frais généraux**, diminuent de 6,5 millions d'euros en 2016 (-3 %). Les impôts et taxes représentent 17,7 millions d'euros (+24,8 % par rapport à 2015). Les principales augmentations de l'exercice portent sur les droits d'enregistrement liés à la cession de l'OPCI Raspail (+2,5 millions d'euros) et à la hausse des contributions FRU (+1,4 million d'euros) et FGDR (+0,7 million d'euros).

Le coût du risque clientèle diminue de 3,4 millions d'euros et s'établit à **10,3 millions d'euros**.

Les gains et pertes sur actifs immobilisés (29,4 millions d'euros) enregistrent une plus-value de 29,2 millions d'euros sur la vente de l'ensemble immobilier Raspail.

La charge d'impôt sur les sociétés s'établit à 34,9 millions d'euros au titre de 2016, tenant compte de la baisse des résultats de la Caisse Fédérale et de la suppression de la contribution exceptionnelle (10,7 % du taux d'IS).

Le résultat net s'établit à **110,5 millions d'euros**, en recul de 15,1 millions d'euros.

Ces chiffres sont aux normes CNC, en millions d'euros.

	2015	2016
Total bilan moyen	19 442	19 298
Marge financière	293,0	258,9
Commissions et autres éléments PNB	199,8	195,2
PNB	492,8	454,1
Commissions / PNB	40,5 %	43,0 %
Frais généraux	-328,1	-327,8
Coefficient d'exploitation	66,6 %	72,2 %
RBE	164,7	126,3
Effort net contentieux (coût du risque clientèle)	-13,6	-10,3
Gains et pertes sur actifs immobilisés	22,1	29,4
Impôts sur société	-47,6	-34,9
RÉSULTAT NET COMPTABLE	125,6	110,5
Nombre de points de vente	256	258
Nombre d'Espaces Conseil Pro (ECP)	25	25
Effectif (ETP CDI)	2 503	2 489
Nombre de clients	1 003 578	1 020 001

RÉSEAU BELGIQUE

Avec le rachat progressif du réseau Crédit Professionnel au cours des années 2000, puis celui de Citibank Belgium en 2012 (devenue Beobank), la Belgique confirme sa position de second marché domestique pour le Groupe CMNE.

En 2016, le réseau belge a franchi une nouvelle étape avec la fusion de BKCP Banque et Beobank en une structure unifiée et solide. Ce rapprochement permet de s'affirmer en Belgique sous **une bannière unique Beobank**, de poursuivre son développement et d'accroître sa notoriété. Son objectif est de doubler sa part de marché dans les dix ans sur les produits rentables.

Cette fusion a été réalisée le 1^{er} mai 2016 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier. Les nombreux chantiers (harmonisation de l'offre, uniformisation des procédures, communication clients, rebranding des agences...) ont été menés avec succès en moins de 11 mois.

Cette fusion a été réalisée **tout en maintenant l'activité sous contrôle** : maintien du niveau de satisfaction des clients, augmentation de la production, gestion efficace des risques, des résultats financiers qui dépassent les attentes et des résultats exceptionnels au niveau des recouvrements.

Sous cette nouvelle marque unique, la banque a su maintenir une politique conservatrice en matière de risques financiers. Le niveau de liquidité est resté bon avec un risque de taux plutôt limité et un risque de crédit réduit.

L'année 2016 a été également marquée par le lancement du projet **EOLE**.

Un projet crucial pour l'avenir de la banque sur lequel les équipes travaillent au rapprochement des 2 systèmes informatiques (ex-BKCP et ex-Beobank) afin de migrer l'ensemble vers Euro Information international.

Un projet à horizon 2018 avec des implications très concrètes impactant les missions des équipes en 2016 : analyse des écarts, prévisions des développements informatiques à venir...

ACTIVITÉS

► Clefs du succès d'une fusion réussie en un temps record

- L'engagement des équipes ;
- Un travail très important au niveau de l'harmonisation de l'offre de produits et services ;
- Une adaptation de toutes les équipes au changement par des formations conséquentes et certifiées ;
- Le passage en un week-end des agences, du site Internet, des contrats et documents divers... sont passés aux couleurs de la nouvelle marque ;
- La restructuration du réseau réalisée en 9 mois ;
- Des passerelles créées entre les plateformes informatiques des 2 banques afin de donner une vision unifiée aux clients et aux collaborateurs.

► Notoriété et attractivité commerciale

- La fusion s'est faite tout en développant l'activité commerciale. Le début d'année est à souligner avec notamment une campagne Crédit Auto très puissante qui a permis à Beobank de marquer les esprits grâce à un taux compétitif de 0,99 %. La banque a également renforcé son offre, en matière de crédit hypothécaire par exemple, et augmenté le taux d'équipement de ses clients ;
- Profitant de l'élargissement de son offre de produits et services, Beobank a fait évoluer son slogan qui est maintenant « Vous êtes bien entouré ». C'est en se fondant sur ce renouveau, qu'une campagne de positionnement pour le conseil en investissements a été lancée en

septembre 2016 afin de confirmer Beobank comme une banque de référence dans ce domaine ;

- En termes de reconnaissance, l'image de marque de Beobank sur le marché belge se traduit par une notoriété sans cesse croissante atteignant 86 % en décembre 2016 et qui complète la perception du consommateur d'une banque jeune, dynamique et moderne. Ces éléments sont confortés par un taux de satisfaction de la clientèle de 8,1/10 selon l'étude GFK menée en septembre 2016.

► Évolution du business modèle

- **Les équipes commerciales ont été profondément réorganisées** pour permettre de supporter la croissance voulue par Beobank et de répondre aux besoins spécifiques de ses trois segments d'activité : Professionnels, Patrimoine et Retail. Des équipes spécialisées pour les segments Professionnels et Patrimoine ont été créées avec l'objectif de travailler en étroite collaboration avec le réseau Retail.
- Après une phase de restructuration, le nouveau **réseau d'agences** de Beobank s'élève à 231 agences en 2016, composé de 65 agences salariées et 166 agents indépendants ;
- Afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques des clients professionnels et les aider à développer leur activité, **4 PRO Centers et 4 PRO Corners** ont ouvert leurs portes. Ces PRO Centers résultent d'une démarche d'innovation dans le modèle d'agence qui est totalement ouverte et mise à disposition de cette clientèle professionnelle. Ils peuvent ainsi y bénéficier d'un espace

de travail et de coworking, ainsi que de salles de réunion pour y recevoir leurs relations professionnelles, mais également des conseils d'une équipe spécialisée ;

- Dans le contexte de la campagne de promotion de la carte de Crédit Extra (la carte de crédit extra-généreuse, extra-flexible et extra-protectrice), Beobank a aussi lancé **un concept innovant de pop-up store** qui a mêlé promotion de la marque et ventes et services aux clients dans un espace temporaire sur une des principales artères commerciales de la ville d'Anvers, le Meir.

► Belle dynamique commerciale

- Comptes : ouverture de plus de 29 000 comptes, soit une hausse de 10 % par rapport à 2015, et un encours de 771 millions d'euros en progression de 25 % ;
- Cartes : 33 580 nouvelles cartes ont été souscrites, soit une hausse de 4 % mais avec un encours en baisse de 5 %, essentiellement à cause de l'effet zéroage, pour atteindre 351 millions d'euros ;

- Dépôts : légère diminution de 3 % pour atteindre 4,46 milliards d'euros ;
- Épargne financière : portefeuille stable qui s'élève à 1,51 milliard d'euros mais avec une collecte de 242 millions d'euros dans les fonds, soit une diminution de 32 % ;
- Prêts personnels : production en augmentation de 16 % pour atteindre 583 millions d'euros, permettant de faire croître le portefeuille de 5 % et d'atteindre 1,6 milliard d'euros ;
- Crédits hypothécaires : production de 395 millions d'euros qui permet d'atteindre un portefeuille de 1,5 milliard d'euros, soit une augmentation de 14 % ;
- Crédits long terme : portefeuille en baisse de 7 % pour atteindre 701 millions. Diminution essentiellement due à la période de réorganisation ;
- Encours : les encours gérés de Beobank ont progressé et s'élèvent à 13,1 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2016.

RÉSULTATS

Malgré un contexte compliqué lié à la fusion, Beobank a maintenu le développement de ses activités commerciales tout au long de l'année 2016.

En tenant compte de ces contraintes liées à la fusion, les encours gérés de Beobank ont légèrement progressé et s'élèvent à 13,1 milliards d'euros à la fin de l'exercice **2016**. Le PNB s'élève à 307 millions en 2016, contre 290,4 millions d'euros pour 2015. Le coût du risque crédit net s'élève à 9,8 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros en 2015, intégrant une provision pour risque sectoriel d'un montant de 4,3 millions d'euros en 2016. Dans ce contexte, le coût du risque reste encore exceptionnellement faible en 2016.

Malgré le contexte de fusion, la contribution de Beobank au résultat net est en progression et s'élève à près de 34 millions d'euros en 2016.

En ce qui concerne la **gestion du risque opérationnel**, le dispositif existant, déjà en place chez Beobank, a été déployé dans l'ensemble de l'organisation fusionnée en 2016.

Un **mécanisme de contrôle uniformisé** a été adopté dans l'ensemble du réseau commercial (agences salariées et indépendantes) et les processus opérationnels des services centraux ont été harmonisés.

Chiffres clés (consolidés IFRS) au 31/12/16	Unités	Beobank	
		2015	2016
Encours gérés	en milliards d'euros	12,9	13,1
Bilan	en milliards d'euros	6,4	6,4
PNB	en millions d'euros	290,6	307,4
Résultat d'exploitation	en millions d'euros	41,7	45,7
Résultat Net (part du Groupe)	en millions d'euros	32,3	33,7
Agences salariées	/	83	65
Agents délégués	/	200	166
PRO Centers & PRO Corners	/	/	12
Effectif ETP CDI	en ETP	1 014	982,5
Nombre de clients	/	559 129	607 063

RÉSEAU ENTREPRISES

Dans le contexte spécifique de taux, l'année 2016 a connu une légère reprise de l'activité des PME des Hauts-de-France, mais en deçà du niveau national. Dans ce cadre, le pôle Entreprises a poursuivi son développement tout en maîtrisant les risques.

Bien implanté sur tous les segments d'entreprises, de la TPE à l'ETI, le pôle Entreprises possède une large palette de produits et services (financements sur mesure, ingénierie financière et patrimoniale...) et dispose désormais d'un savoir-faire reconnu sur ses territoires et par ses clients. L'enquête de satisfaction clientèle 2016 relève que 95 % des clients BCMNE sont satisfaits des prestations proposées, dont 60 % sont très satisfaits.

À fin décembre, le réseau Entreprises représente 14 700 clients, 702 millions d'euros de production et plus de 2 milliards d'euros d'encours gérés.

Afin d'assurer une meilleure **efficience commerciale**, la BCMNE a mis en place un **centre d'affaires ETI** basé à Lille, et adapté son organisation sur le marché des PME via 4 régions commerciales et un nouveau seuil d'intervention (CA supérieur à 5 millions d'euros). Sur le plan organisationnel, les travaux ont concerné principalement la préparation des migrations informatiques de Bail Actéa et le lancement du Projet Service Clients destiné à optimiser l'assistance commerciale des centres d'affaires.

ACTIVITÉS

► Production de financements d'investissements du réseau entreprises

En millions d'euros

Financements d'investissements	2015	2016	Évolution 2016/2015
BCMNE - Crédits à moyen ou long terme	246,6	248,4	0,7 %
Bail Actéa	450,0	413,0	2,0 %
<i>dont production issue de BCMNE</i>	39,0	36,5	-6,4 %
Nord Europe Lease	52,6	40,7	-22,6 %
<i>dont production issue de BCMNE</i>	12,9	3,4	-73,7 %
TOTAL	704,2	702,1	-0,3 %

► Encours fin de mois de financements à moyen et long terme du réseau entreprises

En millions d'euros

Financements d'investissements	2015	2016	Évolution 2016/2015
BCMNE - Crédits à moyen ou long terme	610,6	677,8	11,0 %
Bail Actéa	923,5	952,7	3,2 %
Nord Europe Lease	411,2	404,6	-1,6 %
TOTAL	1 945,3	2 035,1	4,6 %

Source : Conseil de surveillance base fin décembre 2016

► BCMNE

▷ Activité commerciale dynamique

Pour la **BCMNE**, la dynamique commerciale produit ses pleins effets permettant de progresser de façon significative sur l'offre de crédit, à court terme et moyen terme, comme sur le traitement des flux.

La BCMNE a renforcé sa présence sur **le financement du cycle d'exploitation** : l'année 2016 est caractérisée par la forte progression des crédits de mobilisation de +9,6 % (+11,9 millions d'euros) et des comptes débiteurs de +11 % (+4 millions d'euros) ;

• **En crédits d'investissements**, la production moyen long terme s'élève à 248 millions d'euros (niveau équivalent à celui de 2015) et l'encours moyen à 707 millions d'euros, en progression de 11,3 % ;

- Les **ETI** constituent désormais un levier de croissance bien identifié. Fin 2016, les emplois ETI s'élevaient à 455 millions d'euros et représentaient 44 % des emplois de la banque. En matière de production crédits moyen long terme, la part des ETI a représenté 165 millions d'euros soit 66 % du total BCMNE ;
- **L'activité internationale** a continué de croître fortement en 2016 avec un volume d'opérations de 186 millions d'euros pour un millier d'opérations. L'encours moyen du crédit documentaire évolue de plus de 70 % à 13,2 millions d'euros contre 7,7 millions d'euros en 2015 ;
- L'activité **IFP BCMNE** (ingénierie financière et patrimoniale) se développe générant 598 milliers d'euros

de commissions (contre 445 milliers d'euros en 2015) pour un montant moyen d'opérations de l'ordre de 4 millions d'euros ;

- La dimension « **services** » s'est développée dans l'activité au quotidien de la BCMNE, se traduisant par une hausse des commissions financières et d'exploitation bancaire perçues de 35,7 % pour un montant de 7,4 millions d'euros contre 5,4 millions d'euros en 2015.

► Bail Actéa

▷ Progression des activités

- En matière de **crédit-bail mobilier**, l'activité a été dynamique avec une production de 413 millions d'euros, soit +2 %, tout en maintenant les niveaux de marge commerciale (1,96 %) ;
- L'encours financier s'élève à 953 millions d'euros et hausse de 3,2 %.

RÉSULTATS

► Résultat BCMNE

Le PNB hors dividendes s'élève à 25,3 millions d'euros en hausse de +18,2 %, portée par une marge financière en progression. En corollaire, le RBE ressort à 11,9 millions d'euros, en hausse de +34 % et le résultat net comptable à 14 millions d'euros, après coût du risque (-4,7 millions d'euros).

► Résultat Bail Actéa

Le résultat net après IS affiche un montant de 6,7 millions d'euros en progression de 3,8 % par rapport à fin 2015 et malgré un PNB en recul de 3,5 % à 20,745 millions d'euros. Le coût du risque ressort positif (pour la 3^{ème} année consécutive) à 303 000 euros.

► Nord Europe LEASE

▷ Un marché en croissance modérée

- Pour le **crédit-bail immobilier** (Nord Europe Lease), l'activité a été ralentie en raison d'une concurrence agressive et d'une politique renforcée de sélection des risques ;
- La production a atteint 40,7 millions d'euros contre 52 en 2015 ;
- L'encours financier fin de période s'établit à 416 millions d'euros (dont 11 millions d'euros de préfinancement), soit une baisse d'encours de 6 millions d'euros.

► Résultat NEL

Le PNB à 8,7 millions d'euros contre 9,7 millions d'euros en 2015 évolue en repli ainsi que le résultat net financier après IS à 2,3 millions d'euros contre 3,9 millions d'euros en 2015.

Chiffres clés (consolidés IFRS) au 31/12/16	Unités	2015	2016
Encours gérés	en milliards d'euros	2,4	2,5
Bilan	en milliards d'euros	2,3	2,3
PNB	en millions d'euros	55,1	56,4
Résultat d'exploitation	en millions d'euros	26,6	21,1
Résultat Net (part du Groupe)	en millions d'euros	18	13,8
Nombre de centres d'affaires	/	18	19
Effectif ETP CDI	en ETP	180	179
Nombre de clients	/	1 861	1 870

Le pôle Banque regroupe les banques de détail et banques des PME-PMI et ETI en France et en Belgique ainsi que les Entreprises de crédit-bail mobilier et immobilier.

Il s'agit principalement de la Caisse Fédérale, du réseau des Caisses locales, de la BCMNE, de Bail Actéa et Nord Europe Lease en France et de Beobank en Belgique.

S'y ajoutent les sociétés et groupements de moyens, notamment relatifs à l'immobilier.

Sa contribution aux comptes consolidés du Groupe CMNE se traduit par les chiffres ci-dessous.

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/16	31/12/15	Variations
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	414 486	425 794	(11 308)
Instruments dérivés de couverture	33 026	46 085	(13 059)
Actifs financiers disponibles à la vente	4 463 942	4 552 819	(88 877)
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 974 921	4 137 186	(162 265)
Prêts et créances sur la clientèle	16 309 746	15 937 712	372 034
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	49 813	38 416	11 397
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	208 382	379 852	(171 470)
Comptes de régularisation et actifs divers	435 890	471 126	(35 236)
Immobilisations corporelles et incorporelles	237 683	259 319	(21 636)
Écarts d'acquisition	2 343	2 343	-
TOTAL	26 130 232	26 250 652	(120 420)
PASSIF	31/12/16	31/12/15	Variations
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	277 117	266 575	10 542
Instruments dérivés de couverture	126 488	131 006	(4 518)
Dettes envers les établissements de crédit	1 427 450	2 395 645	(968 195)
Dettes envers la clientèle	16 343 647	15 915 142	428 505
Dettes représentées par un titre	3 619 971	3 754 012	(134 041)
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 542	2 758	(216)
Comptes de régularisation et passifs divers	732 925	632 797	100 128
Provisions	157 868	135 722	22 146
Dettes subordonnées	831 647	531 300	300 347
Intérêts minoritaires	(1 484)	(1 715)	231
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	2 469 445	2 335 371	134 074
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	142 616	152 039	(9 423)
TOTAL	26 130 232	26 250 652	(120 420)
COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/16	31/12/15	Variations
PRODUIT NET BANCAIRE	795 525	833 437	(37 912)
Frais généraux	(608 458)	(602 007)	(6 451)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	187 067	231 430	(44 363)
Coût du risque	(19 970)	(17 804)	(2 166)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	167 097	213 626	(46 529)
Gains ou pertes sur autres actifs	26 371	55	26 316
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	193 468	213 681	(20 213)
Impôts sur les bénéfices	(51 138)	(61 882)	10 744
RÉSULTAT NET TOTAL	142 330	151 799	(9 469)
Intérêts minoritaires	(286)	(240)	(46)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	142 616	152 039	(9 423)

Commentaires et précisions :

À l'actif, les prêts et créances sur établissements de crédit diminuent notamment sous l'effet de la baisse de centralisation de l'épargne réglementée et des échéances de prêts à terme que l'on retrouve en grande partie en liquidités. Les encours de crédits clientèle poursuivent leur progression en crédits consommation et prêts habitat. Les portefeuilles de titres sont impactés par les tombées d'échéances partiellement compensées par l'augmentation des OPC consolidés en méthode simplifiée. Au passif, la forte baisse des dettes envers les établissements de crédit s'explique par des échéances d'emprunts (notamment par la baisse du TLTRO pour 300 millions d'euros). L'évolution des dettes envers la clientèle a pour principale origine la progression de l'épargne logement et des comptes-courants. L'encours des dettes représentées par un titre diminue sous l'effet d'échéances de TCN supérieures aux nouvelles émissions. Les passifs divers augmentent tant en engagements sur titres qu'en part des minoritaires sur OPC consolidés en méthode simplifiée. On retrouve en variation des dettes subordonnées l'émission du TSR Caisse Fédérale (300 millions d'euros) en septembre 2016. L'augmentation des fonds propres est essentiellement due à la mise en réserve des résultats de l'année 2015.

La diminution du PNB s'explique essentiellement par la poursuite de la réduction de la marge d'intérêts liée à la baisse des taux (- 45 millions d'euros) ; les commissions sont également en repli (- 4 millions d'euros) du fait d'un ralentissement des remboursements anticipés et des renégociations de crédits tandis que les produits du portefeuille titres sont en hausse de 14 millions d'euros notamment suite à la cession du portefeuille d'OBK. Les charges d'exploitation augmentent (+ 20 millions d'euros) essentiellement du fait des travaux engagés pour la migration informatique de Beobank suite à la fusion avec BKCP Banque ; les frais de personnel sont, eux, en baisse (11 millions d'euros). La constatation d'une plus-value sur la cession de l'ensemble immobilier Raspail (26 millions d'euros) et la diminution de la charge d'impôt (10 millions d'euros) réduisent la variation du résultat net à - 9 millions d'euros.

L'ASSURANCE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ



L'ASSURANCE

Le marché de l'**assurance vie** a été hésitant en France en 2016 en raison de la baisse continue des rendements des fonds en euros et des inquiétudes liées aux changements réglementaires. La progression des cotisations sur les supports en UC semble avoir atteint un palier, conséquence de la volatilité des marchés boursiers.

En ce qui concerne l'**assurance dommages**, l'évolution de l'activité en légère croissance, est marqué par une concurrence de plus en plus accrue.

En **Belgique**, l'activité en assurance vie a fortement reflué, en lien avec les changements réglementaires et la baisse des rendements des fonds de branche 21.

Comme pour la banque, l'assurance a été fortement impactée par la mise en œuvre de **réglementations** de plus en plus contraignantes. Cela s'est traduit par le renforcement de la capacité de résiliation pour les assurés instaurée par la **Loi Hamon** puis confirmée par la **Loi Sapin 2** et ses amendements, **MIFID** en Belgique et **Priips** en France, qui accentuent l'obligation d'information des assurés et la protection des investisseurs, mais aussi par de nouvelles normes comptables, sans oublier l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris sur les EMTN.

► NEA en 2016, des choix stratégiques forts et engageants

Dans le cadre de **Solvabilité 2** mise en place depuis le 1^{er} janvier 2016, NEA a cherché à améliorer encore sa solvabilité en renforçant les capitaux propres d'ACMN VIE, en augmentant le capital de 50 millions d'euros et par un prêt subordonné de 50 millions d'euros souscrit par la CFCMNE, par des opérations de derisking de l'actif et une évolution volontariste du mix-produits (évolution vers les UC et rééquilibrage de l'activité vers l'assurance de biens et la prévoyance).

► La stratégie UC, un axe prioritaire

Sur le plan commercial, NEA a continué à mettre à la disposition des réseaux de distribution du groupe différentes solutions permettant de soutenir la stratégie du groupe visant à favoriser la collecte en Unités de Compte. En 2016, les UC ont ainsi représenté près de 34 % de la collecte en assurance vie, et 38 % dans le réseau CMNE, en hausse par rapport à 2015 contrairement au marché (20 %).

NEA a également repensé les modes de gestion de ses contrats phares (ACMN Opale et ACMN Opale Patrimoine) pour qu'ils s'adaptent à chaque profil d'investisseur. NEA propose de nouvelles offres en unités de compte et des produits structurés. En Belgique, NEA a mis en place le transfert de réserve, mécanisme qui permet de basculer ses investissements de la branche 21 vers la branche 23.

► La mise en marché d'une nouvelle gamme de produits et services dans un contexte de taux bas

L'année 2016 a été riche en lancements de produits : refonte de la gamme suite à la fusion BKCP-Beobank, lancement des offres Plan Protection Famille et Plan Funérailles, enrichissement de l'offre assurance emprunteur de NELB, révision de Famili Sécurité pour aligner les formalités médicales en cas d'augmentation des capitaux garantis.

Afin de simplifier la relation du client à la compagnie, de nouveaux services ont été mis en place comme le devis en

ligne Multirisques Habitation ou le simulateur Integral'santé. Sont en cours de développement : la signature électronique, la souscription en ligne Habitation et Automobile, ou l'e-sélection médicale en assurance emprunteur.

► Le client au cœur de la chaîne de valeur

Sur le plan interne, le PMT 2020 est construit sur la **qualité de services**, projet transverse et majeur. La première année a vu le lancement d'un audit qualité en vue de réaliser un état des lieux complet, de dégager des pistes d'amélioration et de construire un plan d'actions. L'objectif est de renforcer la sérénité et la confiance avec les réseaux et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

En assurance santé, ACMN IARD a enrichi son offre avec plusieurs contrats qui couvrent l'ensemble des besoins des particuliers et des professionnels et répondent notamment aux défis de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), qui vient rebattre les cartes des mutuelles santé.

► De nombreux projets stratégiques, qui ont nécessité une nouvelle organisation

En matière de gouvernance, une nouvelle direction et dans sa lignée une nouvelle organisation ont été mises en place, plus adaptée à la taille de NEA et structurant le pôle autour de ses filières métiers. Elle permettra aussi à chacun d'apporter au mieux sa contribution aux grands projets de développement du pôle Assurances, avec comme priorités d'offrir aux réseaux et aux assurés un service de qualité totale et de valoriser ses compétences métiers et son expertise assurance.

L'année 2016 a enfin été marquée par la signature d'un accord d'échange de participations minoritaires entre les ACM et NEA, concernant NELB et la société Partners. Cet accord correspond à la volonté stratégique du CMNE et de NEA d'élargir l'offre Assurances en Belgique. Il répond à un double objectif : d'une part bénéficier d'une offre Assurances de biens en Belgique qui sera commercialisée par Beobank et d'autre part d'élargir à un nouveau réseau de distribution (Partners), les assurances de personnes conçues et gérées par NELB.

ACTIVITÉS

► NEA

En millions d'euros

	Chiffres d'affaires	Progression
ACMN-Vie	695	-20 %
ACMN IARD	154	+1 %
NEL Luxembourg (NELL)	105	-18 %
NEL Belgium (NELB)	54	-2 %
Réassurance/courtage	4	-10 %
TOTAL NEA	1 012	-16 %

Le chiffre d'affaires 2016 de NEA s'élève à 1 012 millions d'euros, en recul de 16 %. L'épargne représente 72,5 % du total à 731 millions d'euros en baisse par rapport à l'année passée (929 millions d'euros). Les assurances de personnes avec un total de 158 millions d'euros sont stables et constituent 15,7 % de l'activité. Les assurances de biens s'élèvent à 119 millions d'euros (11,8 %).

62 % du Chiffre d'affaires de NEA provient du réseau CMNE, soit une hausse de 9 points sur un an de sa contribution. Beobank baisse de 14 % à 11 % et La Française de 10 à 8 %. Le solde de la collecte (19 % du CA de NEA) est réalisé par des réseaux externes au Groupe CMNE et leur contribution est orientée à la baisse.

Les encours NEA : le total des provisions mathématiques et techniques est en hausse de 1% pour atteindre 11 800 millions d'euros.

► ACMN VIE

- Un chiffre d'affaires de 694,6 millions d'euros en recul de 20 % par rapport à 2015 du fait du recul des partenariats externes au groupe (transfert d'un portefeuille de contrats commercialisés sur Internet à Suravenir Assurances fin 2015) ;
- La production en épargne est globalement en baisse de 22 % avec un total de 618,7 millions d'euros. La production en euros baisse fortement (423,9 millions d'euros soit -31 %) au profit de la production en Unités de Comptes (194,8 millions d'euros, +11 %) ;
- Le taux d'UC dans la collecte épargne ressort ainsi à 31,5 % contre 22,1 % en 2015 ;
- Le produit OPALE du CMNE lancé en fin d'année 2015 enregistre en 2016 une production de 139,2 millions d'euros dont pratiquement 50 % d'UC ;
- La production en prévoyance, réalisée en quasi-totalité par le CMNE, s'élève à 75,9 millions d'euros ;
- La part du CMNE dans le CA d'ACMN VIE s'élève à 68 % et la part avec les partenaires groupe (CMNE, Beobank et groupe La Française) représente 83 % ;
- Le total des provisions techniques s'élève à 10 667 millions d'euros (+1 %) dont 16,6 d'UC sur la partie épargne. La compagnie a servi sur ses fonds euros des taux en baisse (1,66 % en moyenne) et a renforcé la Provision Pour Participation aux Bénéfices qui représente désormais 3,43 % des encours euros.

► ACMN IARD

- Le total des primes émises de 154 millions d'euros est en progression de 1 % et représente 15 % de la collecte du pôle assurance ;
- Le CA des produits d'assurances de biens (Automobile – Multirisques) ressort à 118,6 millions d'euros en hausse de 1,4 % ;
- Les produits de prévoyance & santé représentent 22 % de la production annuelle avec un total de 34,5 millions d'euros. Ils sont en baisse de 2,2 % en raison du recul de la santé (28,8 millions d'euros soit -5 %). En revanche, la prévoyance est en progression de 15 % à 5,7 millions d'euros, en particulier grâce au développement du produit Accidents de la Vie (AAV).

► NELL

- Le chiffre d'affaires ressort à 105,4 millions d'euros en baisse de 18 % ;
- La production s'élève à 31,8 millions d'euros ;
- Le produit Myriad, à destination du courtage Belge, a enregistré une production de 73,6 millions d'euros ;
- La part des UC est élevée (50,3 %) ;
- Le total des provisions techniques s'élève à 859 millions d'euros dont 35 % d'UC.

► NELB

- Le chiffre d'affaires s'élève à 53,9 millions d'euros en baisse de 2 % ;
- Les primes Prévoyance avec un total de 46,9 millions d'euros sont stables ;
- Les primes versées sur les produits d'épargne et d'investissement sont en baisse de 13 %.

RÉSULTATS

Le résultat net consolidé du pôle NEA – part du Groupe – ressort à 71,6 millions d'euros (normes CNC) au 31 décembre 2016, en progression de 1 %.

La part contributrice de chaque entité se décompose ainsi :

- Le résultat net d'ACMN vie s'élève à 49,5 millions d'euros contre 47,6 millions d'euros en 2015. Cette hausse s'explique par le niveau satisfaisant du résultat technique et par la baisse des frais généraux (fin des travaux de migration des Systèmes d'Information) ;
- À hauteur de 16,4 millions d'euros, le résultat d'ACMN IARD ressort en baisse par rapport à l'exercice 2015 (19,3 millions d'euros). Ce recul s'explique par une hausse de la sinistralité (intempéries de mai-juin et sinistres corporels).
- Le résultat de Nell s'établit à 2,6 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros en 2015.
- Quant à celui de NELB, il se chiffre à 4 millions d'euros contre 1,8 million d'euros en 2015.



PÔLE ASSURANCE / COMPTES CONSOLIDÉS

Le pôle Assurances est constitué des entités détenues par la holding Nord Europe Assurances (NEA) : ACMN IARD, ACMN VIE, CPBK Re, Nord Europe Life Luxembourg, North Europe Life Belgium, SA Partners Assurances et Courtage Crédit Mutuel Nord Europe. S'y ajoute le SVP Jarna, émetteur d'obligations sécurisées par des OAT.

Sa contribution aux comptes consolidés du Groupe CMNE se traduit par les chiffres suivants.

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/16	31/12/15	Variations
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 570 468	11 815 480	754 988
Actifs financiers disponibles à la vente	3 557 114	3 673 242	(116 128)
Prêts et créances sur établissements de crédit	476 115	190 428	285 687
Prêts et créances sur la clientèle	55 407	52 577	2 830
Comptes de régularisation et actifs divers	95 238	86 986	8 252
Participations dans les entreprises mises en équivalence	17 745	-	17 745
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 432	1 569	(137)
Écarts d'acquisition	5 640	5 640	-
TOTAL	16 779 159	15 825 922	953 237
PASSIF	31/12/16	31/12/15	Variations
Dettes envers les établissements de crédit	361 844	190 306	171 538
Dettes envers la clientèle	95 004	109 236	(14 232)
Comptes de régularisation et passifs divers	2 218 811	1 747 352	471 459
Provisions techniques des contrats d'assurance	12 742 171	12 599 898	142 273
Provisions	6 780	9 148	(2 368)
Dettes subordonnées	353 018	303 016	50 002
Intérêts minoritaires	58 371	40 640	17 731
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	873 707	755 380	118 327
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	69 453	70 946	(1 493)
TOTAL	16 779 159	15 825 922	953 237
COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/16	31/12/15	Variations
PRODUIT NET BANCAIRE	187 052	205 178	(18 126)
Frais généraux	(70 039)	(78 472)	8 433
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	117 013	126 706	(9 693)
Coût du risque	-	-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	117 013	126 706	(9 693)
Quote-part de résultat des entreprises MEE	(66)	-	(66)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT	116 947	126 706	(9 759)
Impôts sur les bénéfices	(39 330)	(46 132)	6 802
RÉSULTAT NET TOTAL	77 617	80 574	(2 957)
Intérêts minoritaires	8 164	9 628	(1 464)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	69 453	70 946	(1 493)

Commentaires et précisions :

La variation des actifs à la juste valeur par résultat traduit essentiellement l'augmentation des OPC consolidés en méthode simplifiée ; elle est renforcée par une collecte plus importante en unités de compte tandis que les portefeuilles de titres disponibles à la vente, représentant les contrats euros sont, eux, en diminution. L'augmentation des prêts sur établissements de crédit s'explique par les opérations de pension sur titres. L'effet de ces évolutions se retrouve dans les variations symétriques des passifs liés : provisions techniques, passifs divers et dettes sur établissements de crédit.

La marge sur activité d'assurance est en diminution notamment du fait de la baisse des revenus des placements. Cet impact négatif est partiellement compensé par une diminution des frais généraux, essentiellement liée à des reprises de provisions.

L'ASSET- MANAGEMENT

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

L'ASSET-MANAGEMENT

En 2016, La Française a poursuivi sa croissance organique en s'appuyant sur les expertises de ses quatre piliers métiers et sur la force de sa plateforme de distribution en France et à l'international. Elle a connu une **croissance soutenue de l'immobilier**, développé de **nouvelles expertises** et poursuivi ses **relais de croissance à l'international**. Ses compétences sont un atout puissant pour le Groupe. De par ses performances et sa croissance, La Française se classe parmi les 10 sociétés de gestion françaises les plus dynamiques.

► La Française boucle une nouvelle année record

La collecte 2016 s'élève à plus de 6 milliards d'euros, son plus haut historique. Elle est positive sur les quatre piliers métiers du Groupe :

- La Française Global Asset Management : 841 millions d'euros ;
- La Française Global Real Estate Investment Managers : 1,969 milliard d'euros ;
- La Française Global Investment Solutions : 3,204 milliards d'euros ;
- La Française Global Direct Financing : 24 millions d'euros (quote-part de la collecte réalisée par les équipes commerciales de La Française).

À fin 2016, cette nouvelle performance fait passer l'encours sous gestion du groupe sur un an de 52 à près de **60 milliards d'euros d'actifs**.

L'année 2016 a ainsi été marquée par le décollage des activités

et encours sur le pilier **Investment Solution**, le lancement de **Moniwan**, première fintech de distribution digitale de SCPI dédiée aux investisseurs particuliers, et le lancement réussi de la stratégie **Actions Zero Carbon**.

La Française a réalisé quelques actions emblématiques, dont le positionnement comme un acteur de référence sur les **SCPI européennes** (LFGREIM), le lancement et la commercialisation d'un fonds fintech (NewAlpha), la reconnaissance de la stratégie **Premia** en France et à l'international (LFGIS) et le succès des fonds phares Fixed Income (LFGAM).

Sur le plan interne, La Française a simplifié son **organisation** pour donner une meilleure visibilité aux métiers du Groupe et améliorer son agilité, avec notamment le transfert des activités du GIE à la holding du Groupe et la réorganisation de la gestion privée par le rapatriement en cours de la banque au Luxembourg à Paris. Le développement de synergies nouvelles avec le Groupe CMNE, est venu renforcer celles déjà existantes.

ACTIVITÉS

► La Française Global Direct Financing (LFGDF)

Gestion et commercialisation de solutions de financement direct de l'économie

▷ Durablement engagée dans des offres innovantes et ISR

- Lancement du fonds PME **Emplois Durables** avec pour objectif de mobiliser des ressources à long terme en faveur d'entreprises créatrices d'emplois durables (initié par Klesia et AG2R, co-géré par Acofi, Siparex, La Française et AG2R-La Mondiale).

- Intégration des équipes de XAnge chez Siparex, permettant un renforcement significatif sur le segment du capital risque et de l'innovation ainsi qu'une ouverture du capital de Siparex Innovation et Proximité à la Banque Postale.

▷ Chiffres clés 2016 :

▷ Des solutions d'investissement

- Lancement du premier fonds français de venture dédié au Fintech. Acquisition supplémentaire de 25 % du capital de **New Alpha**, qui réalise une année record en nombre d'investissements (5 en Private Equity au travers du nouveau fonds Fintech et 7 en seeding) ;
- Succès de l'expertise de dette immobilière avec la commercialisation du fonds La Française **Prédirec Immo IV** avec plus de 400 millions d'euros d'engagements de souscription ;

- Acofi : plus de 2,3 milliards d'euros sous gestion, dont plus de 1,6 milliard d'euros déjà déployés ;
- Siparex : des levées de fonds (270 millions d'euros) en croissance de +21 % par rapport à 2015 et un volume d'investissements en hausse sensible qui atteint 178 millions d'euros soit +29 % par rapport à 2015 ;
- New Alpha détient 538 millions d'euros sous gestion à fin 2016 et 37 partenariats actifs dont 30 % hors de France qui représente 16 milliards d'euros gérés et 620 salariés.

► La Française Global Real Estate Investment Managers

Gestion et commercialisation de solutions immobilières

▷ Positionnée sur le marché immobilier français

- Première société de gestion de SCPI en termes de capitalisation ;
- 4^{ème} en termes de collecte nette ;
- 14,5 milliards d'euros d'encours en fin d'année.

▷ Développement du corporate

- Prise de participation majoritaire (80 %) dans LF Forum Securities ;
- Augmentation de la prise de participation à 85 % dans la plateforme internationale qui devient LF Real Estate Partners International (LF REPI) ;
- De nouvelles implantations internationales telles que l'ouverture d'un bureau de représentation à Séoul de LF REPI.

▷ Stratégie d'investissement

- Lancement de Moniwan, première fintech de distribution digitale BtoC de SCPI, qui permet la dématérialisation à 100 % des souscriptions ;

▶ La Française Global Investment Solutions (LFGIS)

Gestion et commercialisation de solutions d'investissement

▷ Activité et production

- En gestion, l'offre de LFGIS a démontré toute sa robustesse, sa pertinence et sa capacité à performer dans une année compliquée sur les marchés ;
- À fin 2016, les actifs s'établissent à 7,5 milliards d'euros avec une très forte progression de 75 %. Ces 3,2 milliards d'euros de collecte sont principalement issus de l'activité des fonds dédiés à destination de la clientèle institutionnelle française et de la collecte sur les fonds de performance absolue Premia qui se sont vus décerner par Eurohedge le prix du meilleur fonds multi stratégies ;
- Les activités sur les piliers Fonds de Solution et Gestion alternative auprès de la clientèle institutionnelle ont pris leur essor en 2016 ;

▶ La Française Global Asset Management (LFGAM)

Gestion et commercialisation de valeurs mobilières

▷ Faits marquants

- L'entité Gonet La Française Advisors a reçu l'agrément de la FINMA lui permettant de distribuer en Suisse et a lancé le compartiment actions suisse ISR ;
- Lancement réussi de la stratégie Actions Zero Carbon avec le fonds actions dédié à la thématique décarbonation ;
- Confirmation du savoir-faire, des performances et du développement obligataire, notamment dans une approche total return avec la mise en avant d'une gamme de fonds de performance absolue tels que La Française Multi Stratégies Obligataires ;
- 3 appels d'offres pour le compte d'institutionnels ont été remportés pour un total de 283 millions d'euros en gestion ;

- Plus de 700 millions d'euros de collecte brute en SCPI qui place LFGREIM dans le peloton de tête des collecteurs ;
- Mise en œuvre d'une stratégie institutionnelle sur les résidences seniors ;
- Montée en puissance de l'offre dédiée (OPCI dédiés / Mandats) avec 1 milliard d'euros de collecte ;
- Acquisitions de deux immeubles parisiens pour le compte de la Korean Post et Samsung pour un investissement de 500 millions d'euros.

▷ Chiffres clés 2016

- 2,3 milliards d'euros de transactions dont 20 % à l'étranger ;
- 2 milliards d'euros de collecte dont 25 % à l'international.

- LFGIS dispose d'un business model composé d'un mix produits équilibré : Gestion Alternative – Fonds de solutions – Produits structurés ;
- Les encours des fonds alternatifs de performance absolue s'établissent à 1,3 milliard d'euros avec 50 % de ces encours détenus par la clientèle internationale et représentent 75 % de la collecte 2016 ;
- Les encours en émissions structurées n'augmentent que légèrement (+5 %) en raison principalement d'une activité limitée avec le Groupe CMNE cette année (taux bas et position suite à l'arrêt Generali).

- Le fonds de performance absolue obligataire « La Française Multi Stratégies Obligataires » est le 4^{ème} fonds de la gamme obligataire ayant atteint 500 millions d'euros d'encours sur une année 2016 particulièrement compliquée sur les taux d'intérêt ;
- Les fonds phares de LFGAM se classent majoritairement dans le premier quartile en termes de performance sur l'année 2016 (classements concurrentiels européens réalisés par Morningstar) ;
- L'encours de LFGAM a atteint à fin décembre 36 milliards d'euros ;
- La notation attribuée par Fitch Rating est maintenue à High Standard.

DE TRÈS BONS RÉSULTATS

En millions d'euros

Comptes consolidés IFRS	2015	2016	Évolution
CA net	168,5	180,2	+7 %
Charges d'exploitation	125,7	128,9	+3 %
RBE	42,7	51,3	+20 %
RÉSULTAT NET TOTAL CONSOLIDÉ	23,1	30,4	+32 %

Le pôle Gestion pour compte de tiers est regroupé au sein de la holding « Groupe La Française » qui détient principalement La Française AM, La Française Real Estate Managers, La Française AM Finance Services, La Française Investment Solutions, La Française Bank, La Française Inflection Point, FCT LFP Créances Immobilières, CD Partenaires, LFAM International, New Alpha, 2A, Holding Cholet Dupont, NExT AM, LFAM Ibéria, Siparex Proximité Innovation et LF Real Estate Partners ainsi que les participations étrangères : au Royaume-Uni : La Française Global REIM, Inflection Point Capital Management, LF Real Estate Partners International, Tages et Alger Management ; aux États-Unis d'Amérique : La Française Forum Securities Limited et à Hong-Kong : JKC Capital Management.

Sa contribution aux comptes consolidés du Groupe CMNE se traduit par les chiffres suivants.

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/16	31/12/15	Variations
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	221 885	231 611	(9 726)
Actifs financiers disponibles à la vente	89 966	89 445	521
Prêts et créances sur établissements de crédit	55 367	37 256	18 111
Prêts et créances sur la clientèle	172 682	260 754	(88 072)
Comptes de régularisation et actifs divers	226 786	195 818	30 968
Participations dans les entreprises mises en équivalence	27 352	66 039	(38 687)
Immobilisations corporelles et incorporelles	26 339	149 172	(122 833)
Écarts d'acquisition	175 149	173 628	1 521
TOTAL	995 526	1 203 723	(208 197)
PASSIF	31/12/16	31/12/15	Variations
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	148 124	145 403	2 721
Dettes envers les établissements de crédit	138 369	229 016	(90 647)
Dettes envers la clientèle	-	659	(659)
Dettes représentées par un titre	165 618	253 891	(88 273)
Comptes de régularisation et passifs divers	246 225	202 686	43 539
Provisions	2 029	1 746	283
Intérêts minoritaires	20 929	14 429	6 500
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	250 029	336 032	(86 003)
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	24 203	19 861	4 342
TOTAL	995 526	1 203 723	(208 197)
COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/16	31/12/15	Variations
PRODUIT NET BANCAIRE	184 791	172 075	12 716
Frais généraux	(145 356)	(135 756)	(9 600)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	39 435	36 319	3 116
Coût du risque	28	(13)	41
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	39 463	36 306	3 157
Quote-part de résultat des entreprises MEE	1 035	1 018	17
Gains ou pertes sur autres actifs	7 131	(386)	7 517
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	47 629	36 938	10 691
Impôts sur les bénéfices	(16 602)	(14 126)	(2 476)
Gains & pertes nets d'impôts/activités abandonnées	-	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	31 027	22 812	8 215
Intérêts minoritaires	6 824	2 951	3 873
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	24 203	19 861	4 342

Commentaires et précisions :

Les variations d'actifs et passifs à la juste valeur par résultat ainsi que des prêts sur établissements de crédit proviennent pour une grande part des activités de La Française Bank du fait de son rôle d'intermédiaire entre les investisseurs et les émetteurs de produits structurés par LFIS ; cette activité impacte également les comptes de régularisation où sont notamment repris les dépôts de garantie sur dérivés. La baisse des prêts à la clientèle est à rapprocher de celle des dettes représentées par un titre, ces deux mouvements trouvant leur origine dans le FCT Créances Immobilières. La diminution des participations mises en équivalence s'explique par la sortie des titres Forum. Enfin, la substantielle baisse des immobilisations corporelles trouve son origine dans la cession de l'ensemble immobilier Raspail.

Le PNB est en progression principalement grâce à une très bonne collecte 2016, notamment en immobilier et chez LFIS. L'augmentation des frais généraux porte surtout sur les frais de personnel (+ 7 millions d'euros), l'accroissement des charges d'exploitation (+ 2,6 millions d'euros) étant en grande part lié aux évolutions de structure, notamment le rapatriement de LFB à Paris. On retrouve en « Gains sur autres actifs » le résultat de la cession de l'immeuble Raspail.

PÔLE SERVICES ET ACTIVITÉS DIVERSES

Ce pôle est constitué de l'ensemble des activités qui ne relèvent pas des métiers stratégiques du Groupe : NEPI (base consolidée, intégrant l'activité immobilière hors exploitation notamment la SCI Centre Gare), Euro Information, Financière Nord Europe, Sicorfé Maintenance, Transactimmo et Actéa Environnement.

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/16	31/12/15	Variations
Actifs financiers disponibles à la vente	31 968	30 754	1 214
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 597	3 780	1 817
Comptes de régularisation et actifs divers	4 709	2 591	2 118
Participations dans les entreprises mises en équivalence	115 884	105 670	10 214
Immobilisations corporelles et incorporelles	18 734	20 897	(2 163)
Écarts d'acquisition	724	724	-
TOTAL	177 616	164 416	13 200

PASSIF	31/12/16	31/12/15	Variations
Dettes envers les établissements de crédit	20 175	17 858	2 317
Comptes de régularisation et passifs divers	1 057	1 314	(257)
Provisions	111	113	(2)
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	143 635	133 573	10 062
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	12 638	11 558	1 080
TOTAL	177 616	164 416	13 200

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/16	31/12/15	Variations
PRODUIT NET BANCAIRE	6 527	5 760	767
Frais généraux	(1 634)	(1 627)	(7)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 893	4 133	760
Coût du risque	(935)	(212)	(723)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 958	3 921	37
Quote-part de résultat des entreprises MEE	9 416	8 696	720
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	13 374	12 617	757
Impôts sur les bénéfices	(736)	(1 059)	323
RÉSULTAT NET TOTAL	12 638	11 558	1 080
Intérêts minoritaires	-	-	-
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	12 638	11 558	1 080

Commentaires et précisions :

L'évolution des actifs d'immobilisations est consécutive à la cession du terrain du Golf d'Arras, se traduisant par un résultat positif de 0,9 millions d'euros. Les deux principaux contributeurs à l'augmentation du résultat net sont Actéa Environnement (1 million d'euros) et Euro Information (9,3 millions d'euros) impactant pour cette dernière, la valeur des titres mis en équivalence.

TENDANCES ET PERSPECTIVES

TENDANCES ET PERSPECTIVES 2017

Après une année décevante en 2016, l'OCDE prévoit une modeste reprise de la croissance mondiale à 3,3 % pour 2017. Néanmoins, les perspectives économiques restent sujettes à d'importantes incertitudes. Ces dernières résultent tout d'abord, des facteurs géopolitiques avec la montée du protectionnisme commercial qui pourraient réduire la confiance des investisseurs dans certaines régions du monde. Par ailleurs, le ralentissement de la demande chinoise pèse sur le commerce mondial auxquelles s'ajoutent les difficultés des pays producteurs de pétrole et de matières premières.

La Banque centrale européenne table sur une croissance de la zone euro à 1,6 % en 2017 ainsi qu'une inflation qui ne devrait augmenter que progressivement à 1,3 %. Ainsi, la croissance économique de la zone euro devrait rester solide malgré des « risques exceptionnels » dus aux fortes incertitudes notamment politiques. Même si le risque de déflation a largement disparu suite aux mesures de la BCE pour tenter de relancer une dynamique des prix européens quasiment inexistante, toutefois l'incertitude domine. Si la Réserve fédérale américaine a déjà commencé à relever ses taux, et projette de continuer, les taux en Europe restent ancrés à des niveaux très bas notamment grâce à la politique menée par la BCE et à son programme de rachats de titres de dette publique privée prolongé jusqu'à fin 2017. La consommation au sein de l'UE continue de soutenir l'expansion économique et le chômage continue à reculer.

En France, les prévisions de croissance demeurent plutôt modestes s'inscrivant dans une fourchette comprise entre 1,3 % et 1,6 %. Sur le plan conjoncturel, la situation économique française semble retrouver un peu de dynamisme tirée par la consommation des ménages et soutenue par l'amélioration progressive du marché du travail. Cependant, la croissance reste soumise aux incertitudes liées aux élections présidentielles et à l'environnement ; euro, prix du

baril de pétrole et taux d'intérêts qui invitent à la prudence. En termes d'environnement des affaires, les entreprises restent confrontées à une fiscalité élevée, à de lourdes contraintes réglementaires et à l'instabilité de la législation. En matière de compétitivité hors coûts, l'amélioration se fait attendre malgré des niveaux d'investissements de bon augure pour cette année.

La **réglementation** pèsera encore sur les banques en 2017, avec la montée en puissance du régulateur européen (BCE, CRU, EIOPS ...) tout en continuant à devoir satisfaire les régulateurs nationaux (ACPR, CSSF, ...). Et plus particulièrement, en France, où les réglementations récentes auront des conséquences sur l'activité bancaire comme la loi Eckert sur les avoirs en déshérence, la loi Macron sur la mobilité bancaire ou encore la loi Sapin sur la résiliation de l'assurance emprunteur.

La **révolution numérique** continue de bouleverser la société. La concurrence internet évolue très vite ; les géants d'internet (Google, Apple, Facebook, Amazon...) développent des offres de services financiers, notamment dans les paiements, de nouveaux acteurs apparaissent (Orange Bank...) et les FinTech attirent des investissements significatifs pour innover dans certains domaines bancaires (plates-formes de financement participatif, transfert d'argent, agrégateurs de compte, robo-advisors...).

Confrontées à cette rupture digitale et à la baisse de fréquentation en agences, les banques doivent poursuivre leur transformation, repenser la relation client, voire fermer certaines agences. Les réseaux bancaires traditionnels doivent réinventer l'expérience clients et proposer des services digitaux fluides, efficaces et sécurisés, utilisant les données (data) pour enrichir la relation et générer de nouveaux revenus.

LE PLAN À MOYEN TERME 2016-2020

Face à cet environnement économique et réglementaire incertain, le CMNE devra continuer à renforcer la solidité et la cohésion de son Groupe, à travers son Plan à Moyen Terme 2016-2020.

À l'horizon 2020, le CMNE veut avoir une vision dynamique de son développement, ouverte sur son environnement, capable de rivaliser dans la compétition bancaire. Pour cela, il devra poursuivre à asseoir la banque sur ses atouts, accélérer la croissance des revenus, tout en continuant à améliorer sa rentabilité. Le CMNE devra également maintenir le rythme de sa transformation pour s'adapter aux profondes mutations technologiques, économiques et réglementaires des années en cours et à venir.

Pour y parvenir, le CMNE peut s'appuyer sans conteste sur un socle de valeurs d'entreprise :

- **Un engagement au service des clients** : les conseillers accompagnent leurs clients dans la gestion globale de leurs besoins ;
- **Un engagement mutualiste** : la démarche mutualiste repose sur le sociétariat. Des administrateurs, élus parmi les sociétaires, s'assurent de la bonne gestion et de la qualité du service rendu dans la Caisse locale ;
- **Un engagement territorial** : le CMNE joue un rôle de premier plan dans le financement de l'économie locale. Il mène également de nombreuses actions dans le domaine social et culturel (Fondation CMNE, Caisse solidaire) ;
- **Un engagement des collaborateurs** : le CMNE favorise la montée en compétences et l'épanouissement de ses collaborateurs (formation...).

PERSPECTIVES 2017 DES TROIS MÉTIERS

À l'issue de la première année du PMT 2016-2020, le CMNE a lancé de nombreux chantiers et déjà concrétisé d'importants projets.

Afin de répondre aux enjeux 2017, tout en restant vigilant et réactif aux continues évolutions de son environnement, le Groupe va poursuivre sa dynamique d'adaptation en s'appuyant sur son socle composé de trois piliers Métiers :

LA BANQUE

« Renforcer les synergies entre les trois réseaux (France, Belgique, Entreprises) pour asseoir son modèle de banque universelle euro-régionale. »

L'ASSURANCE

« Réinventer Nord Europe Assurance autour des réseaux distributeurs, avec une offre renouvelée, au service des assurés. »

L'ASSET-MANAGEMENT

« Faire de La Française un asset-manager européen multi-spécialiste, apportant son expertise au Groupe. »

Pour atteindre ces objectifs, le CMNE s'est fixé un cap autour de trois principes :

- **Innovation** : favoriser la créativité en n'hésitant pas à être novateur dans l'expérience client « mobile » ; accélérer la digitalisation des métiers ; être moteur au niveau communautaire dans les choix informatiques (Priorités Clients 2018) ;
- **Prudence** : refuser d'essayer de compenser la baisse des marges par l'accentuation des risques portés par le Groupe ; s'adapter à la nouvelle donne réglementaire impactant tous nos métiers ;
- **Efficacité** : rationaliser le groupe en termes d'organisation, d'investissements et de participations, afin de limiter la consommation de fonds propres et l'érosion des résultats. Diminuer le nombre de structures régulées.



AUTRES INFORMATIONS GROUPE

RAPPORT
DE GESTION



STRUCTURE DU CAPITAL
GESTION DES FONDS PROPRES
DONNÉES CONSOLIDÉES
PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION
INDICES ALTERNATIFS DE
PERFORMANCE



Les parts sociales des Caisses locales, constitutives du capital du Groupe CMNE, sont exclusivement détenues par les sociétaires.

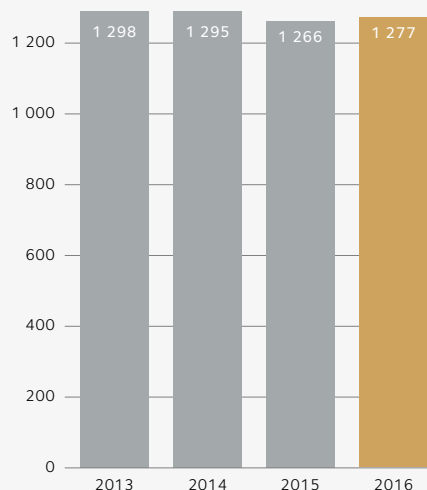
► Rémunération des parts sociales

Elles sont de quatre types :

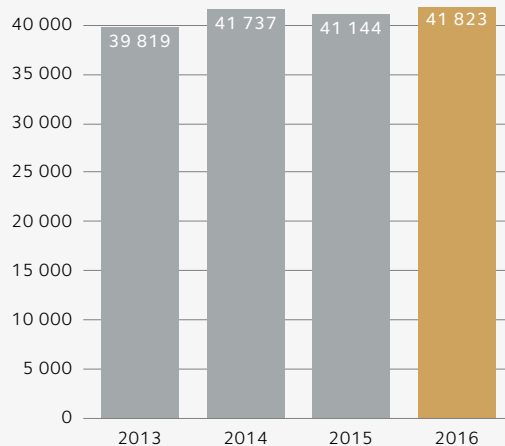
- **Les parts A**, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- **Les parts B**, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- **Les parts C**, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- **Les parts F**, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts sociales B & F ne sont plus offertes au public depuis le 1^{er} juin 2011. Les parts A ne sont pas rémunérées, les parts B, C et F reçoivent une rémunération fixée par l'assemblée générale de chaque caisse locale, dans le respect des limites prévues par le statut de la Coopération et selon les directives fixées par le Conseil d'administration fédéral. En 2016, le rendement annuel des parts a été de 1 % pour les parts B, 1,65 % pour les parts C et 3,23 % pour les parts F, plafonné au TMO + 200 bp. Le montant des parts sociales émises au cours de l'exercice 2016 s'élève à 177 millions d'euros (collecte brute retraitée des transferts internes).

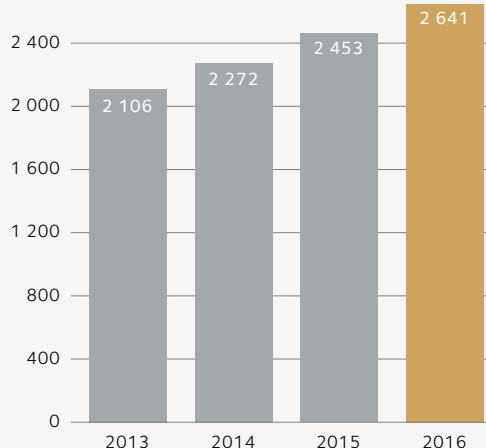
Capital (parts sociales A, B, C et F)
(en millions d'euros)



Total bilan
(en millions d'euros)



Fonds propres - part du Groupe hors résultat
(en millions d'euros)





Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est soumis à la réglementation prudentielle française transposant les directives européennes. Les méthodologies appliquées pour l'évaluation des risques sont conformes aux normes réglementaires et aux définitions retenues au niveau du Groupe Crédit Mutuel.

CHIFFRES CLÉS

En millions d'euros

Ratios réglementaires	31/12/15	31/12/16
Common Equity Tier One	2 259	2 480
Additional Tier One	92	79
Tier Two	479	778
TOTAL FONDS PROPRES CRR	2 831	3 336
Risques pondérés	15 988	16 385
RATIO BÂLE III	17,70 %	20,36 %
Ratio CET1	14,13 %	15,13 %
Ratio T1	14,71 %	15,62 %

Le Crédit Mutuel Nord Europe respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

FONDS PROPRES

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (risque de marché et risque de crédit, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du CMNE sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe.

Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudemmentiellement par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture mesure le besoin en fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent, en norme Bâle III, à la somme du « *Common Equity Tier One* » c'est-à-dire les parts sociales et les réserves, du *Tier One* additionnel c'est-à-dire les Titres Super Subordonnés à durée indéterminée, du *Tier Two* c'est-à-dire les Titres Subordonnés Remboursables diminués des

déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements financiers non consolidés ou mis en équivalence).

Le CMNE calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via notamment l'introduction de la juste valeur.

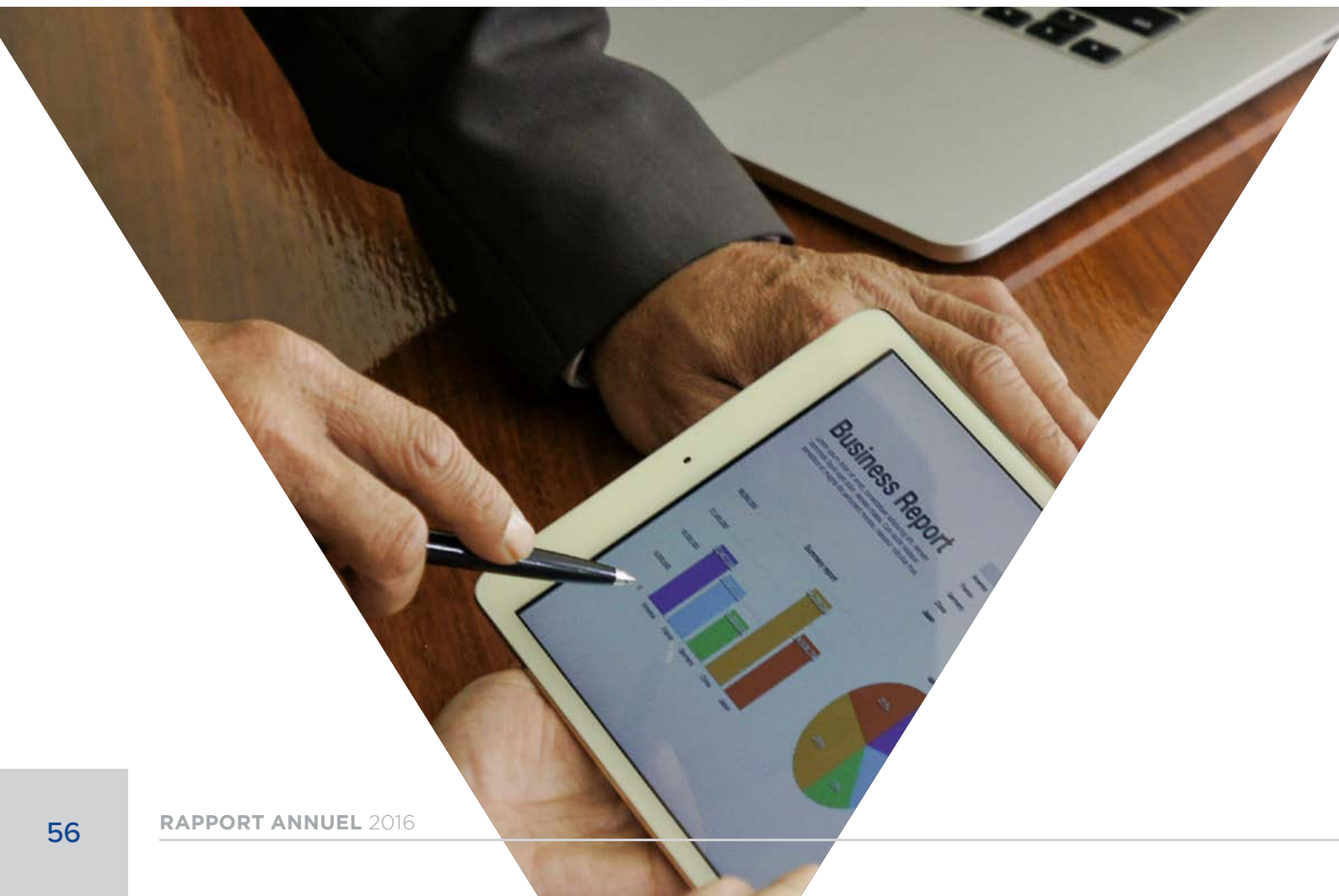
Le CMNE se conforme également aux obligations déclaratives résultant de la Directive européenne applicable aux conglomérats. Cela se traduit, entre autres, par la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance. Cette surveillance a également des incidences sur la mesure des autres normes de gestion, la différence de mise en équivalence positive des entités consolidées du secteur des assurances étant éliminée des fonds propres de base.

► Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit compatible avec le maintien de sa solidité financière, que l'allocation des fonds propres soit bien répartie entre les différents métiers afin d'assurer une bonne résilience du Groupe en cas de scénarii de stress.

S'inscrivant dans une démarche de planification conduite par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le CMNE dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (*Internal Capital Adequacy Assessment Process, ICAAP*) qui permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital aux contraintes réglementaires et aux objectifs du Groupe dans le cadre de l'appétit pour les risques (crédit, marché, taux, opérationnels, réputation, assurances).

La qualité du bilan consolidé du CMNE contribue à la notation de l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel-CIC par l'agence *Standard & Poor's*: "A, perspective stable" à long terme et "A-1" à court terme, publiée au 28/12/16.



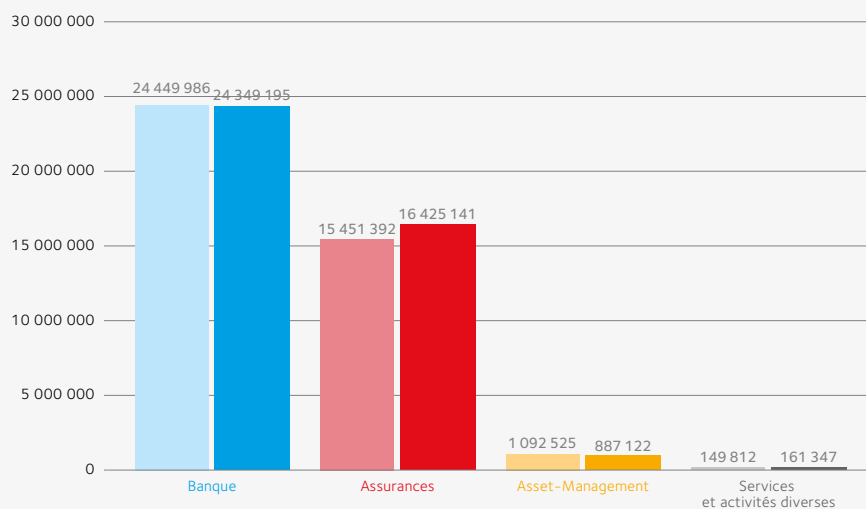
► Contribution au résultat

Après éliminations interpôles en milliers d'euros

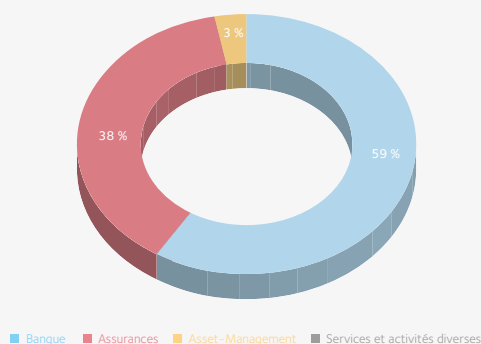
Contribution Pôle	PNB		RBE		Résultat consolidé		Bilan	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Banque	780 590	746 844	186 085	144 421	108 814	99 640	24 449 986	24 349 195
Assurances	213 649	192 507	127 465	117 322	71 322	69 611	15 451 392	16 425 141
Asset-Management	173 470	183 231	36 467	37 041	19 897	22 654	1 092 525	887 122
Services et activités diverses	5 760	6 527	4 133	4 893	11 558	12 638	149 812	161 347
TOTAL	1 173 469	1 129 109	354 150	303 677	211 591	204 543	41 143 715	41 822 805

En milliers d'euros

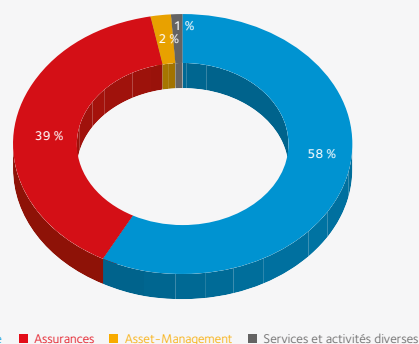
Contribution au total du bilan (après éliminations interpôles)



Bilan consolidé décembre 2015



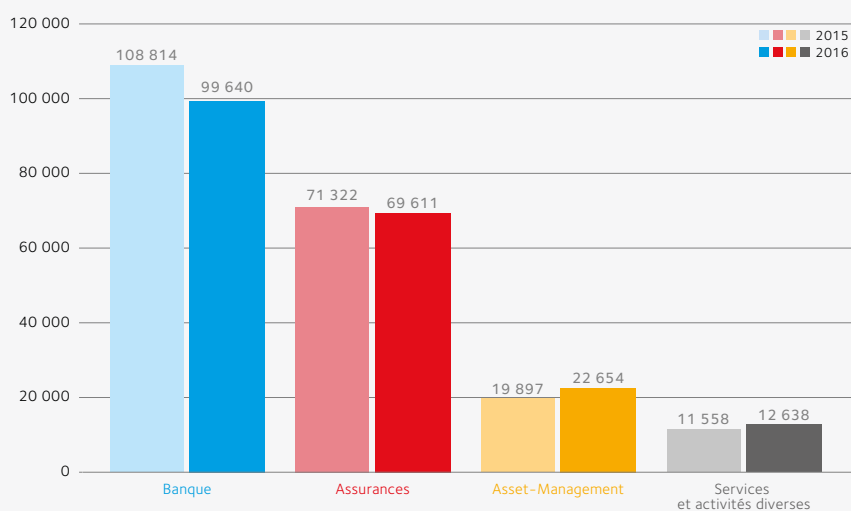
Bilan consolidé décembre 2016



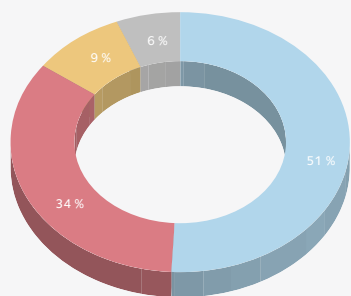
DONNÉES CONSOLIDÉES

En milliers d'euros

Contribution au résultat (après éliminations interpolées)

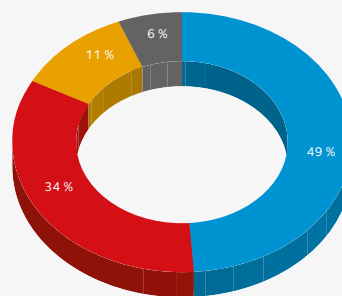


Résultat consolidé décembre 2015



■ Banque ■ Assurances ■ Asset-Management ■ Services et activités diverses

Résultat consolidé décembre 2016



■ Banque ■ Assurances ■ Asset-Management ■ Services et activités diverses

▷ Reporting par pays

Pays	Produit net bancaire	Effectifs	Résultat
Belgique	319 470	1 060	35 828
Espagne	406	1	103
États-Unis d'Amérique	465	4	-996
France	780 234	3 494	167 877
Luxembourg	23 434	59	1 695
Pays-Bas	0	0	0
Royaume Uni	5 100	13	208
Hong-Kong	0	0	-172

Ces informations sont requises par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, qui emporte modification de l'article L511-45 du code monétaire et transpose la CRD4.

▷ Taux de rendement des actifs

En application du décret n°2014-1315 du 3 novembre 2014 qui introduit l'Art. R. 511-16-1, les établissements de crédit et les sociétés de financement doivent publier dans leur rapport annuel le rendement de leurs actifs, calculé en divisant leur bénéfice net par le total de leur bilan.

Au 31 décembre 2016, ce taux s'établit à 0,52 %.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

▷ Périimètre de consolidation

Périimètre de consolidation	Pays
1. Entreprises à caractère financier	
1.1 Établissements de crédit	
> Caisses de Crédit Mutuel + Caisse Fédérale du CMNE + Fédération du CMNE	France
> BCMNE (base consolidée) - 4 Place Richebé 59000 Lille	France
> CMNE Belgium (base consolidée) - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique
1.2 Établissements financiers autres que 1.1	
> FCP Richebé Gestion - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> CMNE Home Loans FCT - 4 Place Richebé 59000 Lille	France
1.3 Autres entreprises à caractère financier	
2. Entreprises non financières	
2.1 Assurances	
> Nord Europe Assurances (base consolidée) - 9 Boulevard Gouvion-St-Cyr - 75017 Paris	France
2.2 Services	
> Actéa Environnement - 5/7 Rue Frédéric Degeorge - 62000 Arras	France
> CMNE CAP Seniors - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> CMNE Environnement - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> Euro-Information - 34 Rue du Wacken - 67000 Strasbourg	France
> Financière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> GIE CMN Prestations - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> L'Immobilière du CMN (base consolidée) - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> Sicorfé Maintenance - Rue Bourgelat - 62223 St Laurent Blangy	France
> THEIA Viager - 455 Promenade des Anglais - 06299 Nice	France
> Transactimmo - 1 Rue Arnould de Vuez - 59000 Lille	France
2.3 Industrie	
2.4 Holding non financier	
> Groupe La Française (base consolidée) - 173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	France
> Nord Europe Participations et Investissements (base consolidée) - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
TOTAL	

Banque Commerciale du Marché Nord Europe - 4 Place Richebé 59000 Lille

Périimètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays
Banque Commerciale du Marché Nord Europe	
> Bail Actéa - 19 Avenue le Corbusier - 59800 Lille	France
> Nord Europe Lease - 19 Avenue le Corbusier - 59800 Lille	France
> Nord Europe Partenariat - 2 Rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 Mont-Saint-Aignan	France
TOTAL	

⁰ Méthode d'intégration : MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Date d'arrêt	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêt	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
	contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
12/15	100	100	51 510	Mère	12/16	100	100	54 340	Mère
12/15	100	100	18 040	IG	12/16	100	100	13 779	IG
12/15	100	100	31 277	IG	12/16	100	100	32 960	IG
12/15	100	100	5 640	IG	12/16	100	100	-2 300	IG
12/15	100	100	0	IG	12/16	100	100	0	IG
12/15	100	100	71 322	IG	12/16	100	100	69 610	IG
12/15	100	100	-215	IG	12/16	100	100	1 016	IG
12/15	100	100	0	IG	12/16	0	0	0	NC
12/15	100	100	-26	IG	12/16	0	0	0	NC
12/15	10,15	10,15	8 588	MEE	12/16	10,15	10,15	9 297	MEE
12/15	100	100	209	IG	12/16	100	100	160	IG
12/15	100	100	0	IG	12/16	100	100	0	IG
12/15	100	100	2 546	IG	12/16	100	100	1 849	IG
12/15	34,00	34,00	108	MEE	12/16	34,00	34,00	120	MEE
12/15	80,00	80,00	-199	IG	12/16	80,00	80,00	-988	IG
12/15	100	100	-38	IG	12/16	100	100	-33	IG
12/15	98,18	98,18	19 897	IG	12/16	97,84	97,83	22 654	IG
12/15	100	100	2 932	IG	12/16	100	100	2 079	IG
			211 591					204 543	

Date d'arrêt	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêt	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
	contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
12/15	100	100	7 150	IG	12/16	100	100	4 569	IG
12/15	100	100	7 482	IG	12/16	100	100	6 715	IG
12/15	100	100	3 768	IG	12/16	100	100	2 350	IG
12/15	99,65	99,65	-360	IG	12/16	99,65	99,65	145	IG
			18 040					13 779	

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

CMNE Belgium - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays
CMNE Belgium	Belgique
> BKCP Immo IT SCRL - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique
> Beobank Belgique - Boulevard Général Jacques, 263G - 1050 Bruxelles	Belgique
> BKCP Securities SA - Avenue Louise 390 - 1050 Bruxelles	Belgique
> BKCP Banque SA - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique
> Immo W16 - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique
> Mobilease - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique
> OBK SCRL - Graaf Van Vlaanderenplein, 19 - 9000 Gand	Belgique
TOTAL	

Nord Europe Participations et Investissements - 4 Place Richebé - 59000 LILLE

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays
Nord Europe Participations et Investissements	France
> SCI Centre Gare	France
> Fininmad (Marchand de biens)	France
> Sofimmo 3	France
> Sofimpar	Belgique
TOTAL	

Immobilière du CMN - 4 Place Richebé 59000 LILLE

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays
> SCI CMN	France
> SCI CMN 1	France
> SCI CMN 2	France
> SCI CMN 3	France
> SCI CMN Location	France
> SCI CMN Location 2	France
> SCI RICHEBE INKERMANN	France

Nord Europe Assurances - 9 Boulevard Gouvion-St- Cyr - 75017 PARIS

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays
Nord Europe Assurances	France
> ACMN IARD - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> ACMN-VIE - 9 Boulevard Gouvion-St- Cyr - 75017 Paris	France
> Courtage Crédit Mutuel Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> CP-BK Reinsurance SA - Avenue de la gare, 65 - 1611 Luxembourg	Luxembourg
> Nord Europe Life LUXEMBOURG - Rue Charles Martel 62 - 2134 Luxembourg	Luxembourg
> Nord Europe Retraite - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> North Europe Life Belgium - 11 Boulevard de la Plaine - 1050 Bruxelles	Belgique
> SA Partners Assurances - Avenue Gustave Demey, 66 - 1160 Auderghem	Belgique
> SPV Jarna - 9B Boulevard Prince Henri - 1724 Luxembourg	Luxembourg
TOTAL	

⁰ Méthode d'intégration : MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
	contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
12/15	100	100	-1 374	IG	12/16	100	100	-663	IG
12/15	95,92	95,92	-4 440	IG	12/16	95,96	95,96	-957	IG
12/15	100	100	31 181	IG	12/16	100	100	28 531	IG
12/15	100	100	-22	IG	12/16	100	100	-23	IG
12/15	100	100	4 201	IG	12/16	0	0	0	NC
12/15	100	100	420	IG	12/16	100	100	744	IG
12/15	100	100	-12	IG	12/16	100	100	-11	IG
12/15	100	99,99	1 323	IG	12/16	100	99,99	5 339	IG
			31 277					32 960	

Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
	contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
12/15	100	100	-985	IG	12/16	100	100	-712	IG
12/15	100	100	3 920	IG	12/16	100	100	2 761	IG
12/15	100	100	11	IG	12/16	100	100	30	IG
12/15	100	100	-5	IG	12/16	0	0	0	NC
12/15	100	100	-9	IG	12/16	0	0	0	NC
			2 932					2 079	

Date d'arrêté	Pourcentage		Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Méthode d'intégration ⁽¹⁾
	contrôle	intérêt			contrôle	intérêt	
12/15	100	100	IG	12/16	100	100	IG
12/15	100	100	IG	12/16	100	100	IG
12/15	100	100	IG	12/16	100	100	IG
12/15	100	100	IG	12/16	100	100	IG
12/15	100	100	IG	12/16	100	100	IG
12/15	100	100	IG	12/16	0	0	NC
12/15	100	100	IG	12/16	100	100	IG

Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
	contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
12/15	100	100	-2 655	IG	12/16	100	100	-3 364	IG
12/15	51,00	51,00	10 020	IG	12/16	51,00	51,00	7 368	IG
12/15	100	100	56 004	IG	12/16	100	100	59 103	IG
12/15	100	100	280	IG	12/16	100	100	111	IG
12/15	100	100	3 646	IG	12/16	100	100	1 038	IG
12/15	100	100	2 399	IG	12/16	100	100	2 419	IG
12/15	100	100	1	IG	12/16	100	100	68	IG
12/15	100	100	1 627	IG	12/16	51,00	51,00	2 933	IG
-	0	0	0	NC	12/16	49,00	49,00	-66	MEE
12/15	100	98,18	0	IG	12/16	100	97,83	0	IG
			71 322					69 610	

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Groupe La Française - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays
Groupe La Française	France
> 2A - 5 Boulevard de la Madeleine - 75008 Paris	France
> Alger Management Ltd - 50 Broadway - London	Royaume-Uni
> CD Partenaires - 16 Place de la Madeleine - 75008 Paris	France
> Convictions Asset-Management - 15 bis Rue de Marignan - 75008 Paris	France
> FCT LFP Créances Immobilières - 173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	France
> Forum Holding BV - Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE - AMSTERDAM	Pays-Bas
> Forum Partners Investment Management Limited - 1700 E Putnam Ave, Old Greenwich, CT 06870 1366, Delaware - USA	États Unis d'Amérique
> SNC Groupe La Française - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> Groupe Cholet-Dupont - 16 Place de la Madeleine - 75008 Paris	France
> Inflection Point Capital Management Ltd - 125 Old Broad Street - London	Royaume-Uni
> JKC Capital Management Ltd - 34-37 Connaught Road Central - Hong-kong SAR	Hong-kong
> La Française AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> La Française AM Finance Services - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> La Française AM GP - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> La Française AM Iberia - C/ Joaquin Costa 26 - 28002 Madrid	Espagne
> La Française AM International - 4A Rue Henri Schnadt - 2530 Luxembourg	Luxembourg
> La Française Bank - 4A Rue Henri Schnadt - 2530 Luxembourg	Luxembourg
> La Française Forum Securities Limited - 1700 E Putnam Ave, Old Greenwich, CT 06870 - 1366, Delaware - USA	États Unis d'Amérique
> La Française Global Real Estate Investment Management Limited - 12 Berkeley Street - London	Royaume-Uni
> La Française Inflection Point - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> La Française Investment Solutions - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> La Française Real Estate Managers - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> La Française Real Estate Partners - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> LFF Real Estate Partners Limited - 16 Berkeley Street - London	Royaume-Uni
> LFP Nexity Services Immobiliers - 147 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	France
> New Alpha Asset-Management - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> NEXT Advisor - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> Nouvelles EXpertises et Talents AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> OPCI Raspail - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> SCI Raspail Vavin Invest - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> Siparex Proximité Innovation - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> UFG PM - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> Tages Capital LLP - 39 St James' Street - London	Royaume-Uni
TOTAL	

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes ⁽¹⁾	Effectifs	Subventions publiques
Belgique	319 470	95 206	-2 074	-11 944	-44 315	1 060	-
Espagne	406	221	-53	0	-9	1	-
États Unis d'Amérique	465	-1 249	0	0	-23	4	-
France	780 234	419 936	-97 340	5 409	-146 571	3 494	-
Hong-Kong	0	-176	0	0	0	0	-
Luxembourg	23 434	6 506	-1 530	510	-3 816	59	-
Grande-Bretagne	5 100	1 172	-326	0	-309	13	-
TOTAL	1 129 109	521 616	-101 323	-6 025	-195 043	4 631	0

⁽¹⁾ Charges sociales, charges de retraite, impôts et taxes sur les rémunérations, crédit d'impôt compétitivité emploi et autres impôts et taxes.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
	contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
12/15	98,18	98,18	-9 381	IG	12/16	97,84	97,83	-4 702	IG
12/15	20,00	19,63	-645	MEE	12/16	20,00	19,57	-130	MEE
12/15	50,00	49,09	-191	MEE	12/16	50,00	48,91	123	MEE
12/15	74,87	73,50	118	IG	12/16	74,87	73,24	73	IG
12/15	30,00	29,45	-184	MEE	12/16	0	0	0	NC
12/15	58,37	58,37	-416	IG	12/16	58,37	58,37	25	IG
12/15	24,64	24,19	-414	MEE	12/16	0	0	0	NC
12/15	24,64	24,19	173	MEE	12/16	0	0	0	NC
12/15	100	98,18	0	IG	12/16	99,90	97,73	-10	IG
12/15	33,73	33,12	976	MEE	12/16	33,73	33,00	1 627	MEE
12/15	49,00	51,35	-429	MEE	12/16	49,00	51,17	-1 731	MEE
12/15	50,00	49,09	-19	MEE	12/16	50,00	48,91	-172	MEE
12/15	100	98,17	6 488	IG	12/16	100	97,83	6 562	IG
12/15	100	98,18	3 830	IG	12/16	100	97,83	1 627	IG
12/15	100	98,17	998	IG	12/16	0	0	599	NC
12/15	66,00	64,80	66	IG	12/16	66,00	64,57	103	IG
12/15	100	98,18	161	IG	12/16	100	97,83	-166	IG
12/15	100	98,91	816	IG	12/16	100	98,70	-1 596	IG
-	0	0	0	NC	12/16	80,00	78,26	-996	IG
12/15	100	98,18	-1 309	IG	12/16	100	97,83	32	IG
12/15	51,00	75,23	1 175	IG	12/16	51,00	74,97	438	IG
12/15	65,00	63,81	3 557	IG	12/16	56,04	46,54	4 116	IG
12/15	95,96	94,21	4 814	IG	12/16	95,96	93,87	9 838	IG
12/15	65,00	61,23	553	IG	12/16	65,00	61,02	1 524	IG
12/15	56,67	60,24	-117	IG	12/16	85,00	79,79	917	IG
12/15	24,64	23,21	207	MEE	12/16	0	0	0	NC
12/15	100	98,18	1 855	IG	12/16	100	97,83	2 013	IG
12/15	100	98,18	-5	IG	12/16	0	0	208	NC
12/15	100	98,18	4 302	IG	12/16	100	97,83	1 439	IG
12/15	100	99,68	1 038	IG	12/16	0	0	0	NC
12/15	100	99,67	406	IG	12/16	0	0	0	NC
12/15	46,46	45,61	283	MEE	12/16	26,50	25,93	319	MEE
12/15	100	94,21	-15	IG	12/16	100	93,87	-293	IG
12/15	40,00	39,27	1 206	MEE	12/16	40,00	39,13	867	MEE
			19 897					22 654	

⁽¹⁾ Méthode d'intégration : MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

INDICES ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

▷ IAP

En application de l'article 223-1 du règlement général de l'AMF

	Libellé	Définition / mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation	2016	2015
1	Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommés des postes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé) et le « produit net bancaire IFRS »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque	-73,10 %	-69,82 %
2	Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	Coût du risque clientèle de la note 30 de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période (prêts et créances sur la clientèle hors dépréciations individuelles et collectives)	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux	-0,12 %	-0,10 %
3	Coût du risque global	Poste « coût du risque » du compte de résultat consolidé publiable ; par différence avec le coût du risque sur base individuelle (définition dans ce tableau)	-	-20,99 M€	-18,46 M€
4	Coût du risque sur base individuelle	Coût du risque global hors provisions collectives (voir définition dans ce tableau)	-	-22,6 M€	-23,3 M€
5	Crédits à la clientèle	Poste « prêts et créances sur la clientèle » de l'actif du bilan consolidé	-	15 692 M€	15 876 M€
6	Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste « dettes envers la clientèle » du passif du bilan consolidé	-	16 378 M€	15 978 M€
7	Épargne bancaire	Encours dépôts comptables - données de gestion	-	16 221 M€	15 884 M€
8	Épargne financière et assurance	Encours épargne financière et assurance - données de gestion	-	59 017 M€	55 918 M€
9	<i>Dont épargne Assurance</i>	<i>Encours d'assurance vie - données de gestion (compagnie d'assurance)</i>	-	<i>11 986 M€</i>	<i>11 814 M€</i>
10	Épargne totale	Somme des dépôts comptable, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	-	75 238 M€	71 802 M€
11	Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Somme des lignes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles »	-	-375 M€	-367 M€
12	Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : • Intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable • Intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable	-	454 M€	506 M€
13	Production de crédits	Montants des nouveaux crédits débloqués à la clientèle - source données de gestion, somme des données individuelles des entités du secteur « banque de détail - réseau bancaire »	-	4 411 M€	4 505 M€
14	Provisions collectives	Application de la norme IAS 39 qui prévoit un examen collectif des prêts, en complément de l'examen individuel et la constitution le cas échéant d'une provision collective correspondante (IAS 39 §58 à 65 et guide d'application §AG84 à 92)	-	-23 M€	-24 M€
15	Ratio crédits / dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste « prêts et créances sur la clientèle » de l'actif du bilan consolidé) et des dépôts de la clientèle (poste « dettes envers la clientèle » du passif du bilan consolidé)	Mesure de la dépendance aux refinancements externes	98,7 %	102,1 %
16	Ratio de couverture globale des créances douteuses	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (y compris provisions collectives) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation ; calcul à partir de l'annexe 8a des comptes consolidés : « dépréciations individuelles » + « dépréciations collectives » / « créances dépréciées sur base individuelle »	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)	65,3 %	66,5 %

GESTION DES RISQUES

ORGANISATION DES RISQUES

pages 68-69

RISQUES

pages 70 à 82

PILIER 3

pages 83 à 122



GESTION DES RISQUES - CONTRÔLE - AUDIT

L'organisation du contrôle interne est structurée en trois niveaux. Le contrôle opérationnel de premier niveau est réalisé par les opérationnels, voire intégré dans les processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Le second niveau s'articule autour de structures centrales traitant la gestion des risques, le contrôle permanent et la sécurité des systèmes d'information, la fonction conformité et lutte anti-blanchiment et du financement du terrorisme, ainsi que de structures dédiées au sein de chaque pôle métiers du Groupe. En central, les actions sont coordonnées par le comité de contrôle permanent et de la conformité, le comité de Bâle, le comité risk manager et le comité des risques opérationnels présidés par le Directeur des risques Groupe. Le détail des procédures de contrôle interne (reprenant les différentes natures de risques) est décrit dans le rapport du Président du Conseil d'Administration.

► Gestion des risques

Parmi ses missions, la direction des risques vérifie que le niveau des risques encourus est compatible avec les orientations de l'activité fixées par l'organe de surveillance et les limites fixées par la Direction Générale, communique à l'organe de surveillance et au comité des risques toute information nécessaire à l'exercice des missions de ces derniers, élabore des états de synthèse sur le suivi des risques consolidés en vue d'informer le comité des risques et

les dirigeants effectifs, transmet aux organes de tutelle tout reporting réglementaire sur les risques.

En 2016, la direction des risques a intensifié ses travaux de cadrage de l'appétence aux risques reposant sur les trois piliers que sont l'ICAAP, l'ILAAP et l'ORSA. La surveillance centralisée exercée par la BCE a généré une croissance d'activité. D'autre part le renforcement de la gestion des risques a été initié sur base consolidée conformément aux chantiers du plan à moyen terme 2020 du CMNE.

CADRE CONSOLIDÉ DE GESTION DES RISQUES

Reposant sur les piliers suivants :

Adéquation des fonds propres (ICAAP)			ORSA	Adéquation de la liquidité (ILAAP)	
<ul style="list-style-type: none"> Analyse prospective des risques : 			Identification risques majeurs = Profil de risque Adéquation du profil formule standard Définition de l'appétence risques Compagnie Évaluation prospective solvabilité - mesure de résistance aux stress tests	<ul style="list-style-type: none"> Mesure et suivi de la liquidité 	
Qualité des risques de crédit	Concentration sectorielle / unitaire	Risque Souverain		Équilibres bilanciaux	Liquidité Court Terme
Risque de Marché	Risque de taux	Assurance (ORSA)		Hausse des coûts de refinancement	Transformation
Risques Opérationnels		Risque de réputation		<ul style="list-style-type: none"> Stress internes pour vérifier l'adéquation de la liquidité Mesure de l'adéquation de la liquidité en temps normal et sous condition de stress 	
<ul style="list-style-type: none"> Détermination des besoins en fonds propres économiques selon appréciation des résultats des stress internes Projection de l'adéquation des fonds propres par rapport aux besoins => en encours et en ratio, sur base du PMT 					

SURVEILLANCE CONSOLIDÉE DES RISQUES

Limites et seuils d'alerte				PRC	Adéquation de la liquidité (ILAAP)	
<ul style="list-style-type: none"> Politique de gestion des risques Groupe : Encadrement des risques Crédit, Marché, Taux, Liquidité, Assurance, Risques opérationnels, Risques non bancaires ; Indicateurs clés (Plan de Redressement des Crises) ; Procédure d'alerte des incidents significatifs : 				Exercice Annuel au niveau du Groupe CMNE	<ul style="list-style-type: none"> Présentée en COMITÉ DES RISQUES ; Reporting risques, analyse des fonds propres, risques crédits, suivi risques liés aux activités de marché, suivi des risques opérationnels, suivi des grands risques, suivi du risque assurance ; Stress tests crédits, taux, marché, liquidité : ICAAP, ILAAP et STE : chiffrés et présentés en comité des risques ; Solvabilité (Reverse Stress Test) : quel niveau de dégradation faut-il atteindre pour consommer l'intégralité de l'excédent de fonds propres ? 	
Niveaux validés par le CA CNCM	Niveaux validés par le Groupe CMNE	Procédure en cas de dépassement : information DG CNCM avec le cas échéant décisions des dirigeants effectifs				
<ul style="list-style-type: none"> Thèmes couverts : 						
Rentabilité	Qualité des risques	Solvabilité	Liquidité			

► Contrôle de la conformité

Rattachée au Directeur risques Groupe, la direction du contrôle conformité Groupe assure avec le département juridique la veille réglementaire, diffuse les normes et procédures en matière de conformité, donne un avis sur la conformité des nouveaux produits, met à jour la cartographie des risques de non-conformité, assure un rôle de contrôle permanent de la conformité, assure la fonction de responsable de la lutte contre le blanchiment et du financement du terrorisme et la fonction de responsable du contrôle des services d'investissement.

À l'initiative de la direction risques Groupe et dans le cadre du développement de la vision transverse, la collaboration avec les entités du Groupe en matière de conformité s'est intensifiée courant 2016 et des précisions ont été apportées sur l'organisation des relations fonctionnelles entre la fonction centrale et les correspondants des filiales.

Le contrôle de la conformité est intervenu au cours de l'année 2016 pour le réseau France sur plusieurs projets liés aux évolutions de la législation telles que la directive « MCD » transposée en droit interne sur les crédits immobiliers, qui a entraîné la réécriture complète de la cartographie des risques correspondants à la mise en œuvre de la loi Eckert sur les comptes et coffres inactifs.

L'ouverture de la vente à distance et la mise en place de la signature électronique dans le Réseau a généré la validation de 21 nouvelles procédures. Un portail de contrôle interne conformité a également été bâti et renseigné intégralement cette année.

Des contrôles de conformité ont été réalisés sur l'émission du titre de créances CMNE, la prise en compte des évolutions réglementaires, FATCA, le fonds de garantie des dépôts, l'information préalable du consommateur en matière de frais bancaires, les prestations de services essentielles externalisées, le suivi des recommandations formulées en 2015, la tarification des clients SBB et fragiles, les souscriptions d'assurance vie, les dysfonctionnements, l'intermédiation en assurance.

En matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme, les évolutions réglementaires ont été nombreuses (gel des avoirs, transposition de la 4^{ème} directive, Loi SAPIN II, renforcement des pouvoirs de TRACFIN) ; La croissance continue des activités a été constatée au niveau du nombre d'alertes traitées par le réseau et subséquemment de proposition de déclaration de soupçon, du nombre de déclarations adressées auprès de TRACFIN et de contrôles menés par la fonction centrale. Près de 2 500 collaborateurs ont été formés et le taux de réussite à la formation Athéna TRACFIN a atteint 92 %.

Les travaux du Groupe de travail PMT 2020 sur l'harmonisation des dispositifs LCB-FT pour l'ensemble des pôles du Groupe CMNE se sont poursuivis. Parmi les faits marquants, la direction accompagne Beobank dans le cadre du projet EOLE et le lancement de projets sur les outils de profilage.

► Contrôle permanent - Sécurité des systèmes d'information

La direction du contrôle permanent Groupe s'assure de la coordination des plans ainsi que de la mise en œuvre de méthodes et d'outils.

Les plans de contrôle de l'ensemble des entités sont régulièrement adaptés aux activités et aux risques, incluant des contrôles permanents de second niveau qui s'intensifient sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

En Belgique, la fusion des deux banques a engendré des changements dans l'organisation et la structure des plans de contrôle. Concernant le réseau commercial et les métiers du siège, la mise en production des portails de contrôle interne a été finalisée.

Au niveau du pôle Assurances, la mise en place des portails de contrôle interne s'est poursuivie en 2016.

En ce qui concerne la sécurité des systèmes d'information et la continuité des activités, 2016 a été marquée par la formation d'une cellule, composée de cadres opérationnels, dédiée à gérer une crise majeure et par un test sur un scénario préétabli.

► Le 3^{ème} niveau - Contrôle périodique

L'Inspection Contrôle Audit Groupe, conformément à la Charte de Contrôle Périodique Groupe, exerce ses activités sur l'ensemble des entités et métiers du Groupe CMNE. Ses missions sont déclinées en quatre domaines majeurs :

- Le contrôle périodique du réseau commercial France ;
- L'audit des directions centrales et métiers de la CFCMNE et ainsi que l'audit des filiales ;
- La certification des comptes sociaux des Caisses locales ;
- Le traitement de la fraude et des affaires spéciales.

En termes d'activité, l'Inspection Contrôle Audit Groupe a présenté pour l'exercice 2016 les résultats de :

- 36 missions de révision (34 concernant des Caisses locales et 2 réalisées sur des Espaces Conseil Professionnel) ainsi que 40 missions de suivi ;
- 9 audits thématiques et métiers sur le réseau France ;
- La certification des comptes sociaux 2015 de 154 Caisses locales ;
- 29 missions d'audit métiers, et a assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises sur l'ensemble des pôles du Groupe.

Concernant Beobank, son service d'audit interne, dont le responsable est lié fonctionnellement à l'Inspecteur Général du CMNE, a mené 113 inspections d'agences et agents délégués, et 10 missions d'audit métiers.

Enfin, la fonction fraude et affaires spéciales a analysé 519 situations de fraudes externes et 233 incivilités commise par la clientèle du réseau France.

RISQUES

► Risque de crédit

L'octroi de crédit est régi par des procédures et référentiels propres à chacune des entités du pôle Banque du Groupe. Ces procédures et référentiels sont eux-mêmes déclinés de l'appétence et de la politique des Risques du Groupe.

Le principe fondamental sur lequel s'appuient les procédures d'octroi de crédit est le score pour les crédits consommation de Beobank ou la notation interne (Système de Notation Interne du Groupe Crédit Mutuel) pour les pôles Banque réseau France et Entreprises ; la tarification différenciée des crédits ainsi que le système des délégations de pouvoirs se déclinent de cette notation interne.

Pour le pôle Banque réseau France, un dossier de crédit (consommation, habitat ou professionnel) doit bénéficier d'un avis technique favorable (respect des règles et conditions édictées par la Fédération et la perception des risques attachés au dossier) donné par le collaborateur dans les limites octroyées par le Directeur Général.

Les 6 niveaux de délégations d'avis technique octroyés (en fonction du niveau de maîtrise du collaborateur) sont des montants fixés pour un client en fonction de notation interne pivot, ils sont pondérés à la hausse et à la baisse en fonction de la notation. Le passage en défaut, exclut totalement le dossier du champ de pouvoir du point de vente.

Les dossiers d'un montant unitaire ou faisant passer l'encours à un montant supérieur à 1,25 milliers d'euros doivent obligatoirement faire l'objet d'une décision des Dirigeants Effectifs.

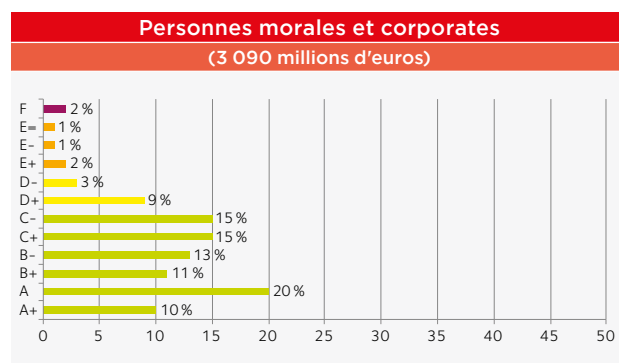
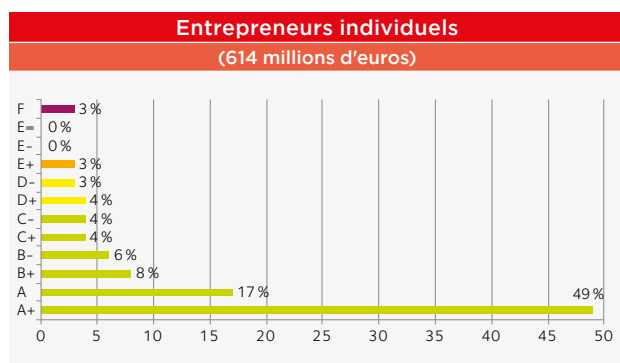
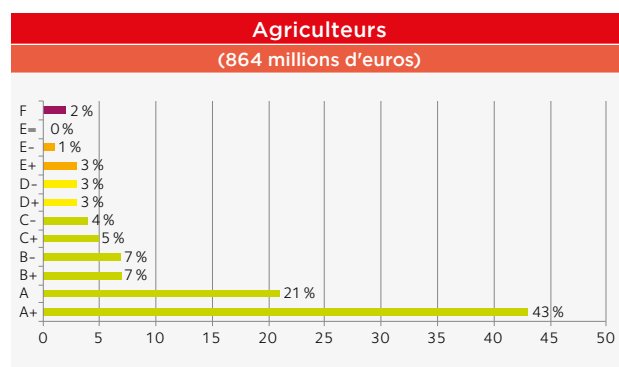
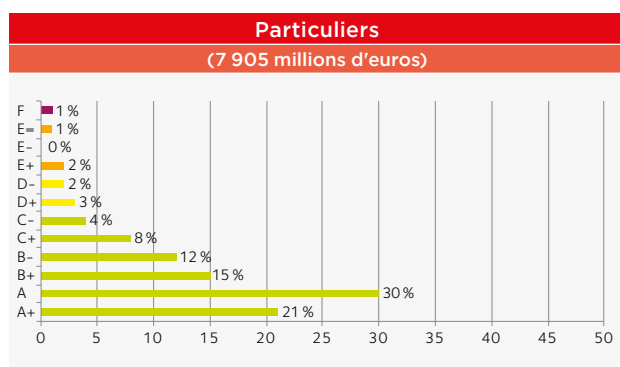
En ce qui concerne le pôle Banque réseau Entreprises, une limite globale pour une contrepartie ou un groupe de contreparties a été fixée à 40 millions d'euros. Les dossiers d'un montant unitaire supérieur à 150 000 euros font l'objet d'une décision d'octroi collégiale.

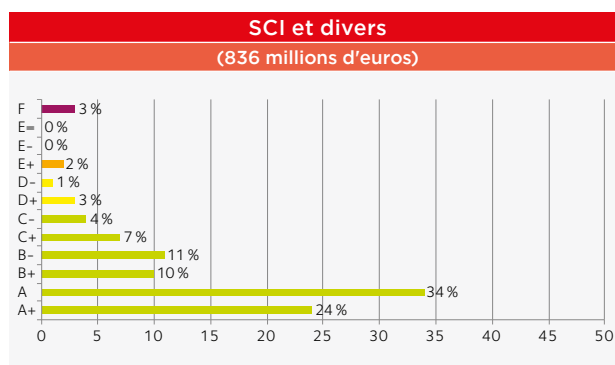
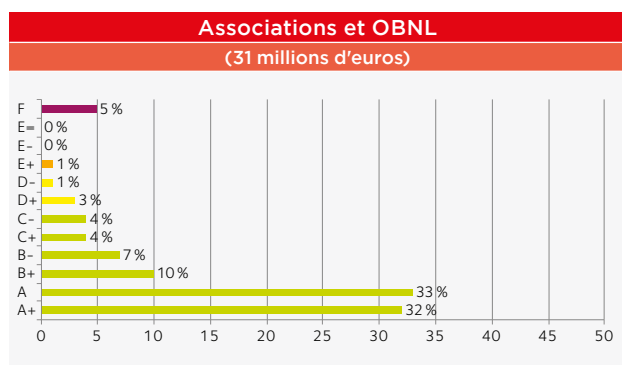
Les comités de crédit du réseau Entreprises s'inscrivent dans un processus qui implique la direction des Crédits du Groupe CMNE et la direction du pôle Banque, au-delà de seuils spécifiques. Le comité de crédit du réseau Entreprises est l'instance qui examine et décide de l'octroi des dossiers de crédit sortant des périmètres de délégation régis par les règlements crédits des différentes entités du réseau. Son périmètre couvre l'ensemble du réseau Entreprises et sa composition varie en fonction du montant des dossiers. Ce comité intervient pour les encours pondérés supérieurs à 1,5 million d'euros.

En Belgique, au sein de Beobank, les dossiers supérieurs à 750 000 euros sont octroyés par la Direction des Crédits professionnels et hypothécaires. Au-delà de 1,25 million d'euros, le Comité de Direction est amené à décider.

Pour le périmètre bancaire français (réseau France et réseau Entreprises) qui représente environ 72 % des encours de crédit à la clientèle du Groupe, la répartition des encours par classe de note et par algorithme de notation est la suivante :

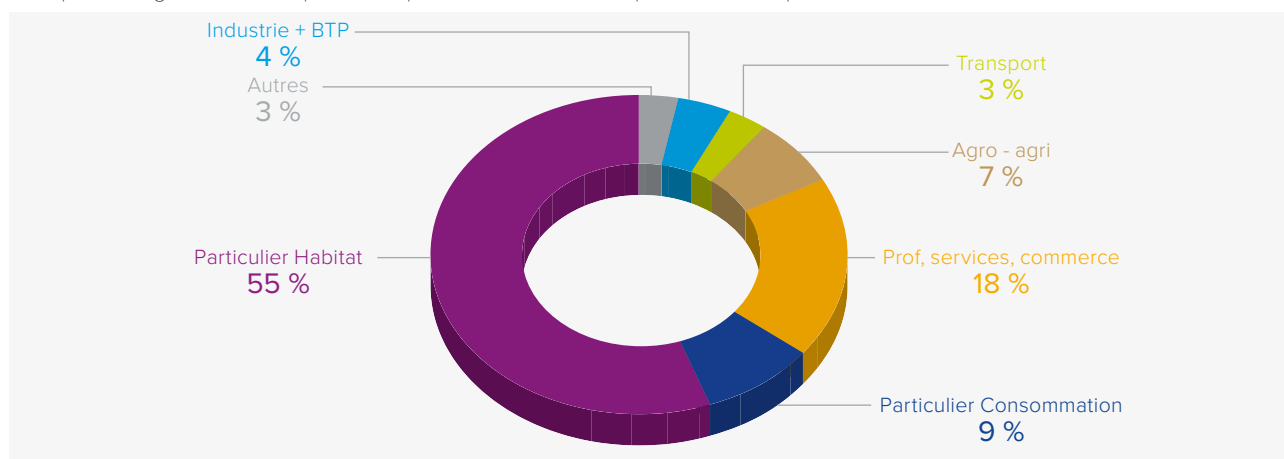
- Les notes supérieures ou égales à C-, représentant les meilleurs clients, totalisent de 83 % à 91 % ;
- Les notes comprises entre D+ et E+, représentant des encours sains avec un profil de risque assez élevé, totalisent de 5 % à 14 % ;
- Les encours douteux (E-), douteux compromis (E=) et contentieux (F), totalisent de 2 % à 5 %.





La répartition des encours demeure relativement stable. D'une façon générale, la notation moyenne de ces encours reste très satisfaisante, avec 88,3 % des encours notés C- et supra.

La répartition globale du risque crédit par secteur d'activité, pour le même périmètre, est la suivante :



En milliers d'euros

Qualité des risques	31/12/16	31/12/15
Créances dépréciées individuellement	965 397	975 194
Dépréciation individuelle	-607 650	-624 963
Provision collective des créances	-22 984	-23 878
Taux de couverture global	65,3 %	66,5 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	62,9 %	64,1 %

RISQUES

En milliers d'euros

Exposition	31/12/16	31/12/15	Variation	
Prêts et créances				
Établissements de crédit	3 219 890	3 786 641	-566 751	-15 %
Clientèle	16 801 505	16 524 949	276 556	2 %
Exposition brute	20 021 395	20 311 590	-290 195	-1 %
Dépréciations	-630 634	-648 841	18 207	-3 %
Établissements de crédit	0	0	0	
Clientèle	-630 634	-648 841	18 207	-3 %
EXPOSITION NETTE	19 390 761	19 662 749	-271 988	-1 %
Engagements de financement donnés				
Établissements de crédit	51 996	51 996	0	0 %
Clientèle	2 334 967	2 407 440	-72 473	-3 %
Engagements de garantie donnés				
Établissements de crédit	46 130	67 442	-21 312	-32 %
Clientèle	421 225	397 960	23 265	6 %
Provision pour risques sur engagements donnés	-4 477	-4 461	-16	0 %
EXPOSITION NETTE	2 849 841	2 920 377	-70 536	-2 %
Titres de créance *				
Effets publics	1 940 501	798 886	1 141 615	143 %
Obligations	7 558 950	9 509 608	-1 950 658	-21 %
Instruments dérivés	198 190	205 076	-6 886	-3 %
Pensions & prêts de titres	351 312	175 000	176 312	101 %
Exposition brute	10 048 953	10 688 570	-639 617	-6 %
Dépréciation des titres	-5 896	-5 656	-240	4 %
EXPOSITION NETTE	10 043 057	10 682 914	-639 857	-6 %

* Hors titres classés en « prêts et créances ».

En milliers d'euros

Arriérés de paiement	31/12/16					VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an	Total			
Instruments de capitaux propres						34 738	34 738	
INSTRUMENTS DE DETTE	0	0	0	0	0	1	1	0
• Administrations centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
• Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
• Institutions non établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
• Grandes entreprises	0	0	0	0	0	1	1	0
• Clientèle de détail					0		0	
PRÊTS ET AVANCES	616 832	31 192	28 339	3 832	680 195	357 747	1 037 942	120 393
• Administrations centrales	1 803	0	2 458	0	4 261	10	4 271	0
• Établissements de crédit	549	0	0	0	549	0	549	0
• Institutions non établissements de crédit	740	0	1 786	1	2 527	2 199	4 726	1 380
• Grandes entreprises	112 925	11 046	6 149	795	130 915	84 472	215 387	13 954
• Clientèle de détail	500 815	20 146	17 946	3 036	541 943	271 066	813 009	105 059
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	0	0	0	0	0		0	0
TOTAL	616 832	31 192	28 339	3 832	680 195	392 486	1 072 681	120 393

Les arriérés de paiement comprennent l'intégralité du capital restant dû.

Le coût du risque de chaque pôle est détaillé en partie Activités Structurées par métier (pages 44 à 62).

► Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte ou de variation négative sur le compte de résultat ou les capitaux propres qui résultent d'une évolution défavorable des paramètres de marché tels les taux d'intérêts, les marchés actions, les taux de change et différents spreads crédits. Cela concerne l'ensemble des opérations du trading et du banking book.

▷ Organisation

Centralisation des opérations de marché

La gestion du refinancement et des placements du Groupe CMNE est centralisée à la Caisse Fédérale tant pour les opérations des entités françaises que pour celles des entités belges. Le back office de ces opérations est également centralisé à Lille.

Principes de base

- Une gestion saine et prudente : toute activité fait l'objet d'un cadre précis et détaillé permettant la maîtrise des risques inhérents à ces activités. Décideurs, opérateurs et analystes travaillent conjointement au respect de ces normes et obligations imposées par les autorités externes ou les acteurs internes.
- Respect de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires, à travers un suivi des indicateurs de la Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires.

Nature des opérations

Les opérations mises en œuvre par la direction financière Groupe sont de deux natures :

- D'une part, les opérations de refinancement à moyen et long terme du Groupe et, plus généralement, les opérations de gestion actif-passif qui ont pour but de gérer la marge d'intermédiation en se fondant sur des éléments chiffrés de risque de taux et de liquidité analysés par les comités financiers de chaque entité du Groupe ;
- D'autre part, les opérations pour compte propre de la Caisse Fédérale et de Beobank.

Celles-ci se regroupent en deux familles :

- Les opérations d'arbitrage construites pour ne générer qu'un risque de taux marginal tout en tirant leur rentabilité de la prise d'un risque de contrepartie et d'un risque de liquidité. Ce type d'opération, placée sous la responsabilité directe de la trésorerie Groupe qui reçoit pour cela une allocation de fonds propres, une limite globale d'encours et une typologie d'opérations autorisées, ne concerne que la Caisse Fédérale ;
- Les investissements dans des OPCVM dédiés, gérés par La Française et ses affiliés, dans des supports immobiliers tels des SCPI et OPCI, des actions, des obligations et titres de créances négociables, structurés ou vanilles, sont toujours réalisés dans le respect du cadre de la politique d'intervention sur les marchés et font l'objet d'une validation par les comités financiers des entités concernées. Toute opération est ainsi visée ou validée de façon collégiale.

Les opérations de gestion structurelle du bilan, comme les opérations pour compte propre, sont placées sous le contrôle étroit du comité financier de la Caisse Fédérale

du CMNE et font l'objet de reportings individualisés, puis fusionnés pour mesurer le risque de liquidité.

▷ Typologie des risques

Risques de crédit

Le risque de crédit représente le montant de la perte que peut encourir dans le cadre d'opérations qu'elle effectue avec une contrepartie, si cette contrepartie venait à faire défaut.

La mesure de la qualité de crédit des contreparties s'apprécie principalement via la notation interne du Groupe Crédit Mutuel et via les notations externes des grandes agences.

Toute contrepartie dérogatoire aux règles fixées devra faire l'objet d'une validation par les délégués appropriés ou par les membres du comité financier de l'entité.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux porte sur l'impact de l'évolution des taux d'intérêt sur la valeur des actifs et des passifs financiers.

Le risque de taux est encadré par une organisation spécifique autour de l'ALM, de comité trimestriel de gestion ALM et d'un état des lieux mensuel présenté en comité financier.

Risque actions

Ce risque est non significatif car le CMNE n'intervient pas directement sur le marché action. Investisseur prudent et de long terme, le CMNE ne procède à aucune position de trading sur action.

Seuls certains actifs corrélés à des indices boursiers portent un possible risque sur l'évolution future des cours de bourse.

Risque de change

Le risque de change concerne principalement les comptes en devises gérés pour faire face aux opérations de clientèle. Grâce à une liste restreinte de devises à traiter, un suivi quotidien des positions et des limites clairement établies l'impact de variation du prix des devises par rapport à l'euro est faible.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est l'incapacité à faire face à ses passifs exigibles ou de transformer certains actifs devenus illiquides en actifs liquides.

Risques opérationnels

Ces risques représentent l'ensemble des risques de gestion interne en lien avec le système d'information, l'erreur humaine, les défaillances ou inadéquation des procédures et contrôles. Une fonction risques opérationnels au sein de la direction des risques assure le suivi mensuel et le recensement des risques opérationnels sur opérations de marchés.

Risque de règlement livraison

Il s'agit du risque supporté dans le cadre de l'échange simultané de deux actifs. Un suivi mensuel fait l'objet d'une présentation en comité financier, il recense les suspens et les problèmes de R/L rencontrés, pouvant donner lieu à des déclarations de risques opérationnels. Un reporting trimestriel consolidé recense les événements rencontrés sur les entités bancaires du Groupe CMNE.

▷ Une gestion dynamique et d'anticipation des risques

- Une gestion des stress tests sur base de modèles confédéraux et de développements spécifiques internes est assurée par la direction des risques. Des stress historiques fondés sur l'analyse des périodes de crises passées et des stress hypothétiques déterminés par les experts métiers et révisés à minima une fois par an. Ces stress prennent en compte les différents facteurs de risque, devises, zones géographiques, notations... Un stress immobilier sur base historique a également été mis en place ;
- Suivi des paramètres de crédits : veille des évolutions de notations externes et des actualités des principales contreparties du portefeuille ;
- Des liens étroits avec les cellules nationales de la confédération renseignent le CMNE et lui permettent de bénéficier des expertises métiers du Groupe Crédit Mutuel. Aussi bien sur les mouvements sectoriels que sur l'appréciation des plus grandes contreparties des contreparties bancaires, assurances et grands comptes ;
- Dispositif d'alerte et de veille risques relayé au sein du Groupe CMNE ;
- Avec des liens étroits auprès des différents Risk manager du Groupe, le CMNE circularise les éléments d'alertes et d'actualités susceptibles d'avoir un impact sur les opérations de marchés traitées ;
- Des travaux Groupe et une information transversale renforcent la cohésion Groupe sur les approches de marché et tiennent compte des connaissances des différents spécialistes et Risk manager du Groupe CMNE.

▷ Instances de décisions et de consultation

Différents comités décisionnaires sont en place afin d'assurer une prise de décision recensant les différents acteurs du Groupe CMNE.

Un comité nouveau produit est en place pour permettre aux acteurs du CMNE de bénéficier du même niveau d'information et de clarté sur tout nouvel investissement. Ces acteurs apportent leurs éclairages métiers permettant la validation au préalable de toutes questions relatives aux risques financiers, juridiques, opérationnels, de réputation et de tout autre risque.

▷ Un suivi consolidé des risques

L'appréciation globale des positions des différents portefeuilles permet d'agréger les différents risques et de bénéficier de positions consolidées sur les différentes entités du Groupe CMNE.

▷ Une mesure des risques via un processus de valorisation éprouvé

Au sein de la direction financière, le middle office est en charge des valorisations retenues, les risques financiers opèrent les contrôles nécessaires et procèdent à des contre-valorisations permettant de sécuriser les données restituées.

Une validation des valorisations retenues est ainsi assurée au sein du Groupe CMNE en s'appuyant sur des experts. Une autre valorisation peut être opérée en dehors du Groupe le cas échéant.

▷ Focus sur le Risque de contrepartie

Sur proposition de la direction des risques, les limites par contrepartie sont arrêtées par le comité financier de la Caisse Fédérale du CMNE. Les limites sont basées sur la notation interne des différentes catégories de grandes contreparties, définie par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et homologuée dans le cadre Bâle.

La centralisation des risques du Groupe CMNE, par la direction des risques, alimente à son tour la gestion centralisée du risque de contrepartie à l'échelle du Groupe Crédit Mutuel. Ce système dynamique fait l'objet d'une veille et d'une surveillance récurrente. Les notations internes sont passées en revue à minima mensuellement et comparées aux notations externes des grandes agences. Le plafond des risques unitaires fait référence aux fonds propres de chaque entité : de la Caisse Fédérale, de Beobank et de Nord Europe Assurances, mais également dans le respect des fonds propres consolidés du Groupe. Ainsi, tout en restant dans le cadre du référentiel national des limites bancaires édictées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, chaque pôle dispose de règles cohérentes avec l'évolution de ses encours et de ses fonds propres.

Ainsi, les limites globales sont :

- Risque souverain : 100 % des fonds propres de chaque pôle. La liste des pays autorisés est présentée et validée en comité financier ;
- Risque contreparties bancaires et financières : pour chaque contrepartie, une autorisation maximale est calculée en s'appuyant sur le Référentiel National, le statut défini et sur la notation interne retenue pour établir une dégressivité des limites, sur les bornes de fonds propres et de refinancement. Les études de la cellule nationale d'étude des contreparties sont utilisées pour se positionner et fournir un éclairage avant toute entrée en relation. Ces limites sont calculées et plafonnées par la plus contraignante des 3 bornes :
 - Borne Fonds propres du CMNE calculée en tenant compte de la réglementation sur les grands risques qui fixe l'encours maximum sur une contrepartie à 25 % des fonds propres consolidés, fixé à 510 millions d'euros, puis de façon dégressive en fonction de la notation interne,
 - Borne de refinancement de la contrepartie telle que figurant sur le dernier Référentiel National IFC,
 - Borne Fonds propres de la contrepartie telle que figurant sur le dernier Référentiel National IFC.
- Risque corporate : 5 % des fonds propres consolidés, à la fois pour les risques pris par le pôle Banque / réseau Entreprises dans le cadre de son activité courante et pour les risques pris dans le cadre des activités de marché. Les expositions corporates s'appuient également sur le référentiel de notations internes Grands Comptes du Groupe Crédit Mutuel. Des limites en maturité proportionnelles et adaptées aux notations internes sont en place. Des enveloppes spécifiques peuvent être mises en place pour répondre à des besoins particuliers de placement. Ces limites s'entendent pour des risques de qualité A+ (notation interne Crédit Mutuel) et sont ensuite modulées à la baisse selon la notation des contreparties à la fois en montant et maturité.

Pour le risque corporate pris dans le cadre des activités de marché, le Conseil d'administration fédéral a validé des règles prenant en compte la notation de l'émetteur, le volume de dette obligataire émise, les secteurs d'activité des émetteurs et les encours de la compagnie d'assurance.

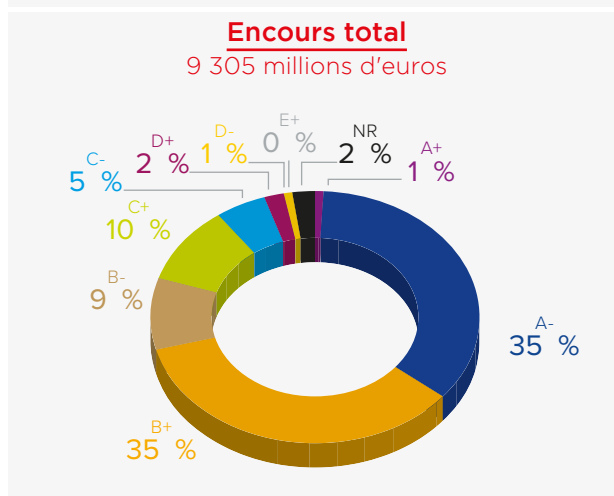
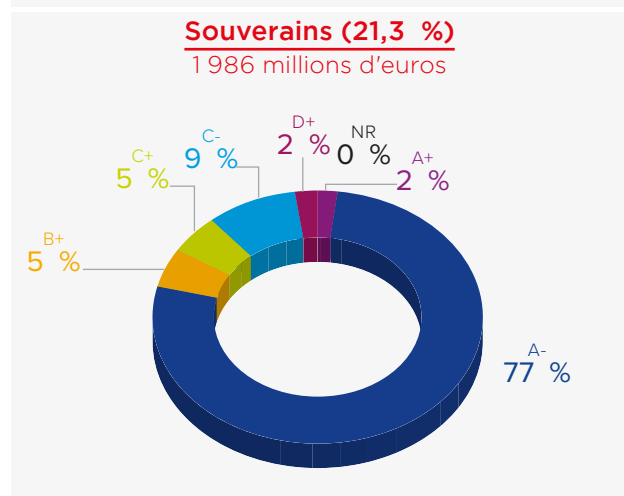
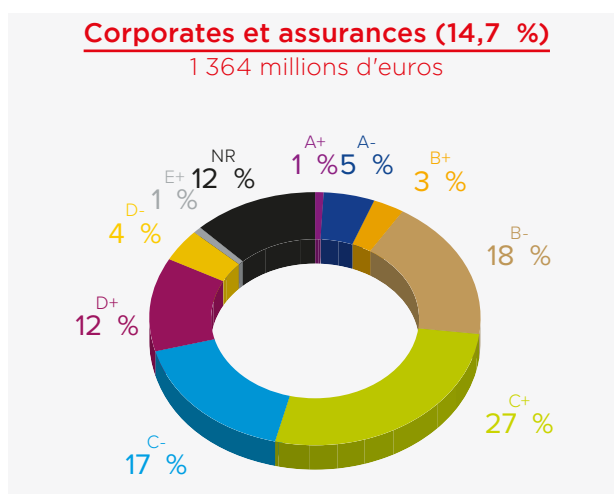
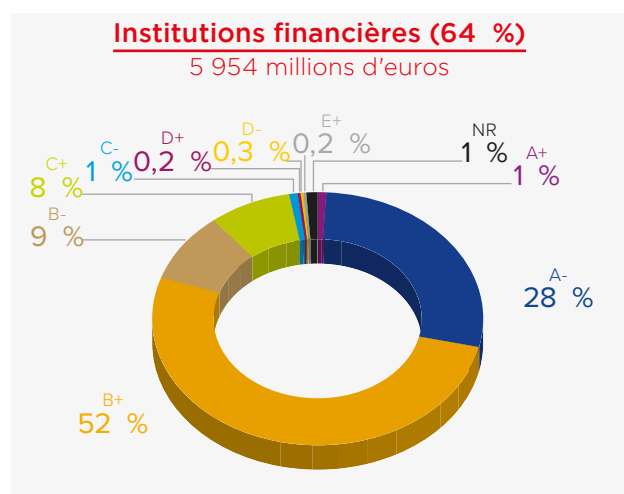
Pour la plupart des contreparties corporates, cela revient à limiter le risque unitaire à un maximum 50 millions d'euros. De façon dérogatoire et pour les investissements de la compagnie d'assurance, le risque unitaire peut monter jusqu'à 235 millions d'euros pour un nombre très limité d'entreprises bénéficiant du soutien public.

Un suivi de la concentration des encours est opéré dans l'optique d'une saine gestion de la division des risques du Groupe.

▷ Développements 2016

- Renforcement de l'approche concentration : un suivi de la concentration du portefeuille a été mis en place pour répondre au suivi de la diversification des encours.
- Renforcement du suivi des risques pays : le suivi des pays des émetteurs et de leurs pays de consolidation a été renforcé. Il permet une meilleure appréciation de la répartition des risques pays associés au portefeuille.
- Renforcement des contraintes sectorielles : afin de répondre à la politique RSE, des travaux ont été menés sur la mise en place de politiques sectorielles en lien avec les préoccupations de responsabilités sociétales et environnementales du Groupe CMNE.
- Renforcement des contrôles de valorisations : un partenariat externe a été conclu pour renforcer l'expertise du CMNE sur les valorisations sur des produits spécifiques.

Pour l'ensemble du Groupe CMNE, banques et assurances confondues, le risque de contrepartie se ventile de la façon suivante :



L'ensemble des opérations effectuées par la direction financière dans le cadre de sa gestion pour compte propre, ou confiées au groupe La Française dans le cadre d'une gestion dédiée, est effectué dans le cadre défini par le comité financier de Groupe et fait l'objet d'un reporting mensuel à ce dernier qui comprend cinq des sept membres du comité de

direction. Deux fois par an, l'ensemble des risques financiers portés par la Caisse Fédérale fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2016, l'allocation de fonds propres aux activités de marché a été portée à 250 millions

d'euros, contre 235 millions en 2015, pour le « banking book » et réduit à 50 millions d'euros contre 95 millions d'euros pour le « trading book ».

L'activité pour compte propre se scinde en deux parties : d'une part une activité d'arbitrage sur titres du marché monétaire et obligataire européen (zone euro) et sur obligations émises par des corporates, exercée exclusivement par la Caisse Fédérale du CMNE, d'autre part des investissements moyen ou long terme dans des OPCVM dédiés et ouverts, de fonds communs de placement, des actions en direct, des obligations et titres de créances négociables, structurés ou non. Ces investissements moyen et long terme se trouvent à la fois dans la Caisse Fédérale et chez Beobank.

Par ailleurs, un portefeuille résiduel de CDO subsiste au sein de la Caisse Fédérale pour 6 millions d'euros en montant valorisé. Le portefeuille de CDO présent dans les filiales Belges au 31/12/16 a été intégralement cédé.

Sur la base d'hypothèses communes à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel, le CMNE effectue chaque trimestre une mesure d'impact de stress test. Cinq stress historiques (hausse des taux 1994, crise asiatique de 1997, lundi noir de 1987, 11 septembre 2001, crise des subprimes) et sept stress hypothétiques relatifs aux 3 types de risques : (Action, Crédit et Taux), soit respectivement baisse des actions européennes de 22 % et baisse de l'immobilier à partir d'une VAR historique, écartement des spreads selon les actifs concernés et variation à la hausse et à la baisse des taux euros de 65 bps, sont ainsi mesurés. Sur les calculs à fin 2016, les plus pénalisants au niveau du compte de résultat sont le 11 septembre, le lundi noir, et la baisse des actions avec un impact négatif variant entre 11 et 19 millions d'euros ; les plus pénalisants au niveau des fonds propres sont la hausse des spread de crédits, le lundi noir et le stress immobilier, avec un impact négatif variant entre 20 et 43 millions d'euros.

Activité d'arbitrage

Les opérations d'arbitrage, effectuées sur des horizons compris entre trois mois et quatre ans, consistent en l'achat de titres de créances négociables ou de titres obligataires à taux variable ou à taux fixe transformés en taux variable par le biais de swaps de taux, financés par l'émission régulière de certificats de dépôts dont la durée d'origine est comprise entre un et six mois. L'encours maximal autorisé de ce portefeuille d'arbitrage, fixé par le comité financier du Groupe, à 1,2 milliard d'euros et son encours réel est en baisse par rapport à l'exercice 2015 à environ 1 milliard. Sa consommation de fonds propres au titre du risque de crédit et du risque de marché a été de 33 millions d'euros, inférieure à la limite allouée de 35 millions d'euros. Il a dégagé un résultat estimé à 5,3 millions d'euros en 2016.

La durée des titres achetés et le fait qu'ils soient tous à taux indexés, constituent une assurance très forte contre les risques de marché, puisque la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) de ce portefeuille est inférieure à 1%. Le risque de taux est pratiquement nul et le risque de liquidité fait l'objet d'une surveillance attentive dans le cadre de la procédure de gestion du risque global de liquidité.

Portefeuille obligataire et TCN

Le tableau ci-dessous résume les variations de valeur au 31 décembre 2016 des portefeuilles d'obligations et de titres de créances négociables, impactés comptablement par le « marked to market ».

En millions d'euros

	Portefeuilles valorisés au 31/12/16			Variation de valeur par rapport au 31/12/15		
	Porte-feuille AFS	Porte-feuille JVOR	Total	Capitaux propres	Compte de résultat	Total
France : arbitrage	854,7		854,7	2,9		2,9
France : investis.*	159,0	111,0	270,0	-1,9	3,5	1,5
France : HQLA	287,7		287,7	1,7		1,7
Beobank* : investis.	1 180,3		1 180,3	-13,9		-13,9
OBK : investis.	Portefeuille cédé			-6,0	8,4	2,4
TOTAL	2 481,7	111,0	2 592,7	-28,0	-2,3	-30,2

* Hors FCT CMNE : 475 millions d'euros en France, 25 millions d'euros chez Beobank.

OPCVM dédiés

La Caisse Fédérale du CMNE détient un fonds dédié, géré pour son compte par La Française AM. L'encours global de ce fonds au 31 décembre 2016 est de 198,47 millions d'euros.

Le fonds Richebé gestion est dédié à la gestion dynamique de trésorerie et a dégagé un rendement négatif de 1,15 %. Beobank détient également 17,5 millions d'euros de ce fonds.

Actions

La Caisse Fédérale détient en direct environ 1 % des actions du CIC acquises pour une valeur globale historique de 51 millions d'euros. Ces titres représentent une participation dans une entité commune du Groupe Crédit Mutuel-CIC. Concernant la méthode de valorisation des titres CIC, l'AMF a donné son accord sur une méthode mixant une valeur de marché (cours de bourse) et une valeur appréhendée par la « Somme des parties ». La valorisation du titre s'établit ainsi au 31 décembre 2016 à 312 euros, soit une juste valeur de 117 millions d'euros.

La Caisse Fédérale a également acquis en 2016 des actions La Française de l'énergie pour 5 millions d'euros valorisées à 11,5 euros par action au 31 décembre 2016 soit une juste valeur de 2,1 millions d'euros.

Hors les titres CIC, LFDE et hors la quote part d'actions contenue dans les OPCVM dédiés (*trading book*), le risque action représente seulement 33 millions d'euros au 31 décembre 2016 en valeur de marché. Il est constitué de la composante action des OPCVM représentant les investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale et de Beobank (*banking book*).

Portefeuilles de CDO (*Collateralised Debt Obligations*)

Le portefeuille de CDO de la Caisse Fédérale n'est composé que des véhicules « Regent Street » et « New Court » de la banque KBC pour une valeur nominale de 10,675 millions d'euros et une valeur nette comptable de 6 millions d'euros. En effet, les parts de « Regent Street » sont provisionnées à 100 % depuis la réception d'un « événement de crédit » en 2012 ainsi qu'à la perte en 2015 de 66 % sur la tranche C. Pour leur part, les titres New Court sont porteurs d'une plus-value latente de 0,004 million d'euros au 31 décembre 2016, en réduction sur l'exercice et sont comptabilisés en titres détenus jusqu'à la maturité, leur variation de valeur n'affectant ni les capitaux propres, ni le compte de résultat. En Belgique, le rachat d'OBK en 2012 comportait un portefeuille de CDO qui a été transférée chez BKCP Banque pour partie en 2014.

Ce portefeuille en gestion extinctive depuis son acquisition a été intégralement cédé en 2016.

Autres investissements

- Les autres investissements pour compte propre du CMNE, réalisés sur des supports collectifs (produits de taux, de gestion alternative, FCP ou parts de SCPI et d'OPCI), représentent un total de 376,1 millions d'euros en valeur de marché. Par ailleurs, le CMNE détient un portefeuille de titres structurés pour 111 millions d'euros qui portent 1 million d'euros de plus-values latentes.
- Il n'y a aucune opération de change à caractère spéculatif.

Titres déclassés

- Les titres déclassés du CMNE ne sont composés que des parts C et A de la titrisation *Regent Street* pour, respectivement, 0,676 million d'euros et 4 millions d'euros de nominal, provisionnées à 100 %.

▷ Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires.

Le CMNE mesure son risque de liquidité à **court terme** au moyen du LCR (*Liquidity Coverage Ratio*). Le LCR consolidé a reflété l'évolution du profil de liquidité du Groupe CMNE, en particulier les mouvements liés à la centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations des encours de Livrets A et LDD. À fin décembre 2016, le LCR consolidé s'établit à 154 % pour un minimum réglementaire à 70 % au 31/12/16 et à 80 % à compter du 01/01/2017.

Sur un horizon à **moyen terme**, le ratio de ressources stables ou NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est calculé sur la base des directives et règlements existants qui n'ont pas encore été finalisés par le régulateur. Il s'établit au 31 décembre 2016 à 118,7 %, attestant d'un encours de ressources stables suffisant.

Sur le **long terme** enfin, le CMNE mesure son risque de liquidité en appliquant les dispositions nationales du Groupe Crédit Mutuel, visant à encadrer la transformation de liquidité. Le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs selon les conventions utilisées également dans le cadre de la mesure du risque de taux et de mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Cette mesure est réalisée sur base statique et le ratio doit être supérieur ou égal à 95 % sur un horizon allant du 3 mois au 5 ans. Mesuré et présenté chaque trimestre, il s'inscrit de façon récurrente au-dessus de 100 %. Cette analyse est complétée par une mesure de la liquidité dans différents scénarios combinant fermeture des marchés de refinancement et fuite des dépôts clientèle.

En termes de refinancement, la Caisse Fédérale du CMNE dispose de trois programmes agréés par la Banque de France ou l'AMF pour émettre des titres négociables à court terme (NEU CP, anciennement certificats de dépôts) (4 milliards d'euros), des titres négociables à moyen terme (anciennement BMTN) (1,5 milliards d'euros) et des obligations (4 milliards d'euros).

Au cours de l'année 2016, la Caisse Fédérale du CMNE a levé des ressources à moyen et long terme en s'appuyant sur son programme d'émissions obligataires. Le profil de liquidités a également bénéficié de l'émission publique de TSR pour un montant de 300 millions d'euros réalisée en septembre 2016. Pour rappel, cette émission visait à renforcer le passif éligible ou le capital réglementaire du CMNE en anticipation de la mise en œuvre de la réglementation dite « MREL » (*Minimum Requirements for own funds and Eligible Liabilities*).

La Caisse Fédérale du CMNE a procédé au remboursement total des lignes levées au titre du TLTRO I (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*) à fin juin (900 millions d'euros) et a participé aux opérations TLTRO II pour 400 millions d'euros à fin juin 2016, puis 200 millions d'euros à fin décembre 2016.

La Caisse Fédérale du CMNE entretient un encours de titres éligibles à la BCE pour environ 1,6 milliard d'euros, en baisse suite à l'échéance de la première tranche du FCT CMNE Home Loans ; Beobank complète ce dispositif avec un encours d'environ 1 milliard d'euros de titres éligibles.

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité (au 31 décembre 2016)

Maturités résiduelles contractuelles	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	-	-	33	40	68 578	93 994	198 395	361 040
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	13 279				30 765	110 244		154 288
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actif)	283	145	4 400	25 853	2 345	-	-	33 026
Autres actifs fin. disponibles à la vente (sans analyse et par part.)	129 055	100 787	394 218	584 736	1 670 943	188 227	639 624	3 707 590
Actifs fin. disponibles à la vente (analyse par titre)							202 847	202 847
Prêts et créances (y compris les contrats de LF)	1 201 636	426 850	1 571 313	1 810 480	4 526 177	8 971 898		18 508 354
Placements détenus jusqu'à leur échéance	50 473	27 754	120 121			10 034		208 382
Autres actifs (sans analyse et par part.)	212 463	282 088	472		35		4 632	499 690
Passif								
Dépôts de banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	879	503	1 508	2 615	50 633	99 494		155 632
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat		8			185 599			185 607
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passif)	18 695	8 550	8 295	19 453	55 106	16 389		126 488
Passifs fin. évalués au coût amorti	14 644 081	768 624	869 940	627 956	2 510 233	2 759 809	92	22 180 735

▷ Risque de taux

L'objectif de la gestion du risque de taux est de réduire les risques structurels de taux au sein des entités et de gérer la marge d'intermédiation issue des différentes activités du périmètre bancaire.

Chaque société de ce périmètre voit son risque analysé par un comité financier spécifique à un rythme trimestriel ou semestriel selon l'importance de la société et selon l'inertie de sa structure de bilan. Ce comité décide de la mise en place de couverture de taux, comme de liquidité.

Le Groupe CMNE mesure le risque de taux à l'aide de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt (MNI) et de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN), cette dernière permettant la mesure du risque de taux global au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 et dans le respect des recommandations de l'EBA (EBA/GL/2015/08). Dans le cadre des recommandations EBA et du suivi réglementaire de la BCE au titre du MSU, le CMNE fait évoluer son dispositif de gestion de risque de taux en participant aux groupes de travail encadrés par l'organe central, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (« CNCM »).

Les indicateurs développés par le groupe CMNE font l'objet de limites à caractère réglementaire (VAN) ou de gestion (MNI) selon les recommandations de la CNCM et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

L'ensemble des limites ci-dessous s'applique à l'identique pour toutes les filiales bancaires du Groupe :

- **VAN** : un déplacement linéaire de la courbe des taux de 200 bp à la hausse ou à la baisse ne doit pas représenter plus de 20 % des fonds propres réglementaires. Les fonds propres retenus doivent être cohérents, en terme de périmètre, avec la base de risque de taux analysée ;
- **MNI** : un déplacement linéaire de la courbe de taux de 100 bp ne doit pas induire une sensibilité supérieure à 5 % du PNB du périmètre analysé, pour l'année en cours et les deux années suivantes. Cette limite est complétée par un indicateur de risque égal à 10 % de la MNI du périmètre analysé, pour l'année en cours et les trois années suivantes.

En 2016, au niveau de la Caisse Fédérale, la limite de la VAN a été respectée sur les périodes d'observation, la sensibilité de la VAN étant inférieure à 10 % au 31 décembre 2016, il en est de même concernant la sensibilité de la MNI, inférieure ou égale à 5 % du PNB au niveau régional.

Par ailleurs, le CMNE complète ses analyses de sensibilité de VAN par des simulations de courbes déformées (variations des taux à 3 mois, 3 ans, et 7 ans, sur base de stress de +1 % ou -1 %). La démarche poursuivie vise à identifier des scénarii présentant une variation élevée de VAN. Ces travaux n'ont mis en lumière que de faibles variations, en cohérence avec les résultats déjà observés.

L'année 2016 a été marquée par une politique monétaire toujours très accommodante de la Banque Centrale Européenne avec un maintien du taux d'intervention à 0 % et une baisse du taux de dépôt à -0,40 %. Les achats par la BCE de titres obligataires et éligibles sur le marché à un rythme mensuel de 80 milliards d'euros combinés avec une baisse des prix de l'énergie jusqu'en septembre ont fortement réduit les anticipations d'inflation entraînant une baisse des taux à 10 ans à des niveaux jamais atteints en France (0,10 %) et en Allemagne (-0,10 % mais à confirmer).

Dans ce contexte, le CMNE, comme l'ensemble du secteur de la bancassurance dans la zone Euro, a souffert de ce niveau de taux bas pénalisant les conditions de production nouvelle en crédit hypothécaire et d'investissements dans l'activité d'assurance-vie, en particulier pour les contrats en euro. Le CMNE a cependant mené une politique visant à limiter le niveau des renégociations de prêts hypothécaires sur ses territoires en France afin de préserver les marges futures et a pratiqué une politique prudente de taux servis sur les contrats euros. Par ailleurs, son exposition forte au crédit à la consommation en Belgique avec Beobank et la relance de l'activité commerciale en France sur ce même segment ont eu un effet bénéfique sur la marge nette d'intérêt du Groupe.

Il convient enfin de souligner que le niveau des taux de dépôts a accentué le coût de la liquidité obligatoire et notamment le maintien d'un niveau satisfaisant de LCR.

► Risques opérationnels

Le risque opérationnel résulte d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnes, systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée. Le risque opérationnel inclut les risques de fraudes internes, externes, le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le Groupe Crédit Mutuel et le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe disposent d'un processus de gestion des risques opérationnels fiable et exhaustif, tant au niveau du périmètre couvert qu'au niveau des risques considérés. Dans le cadre de l'homologation en méthode avancée (*Advanced Measurement Approach* ou AMA), le calcul des exigences de fonds propres est essentiellement basé sur l'évaluation de risques potentiels, ce qui permet d'allouer des fonds propres au titre des risques opérationnels couvrant à la fois le pilier I et le pilier II.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels s'articule autour de 3 étapes, ponctuées d'une phase d'audit et de contrôle :

- L'identification des risques et l'évaluation de leur impact, notamment par la prise en compte d'historiques de sinistres, des connaissances des experts métiers, des *Key Risk Indicators* (KRI) qui constituent à la fois les leviers de réduction de risques et les paramètres des modèles ;
- La mise en place de plans de réduction des risques en cherchant à réduire la gravité et/ou la fréquence des menaces identifiées, en agissant sur les causes de risques (actions de prévention) et les conséquences, dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection) ;

- Le financement et la couverture des risques résiduels par des programmes d'assurances de sinistres graves et/ou imprévus.

La gestion des risques opérationnels au CMNE a pour objectif d'éviter qu'un sinistre majeur, ou une série de sinistres, ne mette en cause les résultats financiers du Groupe et donc son développement futur. La direction des risques a en charge la gestion des risques opérationnels. Elle anime les travaux des gestionnaires de risques opérationnels des filiales du Groupe au travers d'un comité des risques opérationnels.

Le dispositif s'articule autour des actions suivantes :

- La collecte des sinistres opérationnels du Groupe CMNE ;
- La participation à la mise à jour des cartographies de risques opérationnels du Groupe Crédit Mutuel-CIC ;
- La mise en œuvre des plans de continuité des activités et de gestion de crises ;
- La sécurité des systèmes d'informations ;
- L'information régulière des organes exécutifs et délibérants avec en particulier l'information sur les alertes sur les sinistres supérieurs aux seuils d'alertes.

L'outil de gestion des risques opérationnels intégré au système informatique historise l'ensemble des sinistres encourus depuis 2001. Les bases documentaires relatives à l'outil, aux cartographies et modélisations des risques sont partagées par l'ensemble des entités du Crédit Mutuel. L'enjeu de cette cartographie est de réaliser de manière homogène, par ligne de métier et par événement (au sens de la réglementation de Bâle), l'identification des zones de risque et l'évaluation globale du coût du risque.

La réduction des risques repose sur des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies, mises en œuvre directement par les opérationnels et contrôlées dans le cadre des procédures de contrôle interne.

Les actions de protection sont prioritairement orientées vers la généralisation et la mise à jour régulière des plans de continuité des activités « métiers » et des activités « supports ». Un dispositif de gestion de crise a été défini pour faire face aux deux crises potentiellement les plus graves : un crash informatique total et une destruction majeure des locaux du siège.

Le financement des risques repose principalement sur une politique d'assurance adaptée. Les assurances du Groupe CMNE couvrent les trois domaines de risques majeurs que sont les hommes, les responsabilités et les patrimoines.

Au titre du risque opérationnel et net des récupérations des assurances, le Groupe CMNE a enregistré 4,09 millions d'euros de pertes nettes en 2016 qui correspondent aux pertes brutes pour 6,4 millions d'euros (les sinistres « fraude externe/moyens de paiement » restant la principale source) diminuées des remboursements assurances et autres récupérations pour 2,31 millions d'euros. Par ailleurs, le stock de provisions au 31 décembre s'élève à 12,2 millions d'euros (il s'agit de provisions pour risques opérationnels qui concernent les filiales bancaires et les filiales non bancaires assurance et gestion d'actifs).

► Risque de non-conformité

▷ Définition

L'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution définit le risque de non-conformité comme « le risque de sanction judiciaire administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance ».

▷ Cadre et dispositif

Le dispositif de conformité a pour objectifs de répondre aux attentes de la clientèle en matière de qualité de services, de professionnalisme et de diligence ; d'exercer une vigilance renforcée sur les risques de non-conformité auxquels le Groupe peut être exposé avec les conséquences préjudiciables qui peuvent en résulter sur son image ou sa réputation ; de veiller à ce qu'au-delà même du respect des textes réglementaires, le fonctionnement du Groupe et ses actions s'accordent aux règles de bonne conduite et de déontologie auxquelles il souscrit.

Le Directeur des Risques Groupe est le responsable de la conformité pour le Groupe CMNE. Il est assisté dans ses missions par la Direction de la conformité placée sous son autorité hiérarchique, ainsi que par une filière Conformité constituée en réseau coordonné de responsables de la conformité dans l'ensemble des entités du Groupe.

Le dispositif de conformité de chaque entité décline les principes et procédures essentiels rappelés dans la charte de conformité Groupe et s'appuie de manière non exhaustive sur les cartographies des risques de non-conformité d'abus de marché ou encore de conflits d'intérêt, le recueil des règles de bonne conduite, les mécanismes d'alerte professionnelle ou de lutte contre la corruption, d'approbation des nouveaux produits, ou de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Chaque entité met ainsi en place un dispositif de gouvernance adapté aux besoins propres à l'activité de l'entité ainsi qu'à son organisation. Ce dispositif a pour objectif de rendre compte de l'activité de la conformité au sein de l'entité, de faire le point sur les évolutions réglementaires importantes, d'examiner les dysfonctionnements constatés, de présenter de nouvelles zones de risque ou insuffisamment couvertes par les dispositifs en place, les mesures correctrices décidées ou projetées, ainsi que les rapports et les recommandations des autorités de tutelle en matière de conformité.

Les contrôles de conformité sont totalement intégrés dans le dispositif de contrôle mis en œuvre par le Groupe. Les tâches de contrôle de conformité de chaque entité sont définies et intégrées dans les plans de contrôle au moyen de ses outils de contrôle interne.

▷ Réalisation / Travaux

La fonction centrale a réalisé son plan de contrôle portant en outre sur les pratiques de commercialisation et le respect des règles de déontologie. Elle dispose par ailleurs des résultats des contrôles effectués au sein de chaque entité. En vue du déploiement opérationnel des nouveautés réglementaires, différents chantiers ont été engagés (MIF II, 4^{ème} Directive LCB/FT, PRIIPS). Afin d'aligner et d'harmoniser l'approche transversale de la lutte anti-blanchiment dans le Groupe, des travaux ont été menés. La mise en place des contrôles communs de 2^{ème} ligne a été préparée afin d'être installée dans le courant de 2016. En matière de services d'investissement et autres domaines de conformité des travaux similaires focalisés sur la mise en place de contrôles communs de 2^{ème} ligne ont été réalisés et doivent être poursuivis.

La Conformité est intervenue au cours de l'année 2016 pour le réseau France sur plusieurs projets liés aux évolutions de la législation telles que la directive « MCD » transposée en droit interne sur les crédits immobiliers, qui a entraîné la réécriture complète de la cartographie des risques correspondants, la mise en œuvre de la loi Eckert sur les comptes et coffres inactifs.

L'ouverture de la Vente à Distance et la mise en place de la Signature Électronique dans le réseau a généré la validation de 21 nouvelles procédures. Un portail de contrôle Interne Conformité a également été bâti et renseigné totalement cette année.

Des contrôles de conformité ont été réalisés sur l'émission du titre de créances CMNE, la prise en compte des évolutions réglementaires, FATCA, le fonds de garantie des dépôts, l'information préalable du consommateur en matière de frais bancaires, les prestations de services essentielles externalisées, le suivi des recommandations formulées en 2015, la tarification des clients SBB et Fragiles, les souscriptions d'assurance vie, les dysfonctionnements, l'intermédiation en assurance.

En matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme, les évolutions réglementaires ont été nombreuses (gel des avoirs, transposition de la 4^{ème} directive, Loi SAPIN II, renforcement des pouvoirs de TRACFIN) ; La croissance continue des activités a été constatée au niveau du nombre d'alertes traitées par le réseau et subséquemment de proposition de déclaration de soupçon, du nombre de déclarations adressées auprès de TRACFIN et de contrôles menés par la fonction centrale. Près de 2 500 collaborateurs ont été formés. Les travaux programmés dans le cadre du PMT 2020 sur l'harmonisation des dispositifs LCB-FT pour l'ensemble des pôles du Groupe CMNE se sont poursuivis.

► Risque assurances

L'activité d'assurance comporte des **risques spécifiques** dans la mesure où :

- Elle repose sur la prise de risques qui, pour être gérés convenablement, doivent être correctement **mutualisés (loi des grands nombres)** ;
- Son bilan est caractérisé par **l'inversion du cycle de production** ;

- Ses engagements pris courent sur une **période souvent importante**.

Afin de respecter les engagements pris auprès des preneurs d'assurances, la couverture des exigences réglementaires de solvabilité, la rentabilité des fonds propres alloués à cette activité et garantir la conformité des opérations, le groupe CMNE dispose d'une politique de risques spécifiques assurances, applicable à l'ensemble de ses participations dans le secteur de l'assurance. Celle-ci vise à mettre en place un système global de gestion des risques permettant de donner aux parties prenantes l'assurance raisonnable que les risques spécifiques d'assurances soient identifiés, bien compris, mesurés précisément, contrôlés et gérés de manière proactive et homogène dans toutes les filiales d'assurances et de réassurances du groupe CMNE. Ainsi le système de gestion des risques vise à fournir **une vision globale et consolidée de l'exposition aux risques** au sein de NEA.

Le système de gestion des risques de NEA repose sur des processus clés et une gouvernance adaptée garantissant une gestion saine et prudente de l'activité.

Les risques majeurs découlant de l'activité d'assurance sont identifiés au sein de sociétés d'assurances du groupe NEA selon une approche dite top-down, basée notamment sur les principaux processus opérés et le recensement des garanties offertes aux preneurs d'assurances. La cartographie comporte les risques techniques, le risque de contrepartie, les risques financiers et les autres risques, notamment les risques opérationnels et risques de non-conformité.

Les **risques techniques** découlent directement des engagements pris envers les preneurs d'assurances et de l'inversion du cycle de production en matière d'assurance. Il s'agit des risques de prime, de provisionnement, de catastrophe, de rachat et de dépense.

Le **risque de prime** est défini comme le risque de perte résultant d'un montant de sinistres à payer supérieur aux primes encaissées. Le **risque de provision** correspond au risque que les provisions pour sinistres à payer soient insuffisantes pour régler les prestations dues aux preneurs d'assurances. Le **risque de catastrophe** est relié au risque de perte provoquée par des événements extrêmes ou exceptionnels.

Ces risques proviennent des garanties consenties, notamment en matière de mortalité, longévité, invalidité et santé, en matière d'assurance de personnes. En ce qui concerne l'assurance non-vie, les risques spécifiques identifiés sont la contrepartie des garanties liées au dommage aux biens et personnes, à la responsabilité civile, à l'incendie, à la perte pécuniaire et à la protection juridique. Le **risque de contrepartie ou risque de défaut** est issu principalement des opérations de cessions en réassurance. En effet en cas de recours à la réassurance, les primes de réassurance viennent en diminution des actifs ; celles-ci sont substituées par des créances de réassurance, voire des nantissements.

Les sommes représentatives des provisions techniques et les fonds propres de l'assureur font l'objet de placements en actifs sûrs, liquides et rentables. Par essence, ces

investissements engendrent des **risques financiers**. Ils sont définis comme des risques de perte ou de changements défavorables de la situation financière, résultant directement ou indirectement de changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché ou de réalisation des placements. Les risques de marché identifiés sont les suivants : **risque action, risque immobilier, risque de taux d'intérêt, risque de spread, risque de concentration, risque souverain, risque de volatilité, risque de liquidité et risque de devise**.

Les **autres risques spécifiques** recensés dans le cadre d'opérations d'assurances sont les suivants : risques opérationnels, risques stratégiques, risques émergents, risques de non-conformité et risques de réputation.

Le **profil de risques** spécifiques assurances est défini comme la variation instantanée d'actif net, mesurée dans le référentiel réglementaire solvabilité, avec un seuil de probabilité donné. Les risques sont agrégés moyennant une matrice de corrélation réglementaire. Les risques souverains et risques de volatilité sont évalués selon une démarche identique à celle retenue par les spécifications techniques publiées par l'EIOPA. Le profil de risque des entités assurantielles est mesuré et piloté dans le cadre du processus ORSA.

L'appétence aux risques se définit comme le niveau de risques agrégés que l'entreprise accepte de prendre en vue de poursuivre son activité et son développement.

Le ratio de couverture fait l'objet d'une surveillance trimestrielle pour toutes les entités.

Les risques techniques peuvent être atténués moyennant le recours à des cessions en **réassurance**. Les caractéristiques de programmes de réassurance sont précisées au sein d'une politique ad hoc. Les risques relatifs à l'assurance non-vie font l'objet d'une cession partielle en réassurance intra-groupe.

Les risques financiers peuvent être limités en recourant à des **Instruments Financiers à Terme (IFT)**. L'utilisation d'IFT est encadrée par la politique d'investissement.

Les risques opérationnels peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques au travers de polices d'assurances souscrites hors groupe CMNE.

Les risques sont surveillés à l'aide d'indicateurs de suivi. Ces indicateurs sont proposés par les experts métiers et validés par les comités en charge du pilotage des risques.

En matière de risques techniques :

- Le risque de prime est suivi à l'aide des ratios sinistres à primes et ratios combinés, avec une granularité par exercice comptable et exercice de souscription ; le suivi est réalisé brut et net d'opérations de réassurance ;
- Le risque de provision est piloté à l'aide du suivi des boni-mali, ventilés par exercice de survenance ;
- Le risque catastrophe est géré moyennant une politique de réassurance appropriée et opportune.

En matière financière, les investissements sont notamment contraints par une limite exprimée sous forme de Value at Risk (VaR).

Les risques de non-conformité et opérationnels sont suivis notamment mais non exclusivement, grâce à des cartographies spécifiques, des procédures, des contrôles

spécifiques, des bases d'incidents et des suivis de plans de remédiation.

L'élaboration d'une cartographie de risques de non-conformité permet une évaluation à la fois globale et ciblée des risques encourus. Les risques sont détaillés dans un référentiel ou une nomenclature de risques de non-conformité.

Les risques sont pilotés avec une perspective globale et consolidée de l'exposition. Chaque famille de risques dispose d'une instance de gouvernance propre sous la forme d'un ou plusieurs comités dédiés.

Les principales missions de la structure de gestion des risques d'entreprise consistent à :

- Formaliser un dispositif de gouvernance conforme à la réglementation Solvabilité 2 ainsi qu'aux attentes de la direction risques du groupe CMNE relatives à ses propres contraintes prudentielles ;
- Superviser, coordonner et harmoniser les travaux et méthodes pour NEA et ses filiales d'assurance.

Afin de garantir une gestion saine et prudente de l'activité, une gouvernance adaptée est mise en place au sein du groupe NEA et de ses filiales d'assurances. Celle-ci repose sur des politiques écrites définies en Conseil de surveillance ou d'administration, un collège de dirigeants effectifs, une comitologie adéquate, un réseau de responsables de fonctions clés et un système de contrôle interne approprié.

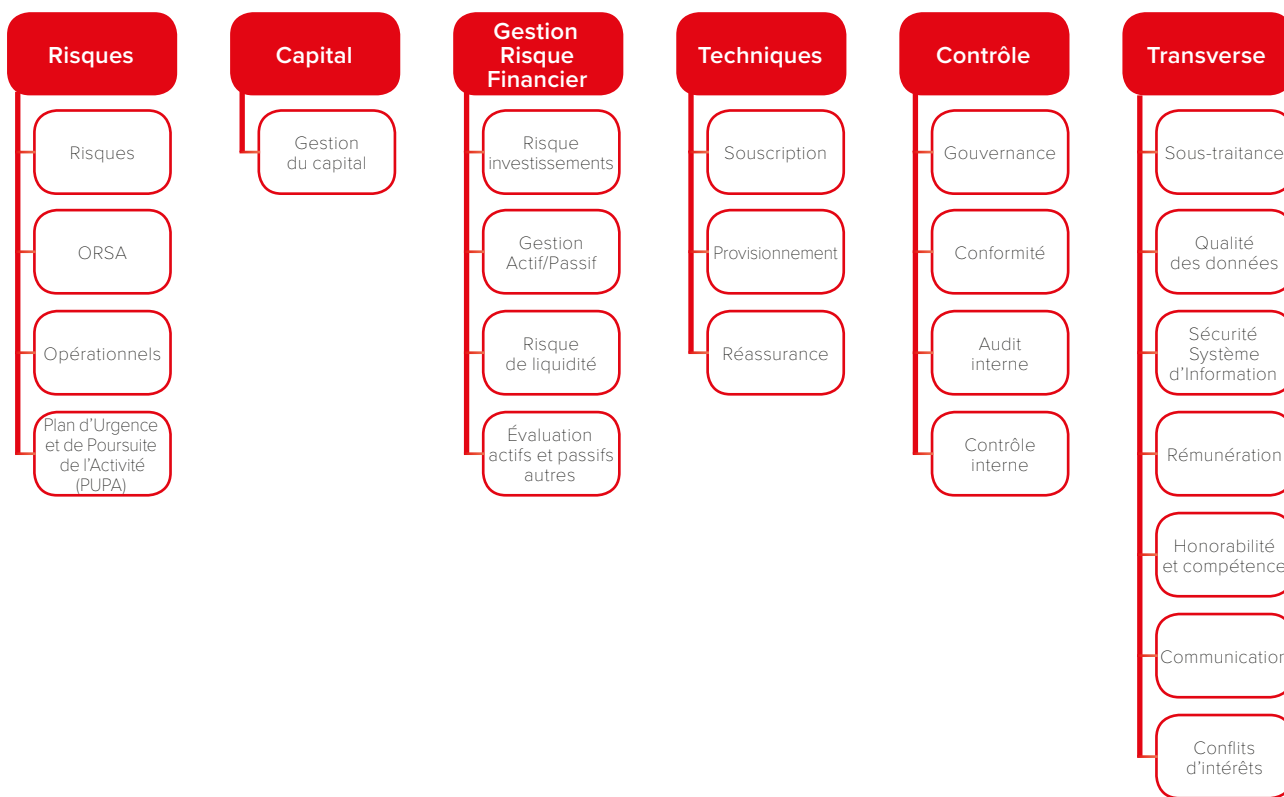
NEA est piloté par :

- Un Conseil de Surveillance qui décide des orientations stratégiques et exerce le contrôle de la gestion de l'entreprise par le Directoire. Il est par ailleurs en charge de nommer les Dirigeants Effectifs de l'entreprise ;
- Un Directoire qui dispose du pouvoir exécutif lui permettant de mettre en œuvre la stratégie définie par le Conseil de Surveillance. Les Dirigeants Effectifs de NEA sont les membres du Directoire.

Pour mener à bien leurs missions, les Dirigeants du groupe NEA s'appuient sur les recommandations et les travaux des comités présentés ci-dessous :

- Du Comité Financier ;
- Du Comité des Risques, du Comité Capital et du Comité d'Audit pour la mesure, le pilotage, la surveillance des risques et le contrôle financier et périodique. Les Comités des Risques, le Comité Capital et le Comité d'Audit sont des comités spécialisés du Conseil de Surveillance de NEA.

Les politiques écrites clés du groupe NEA sont regroupées en six familles homogènes décrites ci-dessous. Elles s'appliquent à toutes ses filiales d'assurances et de réassurance dans la mesure où les politiques écrites prennent en compte les spécificités de l'ensemble de ces filiales :



Le processus ORSA est issu d'un travail conjoint entre :

- Le département risques, responsable de la réalisation de la cartographie des risques et politiques qui alimentent les travaux ORSA. Il intervient également au second niveau et émet des recommandations ;
- Le département pilotage de la solvabilité qui définit les méthodologies de calcul, les réalise et les pilote.

Les processus élaborés pour la réalisation des travaux ORSA reposent sur des techniques appropriées et adéquates aux vues de la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents aux activités. Les méthodes et données utilisées sont fiables et intégrées aux processus existants. Les données de projection sont ainsi élaborées conjointement avec le processus de planification financière.

INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER 3 DE BÂLE III

GESTION
DES RISQUES

LEXIQUE DES SIGLES ET DÉFINITIONS

Groupe CMNE	Groupe Crédit Mutuel Nord Europe
CNCM	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
CFCMNE	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
Loi « SRAB »	Loi de séparation et de régulation des activités bancaires n°2013-672
SREP	<i>Supervisory Review and Evaluation Process</i> (processus de surveillance et d'évaluation prudentiels)
IG	Méthode de consolidation par intégration globale
IP	Méthode de consolidation par intégration proportionnelle
MEE	Méthode de consolidation par mise en équivalence
OECC	Organisme Externe d'Évaluation du Crédit
VME	Valeur Mise en Équivalence
CSA	Crédit Support Annex (document juridique qui régit la gestion de collatéral entre deux contreparties d'une transaction de prêt/emprunt)
PD	<i>Probability of Default</i> : probabilité de défaut (probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an)
LGD	<i>Loss Given Default</i> : taux de perte en cas de défaut (rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut et le montant de l'exposition au moment du défaut)
CCF	<i>Credit Conversion Factor</i> : facteur de conversion en équivalent crédit (rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement – qui sera tiré et en risque au moment du défaut – et le montant non encore utilisé de l'engagement dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée)
EAD	<i>Exposure At Default</i> : exposition au défaut (montant dû par l'emprunteur au moment du défaut)
IRBA	<i>Internal Rating Based Advanced</i> : système de notation interne en approche avancée
IRBF	<i>Internal Rating Based Foundation</i> : système de notation interne en approche fondation
RW	<i>Risk Weight</i> : risques pondérés
EL / UL	<i>Expected Loss</i> : perte attendue (en montant) / <i>Unexpected Loss</i> : perte inattendue

GESTION DES RISQUES

POLITIQUES ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE POUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont indiqués dans le rapport annuel au présent chapitre « Gestion des risques ». Le Groupe CMNE dispose d'un document de référence sur la politique de gestion des risques qui est soumis annuellement à l'approbation du conseil d'administration. Il traite des principes généraux qui gouvernent cette politique et de leur application dans les pôles, ainsi que des principes spécifiques de gestion des risques de crédits, des risques financiers et des risques opérationnels.

STRUCTURE ET ORGANISATION DE LA FONCTION CHARGÉE DE LA GESTION DU RISQUE

Au niveau national

Les accords de Bâle relatifs à la gestion des risques par les établissements de crédit ont contribué à l'émergence d'une fonction « Risques » d'envergure nationale, indépendante des unités en charge de mettre en place ou de renouveler les lignes de crédit. Celle-ci est animée par la direction des risques et par le département conformité de la CNCM, tous deux rattachés à la direction générale.

La direction des risques regroupe les risques de crédits, les risques de taux, de liquidité et de marché, les risques opérationnels et le contrôle permanent. Elle est structurée en trois pôles : l'équipe risques, l'équipe Bâle et le contrôle permanent.

L'équipe risques recense en consolidé au moyen d'outils et de méthodologies (développés en interne et intégrant largement le système de notation) les principaux risques auxquels le Groupe est exposé. Elle anime la filière Groupe et définit et/ou valide les procédures nationales préalablement à leur présentation aux instances décisionnaires.

L'équipe travaillant sur les accords de Bâle enrichit ou met à jour les méthodologies du dispositif Bâle présentées pour validation au sein de groupes de travail dédiés auxquels participent les groupes régionaux. L'équipe spécialisée sur les risques de crédit assure la gestion et le back-testing des modèles, le calcul et le suivi des paramètres. L'équipe dédiée aux risques opérationnels mesure les risques avérés et potentiels, suit l'impact des actions de réduction des risques, élabore le reporting et analyse les principaux risques.

Le contrôle permanent recouvre la fonction de contrôle permanent de la Confédération et la coordination des contrôles permanents des groupes régionaux sur les programmes de contrôle.

Dans le cadre de la gouvernance du Groupe, la direction des risques rend compte de ses travaux auprès des dirigeants effectifs. La direction générale rend régulièrement compte au comité des risques. Ce dernier assiste le conseil d'administration de la CNCM dans l'examen des risques portés par l'ensemble du Groupe. Le comité des risques, dont les membres sont désignés par le conseil d'administration, se réunit au moins deux fois par an afin notamment d'apprécier la qualité des risques, d'examiner la qualité des engagements, les dépassements éventuels de limites ou de seuils d'alerte. En la matière, il formule les recommandations utiles aux groupes régionaux et au conseil de la CNCM.

Au niveau du CMNE

Afin d'affirmer le caractère transversal de la gestion des risques dans le Groupe, une direction des risques Groupe a été constituée avec un rattachement direct à la direction générale.

Le directeur des risques Groupe

- Est responsable de la fonction de gestion des risques (désigné auprès de l'ACPR) ;
- Est rattaché au directeur général et n'exerce aucune activité commerciale, financière ou comptable ;
- Rend compte aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance, en tant que de besoin ou au comité d'audit et au comité des risques ;
- Coordonne les parties prenantes de la fonction de gestion des risques à l'échelle du Groupe ;
- Assure de la mise en œuvre de systèmes de mesure et de surveillance des risques et de la compatibilité des risques pris, avec les orientations fixées par l'organe de surveillance.

La direction des risques Groupe rassemble la direction du contrôle permanent, la conformité et la direction des risques qui exercent à la fois une responsabilité opérationnelle directe au sein du réseau France et une responsabilité fonctionnelle auprès de leurs correspondants dans les filiales du Groupe. Dans leur domaine, ces directions s'assurent de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance des risques et de la compatibilité des risques pris avec les orientations fixées par l'organe de surveillance.

Les effectifs dévolus aux métiers du contrôle interne atteignent 170 personnes réparties au sein de la caisse fédérale et des filiales, soit environ 3,7 % des effectifs du Groupe CMNE affectés à des tâches de surveillance et de contrôle des risques.

Sur base consolidée

La direction du contrôle permanent assure la fonction de responsable des contrôles permanents de second niveau et de responsable de la sécurité des systèmes d'information.

La direction des risques s'assure de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance des risques bancaires et non bancaires, vérifie que le niveau des risques encourus est compatible avec les orientations de l'activité fixées par l'organe de surveillance et les limites fixées par la direction générale, élabore les états de synthèse sur le suivi des risques consolidés en vue d'informer le comité des risques fédéral, l'organe de surveillance et les dirigeants effectifs, alerte les dirigeants effectifs de toute situation susceptible d'avoir des répercussions sur la maîtrise des risques.

La direction du contrôle de la conformité, rattachée à la direction des risques Groupe, assure notamment la veille réglementaire, la fonction de responsable de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la fonction de responsable du contrôle des services d'investissement, le rôle de contrôle permanent de la conformité, et donne un avis écrit sur la conformité des nouveaux produits.

Le comité d'audit et des risques a été scindé en deux comités en septembre 2016, placés sous la responsabilité du conseil d'administration fédéral :

- Un **comité d'audit** qui se réunit au minimum cinq fois par an avec un président distinct du président du conseil d'administration et des présidents de tout autre comité ;
- Un **comité des risques** qui se réunit au minimum sept fois par an, avec un président indépendant.

Le fonctionnement des 2 comités est régi par des règlements intérieurs propres.

Le comité d'audit

- Définit, entre autres, les politiques d'audit interne et d'information financière ;
- Surveille le processus d'établissement des rapports financiers ;
- Assure la surveillance des auditeurs internes et externes et être leur interlocuteur ;
- Recommande au conseil d'administration fédéral pour approbation, la nomination, la rémunération et la révocation des auditeurs externes ;
- Réexamine et approuve le périmètre et la fréquence des audits ;
- Est destinataire des principaux rapports d'audit et s'assure que la direction adopte sans délai des mesures pour remédier aux insuffisances en matière de contrôles ;
- Surveille la mise en place des principes et pratiques comptables ;
- Est chargé de l'examen et de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

Le comité des risques

- Examine toutes les stratégies en matière de risque sur une base agrégée ainsi que par type de risque ;
- Passe en revue les politiques de risque au moins une fois par an ;
- Fournit au conseil d'administration fédéral des avis consultatifs sur l'appétence pour le risque, surveille la mise en œuvre, par la direction, de la déclaration d'appétence pour le risque ;
- Surveille les stratégies de gestion de la liquidité et des fonds propres, mais aussi les stratégies relatives à tous les risques auxquels le CMNE est exposé, comme les risques opérationnels, de crédit, de marché et de réputation, afin de s'assurer de leur cohérence avec l'appétence pour le risque telle qu'établie.

Dans le cadre de la gouvernance du Groupe, la direction des risques rend compte de ses travaux auprès des dirigeants effectifs.

La direction générale rend régulièrement compte au comité des risques (émanation du conseil d'administration).

Le Groupe CMNE attache une importance à disposer d'un dispositif robuste et efficient pour surveiller et maîtriser ses risques. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques bancaires et non bancaires des entités du Groupe, dans le respect des normes fixées par l'ACPR, notamment les arrêtés du 3 novembre 2014 relatifs au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement, des services d'investissement, et à la surveillance complémentaire des conglomérats financiers.

CHAMP ET NATURE DES SYSTÈMES DE DÉCLARATION ET DE MESURE DES RISQUES

Sur les volets risques de crédit, risques de taux, risques de marché et risques opérationnels, la direction des risques et la direction opérations et études financières élaborent des tableaux de bord dans l'optique de suivre et d'analyser l'évolution du profil des risques du CMNE. Pour le risque de crédit, le système de déclaration et de mesure des risques en vigueur s'appuie très largement sur les outils des accords de Bâle, interfacés avec la comptabilité.

Concernant les risques opérationnels, le dispositif de mesure et de maîtrise des risques s'appuie sur l'alimentation d'une base nationale recensant les sinistres et des cartographies de risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les directions concernées et les dispositifs de gestion quotidienne des risques.

LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE COUVERTURE ET DE RÉDUCTION DES RISQUES AINSI QUE LES POLITIQUES ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE AFIN D'ASSURER LEUR EFFICACITÉ CONTINUE

La politique en matière de couverture et de réduction des risques, ainsi que les dispositifs mis en place afin de s'assurer de leur efficacité continue sont précisés, dans ce document, à partir de la page 25 pour les risques crédits et 43 pour les risques opérationnels.

La cohérence à l'échelle nationale est assurée par les dispositifs de limites, les procédures, les tableaux de bord et le processus de contrôle (permanent et périodique).

PROFIL DE RISQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Groupe CMNE est une banque mutualiste, propriété de ses seuls sociétaires, qui n'est pas recensée parmi les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIFIs)¹. Le groupe Crédit Mutuel, dont le Groupe CMNE fait partie, appartient à la liste des Autres établissements d'importance Systémique (AEIS). Le Groupe CMNE intervient en France, en Belgique et au Luxembourg.

La banque de détail est son cœur de métier, comme en atteste la part du risque de crédit à la clientèle dans le total de ses exigences de fonds propres et la prédominance du portefeuille Retail dans l'ensemble de ses expositions.

La stratégie du Groupe est celle d'un développement maîtrisé, durable et rentable. Les mises en réserve régulières consolident sa solidité financière. Son ratio de solvabilité Common Equity Tier One de 15,13 % le positionne parmi les banques européennes les plus sûres.

Le dispositif de gestion des risques du Groupe est défini en adéquation avec son profil de risques et sa stratégie, et les systèmes de gestion des risques appropriés.

Les interventions sur les marchés financiers se font dans le cadre d'une gestion saine et prudente (en référence à la loi SRAB).

CHAMP D'APPLICATION

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit « CRR »), les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités, seule la méthode de consolidation change.

Pour le Groupe CMNE, la méthode de consolidation diffère pour les entités ne figurant pas dans le prolongement de l'activité bancaire ou financière, à savoir les entités relevant du secteur des assurances et les entités à caractère non financier (les fonds communs de titrisation) qui sont consolidées par mise en équivalence, quel que soit le pourcentage de contrôle. Les entités composant le périmètre figurent en annexe 1 des états financiers.

Les entités passant de l'intégration globale en consolidation comptable à une mise en équivalence en consolidation prudentielle sont les suivantes :

Société	2016			Conso Prud
	% Intérêt	% Contrôle	Méthode	
CMNE Home Loans FCT	100,00	100,00	IG	MEE
Nord Europe Assurances	100,00	100,00	IG	MEE
ACMN IARD	51,00	51,00	IG	MEE
ACMN Vie	100,00	100,00	IG	MEE
CP - BK Reinsurance	100,00	100,00	IG	MEE
Courtage CMNE	100,00	100,00	IG	MEE
Nord Europe Life Luxembourg	100,00	100,00	IG	MEE
Nord Europe Retraite	100,00	100,00	IG	MEE
North Europe Life Belgium	51,00	51,00	IG	MEE
SPV JARNA	97,83	100,00	IG	MEE
FCT LFP Créances Immobilières	58,37	58,37	IG	MEE

¹ Les indicateurs résultant des QIS dédiés à leur identification sont rendus publics sur le site institutionnel du Groupe dans le document intitulé « indicateurs de systémicité ».

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la partie I du règlement UE n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit « CRR »), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission Européenne).

Les fonds propres sont désormais constitués par la somme :

- Des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (*Common Equity Tier 1 - CET1*), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) nets de déductions ;
- Des fonds propres de catégorie 2 nets de déductions.

LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1 « CET 1 »*) correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés) et aux résultats non distribués. Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Compte tenu des dispositions du règlement délégué (UE) 2015/850, les anciennes parts B et les parts F ne sont plus éligibles au CET1. Conformément aux dispositions du CRR (articles 484 et 486), elles peuvent toutefois être conservées au titre des clauses de « grand-père », de manière dégressive sur une période de dix ans à compter du montant constaté au 31.12.2012. Le plafond des anciennes parts B et F éligibles au CET1 de 60 % de leur encours au 31.12.2012 pour l'exercice 2016 est respecté.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1 « AT1 »*) correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil minimum fixé à 6 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

L'article 92, paragraphe 1 du CRR fixe un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 à 4,5 % et un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 à 6 %.

La BCE (dans son courrier du 04 décembre 2015) exige, à l'issue du processus de surveillance et d'évaluation prudentiels (« SREP »), que la CFCMNE respecte, sur base sous-consolidée, un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de 8,75 %, tel que ce ratio est défini dans le Règlement (EU) n°575/2013.

En application de l'article 16 du règlement du Conseil (UE) n°1024/2013 (SREP), la BCE a communiqué, en février 2017, un projet sur les exigences prudentielles applicables au CMNE à compter du 1^{er} janvier 2017 sur base sous-consolidée, portant le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) à 9,75 %.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe², calculés sur le périmètre prudentiel, après application des « filtres prudentiels » et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires.

Les filtres prudentiels

Dans la réglementation antérieure, les plus-values latentes étaient filtrées des fonds propres de base en vertu de l'article 2bis du règlement n°90-02 et, selon le principe de symétrie, la valeur d'exposition, pour le calcul des risques pondérés, notamment pour la valeur d'exposition sur actions, n'en tenait pas compte.

Alors qu'en cible, les filtres prudentiels seront amenés à disparaître, ceux-ci sont progressivement levés durant la phase transitoire, comme suit :

- Les plus-values latentes (hormis Cash Flow Hedge) sont exclues en 2016 à 40 % ;
- En 2017, 20 % des plus-values latentes seront exclues des fonds propres de base de catégorie 1 (et 80 % comprises), la valeur d'exposition au risque, au dénominateur, devra être ajustée en fonction.
- Quant aux moins-values : le SGACPR a décidé d'accélérer le calendrier en imposant leur intégration à 100 % dès 2014.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} octobre 2016 et conformément aux nouvelles dispositions introduites par la BCE (règlement (UE) n°2016/445), les plus et moins-values latentes sur titres souverains ne font plus l'objet d'un traitement dérogatoire pour les établissements significatifs et sont filtrées à hauteur de 40 % en 2016.

La compensation entre plus et moins-values latentes se fait portefeuille par portefeuille.

Les différences sur mise en équivalence des participations sont réparties entre les réserves et le report à nouveau, d'une part, et le résultat intermédiaire, d'autre part, en fonction des catégories de capitaux propres dans lesquelles elles trouvent leur origine.

En revanche, les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes continuent à être neutralisées (comme sous le règlement CRBF n°90-02).

² Cf. Tableau 1 sur le : « Rapprochement bilan financier / bilan réglementaire / fonds propres »

Les autres ajustements en CET1 concernent principalement :

- L'anticipation de la distribution des dividendes aux porteurs de parts ;
- La déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- La différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions ;
- Les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- Les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- Les pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur, et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- Les pertes et les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- Les détentions directes, indirectes et synthétiques détenues dans des instruments CET1 d'entité du secteur financier dès lors qu'elles dépassent une franchise de 10 % du CET1.

LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

LES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES

Le montant des « fonds propres éligibles » s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des participations non financières pondérées à 1 250 % ; il s'agit de la somme des :

- Fonds propres de catégorie 1 ;
- Fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

TABLEAUX 1 : RAPPROCHEMENT BILAN FINANCIER / BILAN RÉGLEMENTAIRE / FONDS PROPRES

En millions d'euros

	Consolidation Comptable	Consolidation Prudentielle	Écart
Capitaux propres	2 924	2 865	-59
Capitaux propres - part du Groupe - Hors OCI	2 694	2 694	-
Capital souscrit	1 277	1 277	-
Primes d'émission	3	3	-
1 Réserves consolidées - Groupe	1 209	1 209	-
Résultat consolidé - Groupe	205	205	-
2 Capitaux propres - intérêts minoritaires - Hors OCI	75	19	-56
Réserves consolidées - Intérêts minoritaires	60	12	-48
Résultat consolidé - Intérêts minoritaires	15	7	-8
3 Gains ou pertes latents - Part du Groupe	152	152	-
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	<i>141</i>	<i>141</i>	
<i>dont instruments de dettes</i>	<i>48</i>	<i>48</i>	
<i>dont couverture de flux de trésorerie</i>	<i>-18</i>	<i>-18</i>	
Gains ou pertes latents - Intérêts minoritaires	3	-	-3
FRBG (entité solo en normes françaises) - à saisir			
Éléments bilantiels entrant dans le calcul des Fonds propres	1 337	1 144	-193
4 Immobilisations incorporelles (a)	34	34	-
Écart d'acquisition (y compris inclus dans la valeur des titres mis en équivalence)	207	207	-
5 Impôts différés			
• Actifs	67	67	-
<i>dont IDA sur déficit fiscal</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
• Passifs	61	23	-38
<i>dont IDP sur immobilisations incorporelles (b)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
6 Dettes subordonnées	968	813	-155

Commentaires :

4, 5 et 6 : Les écarts résultent des changements de méthode de consolidation de certaines entités évoquées dans la partie périmètre, principalement sur les entités d'assurances.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

En millions d'euros

Fonds propres		CET1	AT1	AT2
	Fonds Propres	2 480	79	778
	Fonds Propres - Part du Groupe	2 491		
	Capital appelé versé	1 094		
	(-) Participations indirectes en instruments de CET1	-		
	Primes d'émission	3		
1	Résultats antérieurs non distribués	1 209		
	Bénéfice ou perte (part du Groupe)	205		
	(-) Part des bénéfices intermédiaires ou de fin d'exercice non éligible	-20		
2	Fonds Propres - Intérêts minoritaires			
	Intérêts minoritaires éligibles	0	-	0
3	Autres éléments du résultat global accumulés	152		
	<i>dont instruments de capitaux propres</i>	140		
	<i>dont instruments de dettes</i>	22		
	<i>dont Réserve de couverture de flux de trésorerie</i>	-18		
	FRBG (entité solo en normes françaises)	-		
	Éléments bilantiels entrant dans le calcul des Fonds propres	-164	79	778
4	(-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles y compris IDP sur immobilisations incorporelles (a-b)	-34		
	(-) Écart d'acquisition en immobilisations incorporelles	-207		
5	(-) IDA dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles nets des passifs d'impôts associés	-		
	(-) Impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	-		
6	Dettes subordonnées			714
	Déductions et ajustements de fonds propres	77	79	63
	(-) Positions de titrisation qui peuvent sur option faire l'objet d'une pondération de 1250 %	-		
	(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement significatif	-	-	-
	(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif	-	-	-
	Autres ajustements			
	Filtre prudentiel : Réserve de couverture de flux de trésorerie	18		
	Filtre prudentiel : Ajustements de valeurs dus aux exigences d'évaluation prudente	-2		
	Filtre prudentiel : Pertes ou gains cumulés dus à l'évolution de la qualité de crédit propre sur les passifs évalués à la juste valeur	-		
	Filtre prudentiel : Pertes ou gains à la JV résultant du propre risque de crédit lié aux instruments dérivés passif	-		
	Ajustements transitoires dus aux clauses de grand-père sur instruments de fonds propres	183	79	-
	Ajustements transitoires dus aux clauses de grand-père sur intérêts minoritaires additionnel	8	0	0
	Ajustements transitoires sur PMV sur instruments de capitaux propres	-56		
	Ajustements transitoires sur PMV sur instruments de dettes	-9		
	Autres ajustements transitoires	0	-	32
	En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues	-64		
	En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues			18
	Ajustements du risque de crédit (Approche standard)			13

Commentaires :

- 1 : L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux PMV portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 3).
- 2 : Les intérêts minoritaires sont soumis à un calcul spécifique dans le cadre du CRR.
- 3 : L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux PMV portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 1).
- 4 : Le montant des immobilisations incorporelles déduit des fonds propres comprend les impôts différés passifs associés.
- 6 : Les dettes subordonnées retenues en fonds propres diffèrent de la comptabilité en raison d'éléments considérés comme non éligibles par le : règlement CRR, et du calcul d'une réfaction réglementaire sur les 5 dernières années pour les dettes à durée déterminée.

**TABLEAUX 2 :
INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES**

		Parts A	Parts C	Parts B	Parts F
1	Émetteur	Caisses locales de Crédit Mutuel adhérentes à la fédération du Crédit Mutuel Nord Europe			
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	Parts A 969500MOQLCWGNJR5B72			
3	Droit régissant l'instrument	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L512-1 du Code Monétaire et Financier			
Traitement réglementaire					
4	• Règles transitoires CRR	Fonds propres de base de catégorie 1			
5	• Règles CRR après transition	Fonds propres de base de catégorie 1	Inéligible		
6	• Éligible au niveau individuel (sous-)consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Individuel et (sous-)consolidé			
7	• Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Parts sociales - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)			
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions d'euros, à la dernière date de clôture)	56,65	1037,43	143,18	39,51
9	Valeur nominale de l'instrument	56,65	1037,43	143,18	39,51
9a	Prix d'émission	56,65	1037,43	143,18	39,51
9b	Prix de rachat	56,65	1037,43	143,18	39,51
10	Classification comptable	Capitaux Propres			
11	Date d'émission initiale	Variable			
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle			
13	• Échéance initiale	N/A			
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non			
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A			
16	• Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A			
Coupons / dividendes					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant (ou N/A)	N/A	Flottant	Flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	N/A			
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividende stopper)	Non			
20a	• Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Pleine discrétion			
20b	• Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion			
21	• Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non			

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

		Parts A	Parts C	Parts B	Parts F
22	• Cumulatif ou non cumulatif	Non			
23	Convertible ou non-convertible	Non convertible			
24	• Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A			
25	• Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A			
26	• Si convertible, taux de conversion	N/A			
27	• Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A			
28	• Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A			
29	• Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A			
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui			
31	• Si réduction, déclencheur de la réduction	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du code monétaire et financier			
32	• Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle			
33	• Si réduction, permanente ou provisoire	Permanente			
34	• Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A			
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Rang inférieur à toutes les autres créances			
36	Existence de caractéristiques non conformes (oui/non)	Non	Oui	Oui	Oui
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	A dividendes prioritaires	A dividendes prioritaires	A dividendes prioritaires

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres AT1

1	Émetteur	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0010128835
3	Droit régissant l'instrument	Article L. 228-97 du Code de Commerce français
Traitement réglementaire		
4	• Règles transitoires CRR	Fonds propres additionnels de catégorie 1 pour 60 %, 40 % en Fonds propres de catégorie 2
5	• Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	• Éligible au niveau individuel (sous-)consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Individuel et (sous-)consolidé
7	• Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Instrument subordonné (article 63 du CRR)
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions d'euros, à la dernière date de clôture)	131,68 millions d'euros dont 52,7 millions d'euros classés en fonds propres de catégorie 2

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres AT1

9	Valeur nominale de l'instrument	131,68 millions d'euros
9a	Prix d'émission	131,68 millions d'euros
9b	Prix de rachat	72,09 millions d'euros
10	Classification comptable	Passif - Coût amorti
11	Date d'émission initiale	18/11/2004
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle
13	• Échéance initiale	N/A
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	• Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Après le 18/11/14
16	• Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	6 % puis Min (8 % ; CMS 10 ans +0,175 %)
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	• Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	• Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	• Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	N/A
22	• Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	• Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	• Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	• Si convertible, taux de conversion	N/A
27	• Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	• Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	• Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	
31	• Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	• Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	• Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	• Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Prêts participatifs
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Principales caractéristiques des

1	Émetteur					
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0011828235	FR0011927037	FR0012033926	FR0012046860	FR0012112605
3	Droit régissant l'instrument					
Traitement réglementaire						
4	• Règles transitoires CRR					
5	• Règles CRR après transition					
6	• Éligible au niveau individuel (sous-)consolidé/individuel et (sous-)consolidé					
7	• Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)					
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions d'euros, à la dernière date de clôture)	5	7	12,1	2	3
9	Valeur nominale de l'instrument	5	7	12,1	2	3
9a	Prix d'émission	5	7	12,1	2	3
9b	Prix de rachat	5	7	12,1	2	3
10	Classification comptable					
11	Date d'émission initiale	10/04/2014	03/06/2014	06/08/2014	29/07/2014	03/09/2014
12	Perpétuelle ou à durée déterminée					
13	• Échéance initiale	10/04/2024	03/06/2024	06/08/2024	29/07/2024	03/09/2024
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance					
15	• Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat					
16	• Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu					
Coupons / dividendes						
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Flottant	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	4 % puis Min (4,5 % ; Max (3 % ; CMS 10 ans)	3,15 % puis Min (6 % ; Max (3,15 % ; CMS 10 ans)	3,10 % puis Min (5 % ; Max (3,10 % ; CMS 10 ans)	130 %*CMS 10 ans	3,10 % puis Min (5 % ; Max (3,10 % ; CMS 10 ans)
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)					
20a	• Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)					
20b	• Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)					
21	• Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat					
22	• Cumulatif ou non cumulatif					
23	Convertible ou non-convertible					
24	• Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)					
25	• Si convertible, entièrement ou partiellement					
26	• Si convertible, taux de conversion					
27	• Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion					
28	• Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion					
29	• Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion					
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital					
31	• Si réduction, déclencheur de la réduction					
32	• Si réduction, totale ou partielle					
33	• Si réduction, permanente ou provisoire					
34	• Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital					
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)					
36	Existence de caractéristiques non conformes					
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes					

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

instruments de fonds propres T2

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

FR0012187078 FR0012187086 FR0012303246 FR0011781061 FR0012304442 FR0012618320 FR0012632495 FR0012616894 FR0012767267 FR0013073764 FR0013201431

L211-1 et suivants du Code Monétaires et Financier

Fonds propres de catégorie 2

Fonds propres de catégorie 2

Individuel et (sous-)consolidé

Instrument subordonné (article 63 du CRR)

	5	3,5	4	120	55	22	3	40	30	50	300
	5	3,5	4	120	55	22	3	40	30	50	300
	5	3,5	4	118,512	55	22	3	40	30	50	295,791
	5	3,5	4	120	55	22	3	40	30	50	300

Passif - Coût amorti

15/10/2014 15/10/2014 28/11/2014 10/03/2014 22/12/2014 02/04/2015 02/04/2015 27/04/2015 01/06/2015 23/12/2015 12/09/2016

durée déterminée

15/10/2024 15/10/2024 28/11/2024 27/06/2026 22/12/2026 02/04/2025 02/04/2025 27/04/2027 02/06/2025 23/12/2030 12/09/2026

Oui

« À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées »

N/A

Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe	Fixe	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe
3 % puis Min (4,5 % ; Max (3 % ; CMS 10 ans)	3 % puis Min (4,5 % ; Max (3 % ; CMS 10 ans)	2,6 % puis Min (4 % ; Max (2,6 % ; CMS 10 ans)	4,25 %	3,40 %	1,9 % puis Min (3,75 % ; Max (1,9 % ; CMS 10 ans)	1,9 % puis Min (3,75 % ; Max (1,8 % ; CMS 10 ans)	2,75 %	1,35 % puis Min (3,10 % ; Max (1,35 % ; CMS 10 ans)	4 % puis EURIBOR6M + 1,78 %	2,125 %

Non

N/A

N/A

Non

N/A

Non-convertible

N/A

N/A

N/A

N/A

N/A

N/A

Non

N/A

N/A

N/A

N/A

Remboursable après désintéressement des créanciers privilégiés ou chirographaires.

Non

N/A

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

**TABLEAUX 3 :
INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES FONDS PROPRES**

Montants en milliers d'euros

		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : instruments et réserves				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférant	1 096 829	26 (1), 27, 28, 29, liste ABE 26 (3)	
	<i>dont : Parts sociales</i>	1 094 079	liste ABE 26 (3)	
	<i>dont : Prime d'émission</i>	2 750	liste ABE 26 (3)	
2	Bénéfices non distribués	1 209 259	26 (1) c	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	152 270	26 (1)	
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	26 (1) f	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférant qui seront progressivement exclus du CET1	182 692	486 (2)	
5	Intérêts minoritaires éligibles au CET1	89	84, 479, 480	7 694
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	184 869	26 (2)	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	2 826 008		
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : ajustements réglementaires				
7	Corrections de valeurs supplémentaire (montant négatif)	-1 844	34, 105	
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	-240 701	36 (1) b, 37, 472 (4)	
9	Ensemble vide dans l'UE			
10	Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôts associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	-	36 (1) c, 38, 472 (5)	-
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	17 713	33 a	
12	Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	-64 175	36 (1) d, 40, 159, 472 (6)	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	-	32 (1)	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	33 (1) b	
15	Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	-	36 (1) e, 41, 472 (7)	
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	36 (1) f, 41, 472 (8)	-
17	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	36 (1) g, 41, 472 (9)	-
18	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 (1) h, 43, 45, 46, 49 (2) (3), 79, 472 (10)	-
19	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 (1) i, 43, 45, 47, 48 (1) b, 49 (1) à (3), 79, 470, 472 (11)	-
20	Ensemble vide dans l'UE			

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement préférentiel (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent un pondération de 1250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	36 (1) k	
20b	<i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	36 (1) k (i), 89 à 91	
20c	<i>dont : positions de titrisation (montant négatif)</i>	-	36 (1) k (ii), 243 (1) b, 244 (1) b, 258	
20d	<i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	36 (1) k (iii), 379 (3)	
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	36 (1) c, 38, 48 (1) a, 470, 472 (5)	-
22	Montant au dessus du seuil de 15 % (montant négatif)	-	48 (1)	-
23	<i>dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-	36 (1) (i), 48 (1) b, 470, 472 (1)	-
24	Ensemble vide dans l'UE			
25	<i>dont : actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles</i>	-	36 (1) c, 38, 48 (1) a, 470, 472 (5)	-
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	36 (1) a, 472 (3)	
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)		36 (1) (i)	
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	7 694		
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisées en application des articles 467 et 468	-65 064		
	<i>dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de capitaux propres</i>	-	467	
	<i>dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de créances</i>	-	467	
	<i>dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de capitaux propres</i>	-140 354	468	
	<i>dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de créances</i>	22 306	468	
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	481	
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	36 (1) (i)	
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-346 378		
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 479 631		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : instruments				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférant	-	51, 52	
31	<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>			
32	<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférant qui seront progressivement exclus de l'AT1	79 008	486 (3)	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	8	85, 86, 480	8
35	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		486 (3)	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	79 016		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : ajustements réglementaires				
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	52(1) b, 56 a, 57, 475 (2)	-

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Montants en milliers d'euros

		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
38	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	56 b, 58, 475 (3)	-
39	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 c, 59, 60, 79, 475 (4)	-
40	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 (d), 59, 79, 475 (4)	-
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-		
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472, 472 (3) a, 472 (4), 472 (6), 472 (8) a, 472 (9), 472 (10) a, 472 (11) a	
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	477, 477 (3), 477 (4) a	
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	467, 468, 481	
42	Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	56 e	
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-		
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	79 016		
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	2 558 647		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : instruments et provisions				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférant	714 272	62, 63	
47	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférant qui seront progressivement exclus du T2	-	486 (4)	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	15	87,88, 480	2
49	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		486 (4)	
50	Ajustements pour risque de crédit	31 255	62 c et d	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	745 542		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : instruments et provisions				
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	63 b (i), 66 a, 67, 477 (2)	-
53	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	66 b, 68, 477 (3)	-
54	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	66 c, 69, 70, 79, 477 (4)	-
54a	<i>dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires</i>	-		-
54b	<i>dont détentions existant avant le 1^{er} janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires</i>	-		-

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement pré-règlement (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
55	Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	66 d, 69, 79, 477 (4)	-
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	32 175		
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472, 472 (3) a, 472 (4), 472 (6), 472 (8) a, 472 (9), 472 (10) a, 472 (11) a	
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	475, 475 (2) a, 475 (3), 475 (4) a	
56c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	32 175	467, 468, 481	
Ajout	<i>dont : subventions reçues par les sociétés de crédit bail</i>	3 216	481	
Ajout	<i>dont : plus-values latentes sur instruments de capitaux propres reportées en fonds propres complémentaires</i>	28 959	481	
Ajout	<i>dont : retraitement sur détention d'instrument de fonds propres</i>	-	481	
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	32 175		
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	777 716		
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	3 336 363		
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-		
	<i>dont éléments non déduits du CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détention indirecte de propre CET1 ...)</i>	-	472 (8) b	
	<i>dont éléments non déduits de l'AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions croisées d'instruments de fonds propres d'AT1, détentions directes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)</i>	-	475, 475 (2) b, 475 (2) c, 475 (4) b	
	<i>dont éléments non déduits du T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions indirectes de propres instruments T2, détentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier ...)</i>	-	477, 477 (2) b, 477 (2) c, 477 (4) b	
60	Total actifs pondérés	16 385 050		

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Montants en milliers d'euros

		Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement privilégié (UE) n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,13 %	92 (2) a, 465	
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,62 %	92 (2) b, 465	
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	20,36 %	92 (2) c	
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	0,625 %	CRD 128, 129, 130	
65	<i>dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres</i>	0,625 %		
66	<i>dont : exigence de coussin contracyclique</i>	0,000 %		
67	<i>dont : exigence de coussin pour le risque systémique</i>	-		
67a	<i>dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>	-	CRD 131	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	6,38 %	CRD 128	
69	[Sans objet dans la réglementation de l'UE]			
70	[Sans objet dans la réglementation de l'UE]			
71	[Sans objet dans la réglementation de l'UE]			
MONTANTS INFÉRIEURS AUX SEUILS POUR DÉDUCTION (AVANT PONDÉRATION)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	183 664	36 (1) h, 45, 46, 472 (10), 56 c, 59, 60, 475 (4), 66 c, 69, 70, 477 (4)	
73	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	160 622	36 (1) (i), 45, 48, 470, 472 (11)	
74	Ensemble vide dans l'UE			
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	34 012	36 (1) c, 38, 48, 470, 472 (5)	
PLAFONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	13 047	62	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	55 950	62	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	31 509	62	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	18 208	62	
INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS À EXCLUSION PROGRESSIVE (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	448 658	484 (3), 486 (2) et (5)	
81	Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	484 (3), 486 (2) et (5)	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	79 008	484 (4), 486 (3) et (5)	
83	Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-52 672	484 (4), 486 (3) et (5)	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	484 (5), 486 (4) et (5)	
85	Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	484 (5), 486 (4) et (5)	

SURVEILLANCE COMPLÉMENTAIRE DES CONGLOMÉRATS FINANCIERS

La CNCM fait partie des conglomérats financiers supervisés par l'ACPR. Son activité de conglomérat s'exerce à travers les filiales d'assurances des groupes régionaux, dont NEA, filiale du Groupe CMNE.

Cette filiale commercialise une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du Groupe CMNE.

Ainsi, dans ce cadre, les entités du secteur des assurances sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale en comptabilité et le sont par mise en équivalence en consolidation prudentielle pour le calcul de l'exigence complémentaire.

Par dérogation aux l'article 36 et 43 du règlement CRR et conformément aux dispositions de l'article 49 de ce même règlement, le SGACPR a autorisé le Groupe Crédit Mutuel à ne pas déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1, les détentions d'instruments de fonds propres dans des entités du secteur assurance et à adopter la méthode dite de la « VME pondérée » consistant à pondérer les titres détenus dans des entités d'assurance filiales du Groupe au dénominateur du ratio de solvabilité.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le Groupe CMNE est assujéti à une surveillance en matière d'adéquation des fonds propres.

Cette surveillance complémentaire se décline en trois volets :

- Le calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres ;
- Le contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire ;
- Le contrôle de la concentration des risques par secteur.

Le premier volet relatif au calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres permet de vérifier annuellement la couverture, par les fonds propres réglementaires incluant les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires prévues dans le règlement CRR, des exigences de solvabilité relatives au Groupe.

Le deuxième volet relatif au contrôle de la concentration des risques par secteur permet de déclarer les informations pour le secteur bancaire et pour le secteur des assurances :

- Les encours globaux détenus en actions ;
- Les encours globaux détenus en placements immobiliers ;
- Les participations et créances subordonnées sur des établissements de crédit et établissements financiers ;

Le dernier volet relatif au contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire sur base consolidée consiste à déclarer les risques bruts (cumulés sur un même bénéficiaire) supérieurs à 10 % des fonds propres consolidés ou à 300 millions d'euros. Les secteurs banques et assurances sont distingués pour chaque bénéficiaire.

RATIOS DE SOLVABILITÉ

Les ratios de solvabilité du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe au 31 décembre 2016, après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés s'élèvent à :

En millions d'euros

	31/12/16	31/12/2015
Fonds propres de base catégorie 1 (CET1)	2 480	2 259
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	79	92
Fonds propres de catégorie 2	778	479
TOTAL FONDS PROPRES	3 336	2 831
Emplois pondérés au titre du risque crédit	14 488	14 027
Emplois pondérés au titre du risque de marché	677	773
Emplois pondérés au titre du risque opérationnel	1 221	1 189
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	16 385	15 988
Ratio CET 1	15,13 %	14,13 %
Ratio T1	15,62 %	14,71 %
RATIO DE SOLVABILITÉ	20,36 %	17,70 %

Dans le cadre du CRR, l'exigence globale de fonds propres est maintenue à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques (*risk-weighted assets* ou « RWA »).

La CFCMNE respecte, sur base sous-consolidée, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de 8,75 %, tel qu'exigé par la BCE.

ADÉQUATION DU CAPITAL

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques. Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe analyse son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'*Internal Capital Adequacy Assessment Process* (ICAAP). Les méthodes de mesure du besoin économique ont été approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scénarii de stress ont été élaborés et sont venus enrichir la démarche d'évaluation du capital économique et de ses prévisions au sein du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe.

Cette dernière est notamment conduite sur le périmètre des risques de crédit, de concentration sectorielle, de concentration unitaire, risques sur le souverain, risques de taux, des risques de marché, des risques opérationnels, du risque de réputation ainsi que sur les risques concernant les activités d'assurance.

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire (enrichie du coussin contra-cyclique à compter du 01/01/16) constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital de la banque. Cette dernière est fonction du profil de risques du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe et de son degré d'aversion au risque.

En millions d'euros

MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT		1 159,03
Approche standard		358,08
Administrations centrales ou les banques centrales		7,05
Administrations régionales ou locales		0,78
Entités du secteur public		0,02
Établissements		34,26
Entreprises		29,18
Clientèle de détail		201,82
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier		44,33
Expositions en défaut		26,58
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC		3,35
Expositions sous forme d'actions		0,87
Autres éléments		9,85
Approche notations internes		800,95
Établissements		50,81
Entreprises		109,59
Clientèle de détail		92,34
• Petites et moyennes entités		20,87
• Expositions garantie par une sûreté immobilière		50,87
• Expositions renouvelables		5,30
• Autres		15,31
Actions		514,03
• Capital investissement (pondération 190 %)		2,14
• Participations importantes du secteur financier (pondération 250 %)		31,76
• Actions cotées (pondération 290 %)		24,46
• Autres actions (pondération 370 %)		455,68
Positions de titrisation		6,36
Actifs autres que des obligations de crédit		27,81
Risque de défaut d'une CCP		0,00
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHÉ		35,75
Risque de position		35,75

MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL	97,65
Approche notations internes (AMA)	61,73
Approche standard	34,13
Approche de base	1,78
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE LA CVA	18,38
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES GRANDS RISQUES	0,00
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	1 310,80

PROCÉDURES DE GESTION DU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF

Les procédures pour gérer le risque de levier excessif ont été validées par le Conseil d'administration de la CNCM et s'articulent autour des points suivants :

- Le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des Comités des risques confédéral et des groupes régionaux ;
- Une limite interne a été définie à l'échelle nationale et de chaque groupe de Crédit Mutuel ;
- En cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la Direction générale du groupe concerné ainsi que les conseils d'administration du groupe et de la CNCM a été définie et s'applique à tous les groupes de Crédit Mutuel.

Rapprochement entre les actifs comptables consolidés et les expositions retenues dans le ratio de levier

En millions d'euros

		Expositions au 31/12/16
1	Actifs consolidés tels que publiés dans les états financiers	41 823
2	Ajustements sur les entités consolidées comptablement, mais en-dehors du périmètre prudentiel	-15 203
4	Ajustements sur les dérivés	49
5	Ajustements sur les cessions temporaires de titres (SFTs)	15
6	Ajustements sur les éléments hors-bilan (conversion en équivalents crédit des éléments hors-bilan)	1 265
EU-6a	(Ajustements sur les expositions intragroupes exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.7 du CRR)	-
EU-6b	(Ajustements sur les expositions exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.14 du CRR) – Créance CDC	-
7	Autres ajustements	-181
8	TOTAL DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER	27 767

Présentation des principaux composants du ratio de levier

En millions d'euros

		Expositions au 31/12/16
Bilan (excluant dérivés et cessions temporaires de titres)		
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres, les actifs fiduciaires mais incluant les collatéraux)	26 039
2	(Actifs déduits pour déterminer le Tier 1)	-64
3	Total expositions de bilan (hors dérivés, cessions temporaires de titres et actifs fiduciaires) – somme des lignes 1 et 2	25 974
Dérivés		
4	Coût de remplacement associé à tous les dérivés (c'est-à-dire net des appels de marge reçus éligibles)	184
5	Add-on pour les expositions futures potentielles associées aux dérivés (méthode de l'évaluation au prix de marché)	255
7	(Dédutions des appels de marge en espèces versés dans le cadre des transactions de produits dérivés)	-195
9	Montant de notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	-

ADÉQUATION DU CAPITAL

	Bilan (excluant dérivés et cessions temporaires de titres)	Expositions au 31/12/16
10	(Compensations de notionnel effectif ajusté et déductions du add-on pour les dérivés de crédit vendus)	-
11	Total des expositions sur dérivés - somme des lignes 4 à 10	244
Expositions sur cessions temporaires de titres		
12	Actifs bruts correspondants aux cessions temporaires de titres (sans compensation), après ajustement des transactions comptabilisés comme des ventes	269
14	Expositions au risque de crédit de contrepartie pour les actifs liés aux cessions temporaires de titres	15
16	Total des expositions sur cessions temporaires de titres - somme des lignes 12 à 15a	283
Autres expositions de hors-bilan		
17	Expositions hors-bilan en montants notionnels bruts	2 843
18	(Ajustements en montants équivalents risque de crédit)	-1 578
19	Autres expositions hors-bilan - somme des lignes 17 à 18	1 265
Expositions exemptées en vertu de l'article 429.7 et 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan)		
EU-19a	(Exemption des expositions intragroupes (base individuelle) conformément à l'article 429.7 du CRR (bilan et hors-bilan))	0
EU-19b	(Exemption des expositions en vertu de l'article 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan))	0
Fonds propres et exposition totale		
20	Tier 1	2 559
21	Total des expositions - somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b	27 767
Ratio de levier		
22	Ratio de levier	9,21 %
Choix des dispositions transitoires et montants des éléments fiduciaires décomptabilisés		
EU-23	Choix des dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	OUI

Répartition des expositions prises en compte pour le ratio de levier

En millions d'euros

		Expositions au 31/12/16
EU-1	Total des expositions du bilan* dont :	25 844
EU-2	• Expositions du trading book	198
EU-3	• Expositions du banking book, dont :	25 645
EU-4	– Obligations sécurisées	16
EU-5	– Expositions traitées comme les souverains	3 448
EU-6	– Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	48
EU-7	– Établissements	3 174
EU-8	– Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers	7 747
EU-9	– Expositions retail	6 231
EU-10	– Expositions corporate	2 050
EU-11	– Expositions en défaut	583
EU-12	– Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	2 349

* hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées.

Évolution du ratio entre 2016 et 2015

Au 31 décembre 2016, le ratio de levier calculé selon le Règlement délégué (UE) n°2015-62 publié au JOUE le 17 janvier 2015 s'établit à 9,21 % contre 8,53 % au 31 décembre 2015 (base fonds propres Tier 1 définition transitoire). Il évolue favorablement de 68bp, les fonds propres Tier 1 progressant de 207 millions d'euros soit + 8,8 % (notamment grâce au résultat 2016 mis en réserve), avec en parallèle une évolution modérée des expositions de + 0,77 % (+ 212 millions d'euros).

COUSSINS DE FONDS PROPRES (ART. 440 DU CRR)

En complément de l'exigence minimale de CET1, le groupe Crédit Mutuel est soumis progressivement à compter du 1^{er} janvier 2016 à des obligations de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- Un coussin de conservation, obligatoire pour tous les établissements : à 0,625 % au 31/12/16 et à 2,5 % des risques pondérés en cible (2019) ;
- Un coussin AEIS (« Autre Établissement d'Importance Systémique ») lié à la désignation du Groupe en tant qu'établissement considéré à risque systémique à l'échelle nationale. Celui-ci s'applique uniquement au niveau consolidé national. Fixé par le SGACPR dans l'intervalle de 0 et 2 %, il vise à réduire le risque de faillite des grands établissements en renforçant leurs exigences de fonds propres. Pour le Groupe Crédit Mutuel, son niveau s'élève à 0,125 % au 31/12/16 et à 0,5 % en cible (2019) ;
- Un coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique à chaque établissement (capé à 0,625 % en 2016), et qui n'est pas, cette année, significatif pour le Groupe Crédit Mutuel. Le coussin contra-cyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que les établissements ont dans cette juridiction. En France, le taux de coussin contra-cyclique est fixé par le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF). Ce taux se situe, en principe, dans une fourchette de 0 à 2,5 % (voire au-delà, sous certaines conditions). Le 30/12/16, le Haut Conseil de Stabilité Financière a fixé ce taux applicable en France à 0 %. Il a par ailleurs reconnu les taux de 1,5 % pour la Norvège et la Suède. Le taux de coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique au Groupe CM est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contra-cyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du Groupe.

Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

En millions d'euros

Total des emplois pondérés	16 385
Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,00000001
Exigences de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0

Répartition géographique des exposition de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracycliques

En millions d'euros

Pays pour lesquels un coussin de fonds propres supérieur à 0 % a été reconnu par le HCSF	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Expositions de titrisation		Exigence de fonds propres				Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contracyclique	
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Dont : expositions générales de crédit	Dont : expositions du portefeuille de négociation	Dont : expositions de titrisation	Total			
NORVÈGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,50 %
SUÈDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,50 %
TOTAL DES EXPOSITIONS ET DES EFP	5 629	14 448	0	0	0	0	1 050	0	0	1 050			

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONCENTRATION

EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE

Historiquement, le Crédit Mutuel a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. La composition du portefeuille du Groupe CMNE traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui s'établit à 57 % au 31/12/16.

En millions d'euros

Expositions	31/12/16			31/12/15		
	IRB	Standard	Total	IRB	Standard	Total
Administrations centrales et banques centrales	0	3 449	3 449	0	3 206	3 206
Établissements	2 735	1 273	4 008	3 326	1 348	4 674
Entreprises	2 424	475	2 899	2 450	626	3 076
Clientèle de détail	11 040	5 867	16 907	10 844	5 626	16 470
Actions	1 818	53	1 870	1 611	50	1 662
Titrisation	11	0	11	11	38	49
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	348	143	491	470	123	593
TOTAL GÉNÉRAL	18 376	11 259	29 635	18 712	11 017	29 729

Source : Calculateur Risque de Crédit – Périmètre CMNE Conso – Toutes cotations – Bilan et Hors Bilan

Le Groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes avancées de l'accord Bâle en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

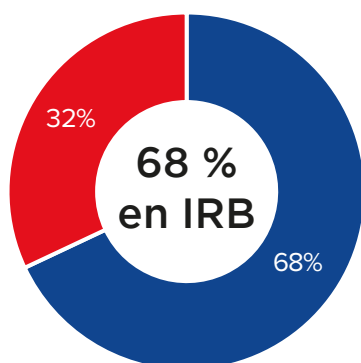
L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Groupe Crédit Mutuel à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- En méthode avancée, à partir du 30/06/08, pour le portefeuille de la Clientèle de détail ;
- En méthode fondation, à partir du 31/12/08 pour le portefeuille Banques ;
- En méthode avancée, à partir du 31/12/12, pour le portefeuille Corporate et le portefeuille Banque.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthode notations internes avancée pour les portefeuilles réglementaires « Établissements », « Entreprises » et « Clientèle de détail » s'élève à 68 % au 31/12/16.

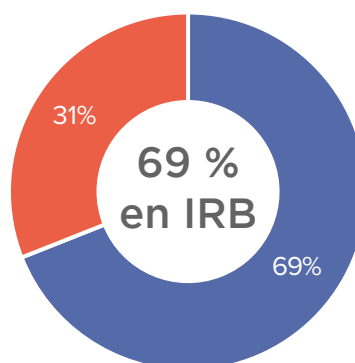
Les exigences de fonds propres réglementaires des portefeuilles « Administrations centrales et banques centrales » sont évaluées durablement en méthode standard en accord avec le secrétariat général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les filiales étrangères sont traitées au 31/12/16 en méthode standard.

Part des expositions Brutes au 31/12/2016



■ IRB ■ Approche Standard

Part des expositions Brutes au 31/12/2015



■ IRB ■ Approche Standard

Mesure sur le périmètre des catégories « Établissements », « Entreprises » et « Clientèle de détail ».

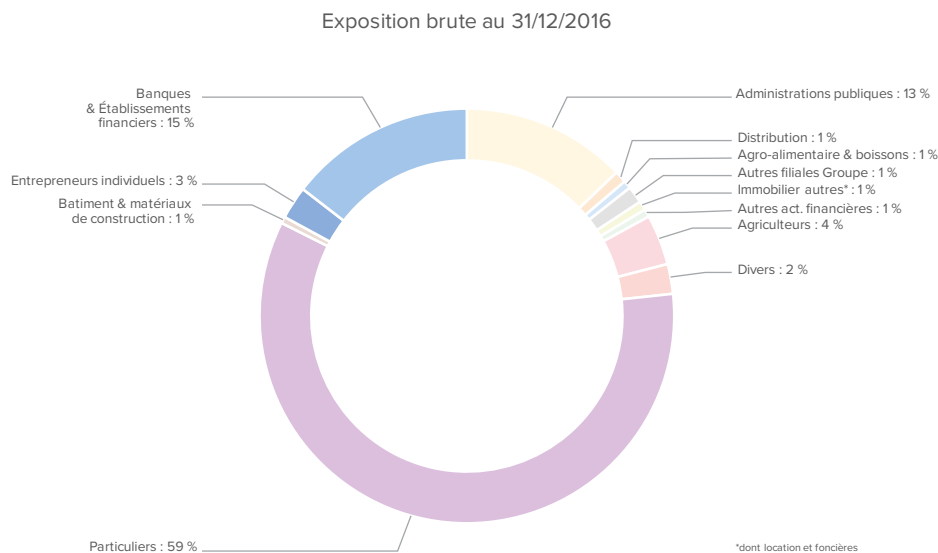
EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Répartition en pourcentage des expositions brutes au 31/12/16		Administrations centrales et banques centrales	Établissements	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Europe	France	9,8 %	9,5 %	10,2 %	40,7 %	70,2 %
	Allemagne	0,0 %	0,3 %	0,0 %	0,0 %	0,3 %
	Belgique	2,8 %	0,4 %	0,4 %	21,1 %	24,8 %
	Espagne	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %
	Luxembourg	0,0 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,3 %
	Pays-Bas	0,0 %	0,9 %	0,0 %	0,0 %	1,0 %
	Royaume-Uni	0,0 %	1,8 %	0,0 %	0,0 %	1,9 %
	Suisse	0,0 %	0,3 %	0,0 %	0,0 %	0,3 %
	Reste Europe	0,0 %	0,7 %	0,0 %	0,0 %	0,8 %
TOTAL		12,6 %	14,3 %	10,6 %	62,0 %	99,6 %
Hors Europe	États-Unis	0,0 %	0,4 %	0,0 %	0,0 %	0,4 %
	Canada	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
	Reste du Monde	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
TOTAL		0,0 %	0,4 %	0,0 %	0,0 %	0,4 %
TOTAL		12,6 %	14,7 %	10,6 %	62,0 %	100,0 %

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est un acteur essentiellement français et belge, en cohérence avec son territoire d'activité géographique. La ventilation géographique des expositions brutes au 31/12/16 en est le reflet avec 99,3 % des engagements dans l'Espace Économique Européen.

EXPOSITIONS PAR SECTEUR

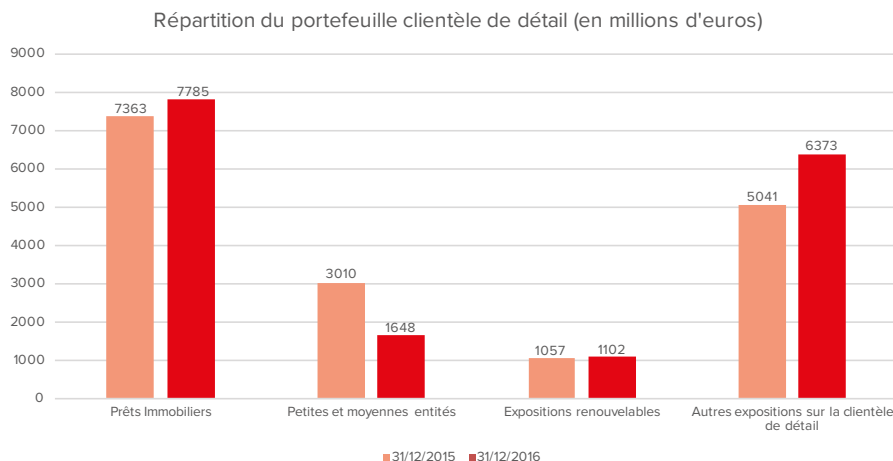
La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations et des banques centrales, des banques et établissements financiers, des entreprises et de la clientèle de détail.



L'activité du Groupe CMNE est essentiellement axée sur la clientèle de détail. La répartition de l'encours par secteur d'activité montre une prépondérance des particuliers qui constituent 59,3 % du portefeuille global (hors catégories E, F, G et H) soit une exposition brute de 16 162 millions d'euros sur les 27 263 millions d'euros.

VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL

L'encours sur la clientèle de détail (Retail) s'élève à 16 907 millions d'euros au 31/12/16 contre 16 470 millions d'euros au 31/12/15. La répartition de ce portefeuille par sous-catégorie réglementaire est illustrée dans le graphique ci-après.



VENTILATION PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

En millions d'euros

Catégorie d'exposition brute	< 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 2 ans	2 ans < D < 5 ans	D > 5 ans	Durée indéterm.	Total au 31/12/16
Bilan								
Administrations centrales et banques	715	44	92	41	69	1 625	864	3 448
Établissements	168	157	269	334	509	328	1 472	3 237
Entreprises	262	99	178	155	403	627	638	2 362
Clientèle de détail	359	240	880	1 030	2 321	4 538	5 314	14 683
TOTAL BILAN	1 504	540	1 419	1 561	3 301	7 117	8 289	23 731
Hors bilan								
Admin. centrales et banques	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements	0	0	2	0	0	0	82	84
Entreprises	4	10	74	63	23	20	342	537
Clientèle de détail	697	50	66	142	30	270	968	2 223
TOTAL HORS BILAN	701	60	141	206	53	290	1 393	2 844
TOTAL BILAN + HORS-BILAN	2 206	600	1 561	1 766	3 354	7 407	9 681	26 576

Hors pensions et dérivés sur les Établissements (687 millions d'euros)

AJUSTEMENT POUR RISQUE DE CRÉDIT

Les définitions comptables des arriérés et des réductions de valeur, la description des approches et méthodes appliquées pour déterminer les ajustements pour les risques de crédit général et spécifique ainsi que le détail des dotations et des reprises sur l'exercice sont présentés dans les annexes des états financiers publiés dans le rapport annuel du Groupe CMNE. En raison de situations particulières qui ont notamment impacté le pôle Entreprises, le coût du risque clientèle est en légère hausse sur la période (la tendance est stable concernant les paramètres utilisés en approche notation interne pour la mesure des pertes attendues).

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances douteuses et litigieuses et les provisions afférentes au 31/12/16 selon leur méthode de traitement bâlois. Le Groupe dispose par ailleurs dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les crédits restructurés dans ses portefeuilles de crédits sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'EBA le 23/10/13.

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONCENTRATION

En millions d'euros

Répartition des encours traités en approche interne au 31/12/16	Expositions brutes	EAD	dont EAD en défaut	Provisions au 31/12/16	Provisions au 31/12/15
Administrations centrales et banques centrales					
Établissements	2 735	2 719	-	-	-
Entreprises	2 424	2 062	37	23	22
Clientèle de détail	11 040	10 205	273	162	164
• Expositions garanties par une sûreté immobilière	6 415	6 333	124	48	50
• Revolving	1 102	573	13	10	9
• PME	1 619	1 527	51	35	36
• Autres	1 905	1 771	85	70	69
Actions	1 818	1 818	-	2	2
Positions de titrisation	11	11	-	5	5
Actifs autres que des obligations de crédit	348	348	-	-	-
TOTAL	18 376	17 162	310	192	194

Les provisions reprises dans ce tableau correspondent aux provisions affectées aux créances douteuses (provisions individuelles).
Les informations concernant les provisions collectives sont communiquées dans le rapport annuel.

En millions d'euros

Répartition des encours traités en approche standard au 31/12/16	Expositions brutes	EAD	dont EAD en défaut	Provisions au 31/12/16	Provisions au 31/12/15
Administrations centrales et banques centrales	3 449	3 448	-	-	0
Établissements	1 273	1 271	2	1	0
Entreprises	475	464	15	4	16
Clientèle de détail	5 867	4 970	261	429	433
Actions	53	53	-	0	-
Positions de titrisation			-		0
Actifs autres que des obligations de crédit	143	143	-	-	-
TOTAL	11 259	10 348	277	433	449

Les provisions reprises dans ce tableau correspondent aux provisions affectées aux créances douteuses (provisions individuelles).
Les informations concernant les provisions collectives sont communiquées dans le rapport annuel.

GESTION
DES RISQUES

EXPOSITIONS EN DÉFAUT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Répartition en pourcentage des expositions brutes CDL au 31/12/16		Administrations centrales et banques centrales	Établissements	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Europe	France	0,0 %	0,0 %	5,4 %	28,5 %	33,9 %
	Allemagne	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
	Belgique	0,0 %	0,2 %	0,0 %	65,6 %	65,8 %
	Espagne	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
	Luxembourg	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %
	Pays-Bas	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
	Royaume-Uni	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
	Suisse	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
	Reste Europe	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %
TOTAL		0,0 %	0,2 %	5,4 %	94,3 %	100,0 %
Hors Europe	États-Unis	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
	Canada	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
	Reste du Monde	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
TOTAL		0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
TOTAL		0,0 %	0,2 %	5,4 %	94,4 %	100,0 %

APPROCHE STANDARD

EXPOSITIONS EN APPROCHE STANDARD

En millions d'euros

	Au 31/12/16	
	Expositions brutes	EAD
Administrations centrales et banques centrales	3 449	3 448
Établissements	1 273	1 271
Entreprises	475	464
Clientèle de détail	5 867	4 970
Actions	53	53
Positions de titrisation		
Actifs autres que des obligations de crédit	143	143
TOTAL	11 259	10 348

RECOURS AUX OEEC (ORGANISMES EXTERNES D'ÉVALUATION DU CRÉDIT)

Le Groupe CMNE a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

En millions d'euros

EXPOSITIONS BRUTES	Pondérations à :					Total au 31/12/16
	0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	
Administrations centrales et banques centrales	3 447,5	1,1				3 448,6
Administrations locales et régionales		49,9			1,6	51,6
VALEURS EXPOSEES AU RISQUE AVANT ATTENUATION	0 %	20 %	50 %	100 %	150 %	Total au 31/12/16
Administrations centrales et banques centrales	3 447,4	1,1				3 448,5
Administrations locales et régionales		48,5			1,6	50,1

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour le Groupe CMNE à des contreparties de bonne qualité.

SYSTÈME DE NOTATION

DESCRIPTION ET CONTRÔLE DU SYSTÈME DE NOTATION

Un système unique de cotation pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du Groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du Groupe.

Les contreparties du Groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- Des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants :
 - Particuliers,
 - Personnes morales Retail,
 - SCI,
 - Entrepreneurs individuels professionnels,
 - Agriculteurs,
 - OBNL,
 - Entreprises Corporate,
 - Financements d'acquisition entreprise.

- Des grilles de cotation élaborées par des experts pour les segments suivants :
 - Banques et Covered Bonds,
 - Grands Comptes,
 - Financements d'acquisition Grands Comptes,
 - Foncières,
 - Assurances.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en douze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois pour le défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis et F pour les contentieux).

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Un dispositif de suivi formalisé du système de notation interne

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe) complété pour les grands comptes et assimilés, par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Groupe. Le suivi annuel des PD s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

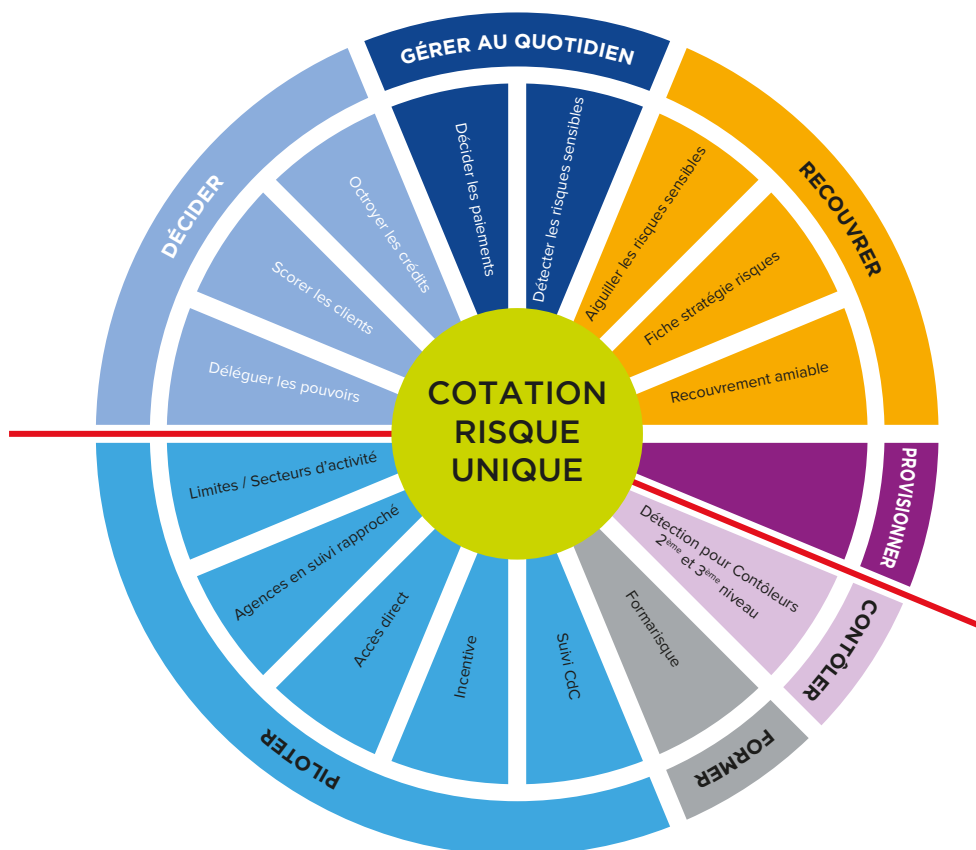
Le système de notation interne entre dans le champ de contrôle du contrôle permanent et du contrôle périodique

Le plan de contrôle permanent du groupe Crédit Mutuel relatif aux accords de Bâle comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. À l'échelle régionale, il vérifie l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Insertion opérationnelle du système de notation interne

Les groupes régionaux mettent en œuvre le dispositif Bâle national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques...). Conformément à la réglementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle dans les différentes entités du groupe Crédit Mutuel intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma ci-dessous relatif à l'utilisation de la notation :



La cohérence globale du dispositif est assurée par :

- La gouvernance nationale du système de notation interne ;
- La diffusion des procédures nationales par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- Les échanges de pratiques entre les entités (au cours de réunions plénières ou d'échanges bilatéraux CNCM/groupes ou inter groupes) ;
- L'adhésion de la quasi-totalité des entités à deux systèmes informatiques, structurant l'organisation du groupe Crédit Mutuel (même logique des outils au plan national, paramétrage possible au plan fédéral) ;
- Les outils de reporting nationaux ;
- Les missions du contrôle permanent et de l'inspection confédérale.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notation interne. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les Fédérations du Crédit Mutuel, des banques du CIC et des filiales.

VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE TRAITÉES EN APPROCHE NOTATIONS INTERNES AVANCÉE PAR CATÉGORIE ET PAR NOTE INTERNE (HORS EXPOSITIONS EN DÉFAUT)

Dans les tableaux ci-après, le niveau 1 représente le meilleur échelon de qualité de crédit, tandis que le niveau 9 correspond au moins bon.

En millions d'euros

ÉTABLISSEMENTS ET ENTREPRISES au 31/12/16	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	dont Hors-Bilan	EAD	RWA	RW %	EL
Établissements	1	-	-	-	-	-	-
	2	1 002	30	999	19	2 %	-
	3	950	52	937	218	23 %	-
	4	502	-	502	201	40 %	-
	5	201	-	201	125	62 %	-
	6	70	-	70	60	85 %	-
	7	10	-	10	12	120 %	-
	8	-	-	-	-	-	-
	9	-	-	-	-	-	-
TOTAL		2 735	82	2 719	635	23 %	0
Entreprises - Grands comptes	1	-	-	-	-	-	0
	2	1	-	1	0	18 %	0
	3	49	-	49	13	25 %	0
	4	33	1	32	11	33 %	0
	5	130	6	128	74	58 %	0
	6	96	28	83	74	89 %	0
	7	44	5	42	47	112 %	0
	8	22	1	22	31	144 %	0
	9	5	-	5	11	232 %	0
TOTAL		380	41	361	259	72 %	0
Entreprises - Hors grands comptes	1	140	13	131	42	32 %	0
	2	607	70	570	172	30 %	0
	3	180	24	165	95	58 %	1
	4	221	29	204	147	72 %	1
	5	498	296	250	185	74 %	2
	6	192	33	180	148	82 %	2
	7	99	9	96	93	97 %	2
	8	44	4	43	50	117 %	2
	9	25	2	24	32	135 %	2
TOTAL		2 007	480	1 664	965	51 %	11

SYSTÈME DE NOTATION

En millions d'euros

RETAIL PARTICULIERS au 31/12/16	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	dont Hors-Bilan	EAD	RWA	RW %	EL
Expositions garanties par une sûreté immobilière	1	1 260	43	1 236	15	1 %	0
	2	1 537	38	1 515	35	2 %	0
	3	766	15	758	34	4 %	0
	4	613	10	607	45	7 %	0
	5	403	4	401	52	13 %	0
	6	162	2	161	37	23 %	0
	7	156	4	154	52	34 %	1
	8	126	2	125	60	48 %	1
	9	78	0	78	56	73 %	2
TOTAL		5 102	118	5 034	386	8 %	5
Renouvelable	1	141	121	44	0	1 %	0
	2	332	221	155	3	2 %	0
	3	163	100	84	3	3 %	0
	4	176	98	98	6	7 %	0
	5	100	49	61	8	13 %	0
	6	74	33	47	10	22 %	0
	7	40	16	27	9	34 %	0
	8	28	9	21	11	53 %	0
	9	17	4	14	13	88 %	1
TOTAL		1 071	651	551	63	11 %	2
Autres	1	281	59	256	5	2 %	0
	2	522	86	487	19	4 %	0
	3	237	48	218	16	7 %	0
	4	192	39	179	23	13 %	0
	5	125	20	118	24	20 %	0
	6	76	12	73	22	31 %	0
	7	54	28	40	10	26 %	0
	8	39	5	38	14	36 %	1
	9	29	2	29	15	54 %	1
TOTAL		1 556	300	1 437	149	10 %	3

SYSTÈME DE NOTATION

En millions d'euros

RETAIL AUTRES au 31/12/16	Échelon de qualité de crédit	Exposition brute	dont Hors-Bilan	EAD	RWA	RW %	EL
Expositions garanties par une sûreté immobilière	1	396	9	391	22	6 %	0
	2	334	7	330	36	11 %	0
	3	104	2	103	19	18 %	0
	4	109	2	108	27	25 %	0
	5	76	2	75	25	33 %	0
	6	55	1	55	26	47 %	0
	7	46	0	46	26	57 %	1
	8	30	0	30	21	70 %	1
	9	38	0	38	31	81 %	2
TOTAL		1 189	24	1 175	232	20 %	5
Renouvelable	1	8	5	4	0	3 %	0
	2	3	2	2	0	8 %	0
	3	1	1	1	0	15 %	0
	4	1	0	1	0	21 %	0
	5	1	1	0	0	28 %	0
	6	1	0	0	0	39 %	0
	7	1	0	0	0	53 %	0
	8	0	0	0	0	75 %	0
	9	0	0	0	0	99 %	0
TOTAL		17	10	9	1	17 %	0
PME	1	482	54	449	32	7 %	0
	2	300	33	280	36	13 %	0
	3	135	12	128	24	19 %	0
	4	172	19	161	36	22 %	1
	5	162	12	155	38	25 %	1
	6	149	11	142	38	27 %	2
	7	90	9	85	24	28 %	2
	8	45	4	43	14	34 %	1
	9	33	3	32	12	39 %	2
TOTAL		1 568	158	1 476	256	17 %	10
Autres	1	121	11	114	8	7 %	0
	2	57	3	56	7	12 %	0
	3	31	3	30	5	17 %	0
	4	17	3	15	3	20 %	0
	5	12	1	11	3	23 %	0
	6	9	1	9	2	27 %	0
	7	7	1	6	2	30 %	0
	8	4	0	3	1	38 %	0
	9	6	1	6	3	46 %	0
TOTAL		263	24	250	33	13 %	1

GESTION
DES RISQUES

TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

COMPENSATION ET COLLATÉRALISATION DES PENSIONS ET DES DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Avec les contreparties établissements de crédit, dans le respect de la gestion du risque inscrite au règlement Emir (*European Market and Infrastructure Regulation*), le Groupe CMNE procède, dans le cadre de ses contrats de gré à gré des dérivés, à leur déclaration auprès d'un référentiel central, chargé de recueillir et de consigner les détails sur ces contrats.

À cette obligation de reporting, une obligation de compensation centrale concerne les contrats dérivés vanille sur des taux d'intérêt libelles en euros. Ainsi, le CMNE a choisi LCH CLEARNET GROUP LTD en tant que chambre de compensation et y présente tout nouveau contrat répondant à ces critères.

Grâce aux appels de marges réguliers et à un cadre juridique harmonisé, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

DESCRIPTION DES PRINCIPALES CATÉGORIES DE SÛRETÉS PRISES EN COMPTE PAR L'ÉTABLISSEMENT

Le Groupe CMNE exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie. Le Groupe CMNE s'appuie sur l'expertise et les travaux menés au sein du groupe Crédit Mutuel.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles bâlois « Souverains », « Établissements » et, pour partie, du portefeuille « Corporate », les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation.

- Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- Les sûretés financières sont définies par le Groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation. Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, les conditions d'éligibilité, le mode opératoire et la résolution des alertes qui se déclenchent en cas de non-conformité. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés.

L'ensemble du catalogue des garanties utilisées par le Groupe CMNE (contrathèque) répond aux préconisations de Bâle. La base des actes utilisés par le Groupe CMNE est celle du groupe Crédit Mutuel dont les services juridiques ont effectué un travail d'analyse sur les caractéristiques des garanties et les actes les concrétisant.

Le Groupe CMNE applique une politique de réduction des risques à l'octroi qui s'appuie sur la capacité intrinsèque de remboursement de l'emprunteur, qui est le critère prépondérant, et sur une prise de garantie adéquate.

Ainsi, au 31/12/16, 93 % des crédits habitat du réseau France sont couverts par une telle garantie et notamment pour 85,5 % avec hypothèque 1^{er} rang ou garantie crédit logement.

PROCÉDURES APPLIQUÉES EN MATIÈRE DE VALORISATION ET DE GESTION DES INSTRUMENTS CONSTITUTIFS DE SÛRETÉS RÉELLES

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de financement délocalisé ou d'opération immobilière comprenant une part importante de travaux.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort du Groupe CMNE.

À ce titre, les modalités de prise et de gestion des garanties font l'objet d'une documentation détaillée, à la disposition des collaborateurs du réseau et des services fédéraux concernés, présente au sein de l'intranet du Groupe CMNE.

L'outil permettant l'instruction et le suivi des garanties a été conçu pour permettre de guider et faciliter la prise de garantie. Ainsi, au sein des outils d'instruction des crédits, un lien avec l'outil a été intégré, permettant d'accéder au catalogue complet des garanties et de réaliser leur saisie. En cas de doute, un lien rapide avec la documentation intranet est possible.

Les procédures de réalisation des crédits en vigueur dans le Groupe CMNE ont été déterminées de façon à laisser au niveau des Caisses locales le traitement des garanties maîtrisé par les collaborateurs chargés de les prendre. Ainsi les garanties simples restent du ressort des Caisses locales. Elles sont assistées au sein des services fédéraux et particulièrement de la fonction réalisation des crédits rattachée à la direction Crédits grâce à 2 équipes dédiées. Une équipe gère les prêts classiques avec garantie complexe et une équipe est dédiée aux prêts réglementés des marchés immobiliers et agricoles.

L'outil de gestion des garanties permet de s'assurer de l'application opérationnelle des critères d'éligibilité des garanties par le paramétrage de leur suivi, de leur renouvellement, de leur fin de validité, de leur valorisation et d'alertes visant à détecter certaines anomalies.

LES PRINCIPALES CATÉGORIES DE FOURNISSEURS DE PROTECTION

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

TITRISATION

OBJECTIFS POURSUIVIS

Dans le cadre des activités de marchés, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe peut intervenir sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la banque centrale européenne.

Quel que soit le cadre d'activité, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe n'est pas originaire et n'est que marginalement sponsor. Il n'investit pas dans des retitrisations.

PROCÉDURES DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉS

Le suivi des risques de marché des positions de titrisation est effectué par chaque groupe régional sur son périmètre respectif. La mise en place d'un dispositif de contrôle et de procédures associées est de leur ressort.

POLITIQUES DE COUVERTURE DU RISQUE DE CRÉDIT

Les activités de marchés sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des *Credit Default Swaps* peuvent être autorisés et sont régies, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

APPROCHES ET MÉTHODES PRUDENTIELLES

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans les annexes aux états financiers du Groupe CMNE.

ACTIFS ÉMIS

La participation du Groupe CMNE aux véhicules de place lui permet de titriser ses créances. Par ailleurs, sur les bases d'un système similaire, le Groupe CMNE a souhaité mettre en place un véhicule lui permettant de constituer des titres éligibles à la BCE à partir du portefeuille d'encours de crédits à l'habitat, consentis par les Caisses locales. Cette opération permet au Groupe CMNE de pouvoir bénéficier de liquidités supplémentaires en cas de besoin. Un autre objectif est de disposer de titres pouvant être cédés à des investisseurs internes à la recherche de placements sécurisés. Le portefeuille de créances sous-jacentes apporté en garantie par les Caisses locales est composé de prêts à l'habitat aux particuliers et aux SCI de particuliers ayant pour objet l'acquisition d'un bien immobilier résidentiel en France et/ou une rénovation / amélioration d'un bien immobilier résidentiel. Ces créances bénéficient toutes de sûretés (hypothèque de premier rang ou caution d'une entité de cautionnement éligible). A ce titre, les modalités de prise et de gestion des garanties font l'objet d'une documentation détaillée, à la disposition des collaborateurs du réseau et des services fédéraux concernés, présente au sein de l'intranet du Groupe CMNE.

TITRISATION

ACTIFS DÉTENUS

Au niveau des actifs détenus par le CMNE, le portefeuille de titrisation se compose uniquement de 2 positions. Le portefeuille de titrisation des filiales Belges a été intégralement cédé au cours de l'exercice 2016.

EXPOSITIONS PAR TYPE DE TITRISATION

En millions d'euros

TITRISATION PAR NATURE au 31/12/16				
EAD	Portfeuille bancaire	Portfeuille de négociation		
		Portfeuille de négociation	Portfeuille de corrélation	
	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
Investisseur				
• Titrisation classique		10,7		
• Titrisation synthétique				
• Retitrisation classique				
• Retitrisation synthétique				
Sponsor				
TOTAL		10,7		

En millions d'euros

DÉTAIL DES ENCOURS PAR ÉCHELON DE QUALITÉ DE CRÉDIT au 31/12/16				
EAD	Portfeuille bancaire	Portfeuille de négociation		
		Portfeuille de négociation	Portfeuille de corrélation	
Echelons de qualité de crédit	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
E1				
E2				
E3				
E4				
E5				
E6				
E7				
E8				
E9				
E10				
E11				
Positions pondérées à 1250 %		10,7		
TOTAL		10,7		

En millions d'euros

EXIGENCES DE FONDS PROPRES au 31/12/16				
Exigences de Fonds Propres	Portfeuille bancaire	Portfeuille de négociation		
		Portfeuille de négociation	Portfeuille de corrélation	
	approche standard	approche notations internes	approche notations internes	approche notations internes
TOTAL		6,4		

ACTIONS

En millions d'euros

Valeurs exposées au risque au 31/12/16	
ACTIONS	1 871
En approche notations internes	1 818
Capital investissement (190 %)	14
Participations importantes du secteur financier (pondération 250 %)	159
Expositions sur actions cotées (290 %)	105
Autres expositions sur actions (370 %)	1 539
En approche standard	53
<i>dont Capital investissement (150 %)</i>	
PARTICIPATIONS DÉDUITES DES FP	
MONTANT TOTAL DES GAINS ET PERTES LATENTS INCLUS DANS LES CAPITAUX PROPRES	113
<i>dont les plus values latentes incluses dans les fonds propres de catégorie 2</i>	

RISQUE DE CONTREPARTIE DE LA SALLE DE MARCHÉ

Le risque de contrepartie du Groupe CMNE est également traité dans le rapport annuel. Les exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de contrepartie des salles de marché d'une part, et au titre des risques de marché d'autre part, sont mesurées en méthode standard au 31/12/16.

Les opérations de refinancement à moyen et long terme sont analysées par les comités financiers de chaque entité du Groupe.

Les opérations de gestion structurelle du bilan sont placées sous le contrôle étroit du Comité Financier du Groupe et font l'objet de reportings individualisés.

Les limites par contrepartie sont arrêtées par le Comité Financier du Groupe. La méthodologie de définition des limites est fondée sur la notation interne des grandes contreparties, définie par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel dans le cadre de l'homologation Bâle.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont décrits dans le rapport de gestion du conseil d'administration de la CNCM – chapitre fonds propres et expositions aux risques – risques opérationnel.

Ce rapport répond également aux exigences de publication en matière de politique et dispositifs mis en place d'une part (cf. Principaux objectifs), de nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques d'autre part (cf. Reporting et Pilotage général).

La gestion des risques opérationnels au Crédit Mutuel Nord Europe a pour objectif d'éviter qu'un sinistre majeur, ou une série de sinistres, ne mette en cause les résultats financiers du Groupe et donc son développement futur.

Dans ce cadre, le CMNE a mis en œuvre dans son périmètre, le dispositif de gestion des risques opérationnels élaboré par le groupe Crédit Mutuel et répondant aux exigences posées par la réglementation Bâle.

DESCRIPTION DE LA MÉTHODE AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Celles-ci instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1 000 euros au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externes dont l'utilisation est procédurée, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel.

Le système de reporting et de pilotage général du groupe intègre les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins une fois par an à l'organe exécutif.

Les procédures dont le groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

PÉRIMÈTRE D'HOMOLOGATION EN MÉTHODE AMA

Le Groupe CMNE, à l'instar du groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres. Cette autorisation a pris effet au 1^{er} janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE COUVERTURE ET DE RÉDUCTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- Les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ;
- Les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA).

Les plans d'urgence et de poursuite d'activité s'articulent autour de trois phases :

- Le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradé ;
- Le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- Le plan de retour à la normale.

Une procédure pérenne nationale traite de la méthodologie d'élaboration d'un plan de continuité d'activité. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toutes les équipes concernées par les plans de continuité d'activité. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

UTILISATION DES TECHNIQUES D'ASSURANCE

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le groupe Crédit Mutuel à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe Crédit Mutuel sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- Assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (EL) sans gravité ;
- Assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- Développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- Affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du groupe Crédit Mutuel (y compris ceux du Groupe CMNE) respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement (UE) N°575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.

RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK

Les informations relatives au risque de taux d'intérêt des opérations du banking book sont traitées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration de la CNCM, ainsi que dans le rapport annuel du CMNE.

ACTIFS NON GREVÉS

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS

Depuis le 31/12/14 et en application de l'article 100 du CRR, le groupe Crédit Mutuel déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la banque centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission, ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- Transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts,
- Accords de collatéralisation ;
- Garanties financières collatéralisées ;
- Collatéraux placés dans des systèmes de clearing, chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité ;
- Facilités données aux banques centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la banque centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable ;
- Actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction ;
- Paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés ne sont pas considérés comme grevés.

Au 31/12/16, le niveau et les caractéristiques des actifs grevés et non grevés pour le Groupe CMNE se déclinent comme suit :

ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS EN VALEUR COMPTABLE ET JUSTE VALEUR PAR CATÉGORIE D'ACTIFS

En millions d'euros

		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
		010	040	060	090
010	Actifs de l'établissement déclarant	3 173		23 446	
030	Instruments de capital	0	0	1 114	1 114
040	Titres de créances	1 010	1 010	2 347	2 349
120	Autres actifs	191		2 351	

ACTIFS NON GREVÉS

COLLATÉRAUX REÇUS PAR L'ÉTABLISSEMENT PAR CATÉGORIE DE PRODUIT

En millions d'euros

		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créances propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponibles pour être grevés
		010	040
130	Garanties reçues par l'institution concernée	60	0
150	Instruments de capital	0	0
160	Titres de créances	0	0
230	Autres garanties reçues	60	0
240	Titres de créances propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	0	0

VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS GREVÉS/COLLATÉRAUX REÇUS ET LES PASSIFS ADOSÉS

En millions d'euros

		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
		010	030
010	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	2 644	3 208

INFORMATIONS SUR L'IMPORTANCE DES CHARGES PORTANT SUR LES ACTIFS

Au 31 décembre 2016, les sources de grèvement des actifs portent principalement sur les opérations TLTRO auprès de la Banque Centrale Européenne garanties par des actifs du Groupe, et par des emprunts auprès d'autres institutions financières garantis par des crédits habitat du Groupe.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

INFORMATIONS SOCIALES

pages 124 à 128

- RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
- DE L'ENTREPRISE

pages 129 à 158



INFORMATIONS SOCIALES

STRUCTURE DES EFFECTIFS DU GROUPE

RÉPARTITION PAR PÔLE

		31/12/15			31/12/16		
		CDI	CDD	Total	CDI	CDD	Total
Pôle Banque	France (CFCMNE)	2 565	121	2 686	2 579	129	2 708
	Belgique (Beobank)	1 080	14	1 094	1 042	12	1 054
	Entreprises (BCMNE, BA, NEL)	183	3	186	180	6	186
TOTAL Pôle Banque		3 828	138	3 966	3 801	147	3 948
Pôle Assurance	Acmn Vie, NELL, NELB	228	20	248	225	16	241
Pôle Asset-Management	Groupe La Française	503	25	528	524	35	559
Pôle Services et activités diverses	CMN Tel	7	0	7			
EFFECTIF TOTAL INSCRIT DU GROUPE		4 566	183	4 749	4 550	198	4 748

Au 31/12/16, le Groupe compte 4 748 collaborateurs (dont 198 CDD).

Le pôle Banque représente 83,2 % de l'effectif total (dont 57 % pour le pôle Banque France, 22,2 % pour le pôle Belgique et près de 4 % pour le pôle Entreprises), le pôle Asset Management 11,8 % et le pôle Assurance 5,1 %.

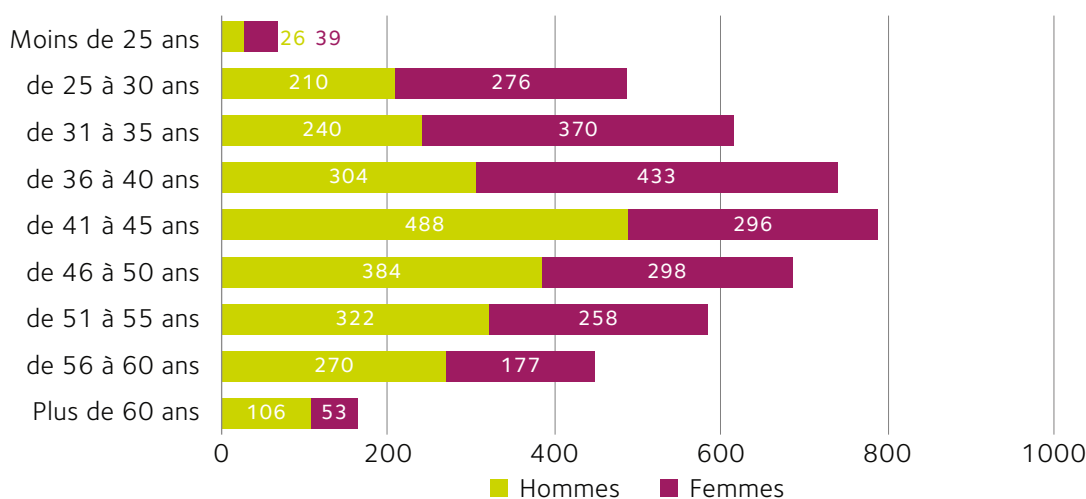
RÉPARTITION DES EFFECTIFS CDI PAR SEXE ET STATUT

	31/12/15			31/12/16			Évolution 2016/2015
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Cadres	1 394	777	2 171	1 412	802	2 214	2,0 %
Gradés/Agents de maîtrise	662	686	1 348	629	672	1 301	-3,5 %
Employés	315	732	1 047	309	726	1 035	-1,1 %
TOTAL CDI	2 371	2 195	4 566	2 350	2 200	4 550	-0,4 %

Les CDI femmes représentent 48,4 % de l'effectif.

Les Cadres représentent 48,7 % de l'effectif CDI du Groupe, les Gradés/Agents de maîtrise 28,6 % et les Employés 22,7 %.

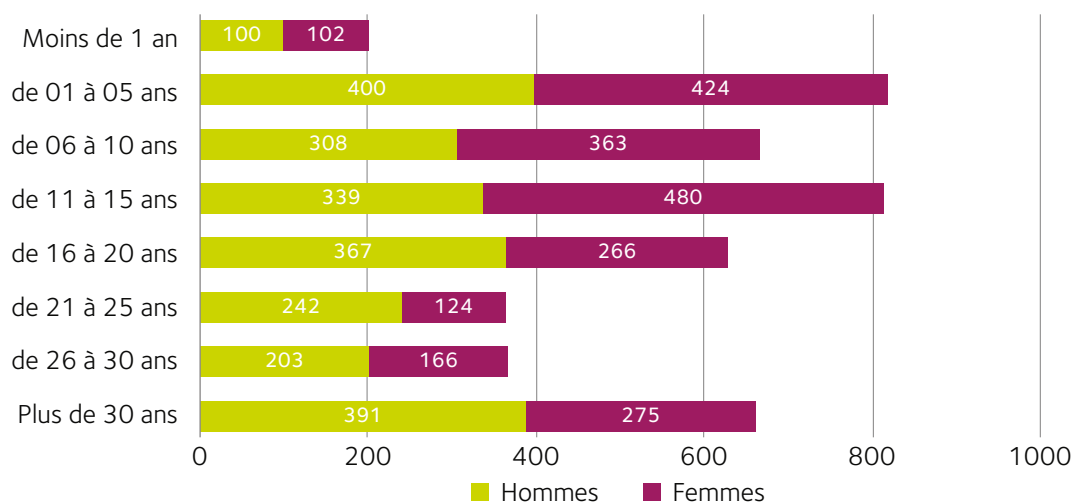
RÉPARTITION DES EFFECTIFS CDI AU 31/12/16 PAR TRANCHE D'ÂGE



L'âge moyen des CDI à fin 2016 est de 43,1 ans.

12,1 % des CDI ont moins de 31 ans, 29,6 % ont entre 31 - 40 ans, 45 % ont entre 41 - 55 ans et les plus de 55 ans représentent 13,3 %.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS CDI DU GROUPE AU 31/12/16 PAR ANCIENNETÉ



L'ancienneté moyenne des CDI à fin 2016 est de 12 ans.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Temps partiel

	31/12/15			31/12/16		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	31	148	179	31	138	169
Gradés/Agents de maîtrise	7	177	184	7	184	191
Employés/Non cadres	12	201	213	11	194	205
CDD	1	7	8	1	4	5
NOMBRE DE TEMPS PARTIELS	51	533	584	50	520	570

Les principaux motifs de temps partiels sont les congés parentaux d'éducation et les congés pour convenance personnelle. Le nombre de temps partiels en 2016 est en légère baisse de 2,4 % (570 collaborateurs avec 91,2 % de femmes). Les salariés à temps partiel représentent 12 % de l'effectif total Groupe.

GESTION DE L'EMPLOI

Recrutements CDI

	2015			2016		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	51	44	95	71	49	120
Gradés/Agents de maîtrise	12	11	23	14	24	38
Employés/Non cadres	24	52	76	32	65	97
NOMBRE D'EMBAUCHES CDI	87	107	194	117	138	255

En 2016, 47 % des embauches ont été réalisées sur des emplois cadres. Le taux d'embauches des femmes est de 54 % en 2016.

INFORMATIONS SOCIALES

SORTIES CDI

	2015				2016			
	Cadres	Gradés	Employés	Total	Cadres	Gradés	Employés	Total
Ruptures conventionnelles	15	1	8	24	12	0	14	26
Démissions	69	15	18	102	66	13	24	103
Licenciements pour cause économique	0	1	0	1	4	0	0	4
Licenciements pour autres causes	23	9	12	44	15	6	4	25
Départs au cours de la période d'essai	4	0	0	4	7	0	9	16
Départs en retraite ou mise à la retraite	31	28	19	78	31	36	13	80
Transferts Groupe	0	1	0	1	4	4	2	10
Décès	1	2	2	5	2	0	1	3
Invalités	0	0	1	1	0	0	0	0
NOMBRE DE DÉPARTS CDI	143	57	60	260	141	59	67	267

LES PROMOTIONS

	2016		
	Hommes	Femmes	Total
Employés vers Gradés/Agents de maîtrise	18	39	57
Gradés/Agents de maîtrise vers Cadres	30	15	45
Employés vers Cadres	1	8	9
NOMBRE DE PROMOTIONS STATUTAIRES	49	62	111

RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE

En euros

2016	Pôle Banque France			Tous pôles
	Hommes	Femmes	Moyenne	
Cadres	61 691	55 898	60 477	
Gradés/Agents de maîtrise	40 990	39 035	40 149	
Employés	30 792	29 360	29 799	
MOYENNE	49 619	39 355	45 549	53 150

RÉMUNÉRATION COLLECTIVE

En euros

2016	Montant	Montant moyen
Participation	6 172 767	1 731
Intéressement	23 185 830	6 702
Abondement	5 599 402	1 578

ABSENTÉISME

En jours calendaires

	2016								
	Hommes				Femmes				Total
	Cadres	Gradés	Employés	Total	Cadres	Gradés	Employés	Total	
Maladie	13 726	9 111	8 141	30 978	15 119	12 084	19 331	46 534	77 512
Accident du travail/trajet	66	222	186	474	302	225	794	1 321	1 795
Maternité/allaitement/paternité	469	203	186	858	4 192	4 851	7 495	16 538	17 396
Congés sans solde (*)	1 800	1	352	2 152	2 458	2 005	3 605	8 068	10 220
Autres abs.(**)	2 140	414	1 122	3 676	2 519	528	3 403	6 449	10 125
TOTAL DES JOURS	18 202	9 951	9 986	38 139	24 590	19 693	34 628	78 910	117 049

(*) Par congés sans solde, il faut entendre les congés parentaux, sabbatiques, création d'entreprise...

(**) Autres absences **rémunérées** ou **non rémunérées** : naissance, mariage, enfant malade, déménagement, ou tout autre événement familial prévu par la Convention Collective.

L'absentéisme maladie représente 66,2 % des jours d'absences, la maternité/paternité 14,9 %, les congés sans solde 8,7 % tout comme les autres absences (conventionnelles).

Le taux d'absentéisme maladie 2016 du Groupe s'établit à 4,5 %.

FORMATION

Nombre de stagiaires ayant suivi au moins une formation dans l'année :

	2016		
	Hommes	Femmes	Total
Cadres	1 288	736	2 024
Gradés/Agents de maîtrise	614	640	1 254
Employés	389	825	1 214
TOTAL	2 291	2 201	4 492

Le pourcentage moyen de la masse salariale consacré à la formation continue a été de 4,33 % en 2016 soit une progression de + 0,06 point par rapport à 2015.

ACCORDS D'ENTREPRISES OU AVENANTS SIGNÉS EN 2016

Pôle Banque

- 8 accords ou avenants signés pour la CFCMNE :
 - 08/03/16 : Avenant à l'article 33 de la convention collective (prime médaille du travail).
 - 08/03/16 : Avenant accord perco du 01/04/12 sur abondement exceptionnel perco
 - 08/03/16 : Avenant accord intéressement CFCMNE du 26/06/2015
 - 06/04/16 : Avenant supplément intéressement au titre de l'exercice 2015
 - 08/06/16 : Avenant accord prévoyance et santé du CMNE
 - 19/10/16 : Accord vote électronique
 - 16/12/16 : Protocole d'accord pré-électoral
 - 16/12/16 : Accord relatif au contrat de génération au CMNE

- 5 accords ou avenants signés pour Beobank :
 - 04/04/16 : CCT Harmonisation des Conditions de Travail.
 - 04/04/16 : CCT Mobilité.
 - 04/04/16 : CCT Règlement Fin de Carrière.
 - 04/04/16 : CCT Mesures d'accompagnement.
 - 04/04/16 : Politique en matière de Télétravail chez Beobank.

INFORMATIONS SOCIALES

- **4 accords signés pour BCMNE :**
 - **08/03/16 :** Avenant accord intéressement BCMNE du 26/06/2015
 - **27/06/16 :** Accord d'intéressement au périmètre du réseau Entreprises
 - **08/07/16 :** Avenant à l'accord Prévoyance et Santé pour la BCMNE
 - **20/09/16 :** Accord relatif au fonctionnement des IRP au périmètre du réseau Entreprises
- **4 accords ou avenants signés pour Bail Actéa :**
 - **21/01/16 :** Avenant N° 2 à l'accord d'intéressement du 18/06/2013
 - **21/01/16 :** Avenant N° 5 à l'accord de Participation du 20/12/2004
 - **23/02/16 :** Avenant N° 6 au PERCO
 - **08/03/16 :** Accord relatif au contrat de génération
- **1 accord signé pour NEL :**
 - **25/05/16 :** Accord Compte Épargne Temps

Pôle Assurances

- **2 accords ou avenants signés pour ACMN Vie :**
 - **19/05/16 :** Avenant à l'accord d'intéressement (critères).
 - **25/05/16 :** Calendrier des réunions ordinaires du CE Loi Rebsamen
- **Pas d'accord ou avenant signé pour NELL et NELB**

Pôle Asset management

- **6 accords ou avenants pour la Française AM :**
 - **15/02/16 :** Protocole d'accord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire
 - **31/05/16 :** Accord Télétravail Groupe La Française visant à définir le télétravail régulier et exceptionnel et son organisation
 - **30/06/16 :** Accord d'intéressement
 - **30/06/16 :** Accord de participation
 - **30/09/16 :** Protocole d'accord - Constitution de l'Unité Economique et Sociale
 - **30/09/16 :** Accord Groupe Contrat de Génération La Française visant à garantir et maintenir l'accès à l'emploi de tout travailleur et visant également à assurer la réalisation des objectifs d'égalité professionnelle F/H
- **Pas d'accord ou avenant signé pour la Française AM PRIVATE BANK et AM INTERNATIONAL.**

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

GOUVERNANCE

Une gouvernance coopérative
et démocratique
Des administrateurs élus et formés
Une éthique commerciale : la satisfaction
des clients comme priorité absolue
Une loyauté des pratiques

SOCIAL

Un employeur de premier rang
Formation, mobilité, bien-être au travail.
L'égalité des chances
Encourager l'engagement des collaborateurs

ENVIRONNEMENTAL

Une démarche environnementale qui s'est structurée
Réduire la consommation de ressources
Optimiser les déplacements
Prise en compte du changement climatique

SOCIÉTAL

Une banque de proximité au service de l'économie réelle
Une offre de produits responsables
Solidarité, mécénat et développement du territoire
Le dialogue avec les parties prenantes

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

TABLEAUX DE REPORTING

ATTESTATION DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (OTI)

TABLE DE CONCORDANCE RSE (ARTICLE 225 - GRENELLE II)



La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) relève de la façon dont les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités, en satisfaisant aux obligations juridiques applicables, et en allant au-delà. Les entreprises sont examinées, évaluées sur ces critères par des agences de notation, au même titre que sur les performances financières. En France, la RSE est encadrée juridiquement notamment par la loi NRE, et par la loi Grenelle II qui renforcent fortement les devoirs des entreprises et les exigences de publication en matière sociale et environnementale.

INTRODUCTION

Banque coopérative et mutualiste, le Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) a pour objectif d'améliorer chaque jour la qualité de la relation et du service à ses sociétaires et clients. Ses valeurs de responsabilité, de solidarité et d'engagement social sont aussi stratégiques que la qualité de ses services. Ce sont elles qui continuent de guider son fonctionnement quotidien et ses ambitions.

Le CMNE travaille chaque jour pour concilier performance économique et RSE, selon 4 axes :

- **Gouvernance** : maintenir une démarche de développement responsable et durable, veiller à un dialogue constant avec l'ensemble des parties prenantes du Groupe ;
- **Social** : veiller à promouvoir l'égalité des chances, l'accès à la formation, à la mobilité et encourager les collaborateurs dans leurs engagements citoyens ;
- **Environnemental** : s'attacher à faire évoluer les comportements et à évaluer ses pratiques pour réduire concrètement son impact sur l'environnement ;
- **Sociétal** : être un banquier solidaire et engagé, accompagner les acteurs-clés des territoires, promouvoir l'entraide et l'insertion économique et sociale.

À travers des actions responsables, le CMNE traduit chaque jour ses valeurs en actes dans ces quatre domaines concernés par la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. Ces actions sont pilotées à l'aide d'indicateurs portant sur des enjeux clés, tels que les politiques de financement et d'investissement, le crédit, la politique RH et une démarche environnementale structurée.

Au sein de La Française, filiale d'Asset-Management du Groupe CMNE, la RSE et le Développement durable sont intégrés dans le développement stratégique du Groupe. Dans sa publication « **Stratégie et Durabilité** », elle communique sur son engagement dans la finance responsable. Ses principales actions RSE y sont décrites : des investissements durables sur les marchés de valeurs mobilières et immobiliers, un engagement actionnarial à travers sa politique de vote en assemblées générales, son soutien à diverses initiatives telles que *Green Cross*, l'Agence du Don en Nature et la Fondation Palladio.

GOUVERNANCE

UNE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE ET DÉMOCRATIQUE

La responsabilité sociétale au CMNE est en grande partie influencée par la nature de son organisation coopérative mais s'exprime aussi dans l'ensemble de ses filiales. À la base de cette organisation coopérative du Groupe : chaque client est invité à être sociétaire. Les sociétaires détiennent sous forme de parts sociales le capital des Caisses locales et désignent chaque année leurs représentants.

Pour cela, ils sont conviés à l'**Assemblée Générale** : c'est un temps fort dans la vie des Caisses locales. Elle se tient annuellement pour prendre connaissance des comptes de l'exercice écoulé et voter le montant de l'intérêt servi aux parts sociales. Les sociétaires y élisent les administrateurs (selon le principe un homme = une voix, quel que soit le capital souscrit). C'est une occasion importante d'information et de dialogue direct entre les sociétaires et les dirigeants de la banque. Une opportunité de se rencontrer entre sociétaires, salariés, administrateurs, de débattre, d'être à l'écoute. En 2016, lors des assemblées générales, 592 404 sociétaires ont été appelés à élire leurs représentants, c'est-à-dire 1525 administrateurs. Le sociétariat est plus que jamais d'actualité : il répond à une demande de proximité, d'ancrage local. Ainsi, chaque année le CMNE renforce l'interactivité des assemblées générales (AG « Portes Ouvertes », temps forts...) pour encourager la participation des sociétaires à la vie démocratique de l'entreprise. L'implication effective varie toutefois selon le lieu d'implantation de la Caisse locale (zone rurale, urbaine, ancienneté, dynamisme associatif environnant). Le taux de participation moyen aux assemblées générales est de 4 %.

Au-delà des assemblées générales, deux temps forts ont animé le réseau des présidents de Caisses locales au cours du dernier trimestre 2016 : les réunions de secteur et la réunion des présidents. L'objectif de ces rencontres en présence des dirigeants est d'associer les élus aux résultats et aux décisions prises pour l'entreprise. Chaque Président de Caisse locale a l'opportunité de participer aux travaux et de formuler souhaits et avis. Lors de ces réunions, un zoom a présenté les directives de la BCE¹ et règles de gouvernance rappelant le rôle de contrôle et de surveillance des élus. Parmi les autres sujets, le défi du recrutement et celui d'inciter les jeunes à intégrer les conseils d'administration et de vivre l'aventure mutualiste en démontrant que le mutualisme est un outil contemporain au service d'une finance citoyenne.

Chez La Française, une instance de réflexion a été mise en place : le **comité de prospective**. Il est composé de personnalités issues du monde économique, industriel ou financier, politique et universitaire. Les séances de travail sont consacrées aux enjeux économiques et financiers, aux évolutions prévisibles dans les domaines de la géostratégie, du climat et de la technologie. L'interdisciplinarité que garantit la diversité de ses membres est renforcée par le concours d'intervenants extérieurs spécialistes des sujets abordés. L'objectif final répond à la nécessité d'asseoir toute stratégie de développement durable sur une vision à moyen et long terme solidement étayée. Cette philosophie trouve toute sa résonance dans l'approche SAI² qu'elle propose à ses clients. Au cours de l'année, quatre réunions se sont tenues sur les thèmes de l'immigration, l'économie numérique, le Brexit et les défis de l'urbanisation au XXI^{ème} siècle.

DES ADMINISTRATEURS ÉLUS ET FORMÉS

Sur l'ensemble des sept départements français du CMNE, les administrateurs s'investissent bénévolement au service des Caisses locales : 33 % sont des femmes, l'âge moyen est de 59 ans et les 2/3 sont dans la vie active. Par ailleurs cette année, le CMNE a accueilli 75 nouveaux administrateurs, soit un taux de renouvellement de 5 %. La réussite de **l'intégration de nouveaux administrateurs** au sein d'une Caisse locale repose sur le sérieux avec lequel il est mené. Représentativité, motivation, implication des candidats sont autant de données à considérer pour que l'éthique mutualiste et le respect de la déontologie soient assurés. Il s'agit d'une démarche proactive à laquelle il convient de réfléchir, en équipe, à l'intérêt de l'apport que représente un candidat dans un conseil d'administration. On notera la même rigueur de vérification lors du renouvellement de mandat tout en s'assurant que l' élu remplit toujours les critères obligatoires pour assumer pleinement son rôle. À cet effet, à compter de

2017, tout élu dont le mandat fait l'objet d'un renouvellement lors de la prochaine assemblée générale, devra signer une attestation confirmant qu'il remplit les critères d'éligibilité.

Pour accompagner les administrateurs dans l'exercice de leur rôle, **la formation** constitue un moyen privilégié qui permet à la fois de développer leurs compétences personnelles, d'enrichir leurs connaissances bancaires, de favoriser les échanges et de créer du lien entre les élus. Ce programme a donné lieu à près de 2 132 heures de formation et s'articulait autour de 18 thèmes regroupés en trois axes : comprendre le fonctionnement bancaire et les orientations du CMNE ; faire vivre le mutualisme et exercer pleinement son rôle d' élu ; comprendre le monde contemporain. Chaque année et dans le cadre de ce plan, une conférence est proposée aux administrateurs. En 2016, le thème de la **conférence débat** animée par

¹ Banque Centrale Européenne

² Stratégie avancée d'investissement

LucFerry était *La sécurité des données sur internet* : du big data³, aux objets connectés, en passant par l'intelligence artificielle...). Il a apporté au public un éclairage très personnel sur ces sujets complexes bien qu'ultra médiatisés. 270 administrateurs ont assisté à cette conférence.

Par ailleurs et dans un contexte d'amélioration des compétences, un plan de formation dédié aux **administrateurs fédéraux** a été lancé en janvier 2016, proposant 10 sessions. A titre d'illustration, sont traités des sujets tels que les résultats et prévisions de gestion globalisés ; les résultats consolidés (IFRS) ; les risques, rôles et responsabilités des différents acteurs ; la conformité et ses principales missions ; la gestion d'actifs ; la description de l'activité d'assurance et les principes de solvabilité II.

Du côté des présidents de Caisse locale, ceux-ci ont également la possibilité d'intégrer une des trois commissions *vie institutionnelle* mises en place :

- **Assemblées générales** : son objectif est de renforcer la communication vers les sociétaires et l'implication des collaborateurs et élus dans la tenue des assemblées générales. Sa particularité est d'être composée de binômes présidents/directeurs ;
- **Formation des administrateurs** élabore le plan de formation à destination des élus ;
- **Animation institutionnelle** traite des aspects inhérents à la vie institutionnelle du Groupe. Par exemple en 2016, le lancement du nouveau « Sitelus », **intranet dédié aux administrateurs**, fut le fruit d'un travail collaboratif entre les membres de la commission institutionnelle, le service Intranets et multimédia et le Pôle Élus. Il publie les informations utiles et nécessaires pour exercer le rôle d'administrateur, communiquer les informations liées à la vie du Groupe.

Autre outil à la disposition des présidents, une interface *Anim'Conseil* a été créée dès 2010 pour faciliter le travail du binôme directeur-président dans l'organisation et l'animation de leurs conseils d'administration. Ce support permet aux élus de réaliser leur rôle de surveillance grâce à un socle commun d'informations mis à leur disposition. Cet outil a été repensé en 2016 : les reportings périodiques sont complétés d'informations offrant une vision plus fine des risques de crédits portés par la Caisse locale. Il permet également l'automatisation du procès-verbal.

UNE ÉTHIQUE COMMERCIALE : LA SATISFACTION DES CLIENTS COMME PRIORITÉ ABSOLUE

Dans un environnement économique international tendu et très compétitif, le Groupe Crédit Mutuel a consolidé ses fondamentaux, notamment grâce à la qualité du service de proximité aux clients-sociétaires, mais aussi à la qualité du travail de l'ensemble de ses filiales. En développant les réponses faites à toutes ses clientèles au bénéfice des économies régionales, il est la banque préférée des français pour la 11^{ème} fois consécutive⁴.

Le Crédit Mutuel est également lauréat pour la 9^{ème} fois du prix de la relation client, secteur banque, décerné par Bearing Point et TNS Sofres. Cette distinction témoigne de la relation de confiance entre le Crédit Mutuel et ses clients-sociétaires. Cette année, pour sa 12^{ème} édition, le focus était mis sur le thème *Expérience client : le choc de simplification*. Véritable enjeu stratégique pour les entreprises qui se doivent de proposer des produits simples à comprendre et à utiliser. Cette simplification, le Groupe Crédit Mutuel en a fait une priorité et un nouveau facteur de différenciation, à la grande satisfaction de ses clients.

Attaché à la transparence dans sa relation avec ses clients-sociétaires, le CMNE affirme sa volonté de mettre l'information et des conseils pratiques au service de tous et accessibles à tous. Des fiches « clarté » et des **conventions sur les**

tarifications des opérations et service sont régulièrement édités. On notera également que dès 2014, le CMNE a mis en avant les éléments majeurs qui marquent sa différence au travers de **cinq engagements**, à savoir : conseil, efficacité, qualité, transparence & clarté, et responsabilité. Ils illustrent de manière concrète les services offerts à ses clients-sociétaires et les valeurs du Groupe. Dans le même esprit, le CMNE travaille sur les réclamations clients. Il veut renforcer les liens avec ses clients-sociétaires, améliorer la fidélisation à travers ce processus et augmenter la satisfaction de la clientèle.

C'est d'ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la **qualité de service** que le CMNE interroge régulièrement ses clients par le biais d'enquêtes de satisfaction, et lorsqu'un client met un commentaire ou une note négative sur l'une des questions de l'enquête, il est systématiquement contacté par le service Relation clientèle pour détecter tout axe d'amélioration de ses processus.

Dans un objectif de full qualité, soit atteindre une qualité de service au niveau des meilleurs standards du marché, Nord Europe Assurance (NEA) a lancé une enquête sur la qualité de service qui a connu un taux de retour de 62 %. Après une phase de diagnostic qualité, un plan d'actions sur 18 mois a été co-construit entre NEA et le CMNE à partir des axes de transformation majeurs identifiés.

³ Big data : Ces informations sont collectées afin de cibler entre autres les publicités envoyées aux consommateurs.

⁴ Selon le Baromètre Posternak Ifop novembre 2016

UNE LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Ouvert à tous, le CMNE s'engage à construire avec ses sociétaires et clients, des relations personnalisées fondées sur l'écoute, la confiance et la transparence, tout en étant attentif aux besoins et à la situation de chacun. Le **code de déontologie** regroupe les engagements comportementaux, moraux et éthiques, ainsi que les règles générales de bonne conduite et les devoirs particuliers des collaborateurs du CMNE. Quant au code **droits et devoirs des élus**, il rappelle aux administrateurs qu'ils sont représentatifs du sociétariat de leur Caisse locale et qu'ils veillent aux intérêts des sociétaires. Bénévoles, ils sont tenus au secret bancaire.

Du fait de ses activités et de la localisation de ses sites, le CMNE n'est pas directement exposé aux enjeux d'élimination du travail forcé et à l'abolition du travail des enfants. Il est néanmoins conscient des engagements pris dans le cadre de Global Compact (dont il est membre depuis avril 2003) et promeut le **respect des conventions de l'OIT** (Organisation internationale du travail) dont la liberté d'association et du droit de négociation collective et l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

Outre les différents codes et chartes mis en œuvre au sein des entreprises du Groupe, un dispositif de **lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme** (LCB-FT) conforme aux exigences réglementaires a été mis en place. Il s'appuie sur les correspondants au sein de chaque entité en France comme à l'étranger. L'application des contrôles (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la couverture des risques et de la bonne cohérence des procédures mises en place.

Le Crédit Mutuel gère et assure la sécurité de nombreuses transactions financières et a conscience de sa responsabilité en tant que banquier. A ce titre, de gros efforts de sensibilisation de la clientèle ont été consentis. Il a notamment instauré des **moyens de sécurité renforcés pour les opérations des clients**

sur internet. Pour lutter contre le phishing, Euro Information (filiale informatique du groupe Crédit Mutuel) a développé un module spécifique, la *barre de confiance Crédit Mutuel* qui s'installe dans le navigateur et sécurise la connexion. Pour les opérations sensibles (paiements, virements...), une nouvelle fonctionnalité de l'application mobile a vu le jour fin 2015, **la confirmation mobile**, dispositif à l'attention des utilisateurs de l'application mobile Crédit Mutuel qui effectuent des achats et des virements en ligne.

Concernant la **protection des données internet client**, au-delà de l'obligation déclarative à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), une nouvelle réglementation européenne en 2018 imposera plus de rigueur et les sanctions seront plus contraignantes. Au Crédit Mutuel, dès 2017 et donc en avance de phase par rapport à la loi, un certain nombre de mesures seront instaurées, comme l'obligation d'avoir le consentement de l'internaute. Un espace pédagogique sera créé et dédié à la confidentialité des données : l'usage des données sera expliqué, ainsi qu'une vulgarisation de notions comme un cookie, un traceur, les obligations légales, la sécurité...

Côté La Française, un certain nombre d'accords ont été signés au niveau international. Très fortement engagé dans l'ISR dès 2009 avec le lancement du premier OPCI ISR du marché, La Française a mis la RSE au cœur de sa philosophie en 2010 en signant les **PRI** (*Principles for Responsible Investment*). Elle est aussi signataire du *Carbon Disclosure Project* et du *Japan Stewardship Code* depuis février 2015. La Française est signataire du **Code de Transparence** conçu et approuvé par l'Association Française de la Gestion financière (AFG), le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et l'*European Sustainable Investment Forum* (EUROSIF). Ce code détaille la politique de prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion des fonds de la gamme des Investissements Socialement Responsable (ISR).



SOCIAL

UN EMPLOYEUR DE PREMIER RANG

CARRIÈRES

Le CMNE considère que les hommes et les femmes du Groupe représentent l'atout essentiel de son développement. Avec des positions dans tous les métiers de la banque, de l'assurance et de l'asset management, il offre des perspectives de parcours professionnels riches et variés, entre Lille, Paris et Bruxelles. Il propose des emplois pérennes et stables (plus de 95,7 % des salariés Groupe CMNE ont un contrat à durée indéterminée). La réflexion sur le futur des métiers de la banque conduit à une politique de mobilité rendue possible par le développement de compétences obtenu par l'effort de formation.

Au sein de La Française, les hommes et les femmes mettent leurs expertises et leur savoir-faire au service du Groupe. 56 % des salariés sont actionnaires volontaires. Il est également à noter que 19 nationalités différentes sont représentées parmi les collaborateurs.

CONFIANCE DES SALARIÉS

Il y a un rapport intuitif et vérifié par plusieurs études entre la satisfaction des salariés et la satisfaction des clients. Des collaborateurs qui se sentent bien au travail sont plus efficaces. C'est dans cet état d'esprit que les entités du Groupe CMNE déploient des questionnaires en interne.

Un baromètre et des démarches internes de **mesure de la satisfaction des salariés** sont initiés tous les deux ans au sein du réseau France. La 5^{ème} édition s'est déroulée début 2016, l'objectif étant de mieux cerner la perception des collaborateurs de l'entreprise. Quatre thèmes sont abordés : performance et vision de l'avenir, relations hiérarchiques et style de management, organisation, moyens et procédures, politique humaine. On notera un taux de participation de 71 %, dont 67 % d'opinions positives (moyenne sur l'ensemble du questionnaire). 88 % des répondants se déclarent fiers de travailler pour le CMNE.

Côté La Française, c'est l'institut *Great Place to Work* qui a été choisi afin de mesurer le degré de confiance des salariés dans le management, la fierté dans la relation à leur travail et de convivialité dans les relations entre collègues, par le biais d'une enquête. Deux ans après, la 2^{ème} édition a questionné les collaborateurs afin de mesurer le chemin parcouru et d'identifier les points d'amélioration. 91 % des collaborateurs ont répondu au questionnaire. Cette enquête permet entre autres de se doter d'outils pour progresser et définir des plans d'actions. Les résultats ont fait apparaître une amélioration de 7 points du Trust Index par rapport à 2014, positionnant ainsi La Française proche du peloton de tête des meilleures entreprises de +500 salariés.

FORMATION, MOBILITÉ, BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

PLAN DE FORMATION

Face aux défis technologiques, concurrentiels et à l'évolution du comportement des clients, la formation des collaborateurs est déterminante. A ce titre en 2016, le Groupe CMNE a investi 4,3 % de sa masse salariale au titre de la formation professionnelle continue et 4 492 collaborateurs ont suivi au moins une formation dans l'année soit presque 100 % (94,6 %) des salariés du Groupe.

Au sein des sociétés du Groupe CMNE, **les plans de formation** se bâtissent différemment. Ainsi pour le réseau France, il est construit en collaboration avec l'ensemble des directeurs des services fédéraux et la direction du Réseau. Les priorités présentées en comité d'entreprise fin 2015 ont été respectées. Pour le pôle assurance, les réalisations de l'année sont également conformes aux orientations annuelles. Dans le cadre de la fusion entre Beobank et BKCP, le nombre de formations a été particulièrement élevé en Belgique cette année dans le but de familiariser les collaborateurs des deux banques avec les systèmes et produits des banques respectives. Chez La Française, il est élaboré à partir des besoins définis par les managers au regard de la note d'orientation générale de formation et en tenant compte des préconisations du pôle dédié, qu'il s'agisse de formations individuelles ou collectives.

RELATIONS AVEC LES ÉCOLES

De nombreux liens sont établis par la quasi-totalité des entreprises du CMNE avec le milieu scolaire et universitaire pour faciliter l'insertion des jeunes (rencontres, partenariats, alternance, apprentissage...). Ainsi, le CMNE poursuit ses partenariats avec les différentes universités locales (Lille 2, La Catho, Arras, Valenciennes, Amiens...) et les grandes écoles d'ingénieurs (ISA, La Salle Beauvais, HEI...) ou de commerce (Lille, Reims).

Ce sont également plus de 60 **étudiants en alternance** qui ont intégré les métiers de la banque du CMNE avec une nouveauté, l'accueil renforcé d'étudiants en gestion de patrimoine. Les 3/4 des alternants suivront une formation en master pour les préparer à différents métiers (Réseau, services fédéraux). Suivis par un tuteur, ils bénéficient d'un parcours de formation spécifique.

La Française a noué des contacts avec des établissements d'enseignements tels que Paris Dauphine et l'EDHEC dans le cadre de partenariats, qui lui permettent de recruter des jeunes diplômés sur des profils spécifiques à l'activité de l'entreprise, de valoriser sa marque employeur, de participer à des forums entreprises... Par ailleurs, La Française reverse une partie du hors quota à des écoles d'ingénieurs, de commerce, universités et des établissements pour jeunes en difficultés et handicapés. Soit 21 établissements qui en bénéficient.

DIALOGUE SOCIAL

Le **dialogue social** au sein du Crédit Mutuel se manifeste par la complémentarité des niveaux de négociation tant au plan régional que national. Les accords nationaux constituent un socle conventionnel commun applicable par l'ensemble des Fédérations régionales. À la suite de ces accords nationaux, des cycles de discussions peuvent prendre en compte certaines spécificités régionales. Pour assurer un niveau de communication égalitaire et respecter la loi de sécurisation de l'emploi, le CMNE a mis en place, après partage et présentation auprès des instances de représentation du personnel concerné, une **Base de Données Économiques et Sociales (BDES)** qui couvre l'ensemble des documents remis de manière récurrente au Comité d'entreprise. Après le CMNE et La Française, ACMN Vie a mis en place la sienne.

Au-delà de la signature d'accords avec les partenaires sociaux des différentes entités du Groupe CMNE⁵, les plans d'actions sont suivis et les résultats présentés aux différentes instances. A titre d'illustration, on peut citer l'accord sur la prévention du **stress et des risques psychosociaux** élargi à l'**amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT)** du CMNE. Un bilan intermédiaire a été présenté lors d'une commission de suivi : les principales actions mises en œuvre et quelques chiffres clés ont été présentés (l'engagement a été pris qu'avant toute mise en place d'une nouvelle organisation/d'un nouvel outil, des tests ou des études soient systématiquement réalisés ; 18 aménagements de postes réalisés, précédés d'une étude détaillée avec un ergonome ; les salariés qui le souhaitent peuvent bénéficier d'accompagnement social grâce à l'assistante sociale (170 contacts, sur des thématiques personnelles ou professionnelles) et auprès du cabinet PSYA⁶).

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Un accord **égalité professionnelle entre les hommes et les femmes** est en vigueur depuis 2007. Un nouvel accord à durée indéterminée a été conclu fin 2013 et un bilan à trois ans a été dressé devant les organisations syndicales. Le CMNE est partie prenante dans cette démarche d'accompagnement des potentiels féminins. Cette volonté d'assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est réaffirmée dans le PMT. La proportion des femmes parmi les cadres et les dirigeants atteint 33,5 % et elles sont près de 42,2 % parmi les promotions cadres (sur le périmètre France du Groupe CMNE). Dans le cadre de l'accord en faveur de l'égalité professionnelle, La Française a quant à elle mis en place un partenariat avec *Responsage*, service aux salariés aidant un proche âgé.

Dans l'accord relatif à l'**emploi des personnes handicapées**, renouvelé en 2014 pour 3 ans, le CMNE s'est engagé à développer différentes actions. Les objectifs majeurs ont été réalisés : sensibilisation des différents acteurs de l'entreprise ;

Dans le cadre de la fusion entre les entités de Beobank et BKCP, la **Commission Mobilité** a prévu des mesures spécifiques en cas de disparition d'une fonction suite à cette fusion. Une procédure spécifique de reclassement, éventuellement accompagnée par des formations, est appliquée dans ce cas afin d'éviter des pertes d'emploi. Depuis la fusion, une dizaine de collaborateurs dont la fonction a disparu, ont été ré affectés au sein de l'entité.

SERVICES AUX SALARIÉS

Certains services améliorent la qualité de vie au travail, contribuent à l'équilibre vie privée/vie professionnelle dopent l'attractivité de l'entreprise, fidélisent les collaborateurs. Ce sont, entre autres, les services de conciergerie et des crèches inter-entreprises.

La conciergerie du CMNE offre confort et sérénité depuis deux ans. Les collaborateurs bénéficient des services via une permanence physique, au siège de Lille ou téléphonique dans le Réseau. Des livraisons sont également assurées dans les points de vente, et une assistance téléphonique est disponible. Depuis son ouverture le nombre de commandes est en progression, marque de son succès auprès des collaborateurs. Les services les plus demandés sont les services de ménage, de pressing et de repassage, ainsi que les services de jardinage et de bricolage. Les adeptes de repas équilibrés sont séduits par les paniers de saison et le pain de très bonne qualité.

De leur côté, La Française et le Comité d'entreprise ont mis en place un partenariat avec le réseau de **crèches inter-entreprises** Babilou-1001 crèches, permettant aux parents de jeunes enfants de bénéficier d'une place en crèche. Il est proposé aux salariés en CDI, ayant 1 an d'ancienneté, d'accéder à ce réseau, avec la possibilité d'obtenir une place à choisir près de son domicile ou de son lieu de travail. Mis en place à la rentrée 2013, ce partenariat donne accès à 20 berceaux par an pour l'accueil d'un enfant de moins de 3 ans jusqu'à son entrée à l'école. Un accès très apprécié au vu de la difficulté à obtenir une place en crèche en région parisienne.

renforcement d'actions en faveur de la reconnaissance du handicap ; développement de partenariats avec le secteur protégé ou associatif et les écoles/universités. Cette année, le CMNE a souhaité plus particulièrement sensibiliser ses managers au handicap : leur rôle est essentiel dans le recrutement et l'accompagnement d'une personne handicapée au sein d'une équipe. Trois vidéos de saynètes réalisées par des comédiens professionnels de *Théâtre à la carte jouées* sur un ton humoristique ont été proposées pour faire tomber les tabous sur les thèmes du recrutement, de l'intégration et de l'aménagement de poste.

Dans l'objectif de **sensibiliser ses salariés au handicap**, La Française est en relation avec l'Adapt et l'Agefiph au moins une fois par an dans le cadre d'opérations de sensibilisation ; elle a financé un partenariat avec l'association Tremplin⁷ dont le but est d'aider les entreprises à passer d'une volonté et d'une politique d'intégration en faveur des personnes

⁵ La liste des accords signés par les entités du Groupe CMNE est annexée à ce chapitre

⁶ Soutien psychologique anonyme par téléphone

⁷ La Française a renouvelé son partenariat avec l'association Tremplin qui soutient des jeunes étudiants en situation de handicap dans la poursuite de leurs études.

handicapées à une réalité d'accueil, de formation et d'insertion. La Française rencontre Tremplin tous les deux mois lors d'une animation organisée au sein des entreprises partenaires. Elle traite également régulièrement avec des ESAT dans le cadre de ses sensibilisations au handicap et dans le cadre de sa contribution à l'insertion professionnelle de travailleurs handicapés.

Autre exemple, dans le domaine du logement social. La Française propose aux collaborateurs, en complément des services dits ouverts, les services contingentés existants (prêts travaux et accession et logement locatif social). Une attention toute particulière est portée sur les jeunes, pour qui l'accès à un logement est difficile. L'aide Mobili-jeune et l'accès aux résidences temporaires des services Action Logement sont proposés aux étudiants en alternance ou en stage d'au moins 6 mois à leur arrivée dans le Groupe.

ENCOURAGER L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

Dans un monde marqué par le numérique, où le phénomène du digital connaît une accélération globale, le CMNE n'est pas en reste en faisant preuve d'innovation et de créativité : **deux Lab innovation** métier ont été lancés en 2016 sur les problématiques suivantes : un Lab Métier Crédit ou « *comment exploiter le mobile pour créer une nouvelle expérience utilisateur dans la gestion de ses crédits ?* » et un Lab Métier Ressources humaines « *comment identifier et recruter d'une nouvelle façon les talents de demain ?* » Il permet à des collaborateurs de participer activement et de l'intérieur à la transformation de leur entreprise.

Attentif aux engagements de ses collaborateurs au sein de la société civile, le CMNE propose à des collaborateurs volontaires :

- De solliciter un **congé solidaire** pour apporter leurs compétences dans des actions de terrain (soutien scolaire, formation pour adultes ou protection de la nature) dans le cadre d'un partenariat signé en 2010 avec l'ONG Planète Urgence⁸. À l'occasion du renouvellement annuel, le partenariat est étendu à l'ensemble des collaborateurs du périmètre Groupe CMNE : réseau France, Beobank, réseau entreprises, NEA et La Française ;
- D'accompagner une association dans le cadre de sa fondation d'entreprise par le **parrainage de dossiers** (ils suivent l'évolution du projet et en dressent le bilan) ou par le **mécénat de compétences** dans le cadre duquel ils apportent compétence, temps, savoirs... à la réalisation d'un projet associatif. Par exemple, dans le cadre d'un partenariat noué entre la Fondation CMNE et le réseau Étincelle, un module « La Banque et moi... » est animé par des formateurs et des directeurs de Caisse locale. Cette formation est adaptée spécifiquement au public de jeunes éloignés du marché de l'emploi, souvent en déshérence sociale et en recherche d'orientation professionnelle. La Française propose également un mécénat de compétence avec l'association SOS Sahel ;

- d'accueillir et de suivre individuellement un jeune diplômé de l'enseignement supérieur en difficulté d'insertion au travers d'un **Groupe Dynamique d'Embauche** du Réseau Alliances. Présent depuis sept ans dans ce réseau, près de 80 % des jeunes accompagnés par le CMNE ont trouvé un emploi.

Beobank encourage également l'engagement des collaborateurs en faveur de la communauté. Ainsi, chaque salarié a la possibilité d'effectuer une journée de bénévolat sur son temps de travail. Ces journées sont organisées individuellement, à plusieurs ou par département. En 2016, on citera également deux collectes (une de vêtements et une de jouets) au profit du refuge « Les Salanganes ». Ce refuge est un internat qui accueille des enfants et des adolescents de 3 à 18 ans et leur offre une thérapie familiale et individuelle pour permettre leur réintégration familiale. Mais aussi différentes participations sportives de soutien afin de récolter des fonds au profit de *United Fund for Belgium*, ou encore des ventes internes de chocolats au profit de la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques et de l'Escalpage, une ASBL⁹ qui bâtit des projets pour des enfants, adolescents et adultes atteints de déficiences physiques.

Autre forme de solidarité : la soirée **fun et solidaire** de La Française *Solinight* : 8 associations proposées par les salariés sont mises à l'honneur. Chacune d'elles présente au préalable ses valeurs et champs d'actions à l'ensemble des collaborateurs. Au cours de cette soirée, les salariés regroupés par équipe, relèvent 16 défis et challenges afin de défendre leur association favorite. L'objectif est de s'engager et de sensibiliser tout en s'amusant. En 2016, les vainqueurs sont : SOS Sahel et Le Carillon arrivés ex aequo.

⁸ Depuis 2010, le CMNE propose un partenariat congé solidaire avec Planète Urgence. Les missions se déroulent sur une période de 2 semaines, dans de nombreux pays du monde. Le salarié apporte le financement du billet d'avion et des éventuels vaccins et prend ces jours sur ses congés payés. Une déduction fiscale peut être demandée pour n'avoir que 30 % des frais restant à charge. Pour le reste de la mission (logement, nourriture, etc.), le Groupe CMNE prend en charge le coût auprès de Planète Urgence.

⁹ ASBL : Association à But non Lucratif

ENVIRONNEMENTAL

Le CMNE, du fait de son activité de services, a des impacts environnementaux limités. Néanmoins, des axes de progrès liés à son propre fonctionnement ont été identifiés et les démarches sont nombreuses au travers des plans d'actions établis suite à la réalisation de bilan de gaz à effet de serre, d'audit énergétique, ou lors de la définition des process du traitement des déchets... D'autres démarches sont en cours ou programmées pour 2017, notamment la mise en œuvre de plans de déplacements d'entreprise, ou encore le déploiement du télétravail.

UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE QUI S'EST STRUCTURÉE

Pour le CMNE, apporter une réponse aux défis écologiques actuels est un autre axe d'expression de sa responsabilité. À cette fin, il s'est engagé dans une démarche de structuration avec pour objectif de réduire son empreinte environnementale. Le premier **Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)** du réseau France a été réalisé en 2012. L'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -8,5 % a été atteint et dépassé. Le second BEGES publié fin décembre 2015, retient trois thématiques afin de poursuivre les efforts de réduction sur les postes significatifs du fonctionnement interne de l'entité, à savoir : l'énergie (-264,35 teqCO₂, réduction de 10 %), l'usage professionnel des véhicules (-125,50 teqCO₂, réduction de 9 %), la consommation de papier (12,07 teqCO₂, réduction de 9 %). L'ambition globale de réduction des émissions pour les trois années à venir est de -9,9 % soit **-401,92 teqCO₂**.

La responsabilité sociétale a aussi été mise en œuvre dans la **politique d'achat** qui passe en partie par les centres de métiers fournisseurs du Crédit Mutuel comme Euro Information, SOFEDIS, CM-CIC Services. Ce dernier, en charge de la logistique, intègre l'aspect RSE dans ses appels d'offre pour les fournisseurs de moyens généraux, avec un accent particulier sur le travail dissimulé et demande, à chaque revue de compte (*a minima* annuelle mais plutôt semestrielle) avec les prestataires, les actions entreprises dans le domaine de la RSE. Au sein d'Euro information qui gère notamment les achats de matériel (terminaux, monétique, libre-service bancaire, vidéo et téléphonie), le circuit du matériel est suivi de l'achat jusqu'au recyclage, la destruction et la récupération des déchets. Une politique d'achat est en cours d'écriture pour le Crédit Mutuel. Elle sera mise en place en 2017 et rendra plus lisible les pratiques RSE en matière d'achats.

Le **processus fournisseurs** du Crédit Mutuel fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 suivis et audités par l'AFAQ¹⁰. Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseur. Le service achat demande le rapport RSE afin de connaître la politique RSE du fournisseur. La sélection des prestataires ou fournisseurs externes effectuée par les directions et services du CMNE est encadrée par les dispositions réglementaires. Il est cependant à noter que dans le cadre de cette sélection, le réseau France a inclus dans la grille des critères génériques de sélection (respect des règles sociales, image et réputation du prestataire, proximité géographique...) un critère relatif à leur démarche RSE. Sans présenter de vulnérabilité particulière aux aléas du

changement climatique, le CMNE a commencé à déployer une expertise en matière de maîtrise des consommations énergétiques. Conscient des enjeux, il mène une réflexion sur l'application de la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit de l'Union Européenne dans le domaine du développement durable (loi DDADUE) instaurant l'obligation pour décembre 2015 d'un premier **audit énergétique** pour les grandes entreprises. Cet audit a été réalisé pour la CFCMNE sur un échantillon représentatif du parc immobilier, soit 5 sites centraux et 15 Caisses locales du réseau commercial, pour une surface totale étudiée de 23 345 m². Les énergies les plus utilisées sont l'électricité pour 1731 MWh et le gaz naturel pour 1419 MWh, respectivement pour 71 et 29 % des coûts énergétiques, soit une consommation globale en étude de 3 149 MWh. L'essentiel des consommations est généré par le chauffage pour 66 %, la bureautique pour 20 %, l'éclairage pour 8 % et la ventilation pour 3 %. Les principales actions préconisées concernent donc le chauffage (optimisation des régulations et remplacement de certaines chaudières), le bâti (isolation de parois et changement de fenêtres), la ventilation (programmation horaire des VMC¹¹) et l'éclairage (*relamping Led* de certains éclairages). Ces actions sont susceptibles de réduire les émissions de 71 tCO₂. Elles sont intégrées aux travaux et actions sur l'année 2017 comme des priorités liées à nos engagements éco responsables.

On note également l'étude des nouvelles versions de matériels réalisée par Euro Information (PC, imprimantes, scanners, copieurs) qui intègre depuis 2013 une approche RSE de consommation énergétique, un déploiement d'équipements de plus en plus économes en énergie (à titre d'exemple le nouveau poste Tiny référencé en 2016 a une consommation minimum de 1,2 kWh et maximum de 35 kWh (pour rappel le Lenovo M93t, modèle de 2015 consomme entre 11 et 35 kWh). Comme le Crédit Mutuel renouvelle annuellement environ 1/5 de son parc, cette démarche participe à la réduction de la consommation énergétique.

La Directive européenne relative à l'efficacité énergétique a été transposée en droit belge. Beobank va initier un audit énergétique sur ses deux bâtiments du siège au cours de l'année 2017. À noter que tout comme le CMNE, Beobank était déjà engagée dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et avait mené un audit volontaire sur un de ses sites dès 2008.

¹⁰ Dernier audit surveillance : juin 2016, le prochain audit de renouvellement aura lieu en juin 2017
¹¹ VMC : Ventilations Mécaniques Contrôlées

RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE RESSOURCES

Le système linéaire de notre économie, extraire, fabriquer, consommer, jeter, a atteint ses limites. Un décret précise les obligations de tri du papier, des métaux, des plastiques, du verre et du bois en entreprise (Décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets).

Le CMNE encourage la mise en place de comportements responsables en matière de consommation d'énergie ou de papier. **La dématérialisation** des relevés de comptes, la diffusion de documents via Internet, le développement de la gestion électronique des documents (GED), la signature électronique des documents (SED), l'impression de supports internes de communication sur du papier recyclé, l'utilisation de plus en plus forte des solutions via le web ou le smartphone sont autant d'exemples de comportements plus écologiques.

Pour favoriser les comportements respectueux de l'environnement au sein du CMNE et présenter les engagements de l'entreprise et ceux des collaborateurs, un **portail Développement Durable** est proposé dans l'Intranet des collaborateurs et des administrateurs du réseau France dans lequel sont publiés des actualités, les actions qui sont menées et un espace éco-gestes.

La gestion des déchets est au cœur du défi de la transition énergétique et du développement de l'économie circulaire. Le tri constitue la première étape dans le processus de réduction et de transformation des déchets. Depuis 2007, le CMNE est un partenaire d'Elise¹², référence en matière de collecte et de **recyclage du papier** et en 2015, Elise est devenue le fournisseur unique du CMNE pour une meilleure gestion.

Début 2015, le **traitement des déchets** a fait l'objet de décisions significatives modifiant leur traitement et favorisant le recyclage, dont la mise en place de sacs distincts pour le papier et les DIB¹³, le tri des gobelets et des piles. Une visite qualité sur chaque site permet de s'assurer que ce tri est bien réalisé tant par les collaborateurs que par l'entreprise de nettoyage (fiche qualité par site). Des réunions mensuelles de suivi des tonnages de déchets sont programmées et de nouvelles procédures de collecte sélective ont été actées. Un premier résultat probant est à noter : une baisse de 65 % des déchets DIB en 2015 par rapport à 2014. La sensibilisation faite auprès des collaborateurs du réseau France a également porté ses fruits : une augmentation du tri papier 135 887 kg (131 891 kg en 2015) et des cartons 29 962 kg (19 401 kg en 2015).

Chez NEA, plusieurs mesures sont mises en application en partenariat avec Cèdre, une société solidaire de valorisation des déchets en Île-de-France. Cèdre assure la collecte, le tri et le traitement des déchets. Un programme de recyclage a été signé en juin en partenariat avec Cèdre, qui emploie des handicapés en réinsertion (recyclage du papier, gobelets et bouteilles en plastique, canettes...).

¹² ELISE : Entreprise Locale d'Initiatives au Service de l'Environnement

¹³ DIB : Déchet Industriel Banal

¹⁴ Label écodynamique : <http://chefchezsoi.be/eco.php>

Un programme spécial a été mis en place lors du **cleaning day** qui a précédé le réaménagement des locaux suite à la nouvelle organisation : mise à disposition de bacs où tous les collaborateurs déposent les documents papiers non conservés pour être recyclés.

Par ailleurs, les activités du CMNE étant exclusivement sur le territoire européen, le CMNE n'est pas concerné par des contraintes d'approvisionnement en eau. Néanmoins et afin de réduire la **consommation d'eau**, des dispositifs sont mis en œuvre au sein de nos entités : chez Beobank, une surveillance mensuelle de la consommation est en place pour le siège et les bureaux. Depuis 2015, le CMNE dispose d'un relevé non plus annuel mais trimestriel assurant un meilleur suivi des consommations.

Les mesures en faveur de la lutte contre le **gaspillage alimentaire** n'impactent pas directement les activités du CMNE. Toutefois, lors de l'organisation des grands événements (convention, soirée des vœux...), il est attentif au choix des traiteurs :

- Depuis maintenant 4 ans, un de ses traiteurs est certifié *Qualitraiteur* par le bureau de contrôle Veritas. Dans le cadre de sa démarche RSE, il a signé une convention contre le gaspillage alimentaire avec une banque alimentaire régionale : les Restos du Cœur de Lille. Il s'engage à faire don des reliquats des réceptions organisées afin qu'ils soient redistribués aux plus démunis. Un de nos prestataires est par ailleurs labellisé entreprise écodynamique¹⁴, une particularité concerne la vaisselle utilisée, elle est fabriquée en résidu de canne à sucre (assiettes et couverts).
- Chez Beobank, Sodexo le gérant du restaurant d'entreprise situé au siège de La Plaine, a développé un plan d'actions sur ses 200 restaurants dont celui de Beobank, qui leur permet de réduire le gaspillage alimentaire de 600 tonnes sur base annuelle. Ce programme a été mis en place chez Beobank en 2014. À noter également un accord avec Foodlovers qui, en partenariat avec l'association Maison'elle, prévoit la redistribution des repas non consommés lors des événements.

Conformément aux obligations découlant du décret 2016-288 du 10 mars 2016, la gestion des **déchets électriques et électroniques** est réalisée par EIS, filiale du Groupe Crédit Mutuel. Elle réalise pour le compte d'Euro Information les prestations d'installations et de maintenance du matériel informatique. L'activité broke continue à évoluer afin de la rendre de plus en plus importante et éviter au maximum la destruction de matériel. Pour le renouvellement du matériel, les écolabels sont désormais priorités.

OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS

Attaché au devenir de ses territoires et de la planète, le Groupe CMNE mène des actions très concrètes auprès de ses collaborateurs pour optimiser leurs déplacements. Les collaborateurs ont ainsi à leur disposition plusieurs solutions pour organiser et participer à une réunion à distance : conférence téléphonique par Skype, live meeting avec option possible roundtable, visioconférence...

Dans le cadre du plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les **flottes automobiles** sont également revues avec des critères de plus en plus restrictifs notamment la réduction du taux de CO₂ des véhicules (moindres cylindrées et véhicules hybrides) : celui-ci a baissé de 27 gCO₂/km en trois ans. D'autres dispositifs sont déployés dans un but de réduction des émissions de GES, tels que le plan de déplacement d'entreprise ou encore le télétravail.

Au CMNE, le **Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE)** est phasé en deux temps. Le périmètre est celui des Services Fédéraux, mais les actions seront pour la plupart accessibles à l'ensemble des salariés. La raison de ce choix de déploiement en deux phases est liée en grande partie aux changements importants qu'a connus Lille en 2016 avec le Plan de Déplacements Urbain. Un certain nombre d'actions est d'ores et déjà mis en œuvre, à la lumière d'indicateurs relatifs à la flotte automobile. Le questionnaire et la géolocalisation du domicile des collaborateurs interviendront début 2017 pour affiner le plan d'actions. La promotion des transports en commun en fera partie, par exemple avec l'action *Tester le TER gratuitement* sur 2017.

Chez Beobank, il s'agit d'un exercice triennal. Le prochain PDE est prévu en 2017. Le plan actuel contient les résultats 2014 ainsi qu'un plan d'actions notamment basé sur les suggestions formulées par le personnel du siège social. En 2015, la banque a conclu une convention Tiers Payant avec la SNCB¹⁵ favorisant le recours à un abonnement annuel en train pour les déplacements domicile/travail.

Au niveau du choix des véhicules de société, l'écoscore est pris en compte pour réduire l'impact environnemental de l'usage de véhicules. En 2016, dans le cadre du projet de relocalisation du siège social, une attention particulière est accordée à un emplacement à proximité des gares ferroviaires et de l'offre du réseau des autres modes de transport en commun. En concertation avec les partenaires sociaux, une procédure de télétravail a été élaborée dont les avantages profitent tant aux collaborateurs (bien-être) qu'à la banque (moins de coûts des déplacements/gain de productivité) et à l'environnement (moins de déplacements, moins de pollution).

Chez La Française, le recours au **télétravail** a été initié et après une phase test en 2015, fort a été de constater que le télétravail est un vecteur d'équilibre et de bien être pour les collaborateurs mais également d'efficacité et de productivité pour l'entreprise. Aussi, La Française a-t-elle décidé d'inscrire le télétravail régulier dans sa politique de développement des ressources humaines. L'accord signé précise l'organisation du télétravail régulier, à raison d'un jour par semaine, pour les métiers qui s'y prêtent, tout en maintenant la possibilité d'avoir recours au télétravail exceptionnel.

Au CMNE, une trentaine de collaborateurs expérimente également le télétravail à raison d'un jour par semaine. L'objectif est de mesurer les bénéfices du télétravail pour l'entreprise et pour les salariés mais aussi d'identifier les éventuelles limites et contraintes. Au-delà de l'intérêt qu'il peut présenter en termes de qualité de vie au travail, cette expérimentation permettra également une appropriation et une diffusion plus aisée des nouvelles technologies au sein de l'entreprise (visio-conférence, Skype™ etc.). Elle offrira aux managers l'opportunité d'être innovants dans leurs pratiques managériales en s'adaptant à cette nouvelle forme de relation de travail.

Lors de la **Semaine Européenne de la Mobilité**, WayzUp, le co-voiturage domicile travail, a été mis à l'honneur au sein de La Française afin de proposer une solution plus économique et écologique aux trajets du quotidien. Cette nouvelle entreprise était déjà venue au printemps présenter ses services aux salariés du Groupe : 7 000 personnes inscrites en Ile-de-France proposent leur trajet domicile-travail sur l'application. Ils participent ainsi à la décongestion des routes de la région tout en réduisant leurs émissions de CO₂.

Pour NEA, de par la localisation de la société et des partenaires, les trajets domicile/travail des salariés et les déplacements professionnels sont majoritairement effectués en transports en commun. De plus, la visio ou les conférences téléphoniques pour les réunions entre Bruxelles, Paris, Lille, et Strasbourg sont privilégiées afin de limiter des déplacements trop fréquents.

¹⁵ SNCB : Société nationale des chemins de fer belges

PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

À l'issue de l'exercice clos au 31 décembre 2016 et conformément à l'article 173 IV de la loi de transition énergétique¹⁶, La Française et NEA communiqueront, dans les délais impartis, aux assurés et dans leur rapport annuel, sur les modalités de prise en compte des enjeux ESG (Environnement, Social, et bonne Gouvernance) dans leur politique d'investissement, et notamment, dans le cadre du volet « Environnement » sur la mesure des émissions de gaz à effet de serre des actifs en portefeuille. Les sociétés expliqueront aussi les modalités de droits de vote attachés aux instruments financiers. D'ores et déjà, le CMNE a mis en œuvre certaines dispositions :

- Les préoccupations environnementales sont prises en compte lors des financements de projets d'investissement (notamment politiques sectorielles) ;
- Dans le cadre de l'activité banque de détail et plus particulièrement du crédit à l'habitat, des produits spécifiques en dehors des éco-prêts à taux zéro, sont proposés tels que des crédits économie d'énergie court et long terme ;
- Les effets des changements climatiques sont intégrés dans les analyses de risques opérationnels (accident, événement naturel ou accidentel majeur, défaillance logistique majeure) ; ils peuvent avoir notamment pour conséquence d'augmenter la survenance et/ou la gravité du risque d'inondation (impact sur les cartographies de risques opérationnels) ;
- La Française Real Estate Managers poursuit ses acquisitions immobilières en restant attentive à l'existence des certifications et des labels et en s'appuyant sur des audits de due diligence réalisés par des tiers utilisant l'outil d'évaluation environnementale et sociale développé en interne par La Française : le DIAGTECH. Avec cette méthodologie innovante, les certifications et les labels prennent bien évidemment une part importante pour la décision d'investissement mais de la même manière que d'autres critères qu'ils soient environnementaux ou sociaux. La Française, pour le compte de son OPCI LFP Immo SR a financé le premier bâtiment tertiaire de France à énergie positive et en autoconsommation ;
- Au niveau national, la Direction des risques établira (à compter de l'arrêté du 31/12/16) un reporting trimestriel consolidé sur les expositions sur les secteurs polluants (activités minières générales, extraction de houille et de lignite, charbon, commerce de détail de charbons). Par ailleurs afin d'optimiser ce dispositif, une cartographie des risques opérationnels sur le risque climatique est en cours d'élaboration. L'objectif est de faire un état des lieux pour déterminer l'impact du risque climatique sur l'activité et d'identifier des mesures de protection.

En termes de **politiques sectorielles**, le CMNE s'inscrit dans une démarche globale du Groupe Crédit Mutuel et prend en compte les alertes qui sont émises par la direction des risques du Groupe sur certains secteurs ou contreparties. Il opère également une veille attentive de ses investissements et contreparties partenaires. Le but de ces politiques sectorielles est de préciser les principes et règles d'intervention généraux concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés en cohérence avec la politique RSE, à savoir : centrales thermiques au charbon, défense, énergie nucléaire civile, secteur minier. Elles pourront faire l'objet de révision chaque fois que le Groupe le jugera nécessaire.

Du côté de la gestion d'actifs, La Française exclut de ses investissements les sociétés impliquées dans les mines antipersonnel et les armes à sous-munition. La liste de ces sociétés est régulièrement mise à jour par Sustainalytics. Dans le cadre de sa stratégie avancée d'investissement, La Française accorde une importance particulière au critère de gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit.

La Française a mené plusieurs projets en vue de répondre aux exigences de l'article 173, lequel vise à renforcer le dispositif existant sur la démarche RSE des investisseurs institutionnels¹⁷ en France. La Française s'est ainsi dotée d'outils internes permettant de calculer l'empreinte carbone de **tous ses portefeuilles actions et près du tiers des actifs immobiliers en gestion**. On citera à titre d'illustration : constitution d'un club investisseurs *Zero Carbon* un an après la création du fonds *Zero Carbon* ; participation à une compétition portant sur **le meilleur reporting extra-financier** organisé par le *think-tank* multi-acteurs *2° Investing initiative* qui a permis de tester diverses approches de l'évaluation du positionnement d'un portefeuille au regard d'indicateurs comme l'empreinte carbone ou des scénarii 2° développés par l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie).

Au niveau des investissements, ACMN Vie a soutenu l'initiative **Tera Neva** qui a pour but de mobiliser les institutionnels français pour la lutte contre le réchauffement climatique lors de l'organisation de la COP21 à Paris. ACMN Vie a participé à ce projet de la Banque Européenne d'Investissement, en affichant sa volonté de réduire l'impact de son portefeuille sur le changement climatique et son engagement pour favoriser la transition énergétique. ACMN Vie a investi sur un produit structuré indexé sur le SOLCARE index (*Ethical Europe Climate Care Index*) de maturité 2029.

¹⁶ Il s'agit de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dont l'entrée en vigueur est fixée au 31 décembre 2016, complétée par le décret d'application n°2015-1850 du 29 décembre 2015.

¹⁷ En ce qui concerne le Groupe Crédit Mutuel, les acteurs impactés par l'article 173 de la loi TEE sont notamment les entreprises d'assurance et de réassurance régies par le code des assurances, et les sociétés d'investissement à capital variable.

SOCIÉTAL

Le CMNE est une banque mutualiste et le mutualisme se définit par trois éléments : un mode de gestion différent, un ancrage territorial et un engagement sociétal. Les deux derniers particulièrement, induisent une implication dans la vie locale. Ces valeurs fondatrices font du CMNE un acteur « concerné » par ce qui se passe autour de lui et soucieux d'influer sur son environnement là où il le peut et selon ses moyens, tout en restant dans son rôle. Il ne s'agit pas de se substituer aux pouvoirs publics mais bien de jouer une complémentarité dans l'intérêt général. L'implication dans la vie locale, c'est aussi un engagement RSE que l'entreprise a pris avec fermeté.

C'est notamment de favoriser l'inclusion sociale en facilitant le crédit, d'être un acteur du micro crédit, de proposer des produits d'épargne solidaire à nos sociétaires clients, de soutenir des projets à travers nos fondations d'entreprise.

UNE BANQUE DE PROXIMITÉ AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

Banque de proximité, le **maillage territorial** des implantations des différents guichets bancaires du CMNE reste diversifié et se renforce. Il propose ses produits et services dans 543 points de contacts en France et en Belgique, mais également dans des centres d'affaires et pro centres dédiés aux entreprises.

Bien présent dans les zones péri-urbaines, le CMNE n'a délaissé aucune zone d'habitation. Ainsi, en 2016, 25,20 % de ses implantations sont localisées en zone rurale (en intégrant les communes de moins de 5.000 habitants¹⁸) et un quart des **zones franches urbaines** est desservi par une enseigne Crédit Mutuel.

Son ancrage local, sa stratégie clairement tournée vers la banque de détail, sa gestion coopérative prudente et sa solidité financière ont permis notamment de développer les **crédits aux professionnels** dont l'encours s'élève à 1,9 milliard pour le réseau France (crédits d'investissement et de fonctionnement). Véritable soutien du tissu économique local, le CMNE participe activement à la vie des territoires et des bassins d'emploi. On notera également qu'en 2016, le réseau France et le pôle Entreprises représentent environ 64 % des encours de crédit à la clientèle du Groupe.

Le Crédit Mutuel, 2^{ème} banque de l'agriculture en France, accompagne 110 000 exploitants à chacune des étapes de la vie de leur exploitation, de l'installation à la transmission. **Partenaire majeur de l'agriculture** sur la région Hauts-de-France et les départements de la Marne et des Ardennes pour la région Grand Est, le CMNE avec 41 % de parts de marché sur l'encours agricole régional, a notamment proposé en 2016 un plan d'aide pour ses clients agriculteurs. La première de ces mesures est la mise en place d'un prêt de fonds de roulement, afin de soutenir la trésorerie : 30 millions d'euros au taux de 0,5 % sont mobilisés. La seconde concerne le démarrage de la campagne 2017, qui doit se faire dans les meilleures conditions : les crédits de campagne bénéficient de conditions exceptionnelles : 1,50 % avec une mise en œuvre conjointe avec les coopératives et négoces régionaux.

À l'initiative de clients institutionnels et en partenariat avec ACOFI, La Française Inflexion Point a lancé il y a un an une initiative originale autour de la promotion de l'emploi durable. Sous la forme d'un fonds dédié, **LFIP Actions France Emploi Durable**, le projet au cœur de la création de ce fonds repose sur la conviction que les performances sociales et financières, loin d'être antinomiques, sont au contraire indissociables à long terme pour les entreprises quel que soit leur secteur d'activité. Les enjeux de rentabilité, d'innovation et d'adaptation sous-jacents se font d'autant plus pressants à un moment charnière où le départ de la génération des baby-boomers, la tertiarisation de l'économie et l'explosion des nouvelles technologies, obligent les entreprises à repenser leurs modes de fonctionnement. Ainsi le fonds investit dans tous les secteurs d'activité qu'ils soient dans une dynamique de création d'emploi (applications des nouvelles technologies, santé, service à la personne, etc.) ou au contraire d'attrition des besoins en capital humain. Il sélectionne les entreprises les plus à même de créer de l'emploi, ou au moins de montrer leur capacité à le préserver ou le faire évoluer et générer une qualité d'emploi, gage de sa durabilité et de son adaptabilité.

Le CMNE a quant à lui lancé un fonds dédié de Private Equity qui interviendra en co-investissement principalement avec 2 fonds Siparex, l'un est orienté sur l'**impact sociétal et environnemental**, le second vers le domaine **numérique**. La spécificité du fonds CMNE est de limiter les prises de participation dans des sociétés ancrées sur notre territoire y compris la Belgique.

Le réseau **Initiative France**, premier réseau associatif de financement de créateurs et de repreneurs d'entreprise, fait naître quelques 40 entreprises par jour. Soucieux de participer au développement économique local, le CMNE en est un partenaire historique : il accorde au Réseau Initiative des subventions pour l'octroi de prêts d'honneur aux créateurs et repreneurs d'entreprise. En plus de cette aide financière, les collaborateurs de ses Espaces Conseil Professionnels (ECP), sont également acteurs des différentes plateformes Initiative. Ils participent aux comités d'agrément qui étudient les dossiers et décident ou non de soutenir et financer un créateur. Ses conseillers clientèle professionnelle apportent ainsi leur expertise du crédit, leur connaissance du tissu économique, leur expérience professionnelle et personnelle.

¹⁸ Base cartographique mise en œuvre par la Datar en octobre 2012

UNE OFFRE DE PRODUITS RESPONSABLES

Que les clients souhaitent soutenir une association, rénover leur maison ou épargner solidaire, l'ensemble des filiales du Groupe CMNE les accompagne dans leur choix de solutions adapté à leur souhait, pour épargner et investir différemment.

- **Épargne pour les autres**, deux produits : le Livret d'Épargne pour les Autres, un livret solidaire qui permet aux clients de reverser tout ou partie de leurs intérêts à une association humanitaire. Les clients choisissent la ou les associations bénéficiaires : Ludopital, le Secours Populaire, l'Association Petits Princes, le Secours Catholique, Habitat Humanisme... Le Livret pour les autres associations a été décliné sur le même principe pour les associations clientes du CMNE ;
- **Livret Sociétaire**, une solution d'épargne exclusivement réservée aux sociétaires qui récompense leur fidélité, ainsi qu'un Livret Sociétaire OBNI réservé aux sociétaires des Organismes à But Non Lucratif ;
- **Crédits d'économie d'énergie et Eco PTZ**, produits spécifiques pour financer les projets environnementaux. En 2016, on comptait un encours de 7,9 millions d'euros pour les CREDINERGIE et 20,4 millions d'euros pour les ECOPTZ ;
- **Eco Crédit** (sans bonification d'intérêts), produit proposé par Beobank à un taux avantageux pour les clients qui souhaitent investir dans des projets visant à limiter la consommation d'énergie (production d'eau chaude par le biais de l'énergie solaire, panneau photovoltaïque, pompe à chaleur...). Un peu plus de 180 prêts ont été accordés cette année pour un montant moyen de 7 600 euros.

Les Assurances du Crédit Mutuel sont membre fondateur de l'association **Optique Solidaire**¹⁹ avec des partenaires ophtalmologues, des opticiens, des fabricants de verres et de montures et d'autres assureurs complémentaires santé ; le CMNE participe à ce projet pour permettre à des personnes de plus de 45 ans et à faibles revenus, détenteurs d'une couverture Assurance Complémentaire Santé, de bénéficier d'un équipement optique made in France de qualité sans aucun reste à charge.

En tant qu'acteur responsable et par une approche de long terme, La Française intègre les défis de demain pour forcer ses convictions d'aujourd'hui. Ses convictions se retrouvent dans sa philosophie de gestion. Convaincue par le fait que la durabilité est source de performance, elle applique ce principe à différentes expertises. Côté Immobilier, elle est un acteur

¹⁹ Pour plus de renseignements sur l'association : www.optiquesolidaire.fr

²⁰ SAI : Stratégie Avancée d'Investissement

²¹ ISR : Investissement Socialement Responsable

leader en matière d'immobilier durable et responsable. Elle est membre fondateur de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) et signataire de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés. Côté valeurs mobilières grâce à son partenariat stratégique avec IPCM, le principe de gestion SAI²⁰ est appliqué sur différentes classes d'actifs. Au-delà d'une simple analyse ISR²¹ cette approche prend en compte l'analyse de l'adéquation des stratégies des entreprises aux évolutions des grandes tendances de ce monde et mesure leur adaptabilité et leur capacité d'innovation. Côté Financement de l'économie, elle propose notamment des investissements répondant au besoin de financement de la transition énergétique.

NewAlpha, filiale de La Française, est dédiée à l'incubation et à la prise de participations dans l'objectif de valoriser **l'innovation entrepreneuriale** dans la finance et la gestion d'actifs. Il a lancé fin 2015 le premier fonds français de Venture Capital dédié aux Fintech. En investissant 2,5 millions d'euros dans Unilend, une plateforme collaborative de prêts-emprunts, le fonds réalise son troisième investissement sur un secteur très porteur et apporte à la société les moyens d'engager une nouvelle phase de son développement.

Lors de la semaine de la Finance Responsable, La Française a organisé des événements en lien avec la thématique et sensibilisé ses collaborateurs et autres partenaires : des petits déjeuners thématiques autour de *Zero Carbon* animés par les spécialistes de La Française pour les partenaires institutionnels, une conférence à destination du grand public sur le thème de *La finance Responsable, autrement*, un article dédié au leg responsable dans la lettre aux particuliers à destination de la clientèle privée.

La 9^{ème} édition du mois de l'**Économie Sociale et Solidaire** (ESS) est l'occasion de revenir sur les principes et les valeurs de cette économie innovante, qui parvient à concilier activité économique et utilité sociale. Afin de faire découvrir au plus grand nombre les initiatives innovantes de l'ESS, les Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) et le Conseil National des CRESS (CNCRESS) organisent chaque année, le mois de l'Économie Sociale et Solidaire. Acteur de cet événement, le CMNE a organisé une conférence petit-déjeuner sur le thème *Réalité virtuelle : évolution de la technologie et perspectives futures*.

SOLIDARITÉ, MÉCÉNAT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

En complément de l'offre classique bancaire, le CMNE intervient pour la création d'activité et d'emploi financée par le **microcrédit professionnel intermédié** à travers les réseaux France active et Initiative France ainsi que les financements dans le cadre du dispositif Nacre. Les données chiffrées globalisées sont fournies par les principaux partenaires pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel. Elles sont publiées dans le rapport annuel du Groupe Crédit Mutuel.

Dispositif à la croisée entre développement économique, inclusion bancaire et insertion professionnelle et sociale, le microcrédit solidaire a été instauré par la loi dite loi Borloo en 2005. La même année, il est arrivé dans le Nord porté par le CMNE. Il y a maintenant 11 ans que le CMNE s'investit dans des aspects plus sociaux et a établi un partenariat avec la caisse des dépôts et consignations. C'est là qu'a été créée la caisse solidaire du CMNE qui gère exclusivement du **microcrédit personnel accompagné**. 80 % des dossiers ont trait à la mobilité, achat d'un véhicule ou passage du permis de conduire ; entre 10 et 5 % au logement, au mobilier, à l'électroménager et 5 % à la formation et l'insertion. Au cours d'une année, 750 à 800 dossiers sur les sept départements sont analysés et 50 à 60 % sont acceptés.

Acteur de proximité, le Groupe CMNE joue un véritable rôle sur ses territoires et encourage les acteurs qui le font vivre. Il soutient des projets d'intérêt général innovants et structurants pour soutenir son développement.

La Fondation d'entreprise Crédit Mutuel Nord Europe²² est née de la volonté de l'entreprise de structurer les actions culturelles et solidaires qu'elle a toujours menées. Elle a à cœur d'agir sur l'ensemble de son territoire et de rester fidèle aux valeurs qu'elle incarne. Chaque année, elle accompagne une soixantaine de projets porteurs de sens. Sa mission se décline en trois axes d'intervention : la culture et la formation ; la lutte contre les exclusions ; et l'esprit d'entreprendre. Les opérations phares de la Fondation en 2016 sont :

- Le mécénat principal de l'exposition Modigliani au LaM²³. À cette occasion, la Fondation a organisé pour les collaborateurs des visites guidées et un vernissage à destination des salariés du CMNE et de leurs enfants ;
- L'accompagnement du programme PEI de Sciences Po Lille pour encourager les jeunes de conditions modestes à faire des études supérieures ;
- Le soutien à l'association QUANTA pour l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap psychique ;
- Le soutien à EPA Nord Pas-de-Calais et Picardie pour stimuler l'esprit d'entreprendre chez les jeunes ;
- La mise en place d'un vote en faveur de projets solidaires soutenus par la Fondation. A la clé, un prix « coup de cœur des collaborateurs » remis à l'association Les Clowns de l'Espoir et un prix du public attribué à l'association Les Blouses Roses.

Dans le cadre du concours **talents BGE Hauts de France**, le CMNE a parrainé un jeune entrepreneur dans la catégorie *Prix économie sociale et solidaire* : Le Buffet Engagé. Loin d'être un simple lieu de restauration, le Buffet Engagé est une entreprise s'inscrivant dans une démarche de développement local, de création d'emplois, de promotion de la culture et de développement du lien social... « Talents » s'inscrit dans le cadre du programme régional de création et transmission d'entreprise (PRCTE) initié par la région Hauts-de-France et visant un accès égal à tous pour l'initiative.

Partout en France, **la Fondation Crédit Mutuel pour la Lecture** fait lire et écrire des milliers d'écoliers et collégiens, grâce au programme *Lire la Ville*. Dans la région Nord-Pas de Calais, ce sont chaque année des dizaines de classes qui obtiennent le soutien de la fondation. Les enfants scolarisés dans ces établissements classés réseau d'éducation prioritaire renforcé peuvent ainsi « sortir des murs » et mener un projet original qui peut mêler lecture, écriture, théâtre... Le comité de sélection pour la région Nord-Pas de Calais a retenu une dizaine de projets permettant à 1 500 élèves de bénéficier de ce dispositif. Par ailleurs, depuis plus de 10 ans, la fondation soutient le *prix des Incorruptibles* qui a pour mission de faire lire les jeunes dans une démarche aussi ludique que pédagogique. C'est dans ce cadre que le CMNE encourage l'adhésion d'une dizaine de structures parascolaires de zones sensibles à l'association des Incorruptibles, et leur fait don d'un kit de livres à destination des enfants de niveau CP.

Les actions de mécénat culturel chez ACMN VIE accompagnent de jeunes artistes et les aident à se faire connaître. De nombreuses œuvres sont exposées dans leurs locaux, dont quelques-unes ont été acquises par la société ou par des collaborateurs à titre personnel – notamment des œuvres du sculpteur Boldi et du peintre Marc Ash. En 2016, ACMN VIE a exposé les œuvres de la photographe Leïla Garfield.

Par le biais de **fonds de partage**, La Française soutient l'ICM (Institut du Cerveau et de la moelle épinière) et AIDES. À ce titre, l'ICM a reçu un chèque de plus de 35 000 euros. « Comprendre et traiter les maladies et les traumatismes du système nerveux constituent un enjeu majeur à l'échelle mondiale pour le XXI^{ème} siècle. Aujourd'hui, la médecine soulage... Demain, il faut prévenir, guérir et réparer ». C'est la mission que s'est donné l'ICM, centre de recherche de dimension internationale, qui réunit sur un même site au cœur de l'hôpital La Pitié-Salpêtrière à Paris, malades, médecins et chercheurs. Le CMNE et La Française soutiennent ainsi la recherche médicale au travers de la SCPI de thématique santé Pierval Santé. Ainsi le CMNE fait un don à l'ICM de 0,50 % de la collecte annuelle de Pierval Santé réalisée par son réseau. La Française quant à elle abonde à hauteur de 0,20 % de cette même collecte. Le chèque remis à l'ICM se rapporte ainsi à la collecte réalisée sur Pierval Santé auprès du réseau CMNE en 2014 et 2015.

²² Le rapport annuel de la fondation CMNE est disponible sur le site <http://fondation.cmne.fr>

²³ Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut (LaM)

LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le Crédit Mutuel est à l'écoute, non seulement de ses sociétaires et clients, mais également de nombreuses parties prenantes au premier rang desquelles figurent ses régulateurs, les organismes professionnels auxquels il appartient, les acteurs du contrôle, qu'ils soient internes ou externes, obligatoires ou sollicités.

<p>PARTIES PRENANTES INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sociétaires - Clients/administrateurs • Fédérations régionales • Salariés • Direction & management • Filiales et sociétés communes de moyen 	<p>PARTIES PRENANTES COMMERCIALES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clients • Fournisseurs • Sous-traitants • Partenaires commerciaux • Concurrents
<p>PARTIES PRENANTES SECTORIELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relations de place • Pouvoirs publics • Autorités de contrôle/régulation • Agences de notation 	<p>PARTIES PRENANTES SOCIÉTALES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institutions coopératives • Associations/ONG • Médias • Société civile/parlement

Au-delà de ces interlocuteurs, dans un groupe non centralisé, d'autres intervenants peuvent apparaître, en fonction des stratégies et partenariats de chacune des entités du Groupe. Afin de mieux identifier ces parties prenantes, le Groupe a initié en 2017 une démarche de recensement.

La préparation, la rédaction et l'illustration de ce rapport requièrent chaque année le concours et l'engagement de nombreux collaborateurs au sein du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe. Un travail d'équipe, car chacun dans notre métier et à notre niveau, nous pouvons contribuer à améliorer l'impact de nos activités sur le monde qui nous entoure.

Le Groupe Crédit Mutuel considère la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) comme une façon de réaffirmer son identité et de renforcer sa différence coopérative. Conscient des enjeux sociétaux, il s'est engagé très tôt dans la production d'indicateurs RSE afin de mieux identifier les comportements et contributions de nos établissements à notre société et d'en rendre compte. Chaque entité coopérative ou filiale a pu bien sûr, en fonction de son histoire, de son implantation territoriale et de ses partenaires, définir ses propres orientations RSE stratégiques.

La méthodologie de mesure et de reporting qui couvre l'ensemble du périmètre bancassurance du Groupe, est actualisée régulièrement par un groupe de travail national sur la RSE réunissant les différentes fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du Groupe, dont le Crédit Mutuel Nord Europe. Le Groupe national se réunit au minimum six fois par an et permet aux différentes entités de mettre en commun les initiatives internes, les bonnes pratiques et de réfléchir sur la mise en œuvre de la RSE dans les entreprises. Dans ce cadre, des échanges avec les parties prenantes et les autres banques coopératives ont aussi permis de définir un socle commun d'indicateurs.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie de reporting retenue, fruit d'un travail collectif, organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux contributeurs du CMNE et de ses filiales participant au reporting, et peut solliciter différents experts métiers. Elle formalise la piste d'audit pour les vérifications internes et externes. Au final, c'est un outil commun de collecte à l'ensemble du CMNE qui est mis en œuvre annuellement. La collecte comporte au total plus de 260 items régulièrement revus permettant de renseigner les 42 informations réclamées par l'article 225 de la loi Grenelle II mais aussi de nombreux indicateurs complémentaires sur la vie coopérative et démocratique du Groupe.

Au sein du CMNE, une cinquantaine de contributeurs sont concernés et mobilisés par la RSE plus particulièrement par les actions mises en place au sein des différentes filières métiers mais également pour les travaux de reporting. Il est difficile de chiffrer précisément les moyens mis en œuvre car la RSE est une responsabilité transversale et peut concerner de nombreux collaborateurs de manière partielle ou temporaire. La mobilisation des différents niveaux de contribution au sein du CMNE a été facilitée par la mise en place d'outils de reporting, l'organisation de réunions spécifiques avec la présence ponctuelle des OTI²⁴, la mise en place d'un portail dédié « Développement durable » dans l'intranet des collaborateurs et des administrateurs. Représentants les 1 003 578 clients-sociétaires premiers destinataires des engagements du CMNE, ses 1 525 administrateurs sont également les premiers porte-parole des attentes de la société. Conscient de cette richesse, le CMNE s'applique à en développer la vitalité, la diversité et la participation active.

Les informations publiées reflètent la volonté de meilleure connaissance et de transparence du CMNE. Les informations qualitatives décrivent ou illustrent les actions ou les engagements pris par tout ou partie des entités du CMNE et témoignent de son engagement continu en matière de responsabilité sociétale. Les indicateurs quantitatifs apprécient l'évolution des informations. Dès 2012, plusieurs indicateurs ont fait l'objet d'une vérification de leur fiabilité par l'OTI afin d'attester de leur présence et de leur conformité aux obligations réglementaires. Au total, 30 indicateurs quantitatifs et une dizaine d'indicateurs qualitatifs font l'objet d'une revue de la publication, d'un audit des données (sur site ou à distance) sur la base de revue analytique, de tests substantiels par échantillon, de comparaison avec des ratios de performance sectoriels, d'entretiens et d'un rapport d'assurance comprenant l'attestation de présence et l'avis sur la sincérité par le commissaire aux comptes choisi comme OTI, en l'occurrence le cabinet Mazars.

La collecte des données 2016 a été annoncée dès l'automne afin de mobiliser l'ensemble des filières métiers concernées, d'organiser les paliers de remontées d'information et les contrôles de cohérence. Cette collecte a fait l'objet d'une réunion d'ouverture en présence d'un représentant du cabinet Mazars qui a présenté les conclusions du rapport de vérification 2015, les axes de fiabilisation pour les travaux extra-financiers 2016 et un point sur les évolutions réglementaires à venir. La collecte a été décomposée en recherche d'informations qualitatives puis quantitatives. Par rapport à l'exercice précédent, les nouvelles informations collectées visent en particulier à mettre l'accent sur la mise en œuvre des dispositions de l'article 173 de la loi de transition énergétique et pour la croissance verte en relation avec les filiales d'assurance et de gestion d'actifs, la prise en compte des obligations en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et de reporting sur l'économie circulaire.

24 OTI : Organisme Tiers Indépendant

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les indicateurs RSE retenus tiennent finalement compte des différents référentiels de reporting existants et s'appuient notamment sur :

- L'article 225 de la loi Grenelle 2 ;
- Les dispositions de la loi de transition énergétique et pour la croissance verte ;
- La réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre (Décret 2011-829 du 11 juillet 2011) ;
- L'OIT (recommandation 193 relative aux coopératives) ;
- L'OCDE (principes directeurs) ;
- Le Global Reporting initiative (version 4) ;
- Les échanges réguliers avec les parties prenantes (assemblées générales de sociétaires, ONG, agences de notation extra-financières...)
- Les réflexions collectives sur les pratiques de RSE dans les banques coopératives européennes (EACB) et les autres secteurs coopératifs.

Les indicateurs s'appuient aussi sur les engagements pris par le Groupe au niveau national et/ou fédéral :

- Les principes de l'Alliance coopérative internationale (ACI) ;
- La charte de l'identité coopérative de CoopFR adoptée en 2010²⁵ ;
- Le pacte mondial/Global compact (membre depuis avril 2003) ;
- Les principes pour l'investissement responsable (PRI) ;
- Le code de transparence Association française de gestion financière - Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR) ;
- Le manifeste de l'entreprise responsable du world forum for a responsible economy ;
- Le label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) ;
- Le label Novethic investissement socialement responsable (ISR) ;
- Le label Finansol sur les produits solidaires ;
- L'observatoire de l'immobilier durable.

INDICATEURS DE GOUVERNANCE

Une partie des indicateurs et des commentaires est consacrée à la gouvernance. La participation et la démocratie sont à la base du fonctionnement coopératif du Crédit Mutuel. Cette particularité coopérative est aussi celle qui fonde l'enracinement du Crédit Mutuel dans les territoires et la non centralisation de la gouvernance du Groupe dans le respect de l'autonomie des membres et la subsidiarité entre les différentes entités coopératives.

INDICATEURS SOCIÉTAUX

Les informations relatives au microcrédit sont des données fournies par les principaux partenaires du Groupe, à savoir l'Adie, France Active, Initiative France qui communiquent des chiffres globalisés Crédit Mutuel (le coefficient de progression national pouvant être appliqué au niveau régional).

Les données chiffrées globalisées de l'exercice clos sont publiées dans le rapport annuel du Groupe Crédit Mutuel.

INDICATEURS SOCIAUX

L'effectif : ce sont les salariés inscrits au 31 décembre hors stagiaires, hors intérimaires, hors prestataires extérieurs. Les données sociales : le nombre total de jours d'absence (en jours ouvrés) inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : les congés maladie indemnisés, non indemnisés ou sans certificat médical, les accidents de travail et de trajet, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (supérieure à un mois), les congés sabbatiques, les congés parentaux, et les congés d'invalidité. Les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage...) et les congés de maternité et de paternité. Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre pas les subventions Fongecif et la formation en alternance.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Du fait de la nature des activités du CMNE les nuisances sonores, pollution des sols ou autres formes de pollutions sur les lieux d'implantation n'apparaissent pas significatives. Il n'a pas non plus d'impact majeur sur la biodiversité, cependant ces enjeux ont été nouvellement intégrés dans la réflexion globale RSE sans être inclus dans ce présent rapport. Le CMNE n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement.

Au total, le **périmètre global** retenu intègre toutes les activités du Groupe CMNE (Banque, Assurance, Asset-Management) soit 99,5 % du total des effectifs répartis au sein des 10 entités employeurs du périmètre consolidé comptable, à savoir : la CFCMNE, Beobank, BCMNE, Bail Actéa, Nord Europe Lease, ACMN Vie, Nord Europe Life Belgium, Nord Europe Life Luxembourg, La Française AM, La Française AM Private Bank et AM International. Il est à noter que deux entités ont rejoint le groupe La Française au cours du second semestre 2016 (23 salariés concernés) ; elles seront intégrées dans le reporting extra financier à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Par ailleurs, Beobank et BKCP banque ont fusionné.

Volet	Indicateur de mesure	Taux de couverture	Exclusions de périmètre
GOUVERNANCE	Nombre de sociétaires	100 %	Pas d'exclusion : l'ensemble du cœur coopératif est repris dans le périmètre
SOCIAL		99,5 %	Ensemble Groupe CMNE
SOCIÉTAL	Nombre de salariés en PPH	100 %	Ensemble Groupe CMNE France
ENVIRONNEMENTAL		100 %	Ensemble Groupe CMNE

Soucieux de fiabiliser son dispositif national de reporting RSE, l'Inspection Générale de la Confédération a diligencé une mission sur ce thème en 2016. Celle-ci a donné lieu à des investigations y compris au sein du Groupe CMNE. Les conclusions de la mission ont fait l'objet d'une présentation au CMNE en comité de direction Groupe.

²⁵ Coop Fr est l'organisation française regroupant tous les mouvements coopératifs. Elle a décliné les principes fondateurs de l'ACI en 7 valeurs : démocratie, solidarité, responsabilité, pérennité, transparence, proximité et services.

TABLEAUX DE REPORTING

REPORTING RSE 2016/GOUVERNANCE			
Références indicateurs RSE	INDICATEURS	CMNE. 2016	CMNE 2015
Les filiales - hors cœur coopératif - les membres des conseils			
GOUV01	Nombre d'administrateurs, membres des directoire et/ou conseil de surveillance	55	70
Pyramide des âges			
GOUV09-02	Nombre de membres < 40 ans	0	0
GOUV09-03	Nombre de membres < 40/49 ans	5	10
GOUV09-04	Nombre de membres < 50/59 ans	26	24
GOUV09-05	Nombre de membres > 60 ans	24	36
Cœur coopératif			
Les coopératives			
GOUV03	Nombre de Caisses locales	154	154
Les administrateurs			
GOUV04	Nombre d'administrateurs - Caisses locales	1 525	1 552
GOUV05	<i>dont nombre d'administrateurs - Fédération</i>	15	16
Participation			
GOUV09	Taux de participation aux Conseils des Caisses locales	80 %	80 %
GOUV13	Taux de participation aux Conseils de la Fédération	90 %	90 %
Renouvellement			
GOUV14	Nombre de nouveaux administrateurs - Caisses locales	75	68
GOUV15	<i>dont femmes</i>	39	31
GOUV27	Taux de renouvellement des administrateurs des Caisses locales	4,90 %	4,38 %
GOUV22	Moyenne d'âge des administrateurs - Caisses locales	59	58
Représentativité et parité			
GOUV33	% de femmes parmi les administrateurs (Caisses et Fédération confondues)	33 %	31 %
GOUV34	% de femmes parmi les nouveaux administrateurs	52,0 %	45,6 %
GOUV35	% de femmes parmi les nouveaux Présidents	21 %	19 %
Formation			
GOUV56	Nombre total d'heures dispensées	2 132	2 348
GOUV58	% d'administrateurs formés	nd	nd
GOUV59	Durée de formation par administrateur formé	nd	nd
Les sociétaires-clients			
GOUV61	Nombre de clients des Caisses locales ⁽¹⁾	1 003 578	1 020 001
GOUV62	<i>dont particuliers majeurs et personnes morales (clients non mineurs)</i>	865 429	871 560
GOUV63	Nombre de sociétaires (année n)	590 564	592 404
GOUV64	Progression du sociétariat sur l'année	-0,3 %	-0,2 %
GOUV65	% de sociétaires parmi les clients particuliers	65 %	65 %
Participation aux Assemblées Générales (locales)			
GOUV63 BIS	Nombre de sociétaires convoqués (année n-1)	592 404	593 664
GOUV68	Nombre de sociétaires présents et représentés	23 815	24 821
GOUV70	% de participation aux AG	4,02 %	4,18 %

⁽¹⁾ Auxquels il convient d'ajouter les 607 063 clients du réseau bancaire Beobank, et les clients entreprises 14 657, soit 1 625 298 clients.

Indicateurs Indicateur surligné lorsqu'il a fait l'objet d'une vérification par l'Organisme Tiers Indépendant

TABLEAUX DE REPORTING

REPORTING RSE 2016/INFORMATIONS SOCIALES

Références indicateurs RSE	INDICATEURS	CMNE 2016	CMNE 2015
Emploi ⁽¹⁾			
Effectif			
SOC01	Effectif total en ETP	4 620	4 602
SOC01_bis	Effectif inscrit PPH (Personnes physiques) CDD + CDI	4 748	4 749
SOC02	<i>dont France</i>	3 621	3 583
SOC05	<i>dont non cadres ⁽¹⁾</i>	2 116	2 154
SOC07	<i>dont femmes</i>	2 313	2 304
SOC12	% de salariés en CDI	95,7 %	96,1 %
Recrutement et départs			
SOC13	Nombre total d'embauches	908	816
SOC15	<i>dont femmes</i>	529	510
SOC16	<i>dont CDI</i>	255	194
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	267	260
SOC20	<i>dont licenciements</i>	29	45
SOC22	Existence de plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi ?	non	non
Organisation, durée du travail et absentéisme			
Organisation du temps de travail (effectif CDI - PPH) ⁽¹⁾			
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein	3 263	3 224
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel	358	359
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	90 %	90 %
Absentéisme et ses motifs ⁽¹⁾			
SOC38	Nombre total de jours d'absence (en jours ouvrés)	50 924	45 629
SOC39	<i>dont maladie</i>	34 891	30 682
SOC40	<i>dont accident du travail</i>	1 145	532
SOC43	Nombre de déclarations de maladies professionnelles	0	1
Conditions d'hygiène et de sécurité ⁽¹⁾			
SOC44	Nombre d'accidents du travail déclarés, avec arrêt de travail	22	18
Formation et insertion professionnelle			
SOC46	Montant de la masse salariale investie dans la formation (en euros)	10 974 437	10 672 456
SOC47	% de la masse salariale dédiée à la formation	4,33 %	4,27 %
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	4 492	4 220
SOC49	% de salariés formés	94,60 %	88,90 %
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés ⁽¹⁾	88 350	97 386
Égalité des chances			
Égalité professionnelle Homme-Femme ⁽¹⁾			
SOC60	% de femmes parmi les cadres	33,50 %	32,87 %
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	42,20 %	31,80 %

REPORTING RSE 2016/INFORMATIONS SOCIALES			
Références indicateurs RSE	INDICATEURS	CMNE 2016	CMNE 2015
Emploi et insertion des travailleurs handicapés ⁽¹⁾			
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés	106	105
SOC71	% de personnes handicapées dans l'effectif total	2,90 %	2,90 %
Dialogue social			
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ⁽¹⁾			
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave	0	1
SOC78	Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE, CHSCT, DPE, DS...)	170	147
SOC79	Nombre de consultations des représentants du personnel (CE, CHSCT, DPE)	171	82
Rémunérations et leur évolution			
SOC73	Masse salariale brute (en euros)	253 518 640	249 839 041
SOC107	Total des rémunérations annuelles brutes des CDI (en euros)	247 876 054	241 023 607
SOC108	Total des rémunérations annuelles brutes des CDI non cadres (en euros)	86 006 007	85 846 000
SOC109	Total des rémunérations annuelles brutes des CDI cadres (en euros)	161 870 048	155 177 607
Charges sociales			
SOC80	Montant global des charges sociales versées (en euros)	119 612 600	121 262 388
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs			
SOC83	Quels accords ont été signés dans l'année ? Précisez date de signature et objets des accords.	Cf. texte	Cf. texte

⁽¹⁾ Périmètre France

ÉCO-CALCULATEUR



Le présent rapport a été imprimé sur Cocoon Silk, papier mixte FSC® (40 %)/Recyclé (60 %) avec des encres à base végétale.

En utilisant ce papier plutôt qu'un papier couché standard non recyclé, notre impact environnemental est réduit de :

464

kg de matières envoyées en décharge

54

kg de CO₂

536

km parcourus en voiture européenne moyenne

10 881

litres d'eau

1 000

kWh d'énergie

753

kg de bois



Sources : L'évaluation de l'empreinte carbone est réalisée par Labelia Conseil conformément à la méthodologie Bilan Carbone®. Les calculs sont issus d'une comparaison entre le papier recyclé considéré et un papier à fibres vierges selon les dernières données disponibles du European BREF (pour le papier à fibres vierges). Les résultats obtenus sont issus d'informations techniques et sont sujet à modification.

TABLEAUX DE REPORTING

REPORTING RSE 2016/INFORMATIONS SOCIÉTALES

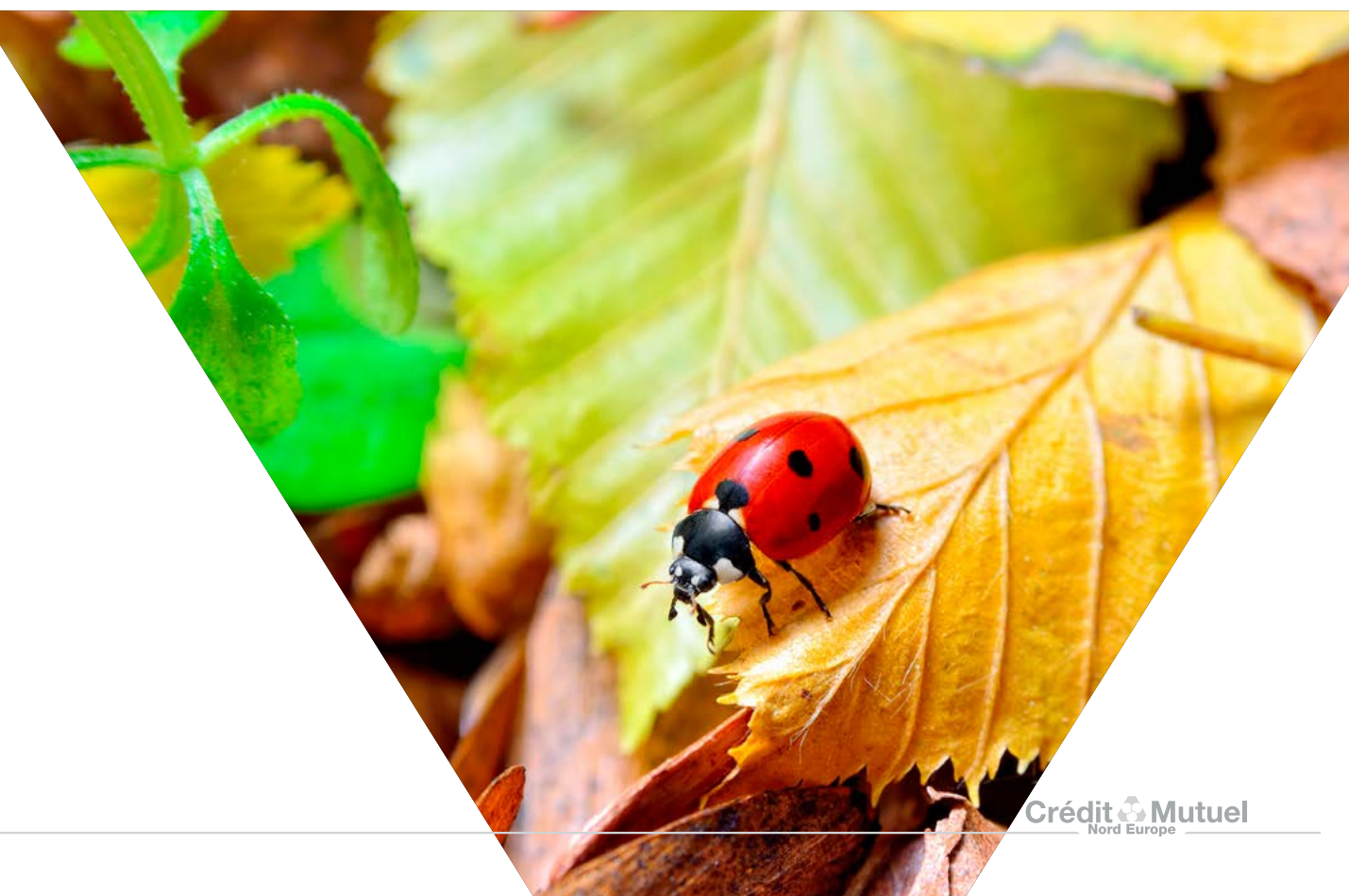
Références indicateurs RSE	INDICATEURS	CMNE 2016	CMNE 2015
Impact territorial, économique et sociétal			
Impact territorial			
SOT01A	Nombre de points de vente Crédit Mutuel (incluant les points de vente périodiques)	281	258
	Nombre de centres d'affaires	19	18
SOT01B	Autres points de vente (réseau Belgique)	243	283
SOT07	% de points de vente en zone rurale	25 %	25 %
SOT08	% de zones franches couvertes par les points de vente	24 %	24 %
Marché des associations			
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises...)	31 254	31 503
SOT40A	Nombre d'ASBL (Associations à But non Lucratif) du réseau Belgique	403	302
Mécénat et sponsoring			
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring (en euros)	5 632 690	5 521 128
Microcrédit			
Microcrédit personnel accompagné			
SOT10	Nombre de microcrédits accordés dans l'année	417	428
SOT13	Montant des microcrédits financés sur l'année (en euros)	795 391	794 462
SOT11	Montant moyen des microcrédits financés (en euros)	1 907	1 856
Microcrédit professionnel intermédié ⁽¹⁾			
Investissement socialement responsable			
ISR et ESG ⁽²⁾			
SOT28 BASE	Encours gérés par la société de gestion (en millions d'euros)	59 949	52 642
SOT28	Encours ISR (en millions d'euros)	1 618	1 432
Politique de vote			
SOT29	Taux d'approbation des résolutions	78 %	77 %
SOT29-R	Nombre de résolutions présentées	0	-
SOT29-RA	Nombre de résolutions approuvées	4 680	-
SOT30	Nombre d'assemblées générales auxquelles la société de gestion a participé	451	251
Produits et services à caractère social			
SOT71	Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA) (non commercialisé au CMNE)	-	-
Produits solidaires			
Épargne solidaire			
SOT33	Encours hors capitalisation Livrets d'Épargne pour les Autres (LEA) (en euros)	1 738 025	1 506 527
Épargne salariale solidaire			
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire (en euros)	11 172 841	9 968 672
Financement de projets à caractère environnemental			
Éco-prêts à taux zéro			
SOT63	Nombre des éco prêts à taux zéro accordés	130	166
SOT64	Montant moyen des prêts à taux zéro accordés (en euros)	16 422	17 891
SOT65	Montant total des éco prêts à taux zéro (en euros)	2 134 841	2 969 930
Prêts aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique			
SOT69	Nombre de projets financés (professionnels et agriculteurs)	3	6

REPORTING RSE 2016/INFORMATIONS SOCIÉTALES			
Références indicateurs RSE	INDICATEURS	CMNE 2016	CMNE 2015
Qualité du service			
Médiation bancaire ⁽³⁾			
SOT75	Nombre de dossiers éligibles	52	250
SOT77	Nombre de décisions favorables au client et appliquées systématiquement	10	95
SOT78	Pourcentage de décisions favorables au client et appliquées systématiquement	25,6 %	38,0 %
Indicateurs d'impact économique			
SOT83	Encours crédit à la clientèle (en euros)	14 762 093 000	14 495 823 000
SOT84	Crédit à l'habitat (en euros)	8 085 270 000	7 931 876 000
SOT85	Crédit à la consommation (en euros)	2 803 744 000	2 529 530 000
SOT86	Prêt d'équipement (TPE) (en euros)	2 148 710 000	1 835 632 000

⁽¹⁾ Les données chiffrées globalisées sont fournies par les principaux partenaires pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel. Elles sont publiées dans le rapport annuel du Groupe Crédit Mutuel.

⁽²⁾ L'encours ISR = l'encours ESG.

⁽³⁾ Au 1^{er} janvier 2016, la médiation de la consommation, transposition de la directive européenne RELC - règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, est entrée en vigueur. Elle a amené une modification en profondeur du fonctionnement de la médiation au Crédit Mutuel. Le médiateur, dont les moyens sont renforcés, dispose d'une équipe dédiée et de son propre site internet, permettant notamment le dépôt en ligne des demandes de médiation. En revanche, il ne peut désormais être saisi qu'après épuisement des voies de recours internes. Ainsi, si le nombre de saisines recule de 18 %, par rapport à 2015 pour s'établir à 250, le nombre de dossiers recevables ne représente plus que 20,8 % du total (52 dossiers). Ceci explique la baisse de réponses favorables au client, partiellement ou totalement, qui passe de 38 % à 25,6 %. Les autres dossiers sont pour la plupart transmis aux banques pour prise en charge.



TABLEAUX DE REPORTING

REPORTING RSE 2016/INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Références indicateurs RSE	INDICATEURS	CMNE 2016	CMNE 2015
Consommation de ressources			
Eau (m³)			
ENV04	Consommation d'eau	42 845	40 009
Energie (kWh)			
ENV06	Consommation totale d'électricité	22 753 275,09	21 238 986,62
ENV07	Consommation totale de gaz	10 223 556,76	10 177 282,37
ENV08	Consommation totale de fuel	522 341,53	829 784,74
ENV05_1	Consommation réseaux urbains vapeur d'eau	654 000,00	-
ENV05	Consommation totale d'énergie	34 153 173,38	32 246 053,73
Papier (tonnes)			
ENV10	Consommation de papier interne	243,21	262,01
ENV11	Consommation de papier externe	546,51	551,84
ENV09	Consommation de papier (usage interne et externe)	789,72	813,85
Dispositifs de réduction de l'impact environnemental et des émissions de gaz à effet de serre			
Actions en faveur de la réduction des émissions			
ENV31	Nombre de matériel de visio conférence	40	39
ENV32	Nombre de visio conférence ⁽¹⁾	2 620	651
Prévention et gestion des déchets			
ENV39	Quels dispositifs ont été mis en place pour réduire la consommation de ressources, papier, déchets... ? Préciser les objectifs et résultats, le cas échéant.	Cf. texte	Cf. texte
Actions de sensibilisation			
ENV43	Actions mises en place pour informer et former les salariés à la protection de l'environnement	Cf. texte	Cf. texte
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE	1,94	1,30

⁽¹⁾ Le volume de visios et le temps des visios sont en augmentation significative : le calcul s'effectue en 2016 à partir des connexions Lync/Skype™ pour compter toutes les connexions audio/vidéo de plus de 10 minutes avec 3 collaborateurs.



GROUPE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

4 Place Richebé
59000 Lille

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI), sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

RESPONSABILITÉ
SOCÉTALE

MAZARS SAS
61 rue Henri Regnault
92 075 Paris – La Défense Cedex

Société par actions simplifiée
Capital de 37 000 EUROS - RCS NANTERRE 377 505 565

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande auprès de la Direction Communication.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- D'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- D'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux référentiels (avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre février et avril 2017 pour une durée d'environ 3 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre 5 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- De vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³, nous avons, au niveau de différentes directions du Groupe⁴ :

- Consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- Mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

³ **Informations sociales** : effectif inscrit PPH, effectif total en ETP, nombre total d'embauches, nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation, dont licenciements, nombre total de jours d'absence en jours ouvrés, pourcentage de la masse salariale dédiée à la formation, nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés, pourcentage de femmes parmi les cadres, rémunération annuelle moyenne brute (en euros) des CDI, des CDI non cadres et des CDI cadres.

Informations environnementales : consommation totale d'énergie, consommation de papier au global (interne et externe).

Informations sociétales : nombre de microcrédits personnels accompagnés, montant des microcrédits personnels accompagnés financés, nombre de dossiers traités – ADIE, montant des lignes de crédit mises à disposition – ADIE, nombre de nouveaux microcrédits financés - France Active, montants garantis - France Active, nombre de prêts NACRE décaissés avec un prêt complémentaire du Groupe - France Active, montants prêtés - France Active (Nacre), nombre de prêts bancaires complémentaires accordés – Initiative France, montant des prêts bancaires complémentaires accordés – Initiative France, encours ISR, encours de l'épargne salariale solidaire, nombre d'OBNL clientes, budget global dédié au mécénat et au sponsoring.

Informations relatives à la Gouvernance : nombre de Caisses locales, nombre de nouveaux administrateurs – Caisses locales, nombre de nouveaux administrateurs femmes – Caisses locales, nombre total d'heures de formation dispensées aux administrateurs, pourcentage de participation aux assemblées générales.

⁴ Direction Communication (CFCMNE), Direction Réseau (CFCMNE), Direction Affaires Juridiques (CFCMNE), Direction Ressources Humaines (CFCMNE), La Française AM, Direction Animation Commerciale Bancassurance (CFCMNE), Caisse Solidaire du CMNE, Direction des Marchés (CFCMNE), Direction Générale (CFCMNE), Direction Immobilière et Moyens Généraux (CFCMNE).

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

L'échantillon ainsi sélectionné représente 61 % des effectifs en ETP et entre 21 % et 78 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Fait à Paris - La Défense, le 12 avril 2017

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS



Michel Barbet-Massin
Associé



Edwige REY
Associée RSE et Développement Durable

TABLE DE CONCORDANCE RSE (ART. 225-GRENELLE II)

Sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 225-105, le conseil d'administration ou le directoire de la société qui satisfait aux conditions prévues au premier alinéa de l'article R. 225-104 mentionne dans son rapport, pour l'application des dispositions du cinquième alinéa de l'article L. 225-102-1, les informations suivantes :

1° Informations sociales	Les indicateurs concernés
a) Emploi	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	SOC 01 à SOC 12
Les embauches et les licenciements	SOC 13 à SOC 22
Les rémunérations et leur évolution	SOC 73 - SOC 107 à 109
b) Organisation du travail	
L'organisation du temps de travail	SOC 29 à SOC 31
L'absentéisme	SOC 38 à SOC 43
c) Relations sociales	
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	SOC 67 - SOC 78 - SOC 79
Le bilan des accords collectifs	SOC 83
d) Santé et sécurité	
Les conditions de santé et de sécurité au travail (stress, santé, bien-être)	SOC 38 à SOC 44
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Cf. texte
Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité	SOC 40 à SOC 44
e) Formation (développement des compétences)	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	SOC 46 à SOC 50
Le nombre total d'heures de formation	SOC 50
f) Égalité de traitement	
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	SOC 60 - SOC 63
Les mesures prises en faveur de l'égalité de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	SOC 68 - SOC 71
La politique de lutte contre les discriminations	Cf. texte
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	SOC 67 - SOC 78 - SOC 79
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	SOC 60 - SOC 63
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Cf. texte
À l'abolition effective du travail des enfants	Cf. texte
2° Informations environnementales	Les indicateurs concernés
a) Politique générale en matière environnementale	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Cf. texte
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	ENV 43
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Cf. texte
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Pas de provision
b) Pollution	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	non significatif

TABLE DE CONCORDANCE

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	non significatif
c) Économie circulaire	
Prévention et gestion des déchets :	
Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	Cf. texte
Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Cf. texte
Utilisation durable des ressources :	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	ENV 04
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	non significatif
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	ENV 05 à ENV 08
L'utilisation des sols	non significatif
d) Changement climatique	
Les postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	Cf. texte
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Cf. texte
e) Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	non significatif
3° Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
Les indicateurs concernés	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
En matière d'emploi et de développement régional	SOT 01 à SOT 08, SOT 10 à SOT 23
Sur les populations riveraines ou locales	SOT 07 à SOT 08
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	GOUV 70 - SOT 40
Les actions de partenariat ou de mécénat	SOT 52
c) Sous-traitance et fournisseurs	
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Cf. texte
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Cf. texte
d) Loyauté des pratiques	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	Cf. texte
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Cf. texte
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	

RAPPORT FINANCIER

BILAN	pages 160-161
RÉSULTAT	pages 162-163
FLUX DE TRÉSORERIE	pages 164-165
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	pages 166-167
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	pages 168 à 228
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	pages 229-230



BILAN : ACTIF

BILAN : ACTIF AU 31/12/16

En milliers d'euros

	Note	31/12/16	31/12/15	Variation	
Caisse, banques centrales - Actif	1	971 641	286 774	684 867	238,82 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2, 4, 6	12 953 647	12 212 024	741 623	6,07 %
- Effets publics et valeurs ass. - Trading		-	-	-	-
- Effets publics et valeurs ass. - JVO		346 624	331 478	15 146	4,57 %
- Obligations et autres T.R.F. - Trading		-	-	-	-
- Obligations et autres T.R.F. - JVO		2 974 930	3 352 150	(377 220)	(11,25) %
- Actions et autres T.R.V - Trading		198 395	212 333	(13 938)	(6,56) %
- Actions et autres T.R.V - JVO		9 268 109	8 156 542	1 111 567	13,63 %
- Prêts et créances sur EC - JVO		425	530	(105)	(19,81) %
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO		-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs fin. - Trading		165 164	158 991	6 173	3,88 %
Instruments dérivés de couvert. - Actif	3, 4, 6	33 026	46 085	(13 059)	(28,34) %
Actifs financiers disponibles à la vente	5, 6, 10	6 856 172	7 001 327	(145 155)	(2,07) %
- Effets publics et valeurs ass. - DALV		1 579 451	453 353	1 126 098	248,39 %
- Obligations et autres T.R.F. - DALV		4 384 168	5 786 005	(1 401 837)	(24,23) %
- Actions, TAP et autres T.R.V. - DALV		669 733	559 158	110 575	19,78 %
- Participations et ATDLT - DALV		49 585	40 241	9 344	23,22 %
- Parts dans les entreprises liées - DALV		173 235	162 570	10 665	6,56 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	3 219 890	3 786 641	(566 751)	(14,97) %
- Prêts sur les établissements de crédit		3 219 890	3 786 641	(566 751)	(14,97) %
- Oblig. et ATRF NC/marché actif - EC		-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	8 & 10	16 170 871	15 876 108	294 763	1,86 %
- Prêts sur la clientèle		14 762 093	14 495 823	266 270	1,84 %
- Oblig. et ATRF NC/marché actif - CL		-	-	-	-
- Location financement bailleur - Op de CB		1 111 089	1 085 736	25 353	2,34 %
- Location financement bailleur - Op de LS		297 689	294 549	3 140	1,07 %
Écart de rééval des PTF couverts en taux	3	49 813	38 416	11 397	29,67 %
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	9 & 10	208 382	379 852	(171 470)	(45,14) %
- Effets publics et valeurs ass. - DJM		14 426	14 055	371	2,64 %
- Obligations et autres T.R.F. - DJM		193 956	365 797	(171 841)	(46,98) %
Actifs d'impôt courants	13	67 409	75 975	(8 566)	(11,27) %
Actifs d'impôt différés	13	66 936	72 015	(5 079)	(7,05) %
Comptes de régularisation et actifs divers	14	578 838	566 313	12 525	2,21 %
- Autres actifs		445 811	442 488	3 323	0,75 %
- Comptes de régularisation - Actif		100 569	97 849	2 720	2,78 %
- Autres actifs d'assurance		32 458	25 976	6 482	24,95 %
Actifs non courants dest. à être cédés		139	7	132	N.S.
Participation aux bénéfices différée	19	-	-	-	-
Participations dans les entreprises MEE	15	160 980	171 709	(10 729)	(6,25) %
Immeubles de placement	16	48 513	43 327	5 186	11,97 %
Immobilisations corporelles et LF preneur	17	199 313	344 819	(145 506)	(42,20) %
- Immobilisations corporelles		199 313	344 819	(145 506)	(42,20) %
- Location financement preneur		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	17	33 964	40 572	(6 608)	(16,29) %
Écart d'acquisition	18	203 271	201 751	1 520	0,75 %
TOTAL DE L'ACTIF		41 822 805	41 143 715	679 090	1,65 %

BILAN : PASSIF AU 31/12/16

En milliers d'euros

	Note	31/12/16	31/12/15	Variation	
Banques centrales - Passif	1	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2, 4, 6	234 825	229 873	4 952	2,15 %
- Dettes envers les EC - JVO		-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - JVO		-	-	-	-
- Dettes représentées par un titre - JVO		116 345	123 139	(6 794)	(5,52) %
- Dettes subordonnées - JVO		-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs fin. - Trading		118 480	106 734	11 746	11,00 %
Instruments dérivés de couvert. - Passif	3, 4, 6	126 488	131 006	(4 518)	(3,45) %
Dettes envers les E^s de crédit	1	1 523 622	2 359 389	(835 767)	(35,42) %
Dettes envers la clientèle	8	16 377 857	15 977 967	399 890	2,50 %
- Cptes créd. clientèle - CERS - À vue		9 579 589	9 570 261	9 328	0,10 %
- Cptes créd. clientèle - CERS - À terme		2 093 112	1 835 254	257 858	14,05 %
- Cptes créd. clientèle - Autres - À vue		4 300 327	3 884 196	416 131	10,71 %
- Cptes créd. clientèle - Autres - À terme		404 829	688 256	(283 427)	(41,18) %
Dettes représentées par un titre	12	3 611 130	3 759 108	(147 978)	(3,94) %
- Dettes rep. par un T. - Bon de caisse		58 412	79 802	(21 390)	(26,80) %
- Dettes rep. par un T. - M. interb. & TCN		2 013 551	2 217 772	(204 221)	(9,21) %
- Dettes rep. par un T. - Emprunts oblig.		1 469 873	1 355 298	114 575	8,45 %
- Dettes rep. par un T. - Autres		69 294	106 236	(36 942)	(34,77) %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3	2 542	2 758	(216)	(7,83) %
Passifs d'impôt courants	13	52 780	91 310	(38 530)	(42,20) %
Passifs d'impôt différés	13	61 055	68 185	(7 130)	(10,46) %
Comptes de régularisation et passifs divers	14	3 042 056	2 403 651	638 405	26,56 %
- Autres passifs		2 809 314	2 206 110	603 204	27,34 %
- Comptes de régularisation - Passif		232 742	197 541	35 201	17,82 %
- Autres passifs d'assurance		-	-	-	-
Dettes liées aux actifs dest. à être cédés		-	-	-	-
Prov. techniques des contrats d'assur.	19	12 732 293	12 587 681	144 612	1,15 %
Provisions	20	166 788	146 730	20 058	13,67 %
Dettes subordonnées	21	967 903	667 554	300 349	44,99 %
Capitaux propres		2 923 466	2 718 503	204 963	7,54 %
Capitaux propres - Part du Groupe	22	2 845 593	2 665 075	180 518	6,77 %
- Capital souscrit		1 276 771	1 266 263	10 508	0,83 %
- Primes d'émission		2 750	2 750	-	-
- Réserves consolidées - Groupe		1 209 260	1 013 975	195 285	19,26 %
- Résultat - Groupe		204 543	211 591	(7 048)	(3,33) %
- Gains ou pertes latents - Groupe		152 269	170 496	(18 227)	(10,69) %
Capitaux propres - Intérêts minoritaires		77 873	53 428	24 445	45,75 %
- Réserves consolidées - Minoritaires		60 405	39 831	20 574	51,65 %
- Résultat consolidé - Minoritaires		14 682	12 400	2 282	18,40 %
- Gains ou pertes latents - Minoritaires		2 786	1 197	1 589	132,75 %
TOTAL DU PASSIF		41 822 805	41 143 715	679 090	1,65 %

RÉSULTAT

RÉSULTAT AU 31/12/16

En milliers d'euros

	Note	31/12/16	31/12/15	Variation	
Produits d'intérêts et assimilés	24	1 086 640	1 156 920	(70 280)	(6,07) %
- Int. & prod. ass. - Op. avec EC		31 739	43 137	(11 398)	(26,42) %
- Int. & prod. ass. - Op. avec clientèle		586 717	636 342	(49 625)	(7,80) %
- Int. & prod. ass. - Actifs fin. DALV		40 389	53 769	(13 380)	(24,88) %
- Int. & prod. ass. - Actifs fin. DJM		5 865	7 737	(1 872)	(24,20) %
- Produits sur op. de crédit-bail et ass.		315 055	300 843	14 212	4,72 %
- Produits sur op. de LS		101 816	102 373	(557)	(0,54) %
- Dérivés de couverture - Produits		5 059	12 719	(7 660)	(60,22) %
Charges d'intérêts et assimilés	24	(632 519)	(650 476)	17 957	(2,76) %
- Int. & charges ass. - Op. avec EC		(13 732)	(24 372)	10 640	(43,66) %
- Int. & charges ass. - Op. avec clientèle		(124 990)	(150 930)	25 940	(17,19) %
- Int. & charges ass. - Dettes rep. titre		(64 605)	(71 475)	6 870	(9,61) %
- Int. & charges ass. - Dettes subord.		(8 916)	(2 515)	(6 401)	254,51 %
- Charges sur op. de crédit-bail et ass.		(284 226)	(266 798)	(17 428)	6,53 %
- Charges sur op. de LS		(96 319)	(94 122)	(2 197)	2,33 %
- Dérivés de couverture - Charges		(39 731)	(40 264)	533	(1,32) %
Commissions (Produits)	25	190 668	206 846	(16 178)	(7,82) %
Commissions (Charges)	25	(52 102)	(58 375)	6 273	(10,75) %
Gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat	26	47 702	24 213	23 489	97,01 %
- Solde net des op. / T. de transaction		(704)	7 395	(8 099)	(109,52) %
- Solde net des op. de change		1 291	2 417	(1 126)	(46,59) %
- Solde net des dérivés de trading		40 546	19 785	20 761	104,93 %
- Solde net - Inefficacité dérivés de couv		1 995	(6 513)	8 508	(130,63) %
- Solde net des actifs financiers JVO		(563)	(14 597)	14 034	(96,14) %
- Solde net des passifs financiers JVO		(2 283)	4 680	(6 963)	(148,78) %
- Int. & prod. ass. - Actifs fin. JVO		11 620	17 528	(5 908)	(33,71) %
- Int. & charges ass. - Passifs fin. JVO		(4 200)	(6 482)	2 282	(35,21) %
Gains ou pertes nets sur actifs financiers DALV	27	43 340	22 901	20 439	89,25 %
- Revenus des titres à revenu variable		25 947	14 821	11 126	75,07 %
- Oblig. et autres T.R.F. (dont EP)		15 206	1 022	14 184	n.s.
- Actions, TAP et autres T.R.V.		2 852	4 781	(1 929)	(40,35) %
- Participations, ATDLT, PEL		(558)	2 281	(2 839)	(124,46) %
- Autres gains et pertes / actifs fin		(107)	(4)	(103)	n.s.
Produits des autres activités	28	1 705 029	1 975 612	(270 583)	(13,70) %
Charges des autres activités	28	(1 259 649)	(1 504 172)	244 523	(16,26) %
PRODUIT NET BANCAIRE IFRS		1 129 109	1 173 469	(44 360)	(3,78) %
Frais généraux IFRS	29	(825 432)	(819 319)	(6 113)	0,75 %
- Charges de personnel		(450 075)	(451 971)	1 896	(0,42) %
- Charges générales d'exploitation		(335 817)	(324 526)	(11 291)	3,48 %
- Dot/rep sur amts et prov. - Immos d'expl		(39 540)	(42 822)	3 282	(7,66) %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION IFRS		303 677	354 150	(50 473)	(14,25) %
Coût du risque	30	(20 992)	(18 455)	(2 537)	13,75 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION IFRS		282 685	335 695	(53 010)	(15,79) %
QP de résultat des entreprises MEE	15	10 385	9 714	671	6,91 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	31	33 503	(331)	33 834	N.S.
- Solde net - Corr. val. immo corp incorp		236	(331)	567	(171,30) %
- Résultat sur entités conso (cession...)		33 267	-	33 267	n.s.
Variations de valeur des écarts d'acq.	32	-	-	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS IFRS		326 573	345 078	(18 505)	(5,36) %
Impôts sur le résultat	33	(107 348)	(121 087)	13 739	(11,35) %
Gains & pertes nets d'impôts/act aband		-	-	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL IFRS		219 225	223 991	(4 766)	(2,13) %
Résultat consolidé - Minoritaires		14 682	12 400	2 282	18,40 %
RÉSULTAT NET		204 543	211 591	(7 048)	(3,33) %

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31/12/16

En milliers d'euros

	Note	31/12/16	31/12/15	Variation	
RÉSULTAT NET		219 225	223 991	(4 766)	(2,13) %
• Écarts de conversion		(3 094)	1 047	(4 141)	(395,51) %
• Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		(7 527)	4 530	(12 057)	(266,16) %
• Réévaluation des instruments dérivés de couverture		2 775	3 597	(822)	(22,85) %
• QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		2 977	945	2 032	215,03 %
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	34,35	(4 869)	10 119	(14 988)	(148,12) %
• Réévaluation des immobilisations		-	-	-	-
• Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		(11 761)	1 463	(13 224)	n.s.
• QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		(8)	1	(9)	n.s.
TOTAL DES GAINS ET PERTES NON RECYCLABLES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	34,35	(11 769)	1 464	(13 233)	N.S.
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		202 587	235 574	(32 987)	(14,00) %
<i>dont part du Groupe</i>		<i>186 316</i>	<i>223 702</i>	<i>(37 386)</i>	<i>(16,71) %</i>
<i>dont part des minoritaires</i>		<i>16 271</i>	<i>11 872</i>	<i>4 399</i>	<i>37,05 %</i>

FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

FLUX DE TRÉSORERIE NETTE AU 31/12/16

En millions d'euros

	IFRS 2015.12	IFRS 2016.12
Résultat net	224	219
Impôt	121	107
Résultat avant impôts	345	326
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	44	39
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	-2
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-42	10
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-10	-10
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-3	2
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-52	-165
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-63	-126
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	378	-58
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	244	139
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	-482	-638
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-55	627
- Impôts versés	-111	-134
= Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-26	-64
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	256	136
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	104	243
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	1	-8
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-40	107
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	65	342
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	-51	-10
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	-326	404
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-377	394
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-56	872
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	256	136
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	65	342
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-377	394
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	480	424
Caisse, banques centrales (actif et passif)	256	287
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	224	137
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	424	1 296
Caisse, banques centrales (actif et passif)	287	971
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	137	325
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-56	872

FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

En millions d'euros

	IFRS 2015.12	IFRS 2016.12
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie)	229	737
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	149	-795
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-45	-285
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	289	424
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	172	-647
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	8	-7
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	-270	0
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	0	277
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	-392	-261
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	0	-10
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	0	15
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-2 390	-1 530
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 491	1 701
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	-1	-2
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	4	69
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	-1	-9
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	1	1
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-48	-22
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	129
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-29	11
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	0	0
- Décaissements liés aux dividendes payés	-22	-21
- Décaissements liés aux autres rémunérations	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	355	528
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	-826	-424
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	145	300
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	0	0

N.B. : il est à noter que les variations des provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont neutralisées dans les retraitements de dotations nettes aux provisions et figurent dans les décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées
	Capital	Réserves liées au capital ⁽¹⁾	Réserves consolidées
Capitaux propres au 31 décembre 2014	1 295 202	2 750	815 396
Variation de capital	-28 939		297
Élimination des titres auto-détenus			
Émission d'actions de préférence			
Composante capitaux propres des instruments hybrides			
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions			
Affectation du résultat 2014			203 691
Distribution 2015 au titre du résultat 2014			
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	-28 939	-	203 988
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽²⁾⁽³⁾			
Résultat 31 décembre 2015			
SOUS-TOTAL	-	-	-
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			-8 056
Changement de méthodes comptables			2 729
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence			-3 710
Variations des taux de conversion			-
Autres variations			3 628
Capitaux propres au 31 décembre 2015	1 266 263	2 750	1 013 975
Variation de capital	10 508		-162
Élimination des titres auto-détenus			
Émission d'actions de préférence			
Composante capitaux propres des instruments hybrides			
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions			
Affectation du résultat 2015			191 049
Distribution 2016 au titre du résultat 2015			
SOUS-TOTAL DES MOUVEMENTS LIÉS AUX RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	10 508	-	190 887
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽²⁾⁽³⁾			
Résultat 31 décembre 2016			
SOUS-TOTAL	-	-	-
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			-4 247
Changement de méthodes comptables			-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence			10 455
Variations des taux de conversion			-
Autres variations			-1 810
Capitaux propres au 31 décembre 2016	1 276 771	2 750	1 209 260

Les autres variations de réserves consolidées correspondent à l'écart entre le calcul théorique des dividendes et leur perception réelle (écart dû aux variations de périmètre et au mode de traitement en IFRS des options de vente des minoritaires).

⁽¹⁾ Comprend notamment les primes d'émission et la réserve légale de la société-mère, la composante capitaux propres des instruments hybrides de la société-mère et des plans dont le paiement est fondé sur des actions de la société-mère.

⁽²⁾ Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et d'investissements nets en devises, ainsi que les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente et les variations de valeur des écarts actuariels sur la provision IFC (Indemnités de Fin de Carrière).

⁽³⁾ Transfert au compte de résultat des variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture, des actifs financiers disponibles à la vente lors de leur cession ou de leur dépréciation, de la réévaluation des immobilisations lors de leur cession.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)							
Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation	Variations de valeur des instruments financiers		Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
768	-7 560	189 262	-24 085	226 029	2 497 762	57 332	2 555 094
					-28 642		-28 642
					-		-
					-		-
					-		-
				-203 691	-		-
				-22 338	-22 338		-22 338
-	-	-	-	-226 029	-50 980	-	-50 980
1 091	1 464	5 039	3 597		11 191	-528	10 663
				211 591	211 591	12 400	223 991
1 091	1 464	5 039	3 597	211 591	222 782	11 872	234 654
		-24			-8 080	-32 016	-40 096
					2 729		2 729
		944			-2 766		-2 766
					-	-	-
	-		-		3 628	16 240	19 868
1 859	-6 096	195 221	-20 488	211 591	2 665 075	53 428	2 718 503
					10 346		10 346
					-		-
					-		-
					-		-
					-		-
				-191 049	-		-
				-20 542	-20 542		-20 542
-	-	-	-	-211 591	-10 196	-	-10 196
-3 105	-11 760	-9 537	2 775		-21 627	1 589	-20 038
				204 543	204 543	14 682	219 225
-3 105	-11 760	-9 537	2 775	204 543	182 916	16 271	199 187
		419			-3 828	-4 725	-8 553
					-		-
	-8	2 989			13 436		13 436
					-	-	-
	-		-		-1 810	12 899	11 089
-1 246	-17 864	189 092	-17 713	204 543	2 845 593	77 873	2 923 466

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Établis selon les normes comptables IFRS
adoptées par l'Union Européenne)

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

RAPPORT
FINANCIER

CETTE ANNEXE
EST DIVISÉE
EN SIX PARTIES :

I INFORMATIONS
GÉNÉRALES

II MÉTHODES ET PRINCIPES DE
CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

III PRINCIPES COMPTABLES

IV NOTES RELATIVES AUX POSTES
DES ÉTATS FINANCIERS

V INFORMATIONS SECTORIELLES

VI AUTRES INFORMATIONS

I INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe « une personne, une voix » et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés - local, régional et national - de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la Caisse locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la Caisse locale ne peut assumer seule.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du Groupe est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est constituée de l'ensemble des Caisses locales, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe. La Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Les Caisses locales du Crédit Mutuel Nord Europe sont entièrement détenues par leurs sociétaires. La Fondation du Crédit Mutuel Nord Europe est également intégrée à l'entité consolidante.

L'activité du CMNE, qui s'étend sur le nord de la France, la Belgique et le Luxembourg, est l'élaboration, la gestion et la distribution de produits bancaires, d'assurance vie et IARD et de valeurs mobilières et immobilières.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2016 différents amendements adoptés par l'Union Européenne, sans impact significatif sur les comptes du Groupe. Ils sont notamment relatifs à :

- **IAS 1** : présentation des états financiers : mise en exergue de l'importance relative, présentation sur deux lignes, dans l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres, de la quote-part des entités mises en équivalence (distinction entre la part « recyclable » et « non recyclable ») ;
- **IFRS 2** : paiement fondé sur des actions : la modification porte sur la notion de « conditions d'acquisition des droits », qui est désormais définie soit comme une « condition de performance » soit comme une « condition de service » ;
- **IFRS 3** : regroupement d'entreprises : la contrepartie éventuelle d'un regroupement en tant que passif ou instrument de capitaux propres, résulte de l'application d'IAS 32. Les clauses d'ajustement de prix qui ne sont pas des instruments de capitaux propres doivent être évaluées à la juste valeur à chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur, être comptabilisées en résultat ;
- **IFRS 7** : instruments financiers : informations à fournir quand un mandat de gestion constitue une implication continue dans un actif transféré ;
- **IFRS 8** : secteurs opérationnels : informations à fournir en cas de regroupement de secteurs ;
- **IAS 24** : informations relatives aux parties liées : extension de la définition (mise à disposition de dirigeants) et informations complémentaires en annexe ;
- **IAS28/IFRS10, IFRS12** : l'option qui permet dans certaines circonstances d'évaluer les entreprises associées et les coentreprises à la juste valeur par résultat peut s'exercer entité par entité.

Conformément à la norme IFRS 7-B6, les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du Groupe.

► Recours à des estimations

La préparation des États Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États Financiers ; Des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016

Le 1^{er} mai, les deux filiales bancaires belges ont fusionné en une structure unique qui a retenu le nom de Beobank.

L'ensemble immobilier Raspail a été cédé et le pôle Gestion pour compte de Tiers l'occupe désormais à titre de locataire.

II MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

1. PRINCIPES D'INCLUSION DANS LE PÉRIMÈTRE

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- Des entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient ;
- Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
- Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle.

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La méthode de consolidation pratiquée est différente selon que l'entité consolidante exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable sur l'entreprise détenue.

Ainsi, et selon le type de contrôle, la méthode de consolidation peut être :

- L'intégration globale : cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.
- Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.
- Les OPCVM et SCPI, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs » ;
- La mise en équivalence : elle consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

3. PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation du Groupe CMNE au 31 décembre 2016 est détaillé dans les tableaux suivants qui indiquent la contribution de chaque entité au résultat du Groupe.

Périmètre de consolidation	Pays
1. Entreprises à caractère financier	
1.1 Établissements de crédit	
> Caisses de Crédit Mutuel + Caisse Fédérale du CMNE + Fédération du CMNE	France
> BCMNE (base consolidée) - 4 Place Richebé 59000 Lille	France
> CMNE Belgium (base consolidée) - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique
1.2 Établissements financiers autres que 1.1	
> FCP Richebé Gestion - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> CMNE Home Loans FCT - 4 Place Richebé 59000 Lille	France
1.3 Autres entreprises à caractère financier	
2. Entreprises non financières	
2.1 Assurances	
> Nord Europe Assurances (base consolidée) - 9 Boulevard Gouvion-S ^t -Cyr - 75017 Paris	France
2.2 Services	
> Actéa Environnement - 5/7 Rue Frédéric Degeorge - 62000 Arras	France
> CMNE CAP Seniors - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> CMNE Environnement - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> Euro-Information - 34 Rue du Wacken - 67000 Strasbourg	France
> Financière Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> GIE CMN Prestations - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> L'Immobilière du CMN (base consolidée) - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> Sicorfé Maintenance - Rue Bourgelat - 62223 S ^t Laurent Blangy	France
> THEIA Viager - 455 Promenade des Anglais - 06299 Nice	France
> Transactimmo - 1 Rue Arnould de Vuez - 59000 Lille	France
2.3 Industrie	
2.4 Holding non financier	
> Groupe La Française (base consolidée) - 173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	France
> Nord Europe Participations et Investissements (base consolidée) - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
TOTAL	

Banque Commerciale du Marché Nord Europe - 4 Place Richebé 59000 Lille

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays
Banque Commerciale du Marché Nord Europe	
> Bail Actéa - 19 Avenue le Corbusier - 59800 Lille	France
> Nord Europe Lease - 19 Avenue le Corbusier - 59800 Lille	France
> Nord Europe Partenariat - 2 Rue Andréï Sakharov - BP148 - 76135 Mont-Saint-Aignan	France
TOTAL	

⁽¹⁾ Méthode d'intégration : MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
	contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
12/15	100	100	51 510	Mère	12/16	100	100	54 340	Mère
12/15	100	100	18 040	IG	12/16	100	100	13 779	IG
12/15	100	100	31 277	IG	12/16	100	100	32 960	IG
12/15	100	100	5 640	IG	12/16	100	100	-2 300	IG
12/15	100	100	0	IG	12/16	100	100	0	IG
12/15	100	100	71 322	IG	12/16	100	100	69 610	IG
12/15	100	100	-215	IG	12/16	100	100	1 016	IG
12/15	100	100	0	IG	12/16	0	0	0	NC
12/15	100	100	-26	IG	12/16	0	0	0	NC
12/15	10,15	10,15	8 588	MEE	12/16	10,15	10,15	9 297	MEE
12/15	100	100	209	IG	12/16	100	100	160	IG
12/15	100	100	0	IG	12/16	100	100	0	IG
12/15	100	100	2 546	IG	12/16	100	100	1 849	IG
12/15	34,00	34,00	108	MEE	12/16	34,00	34,00	120	MEE
12/15	80,00	80,00	-199	IG	12/16	80,00	80,00	-988	IG
12/15	100	100	-38	IG	12/16	100	100	-33	IG
12/15	98,18	98,18	19 897	IG	12/16	97,84	97,83	22 654	IG
12/15	100	100	2 932	IG	12/16	100	100	2 079	IG
211 591					204 543				

Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
	contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
12/15	100	100	7 150	IG	12/16	100	100	4 569	IG
12/15	100	100	7 482	IG	12/16	100	100	6 715	IG
12/15	100	100	3 768	IG	12/16	100	100	2 350	IG
12/15	99,65	99,65	-360	IG	12/16	99,65	99,65	145	IG
18 040					13 779				

MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

CMNE Belgium - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays
CMNE Belgium	Belgique
> BKCP Immo IT SCRL - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique
> Beobank Belgique - Boulevard Général Jacques, 263G - 1050 Bruxelles	Belgique
> BKCP Securities SA - Avenue Louise 390 - 1050 Bruxelles	Belgique
> BKCP Banque SA - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique
> Immo W16 - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique
> Mobilease - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles	Belgique
> OBK SCRL - Graaf Van Vlaanderenplein, 19 - 9000 Gand	Belgique
TOTAL	

Nord Europe Participations et Investissements - 4 Place Richebé - 59000 LILLE

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays
Nord Europe Participations et Investissements	France
> SCI Centre Gare	France
> Fininmad (Marchand de biens)	France
> Sofimmo 3	France
> Sofimpar	Belgique
TOTAL	

Immobilière du CMN - 4 Place Richebé 59000 LILLE

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays
> SCI CMN	France
> SCI CMN 1	France
> SCI CMN 2	France
> SCI CMN 3	France
> SCI CMN Location	France
> SCI CMN Location 2	France
> SCI RICHEBE INKERMANN	France

Nord Europe Assurances - 9 Boulevard Gouvion-St- Cyr - 75017 PARIS

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays
Nord Europe Assurances	France
> ACMN IARD - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> ACMN-VIE - 9 Boulevard Gouvion-St- Cyr - 75017 Paris	France
> Courtage Crédit Mutuel Nord Europe - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> CP-BK Reinsurance SA - Avenue de la gare, 65 - 1611 Luxembourg	Luxembourg
> Nord Europe Life LUXEMBOURG - Rue Charles Martel 62 - 2134 Luxembourg	Luxembourg
> Nord Europe Retraite - 4 Place Richebé - 59000 Lille	France
> North Europe Life Belgium - 11 Boulevard de la Plaine - 1050 Bruxelles	Belgique
> SA Partners Assurances - Avenue Gustave Demey, 66 - 1160 Auderghem	Belgique
> SPV Jarna - 9B Boulevard Prince Henri - 1724 Luxembourg	Luxembourg
TOTAL	

⁽¹⁾ Méthode d'intégration : MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
	contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
12/15	100	100	-1 374	IG	12/16	100	100	-663	IG
12/15	95,92	95,92	-4 440	IG	12/16	95,96	95,96	-957	IG
12/15	100	100	31 181	IG	12/16	100	100	28 531	IG
12/15	100	100	-22	IG	12/16	100	100	-23	IG
12/15	100	100	4 201	IG	12/16	0	0	0	NC
12/15	100	100	420	IG	12/16	100	100	744	IG
12/15	100	100	-12	IG	12/16	100	100	-11	IG
12/15	100	99,99	1 323	IG	12/16	100	99,99	5 339	IG
31 277					32 960				

Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
	contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
12/15	100	100	-985	IG	12/16	100	100	-712	IG
12/15	100	100	3 920	IG	12/16	100	100	2 761	IG
12/15	100	100	11	IG	12/16	100	100	30	IG
12/15	100	100	-5	IG	12/16	0	0	0	NC
12/15	100	100	-9	IG	12/16	0	0	0	NC
2 932					2 079				

Date d'arrêté	Pourcentage		Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Méthode d'intégration ⁽¹⁾
	contrôle	intérêt			contrôle	intérêt	
12/15	100	100	IG	12/16	100	100	IG
12/15	100	100	IG	12/16	100	100	IG
12/15	100	100	IG	12/16	100	100	IG
12/15	100	100	IG	12/16	100	100	IG
12/15	100	100	IG	12/16	100	100	IG
12/15	100	100	IG	12/16	0	0	NC
12/15	100	100	IG	12/16	100	100	IG

Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
	contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
12/15	100	100	-2 655	IG	12/16	100	100	-3 364	IG
12/15	51,00	51,00	10 020	IG	12/16	51,00	51,00	7 368	IG
12/15	100	100	56 004	IG	12/16	100	100	59 103	IG
12/15	100	100	280	IG	12/16	100	100	111	IG
12/15	100	100	3 646	IG	12/16	100	100	1 038	IG
12/15	100	100	2 399	IG	12/16	100	100	2 419	IG
12/15	100	100	1	IG	12/16	100	100	68	IG
12/15	100	100	1 627	IG	12/16	51,00	51,00	2 933	IG
-	0	0	0	NC	12/16	49,00	49,00	-66	MEE
12/15	100	98,18	0	IG	12/16	100	97,83	0	IG
71 322					69 610				

MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

Groupe La Française - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS

Périmètre de consolidation servant de base aux éléments repris dans la consolidation publiable	Pays
Groupe La Française	France
> 2A - 5 Boulevard de la Madeleine - 75008 Paris	France
> Alger Management Ltd - 50 Broadway - London	Royaume-Uni
> CD Partenaires - 16 Place de la Madeleine - 75008 Paris	France
> Convictions Asset-Management - 15 bis Rue de Marignan - 75008 Paris	France
> FCT LFP Créances Immobilières - 173 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	France
> Forum Holding BV - Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE - AMSTERDAM	Pays-Bas
> Forum Partners Investment Management Limited - 1700 E Putnam Ave, Old Greenwich, CT 06870 1366, Delaware - USA	États Unis d'Amérique
> SNC Groupe La Française - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> Groupe Cholet-Dupont - 16 Place de la Madeleine - 75008 Paris	France
> Inflection Point Capital Management Ltd - 125 Old Broad Street - London	Royaume-Uni
> JKC Capital Management Ltd - 34-37 Connaught Road Central - Hong-kong SAR	Hong-kong
> La Française AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> La Française AM Finance Services - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> La Française AM GP - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> La Française AM Iberia - C/ Joaquin Costa 26 - 28002 Madrid	Espagne
> La Française AM International - 4A Rue Henri Schnadt - 2530 Luxembourg	Luxembourg
> La Française Bank - 4A Rue Henri Schnadt - 2530 Luxembourg	Luxembourg
> La Française Forum Securities Limited - 1700 E Putnam Ave, Old Greenwich, CT 06870 - 1366, Delaware - USA	États Unis d'Amérique
> La Française Global Real Estate Investment Management Limited - 12 Berkeley Street - London	Royaume-Uni
> La Française Inflection Point - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> La Française Investment Solutions - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> La Française Real Estate Managers - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> La Française Real Estate Partners - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> LFF Real Estate Partners Limited - 16 Berkeley Street - London	Royaume-Uni
> LFP Nexity Services Immobiliers - 147 Boulevard Haussmann - 75008 Paris	France
> New Alpha Asset-Management - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> NEXT Advisor - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> Nouvelles EXpertises et Talents AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> OPCI Raspail - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> SCI Raspail Vavin Invest - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> Siparex Proximité Innovation - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> UFG PM - 128 Boulevard Raspail - 75006 Paris	France
> Tages Capital LLP - 39 St James' Street - London	Royaume-Uni
TOTAL	

⁽¹⁾ Méthode d'intégration : MEE : Mise En Equivalence ; IG : Intégration Globale

MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾	Date d'arrêté	Pourcentage		Contribution au résultat (milliers d'euros)	Méthode d'intégration ⁽¹⁾
	contrôle	intérêt				contrôle	intérêt		
12/15	98,18	98,18	-9 381	IG	12/16	97,84	97,83	-4 702	IG
12/15	20,00	19,63	-645	MEE	12/16	20,00	19,57	-130	MEE
12/15	50,00	49,09	-191	MEE	12/16	50,00	48,91	123	MEE
12/15	74,87	73,50	118	IG	12/16	74,87	73,24	73	IG
12/15	30,00	29,45	-184	MEE	12/16	0	0	0	NC
12/15	58,37	58,37	-416	IG	12/16	58,37	58,37	25	IG
12/15	24,64	24,19	-414	MEE	12/16	0	0	0	NC
12/15	24,64	24,19	173	MEE	12/16	0	0	0	NC
12/15	100	98,18	0	IG	12/16	99,90	97,73	-10	IG
12/15	33,73	33,12	976	MEE	12/16	33,73	33,00	1 627	MEE
12/15	49,00	51,35	-429	MEE	12/16	49,00	51,17	-1 731	MEE
12/15	50,00	49,09	-19	MEE	12/16	50,00	48,91	-172	MEE
12/15	100	98,17	6 488	IG	12/16	100	97,83	6 562	IG
12/15	100	98,18	3 830	IG	12/16	100	97,83	1 627	IG
12/15	100	98,17	998	IG	12/16	0	0	599	NC
12/15	66,00	64,80	66	IG	12/16	66,00	64,57	103	IG
12/15	100	98,18	161	IG	12/16	100	97,83	-166	IG
12/15	100	98,91	816	IG	12/16	100	98,70	-1 596	IG
-	0	0	0	NC	12/16	80,00	78,26	-996	IG
12/15	100	98,18	-1 309	IG	12/16	100	97,83	32	IG
12/15	51,00	75,23	1 175	IG	12/16	51,00	74,97	438	IG
12/15	65,00	63,81	3 557	IG	12/16	56,04	46,54	4 116	IG
12/15	95,96	94,21	4 814	IG	12/16	95,96	93,87	9 838	IG
12/15	65,00	61,23	553	IG	12/16	65,00	61,02	1 524	IG
12/15	56,67	60,24	-117	IG	12/16	85,00	79,79	917	IG
12/15	24,64	23,21	207	MEE	12/16	0	0	0	NC
12/15	100	98,18	1 855	IG	12/16	100	97,83	2 013	IG
12/15	100	98,18	-5	IG	12/16	0	0	208	NC
12/15	100	98,18	4 302	IG	12/16	100	97,83	1 439	IG
12/15	100	99,68	1 038	IG	12/16	0	0	0	NC
12/15	100	99,67	406	IG	12/16	0	0	0	NC
12/15	46,46	45,61	283	MEE	12/16	26,50	25,93	319	MEE
12/15	100	94,21	-15	IG	12/16	100	93,87	-293	IG
12/15	40,00	39,27	1 206	MEE	12/16	40,00	39,13	867	MEE
19 897					22 654				

▷ Modifications du périmètre au cours de la période

Entrées		Nom de l'entreprise	
Acquisition			La Française Forum Securities Limited
			SA Partners Assurances
Sorties			
Cession			LFP Nexity Services Immobiliers
			OPCI Raspail
			SCI Raspail Vavin
			CMNE CAP Seniors
Dissolution			SCI CMN Location 2
			Sofimpar
			CMNE Environnement
Déconsolidation			Convictions Asset Management
			Forum Holding BV
			Forum Partners Investment Management
TUP ou fusion			BKCP Bank
			Sofimmo 3
			NEXT Advisor
			La Française AM GP
Changement de dénomination			
GIE Groupe La Française	devient	SNC Groupe La Française	
La Française Real Estate Partners ltd	devient	La Française Real Estate Partners International	

MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

▷ Entités consolidées par consolidation simplifiée dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10

En milliers d'euros

	Pays	31/12/15		31/12/16	
		% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés	% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés
ALTERAM ARBITRAGES	France	65,45 %	58 608	0,15 %	0
ALTERAM GLOB,ALTE,II	France	98,10 %	680		0
ALTERAM GLOB,ALTERN,	France	99,80 %	45		0
BEOBANK FUNDS BEOBANK DYNAMIC FUND	Luxembourg		0	55,74 %	4 318
CONVICTIONS CLASS B	France	59,39 %	10 649		0
CONVICTIONS MULTIFAC	France	-	0	45,63 %	37 518
CROWN MULTIFUND SEL	France		0	75,55 %	7 824
DELFF EXPANSION 2022	France	45,45 %	11 055		0
DIADEME GLOBAL SELEC	France	56,20 %	35 086	89,89 %	8 100
ELIXIME JANVIER	France	99,80 %	40		0
EUROPIMMO MARKET	France		0	37,65 %	34 127
FCPR Nord Europe 1	France	52,25 %	1 432		0
FCT LFP CREANCES IMM	France		0	53,76 %	118 700
INVESTCORE 2021	France		0	83,95 %	982
JKC FUND LA FRANÇAISE JKC ASIA EQUITY	Luxembourg		0	41,17 %	18 976
LA FRANÇAISE ABSOLUTE EMERGING DEBT - PART I	France		0	76,21 %	3 311
LA FRANÇAISE ACTIONS EURO COUVERTES	France	100,00 %	0	95,37 %	4 707
LA FRANÇAISE ACTIONS MONDE	France	55,07 %	14 301	55,66 %	14 249
LA FRANÇAISE ALLOCATION - PART I	France		0	57,04 %	104 947
LA FRANÇAISE EURO INFLATION- PART I	France	76,16 %	29 133	50,23 %	97 582
LA FRANÇAISE EURO SOUVERAINS	France		0	35,36 %	19 986
LA FRANÇAISE INDEX VARIABLE - PART C	France		0	47,09 %	119 433
LA FRANÇAISE INFLECTION POINT MULTI TRENDS	France	42,67 %	13 364	41,45 %	13 321
LA FRANÇAISE LUX - ABSOLUTE EMERGING DEBT	Luxembourg		0	48,18 %	54 263
LA FRANÇAISE LUX - FORUM GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES	Luxembourg		0	43,63 %	55 169
LA FRANÇAISE LUX - INFLECTION POINT EUROPEAN EQUITY	Luxembourg	13,27 %	0	70,82 %	27 268
LA FRANÇAISE LUX - INFLECTION POINT GLOBAL EQUITY	Luxembourg		0	63,34 %	10 165
LA FRANÇAISE LUX - INFLECTION POINT LEADERS EMERGENTS	Luxembourg	2,45 %	0	99,25 %	101
LA FRANÇAISE LUX - INFLECTION POINT ZERO CARBON	Luxembourg		0	81,00 %	23 916
LA FRANÇAISE LUX - JKC ASIA BOND	Luxembourg		0	99,67 %	170
LA FRANÇAISE LUX MULTI-ASSET INCOME	Luxembourg	37,46 %	24 933	99,82 %	76
LA FRANÇAISE MULTISTRATÉGIES OBLIGATAIRES - PART I	France		0	41,22 %	67 216
LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE PART R	France		0	68,12 %	80 271
LA FRANÇAISE PROFIL PERFORMANCE	France		0	74,76 %	15 229
LA FRANÇAISE RENDEMENT 4X4	France		0	45,67 %	5 324

MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

En milliers d'euros

	Pays	31/12/15		31/12/16	
		% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés	% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés
LA FRANÇAISE SÉRÉNI FLEX	France		0	60,76 %	103 997
LA FRANÇAISE TAGES EVENT	France	73,50 %	31 367	99,99 %	3
LA FRANÇAISE TAGES STRATÉGIE ACTIONS	France		0	89,95 %	5 677
LF AM LFPFGIRE ID	Luxembourg	89,27 %	96		0
LF GRANDS VIGNOBLES DE FRANCE	France	62,95 %	8 094	57,72 %	9 994
LF INDEX VARIABLE S	France	42,75 %	122 090		0
LF OPSIS PATRIMOINE	France		0	41,99 %	61 488
LF RÉSIDENCES SENIORS	France			48,20 %	35 512
LFIS PERSPECTIVE FCP - I	France		0	100,00 %	3
LFIS VISION - CREDIT OPPORTUNITIES	Luxembourg	51,60 %	113 984	65,58 %	73 633
LFIS VISION - PREMIA OPPORTUNITIES	Luxembourg		0	60,03 %	93 608
LFIS VISION ABSOLUTE	Luxembourg	97,84 %	2 996		0
LFIS VISION UCITS - CREDIT	Luxembourg		0	90,73 %	3 075
LFIS VISION UCITS - EQUITY DEFENDER	Luxembourg	100,00 %	0	99,33 %	644
LFIS VISION UCITS RISK PREMIA	Luxembourg	81,30 %	11 959		0
LFP ALLOC CLASSI EUR	Luxembourg	60,08 %	17 470	22,88 %	0
LFP COUSSIN OPPORTUNITES	France	99,94 %	11	99,82 %	26
LFP EUROPEAN FUND OF FUNDS	France	91,49 %	2 101	91,49 %	1 830
LFP FD MULTI STRA OB	Luxembourg	43,02 %	175 233	30,55 %	0
LFP FONCIERES EURO	France	52,51 %	2 932		0
LFP INFLATION PLUS	France	41,26 %	11 520		0
LFP OP DELFF E H R	Luxembourg	35,12 %	21 742	26,38 %	0
LFP PATRIMOINE FLEX	France	76,50 %	104 727		0
LFP PIERRE	France	44,98 %	374 899	46,83 %	481 888
LFP PREMIUM EM R	France	44,40 %	12 537		0
LFP PROFIL PERFORM	France	74,18 %	16 858		0
LFP PROFIL REGULAR	France	56,35 %	100 155		0
LFP R2P I HEDGE	Luxembourg		0	61,11 %	39 903
LFP R2P I HEDGE	Luxembourg	63,30 %	18 469		0
LFP RENDEMENT EMER	France	42,41 %	11 693		0
LFP S&P CAPITAL IQ FUND. LFP R2P GLOBAL HIGH YIELD	Luxembourg		0	70,70 %	22 547
NEWALPHA FINTECH	France	60,61 %	260	60,03 %	4 183
PREDIREC IMMO IV	France	89,66 %	10 911		0
TAGES ANAVON GB EQ	Luxembourg		0	35,19 %	41 049
TAGES INT FUNDS UC	Luxembourg		0	63,03 %	20 828
UFG ALT,MUL,ARB,PLUS	France	94,48 %	4 522	0,00 %	0
UFG IC FUND	Luxembourg	47,81 %	17 819		22 216
UFG OPSIS PATRIMOINE	France	50,08 %	20 016		0
UFG PIXEL 1	France		0	80,86 %	2 422
UFG PIXEL 1	France	57,14 %	13 081		0
TOTAL CONSOLIDATION SIMPLIFIÉE			1 426 868		1 971 776

4. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

► Retraitements et éliminations

Les opérations réciproques significatives sont éliminées entre entités consolidées par intégration globale. Sont considérés comme significatifs les montants supérieurs à 200 milliers d'euros en charges et produits et 1 000 milliers d'euros en ce qui concerne le bilan et les engagements. Il est à souligner que, lorsque des titres émis par une entité consolidée sont détenus par les compagnies d'assurance du Groupe en tant que placements représentatifs de contrats libellés en unités de comptes, ils ne sont pas éliminés ; ceci permet de matérialiser l'adossement actif – passif de ce type de contrats d'assurance vie.

Les résultats de cessions internes font également l'objet d'éliminations.

D'une manière générale, les principes comptables du Groupe sont appliqués dans l'ensemble des entités consolidées.

► Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe CMNE sont établis en euros. Tous les éléments d'actif ou de passif, monétaires et non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres dans le compte « Réserves de conversion ». Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ».

► Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés dans le résultat de la période.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part

dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Les révisions ultérieures de ces écarts sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39. Dans le cas des instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement jusqu'au règlement.

Dans le cas d'une variation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition ou de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition ou cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation afin de s'assurer qu'ils ne subissent pas de dépréciation durable. Ces variations de valeur s'apprécient au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux pôles d'activité du Groupe. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. La valeur recouvrable de l'UGT, déterminée dans le cadre de ces tests, est définie comme étant sa valeur de marché. La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'UGT dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par la juste valeur des entités composant l'UGT appréciée au regard des formules des pactes d'actionnaires ou par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples. Le cas échéant, la valeur recouvrable peut aussi être basée sur la valeur d'utilité. Celle-ci repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables de ces UGT et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

► Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Les retraitements liés à l'application des normes IFRS font donc également l'objet de calcul d'impôts différés.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable au cours des exercices suivants.

Les actifs d'impôts différés ne sont retenus que lorsque leur récupération est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux gains ou pertes latents

sur actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés en capitaux propres. Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

5. ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La présentation retenue utilise la méthode indirecte. Le résultat, pour la détermination des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles, est ajusté pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie et des éléments pour lesquels l'effet de la trésorerie consiste en flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis d'après leurs caractéristiques intrinsèques que sont la disponibilité immédiate ou la conversion à très court terme en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

La trésorerie comprend les fonds en caisse ainsi que les dépôts et emprunts auprès de la Banque Centrale.

Les équivalents de trésorerie sont composés des prêts et emprunts à vue ou au jour le jour, contractés avec des établissements de crédit.

Les différents flux de trésorerie relatifs à un exercice sont classés, d'après la logique d'intention, en activités opérationnelles, d'investissement et de financement, sachant qu'une opération unique peut inclure des flux classés dans des activités différentes.

Les flux de trésorerie opérationnels sont ceux issus des activités d'exploitation qui contribuent à la formation de l'essentiel du résultat, y compris les activités de marché pour compte propre. Figurent à ce titre parmi les activités opérationnelles, les flux de trésorerie liés aux titres en juste valeur par résultat ainsi que les titres à revenus variables, constitutifs de placements à court terme ou relatifs aux activités de portefeuille, et les titres à revenu fixe disponibles à la vente.

Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers incluent les variations des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat pour la variation de leur juste valeur.

Par défaut, les flux de trésorerie qui ne répondent pas aux définitions d'investissement ou de financement sont classés sous cette activité.

Les activités d'investissement sont définies comme l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et des autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie ou dans les activités opérationnelles. Y figurent notamment les titres de participation et les autres titres à revenu variable détenus à long terme qui ne sont pas liés aux activités de portefeuille ainsi que les titres à revenu fixe détenus jusqu'à maturité.

Les flux liés aux activités de financement comprennent les mouvements sur capital et les mouvements liés aux émissions ou remboursements d'emprunts ou de dettes subordonnées. Par option, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables sont classés avec les activités opérationnelles.

N'étant pas constitutifs de ressources affectées aux activités qui les génèrent, les revenus (intérêts et dividendes) provenant des activités d'investissement ainsi que les intérêts liés aux activités de financement sont rattachés aux activités opérationnelles. Les produits de cessions restent, quant à eux, rattachés à l'activité auxquels ils se rapportent pour leur montant avant impôt.

III PRINCIPES COMPTABLES

► Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur valeur de marché (ou équivalent) lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé à l'origine. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Ces encours sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement. La renégociation entraîne la modification ou la décomptabilisation de l'ancien prêt.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne la novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le Groupe l'a intégré dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées. Les éléments chiffrés figurent en rapport de gestion.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

► Dépréciation et provision individuelle sur les prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte.

De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est inscrite au passif parmi les provisions pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

► Dépréciation collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe et appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.

► Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

► Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser leur titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

► Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts, les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

► Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

▷ Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

▷ Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « Plus ou moins-values latentes ou différées » lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

► Opérations de location

▷ Opérations dans lesquelles CMNE est crédit bailleur

Les contrats sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la

valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location - financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux utilisé est le taux d'intérêt implicite.

Les contrats de location simple sont des contrats pour lesquels l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur. Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location.

▷ Opérations dans lesquelles CMNE est crédit preneur

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location - financement sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location. La contrepartie est enregistrée au passif du bilan. Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

► Titres acquis

▷ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « *mark-to-model* ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des

hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

▷ Classification comptable des titres

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du Groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

▷ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critère de classement et règles de transfert

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction

Il s'agit principalement des instruments qui ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme ou sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe ou bien encore constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture.

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des « Prêts et créances » (pas de cotation sur un marché actif). Aucun transfert de ce type n'a

eu lieu depuis 2008 ; ils ont eu pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle leur impact sur le résultat du Groupe.

Les instruments financiers classés par choix dès l'origine, et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat

Ce classement peut s'appliquer dans les cas suivants :

- Instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Instrument présentant, sans application de la juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
- Instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Le Groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « Actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

En cas de transfert vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

▷ Actifs financiers disponibles à la vente

Critère de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « Prêts et créances », ni en « Actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « Juste valeur par résultat ».

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie, ou en « Prêts et créances » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie. Le Groupe n'a pas pratiqué de reclassement depuis 2008.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

En cas de transfert de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation et risque de crédit

Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenus variables, le Groupe CMNE considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 40 % par rapport à son coût d'acquisition, ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs, entraîne une dépréciation, à l'exception des cas où l'appréciation de la juste valeur faite par le Groupe ne reflète pas une perte probable de tout ou partie du montant investi. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers à revenu fixe disponibles à la vente (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

▷ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance Critère de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe CMNE a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance. Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

► Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- **Niveau 1** : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- **Niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- **Niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau déterminé par le paramètre le plus important dans le modèle de juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

► Actifs non courants destinés à être cédés

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

► Dérivés et comptabilité de couverture

Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de *Black and Scholes*, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit associés à l'instrument ou au paramètre concerné,

des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie (CVA) présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre (DVA) présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

S'agissant des principes retenus pour la partie relative au calcul des DVA et CVA, il est considéré que :

- Les opérations internes au Groupe ne sont pas concernées du fait des règles de solidarité qui s'appliquent au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC ;
- Les calculs effectués ont permis d'établir que l'impact des opérations collatéralisées (exclusivement interbancaires) n'est pas ou peu significatif, selon les règles de calcul utilisées.

De ce fait, aucune DVA / CVA n'est enregistrée à cet arrêt.

Classification des dérivés et comptabilité de couverture

▷ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il répond à la définition d'un dérivé ;
- L'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- Les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- L'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

▷ Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Le CMNE a recours à la couverture de flux de trésorerie notamment pour le TSS émis en 2004.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la Direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 à 125 %. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission Européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« *carve-out* ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce

que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas ; ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

► Immobilisations et amortissements

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles	
Constructions - gros œuvre structure (en fonction du type d'immeuble concerné)	10 - 30 ans
Constructions - équipements	10 - 25 ans
Agencements et installations	5 - 15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 - 10 ans
Matériel de sécurité	3 - 10 ans
Matériel roulant	3 - 5 ans
Matériel informatique	3 - 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels acquis ou créés en interne	1 - 3 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée

en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants.

► Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

► Contrats d'épargne réglementée

Les Comptes d'Épargne Logement (CEL) et les Plans Épargne Logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- Un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- Un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

► Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à l'origine, à leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

► Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance, émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

▷ Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

▷ Passifs

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct et leur recouvrabilité est jugée sur le fondement d'une analyse des flux futurs de trésorerie en tenant compte d'hypothèses de taux servis à la clientèle et de collecte cohérente avec le business plan établi par les compagnies.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

▷ Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

► Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- Les risques opérationnels ;
- Les engagements sociaux ;
- Les risques d'exécution des engagements par signature ;
- Les litiges et garanties de passif ;
- Les risques fiscaux ;
- Les risques liés à l'épargne logement.

► Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19R. Les dispositions se traduisent pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies par :

- La constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres et des modifications de régime en résultat ;
- L'application aux actifs du régime du taux d'actualisation de la dette ;
- Un renforcement des informations à présenter en annexe.

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels qui est comptabilisée en « Gains ou pertes latents ou différés », en capitaux propres.

► Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux d'émission des entreprises notées AA en fonction de la durée des engagements ;
- Le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories cadre/non cadre ;
- Les taux d'inflations, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- Les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- L'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant sur la réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- La mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

► Indemnités de fin de carrière

Les droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite sont calculés en fonction du temps de présence et de la rémunération brute du salarié conformément à la convention collective applicable au Groupe.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « Gains ou pertes latents ou différés », enregistrés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

► Paiements fondés sur base d'actions

Les paiements sur base d'actions concernent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par remise d'actions ou réglés en numéraire, le montant dépendant de l'évolution de la valeur des actions.

La charge supportée par le Groupe est évaluée sur la base de la juste valeur à la date de notification des options d'achat ou de souscription d'actions attribuées par certaines filiales. La charge globale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options qui seront émises au terme de la période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

La charge est constatée en frais de personnel dès la notification et fait l'objet d'un étalement sur la période d'acquisition des droits, sans attendre, le cas échéant, que les conditions nécessaires à l'attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Dans le cas des plans dénoués par remise d'actions, la contrepartie de la charge figure en augmentation des capitaux propres.

Pour les plans dénoués en numéraire, la contrepartie est enregistrée en dette. Ce passif fait l'objet d'une réévaluation jusqu'à son extinction, en fonction de la juste valeur de l'action. L'ajustement de valeur se fait également en frais de personnel.

► Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

► Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du CMNE, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

IV NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

(Les notes sont présentées en milliers d'euros)

1. NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 1 : Caisse, Banques Centrales, Établissements de crédit

1a. Prêts et créances sur établissements de crédit

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Caisse, Banques centrales				
Banques centrales	887 595	190 594	697 001	365,70 %
<i>dont réserves obligatoires</i>	364 347	130 804	233 543	178,54 %
Caisse	84 046	96 180	-12 134	-12,62 %
TOTAL	971 641	286 774	684 867	238,82 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit				
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	1 935 524	2 351 853	-416 329	-17,70 %
Autres comptes ordinaires	266 821	154 467	112 354	72,74 %
Prêts	526 563	1 022 963	-496 400	-48,53 %
Autres créances	123 152	58 180	64 972	111,67 %
Pensions	351 312	175 000	176 312	100,75 %
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0	0	n.s.
Créances rattachées	16 518	24 178	-7 660	-31,68 %
TOTAL	3 219 890	3 786 641	-566 751	-14,97 %

⁽¹⁾ Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

1b. Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Banques centrales				
Banques centrales	0	0	0	n.s.
TOTAL	0	0	0	n.s.
Dettes envers les établissements de crédit				
Autres comptes ordinaires	24 692	49 010	-24 318	-49,62 %
Emprunts	521 175	1 021 032	-499 857	-48,96 %
Autres dettes	24 422	210 564	-186 142	-88,40 %
Pensions	951 312	1 075 000	-123 688	-11,51 %
Dettes rattachées	2 021	3 783	-1 762	-46,58 %
TOTAL	1 523 622	2 359 389	-835 767	-35,42 %

Le montant des « emprunts » envers des établissements de crédit publié en 2015 était de 1 016 277 milliers d'euros.

La différence de 4 755 milliers d'euros provient du reclassement d'un compte technique qui se trouvait précédemment en « passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ».

Note 2 : Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/16			31/12/15		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	198 395	12 589 663	12 788 058	212 333	11 840 170	12 052 503
• Effets publics	0	346 624	346 624	0	331 478	331 478
• Obligations et autres titres à revenu fixe	0	2 974 930	2 974 930	0	3 352 150	3 352 150
– Cotés	0	2 924 213	2 924 213	0	3 297 073	3 297 073
– Non cotés	0	50 717	50 717	0	55 077	55 077
• Actions et autres titres à revenu variable	198 395	9 268 109	9 466 504	212 333	8 156 542	8 368 875
– Cotés	198 395	9 238 124	9 436 519	212 333	8 124 240	8 336 573
– Non cotés	0	29 985	29 985	0	32 302	32 302
Instruments dérivés	165 164	0	165 164	158 991	0	158 991
Autres actifs financiers		425	425		530	530
TOTAL	363 559	12 590 088	12 953 647	371 324	11 840 700	12 212 024

2b. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	118 480	106 734	11 746	11,00 %
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	116 345	123 139	-6 794	-5,52 %
TOTAL	234 825	229 873	4 952	2,15 %

La ligne « Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat » correspond essentiellement aux obligations structurées émises par la CFCMNE jusqu'au 31 décembre 2012, classées dans cette catégorie du fait du dérivé qu'elles comprennent. À partir du 1^{er} janvier 2013, les dérivés inclus dans les obligations structurées émises ont fait l'objet d'une comptabilisation séparée, en juste valeur par résultat, les obligations « vanille » étant, quant à elles, enregistrées au coût amorti.

Le montant des « passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat » publié en 2015 était de 127 894 milliers d'euros (voir commentaire note 1b).

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31/12/16			31/12/15		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	116 345	101 534	14 811	123 139	99 922	23 217
TOTAL	116 345	101 534	14 811	123 139	99 922	23 217

Note 3 : Couverture

3a. Instruments dérivés de couverture

	31/12/16		31/12/15	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (<i>Cash flow Hedge</i>)	63	30 326	158	35 929
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	32 963	96 162	45 927	95 077
TOTAL	33 026	126 488	46 085	131 006

3b. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

Juste valeur	31/12/16	31/12/15	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
D'actifs financiers	49 813	38 416	11 397
De passifs financiers	2 542	2 758	-216

Note 4 : Analyse des instruments dérivés

	31/12/16			31/12/15		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
Swaps	6 318 977	142 190	81 632	9 013 265	143 428	82 323
Autres contrats fermes	372 000	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	22 974	36 848	0	15 563	24 411
Instrument de change						
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	6 690 977	165 164	118 480	9 013 265	158 991	106 734
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
Swaps	2 961 850	32 963	96 162	3 537 520	45 927	95 077
Autres contrats fermes	490 000	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge						
Swaps	660 700	63	30 326	885 700	158	35 929
SOUS-TOTAL	4 112 550	33 026	126 488	4 423 220	46 085	131 006
TOTAL	10 803 527	198 190	244 968	13 436 485	205 076	237 740

Note 5 : Actifs financiers disponibles à la vente

5a. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Effets publics	1 558 411	446 680	1 111 731	248,89 %
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 311 256	5 700 445	-1 389 189	-24,37 %
• Cotés	4 037 805	5 170 848	-1 133 043	-21,91 %
• Non cotés	273 451	529 597	-256 146	-48,37 %
Actions et autres titres à revenu variable	668 959	558 159	110 800	19,85 %
• Cotés	23 448	105 501	-82 053	-77,77 %
• Non cotés	645 511	452 658	192 853	42,60 %
Titres immobilisés	222 729	202 811	19 918	9,82 %
• Titres de participations	32 679	24 800	7 879	31,77 %
• Autres titres détenus à long terme	16 815	15 441	1 374	8,90 %
• Parts dans les entreprises liées	173 235	162 570	10 665	6,56 %
Créances rattachées	94 817	93 232	1 585	1,70 %
TOTAL	6 856 172	7 001 327	-145 155	-2,07 %
<i>Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres</i>	239 138	246 238	-7 100	-2,88 %
<i>Dont actifs dépréciés</i>	0	0	0	n.s.
<i>Dont titres à revenu fixe dépréciés</i>	1 408	3 336	-1 928	-57,79 %
<i>Dont dépréciation</i>	-9 673	-5 995	-3 678	61,35 %

En ce qui concerne les titres CIC, la valorisation est essentiellement fondée sur la « méthode de la somme des parties » (SOTP) ; selon ce calcul, la valeur d'une banque est égale à la somme de la valeur de chacun de ses métiers, déduction faite des coûts de holding. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la valeur ainsi déterminée est pondérée à 80 % et complétée par la prise en compte du cours de bourse à hauteur de 20 %. Cette méthode, agréée par l'AMF, conduit à retenir une valeur de 312 euros par action.

5b. Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Groupe CIC	Coté	< 1	14 117 225	269 315 563	4 985 045	1 361 051
GACM	Non coté	< 1	9 636 006	112 052 945	1 503 325	744 034
CCCM Paris	Non coté	13 %	607 992	4 295 430	17 247	7 701

Données au 31/12/16.

5c. Exposition au risque souverain

Risque souverain grec

Il n'y a plus d'exposition au risque souverain grec dans le Groupe.

Autres expositions souveraines relatives aux GIIPS (Greece, Ireland, Italy, Portugal, Spain)

Autres pays bénéficiant d'un plan de soutien

Actifs à la juste valeur par résultat		
Actifs disponibles à la vente		17 399
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		
TOTAL		17 399

Actifs à la juste valeur par résultat		
Actifs disponibles à la vente	3 099	9 050
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		
TOTAL	3 099	9 050

¹⁾ Exposition nette : après prise en compte des plus ou moins-values latentes et de la participation aux bénéfices différés revenant aux assurés pour la partie assurances.

Autres pays (exposition banques uniquement)

Aucune banque du Groupe n'est exposée à d'autres risques souverains.

Note 6 : Hiérarchie de juste valeur

31/12/16	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Trans- ferts*. N1 => N2	Trans- ferts*. N2 => N1
Actifs financiers						
Disponibles à la vente	5 795 320	839 536	221 316	6 856 172	0	0
• Effets publics et valeurs assimilées - DALV	1 579 451	0	0	1 579 451	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	4 078 852	304 258	1 058	4 384 168	0	0
• Actions et autres titres à revenu variable - DALV	137 017	532 211	505	669 733	0	0
• Participations et ATDLT - DALV	0	3 067	46 518	49 585	0	0
• Parts entreprises liées - DALV	0	0	173 235	173 235	0	0
Transaction / JVO	10 294 260	2 659 387	0	12 953 647	0	0
• Effets publics et valeurs assimilées Juste valeur sur option	346 624	0	0	346 624	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe Juste valeur sur option	481 132	2 493 798	0	2 974 930	0	0
• Actions et autres titres à revenu variable Transaction	198 395	0	0	198 395	0	0
• Actions et autres titres à revenu variable Juste valeur sur option	9 268 109	0	0	9 268 109	0	0
• Prêts et créances sur établissements de crédit Juste valeur sur option	0	425	0	425	0	0
• Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	165 164	0	165 164	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	33 026	0	33 026	0	0
TOTAL	16 089 580	3 531 949	221 316	19 842 845	0	0
Passifs financiers						
Transaction / JVO	0	234 825	0	234 825	0	0
• Dettes représentées par un titre Juste valeur sur option	0	116 345	0	116 345	0	0
• Dérivés et autres passifs financiers Transaction	0	118 480	0	118 480	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	126 488	0	126 488	0	0
TOTAL	0	361 313	0	361 313	0	0

31/12/15	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Trans- ferts* N1 => N2	Trans- ferts* N2 => N1
Actifs financiers						
Disponibles à la vente	5 822 154	969 448	209 725	7 001 327	0	0
• Effets publics et valeurs assimilées - DALV	453 353	0	0	453 353	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	5 256 400	528 550	1 055	5 786 005	0	0
• Actions et autres titres à revenu variable - DALV	112 401	440 898	5 859	559 158	0	0
• Participations et ATDLT - DALV	0	0	40 241	40 241	0	0
• Parts entreprises liées - DALV	0	0	162 570	162 570	0	0
Transaction / JVO	9 163 905	3 048 119	0	12 212 024	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe Transaction	331 478	0	0	331 478	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe Juste valeur sur option	475 245	2 876 905	0	3 352 150	0	0
• Actions et autres titres à revenu variable Transaction	200 640	11 693	0	212 333	0	0
• Actions et autres titres à revenu variable Juste valeur sur option	8 156 542	0	0	8 156 542	0	0
• Prêts et créances sur établissements de crédit Juste valeur sur option	0	530	0	530	0	0
• Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	158 991	0	158 991	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	46 085	0	46 085	0	0
TOTAL	14 986 059	4 063 652	209 725	19 259 436	0	0
Passifs financiers						
Transaction / JVO	0	229 873	0	229 873	0	0
• Dettes représentées par un titre Juste valeur sur option	0	123 139	0	123 139	0	0
• Dérivés et autres passifs financiers Transaction	0	106 734	0	106 734	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	131 006	0	131 006	0	0
TOTAL	0	360 879	0	360 879	0	0

* Seuls les transferts significatifs sont renseignés, c'est-à-dire les transferts dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de juste valeur - Détail du niveau 3

31/12/16	Ouverture	Achats	Ventes	Rembour- sements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouv.	Clôture	Trans- ferts*. N1, N2. => N3	Trans- ferts*. N3 =>. N1, N2
Actifs financiers											
Disponibles à la vente	209 725	1 948	-818	-200	3 278	-2 374	9 602	155	221 316	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	1 055	0	0	0	0	0	0	3	1 058	0	0
• Actions, TAP et autres titres à revenu variable - DALV	5 859	1	0	0	-5 354	0	0	-1	505	0	0
• Participations et ATDLT - DALV	40 241	1 628	-808	-200	8 632	-3 220	92	153	46 518	0	0
• Parts entreprises liées - DALV	162 570	319	-10	0	0	846	9 510	0	173 235	0	0
Transaction / JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	209 725	1 948	-818	-200	3 278	-2 374	9 602	155	221 316	0	0
Passifs financiers											
Transaction / JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

31/12/15	Ouverture	Achats	Ventes	Rembour- sements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouv.	Clôture	Trans- ferts*. N1, N2. => N3	Trans- ferts*. N3 =>. N1, N2
Actifs financiers											
Disponibles à la vente	184 107	2 260	-3 352	0	0	1 217	25 242	251	209 725	0	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	1 455	0	0	0	0	-400	0	0	1 055	0	0
• Actions, TAP et autres titres à revenu variable - DALV	444	0	0	0	0	0	5 354	61	5 859	0	0
• Participations et ATDLT - DALV	41 373	2 260	-3 352	0	0	1 617	-1 839	182	40 241	0	0
• Parts entreprises liées - DALV	140 835	0	0	0	0	0	21 727	8	162 570	0	0
Transaction / JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	184 107	2 260	-3 352	0	0	1 217	25 242	251	209 725	0	0
Passifs financiers											
Transaction / JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Seuls les transferts les plus significatifs sont renseignés, c'est-à-dire les transferts dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

Note 7 : Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/16	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	198 190	-	198 190	-109 010	-	-57 682	31 498
Pensions	351 312	-	351 312	-351 242	-	-	70
TOTAL	549 502	-	549 502	-460 252	-	-57 682	31 568
Passifs financiers							
Dérivés	244 968	-	244 968	-108 842	-	-99 508	36 618
Pensions	951 544	-	951 544	-351 312	-600 000	-	232
TOTAL	1 196 512	-	1 196 512	-460 154	-600 000	-99 508	36 850

31/12/15	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	205 076	-	205 076	-97 618	-	-81 042	26 416
Pensions	175 000	-	175 000	-175 000	-	-	-
TOTAL	380 076	-	380 076	-272 618	-	-81 042	26 416

31/12/15	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	237 740	-	237 740	-97 619	-	-50 000	90 121
Pensions	1 076 179	-	1 076 179	-175 000	-900 000	-	1 179
TOTAL	1 313 919	-	1 313 919	-272 619	-900 000	-50 000	91 300

NOTE 8 : Clientèle

8a. Prêts et créances sur la clientèle

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Créances saines	14 442 304	14 151 383	290 921	2,06 %
• Créances commerciales	19 154	18 189	965	5,31 %
• Autres concours à la clientèle	14 388 073	14 094 775	293 298	2,08 %
– Crédits à l'habitat	8 069 622	7 918 640	150 982	1,91 %
– Autres concours et créances diverses dont pensions	6 318 451	6 176 135	142 316	2,30 %
• Créances rattachées	35 077	38 419	-3 342	-8,70 %
Créances d'assurance et réassurance	12 194	15 473	-3 279	-21,19 %
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	924 811	966 024	-41 213	-4,27 %
CRÉANCES BRUTES	15 379 309	15 132 880	246 429	1,63 %
Dépréciations individuelles	-594 232	-613 179	18 947	-3,09 %
Dépréciations collectives	-22 984	-23 878	894	-3,74 %
SOUS TOTAL I	14 762 093	14 495 823	266 270	1,84 %
Location financement (investissement net)	1 422 196	1 392 069	30 127	2,16 %
• Mobilier	940 055	924 759	15 296	1,65 %
• Immobilier	441 555	458 140	-16 585	-3,62 %
• Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	40 586	9 170	31 416	342,60 %
Dépréciations individuelles	-13 418	-11 784	-1 634	13,87 %
SOUS TOTAL II	1 408 778	1 380 285	28 493	2,06 %
TOTAL	16 170 871	15 876 108	294 763	1,86 %
<i>dont prêts participatifs</i>	0	0	0	n.s.
<i>dont prêts subordonnés</i>	0	0	0	n.s.

Opérations de location financement avec la clientèle

	31/12/15	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/16
Valeur brute comptable	1 392 069	133 815	-103 245	-443	1 422 196
Dépréciations des loyers non recouvrables	-11 784	-5 898	4 264	0	-13 418
Valeur nette comptable	1 380 285	127 917	-98 981	-443	1 408 778

8b. Dettes envers la clientèle

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Comptes d'épargne à régime spécial	11 664 141	11 391 403	272 738	2,39 %
• À vue	9 575 002	9 560 176	14 826	0,16 %
• À terme	2 089 139	1 831 227	257 912	14,08 %
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	8 560	14 112	-5 552	-39,34 %
SOUS-TOTAL	11 672 701	11 405 515	267 186	2,34 %
Comptes à vue	4 209 104	3 779 495	429 609	11,37 %
Comptes et emprunts à terme	401 256	677 678	-276 422	-40,79 %
Dettes rattachées	3 755	10 949	-7 194	-65,70 %
Dettes d'assurance et de réassurance	91 041	104 330	-13 289	-12,74 %
SOUS-TOTAL	4 705 156	4 572 452	132 704	2,90 %
TOTAL	16 377 857	15 977 967	399 890	2,50 %

Note 9 : Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Titres	206 714	378 319	-171 605	-45,36 %
• Effets publics	10 004	10 004	0	0,00 %
• Obligations et autres titres à revenu fixe	196 710	368 315	-171 605	-46,59 %
– Cotés	47 509	160 086	-112 577	-70,32 %
– Non cotés	149 201	208 229	-59 028	-28,35 %
Créances rattachées	6 350	6 334	16	0,25 %
TOTAL BRUT	213 064	384 653	-171 589	-44,61 %
<i>dont actifs dépréciés</i>	<i>4 683</i>	<i>4 801</i>	<i>-118</i>	<i>-2,46 %</i>
Dépréciations	-4 682	-4 801	119	-2,48 %
TOTAL NET	208 382	379 852	-171 470	-45,14 %

Note 10 : Évaluation des provisions pour dépréciation

	31/12/15	Dotations	Reprise	Autres	31/12/16
Prêts et créances sur la clientèle	-648 841	-126 561	120 361	24 407	-630 634
Titres à revenu fixe en AFS « disponibles à la vente »	-855	-645	286	0	-1 214
Titres à revenu variable en AFS « disponibles à la vente »	-5 140	-3 371	60	-8	-8 459
Titres en HTM « détenus jusqu'à l'échéance »	-4 801	0	122	-3	-4 682
TOTAL	-659 637	-130 577	120 829	24 396	-644 989

Note 11 : Instruments financiers - Reclassements

Néant.

La norme de suivi jusqu'à échéance des actifs reclassés ne s'impose qu'aux valeurs réaffectées à des rubriques de « Prêts ». N'ayant procédé qu'à des reclassements entre catégories de titres, le Groupe ne répond donc pas à ces critères et ne renseigne cet aspect que les années où il opère un reclassement.

Note 12 : Dettes représentées par un titre

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Bons de caisse	57 316	77 728	-20 412	-26,26 %
TMI & TCN	2 063 395	2 303 804	-240 409	-10,44 %
Emprunts obligataires	1 468 281	1 351 642	116 639	8,63 %
Dettes rattachées	22 138	25 934	-3 796	-14,64 %
TOTAL	3 611 130	3 759 108	-147 978	-3,94 %

Note 13 : Impôts

13a. Impôts courants

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Actif (par résultat)	67 409	75 975	-8 566	-11,27 %
Passif (par résultat)	52 780	91 310	-38 530	-42,20 %

13b. Impôts différés

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Actif (par résultat)	61 981	68 592	-6 611	-9,64 %
Actif (par capitaux propres)	4 955	3 423	1 532	44,76 %
Passif (par résultat)	28 388	28 882	-494	-1,71 %
Passif (par capitaux propres)	32 667	39 303	-6 636	-16,88 %

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31/12/16		31/12/15	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	0	0	0	0
Différences temporaires sur	80 554	74 673	82 529	78 699
• PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	0	46 285	0	49 817
• Autres gains/pertes latents ou différés	18 573	0	13 937	0
• Provisions	64 238	4 226	57 448	6 122
• Réserve latente de location financement	0	5 637	646	6 606
• Autres décalages temporaires	-2 257	18 525	10 498	16 154
Compensation	-13 618	-13 618	-10 514	-10 514
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	66 936	61 055	72 015	68 185

Note 14 : Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

14a. Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Comptes de régularisation actif				
Valeurs reçues à l'encaissement	21 525	4 491	17 034	379,29 %
Produits à recevoir	25 741	13 208	12 533	94,89 %
Comptes de régularisation divers	53 303	80 150	-26 847	-33,50 %
SOUS-TOTAL	100 569	97 849	2 720	2,78 %
Autres actifs				
Dépôts de garantie versés	195 554	203 131	-7 577	-3,73 %
Débiteurs divers	248 391	232 504	15 887	6,83 %
Stocks et assimilés	1 866	2 562	-696	-27,17 %
Autres emplois divers	0	4 291	-4 291	-100,00 %
SOUS-TOTAL	445 811	442 488	3 323	0,75 %
Autres actifs d'assurance				
Provisions techniques - Part des réassureurs	32 458	25 976	6 482	24,95 %
SOUS-TOTAL	32 458	25 976	6 482	24,95 %
TOTAL	578 838	566 313	12 525	2,21 %

14b. Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Comptes de régularisation passif				
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	2 775	29	2 746	n.s.
Comptes d'ajustement sur devises	0	11	-11	-100,00 %
Charges à payer	91 430	85 154	6 276	7,37 %
Produits constatés d'avance	72 881	69 452	3 429	4,94 %
Comptes de régularisation divers	65 656	42 895	22 761	53,06 %
SOUS-TOTAL	232 742	197 541	35 201	17,82 %
Autres passifs				
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0	0	n.s.
Versements restant à effectuer sur titres	402 429	387 956	14 473	3,73 %
Créditeurs divers	2 406 885	1 818 154	588 731	32,38 %
SOUS-TOTAL	2 809 314	2 206 110	603 204	27,34 %
Autres passifs d'assurance				
SOUS-TOTAL	0	0	0	N.S.
TOTAL	3 042 056	2 403 651	638 405	26,56 %

Note 15 : Participations dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31/12/16	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Euro Information	France	10,15	114 265	9 297	315	n.c.
Sicorfe Maintenance	France	34,00	1 618	119	0	n.c.
Siparex Proximité Innovation	France	25,93	2 288	326	265	n.c.
SA PARTNERS ASSURANCES	Belgique	49,00	15 922	-66	0	n.c.
Groupe CHOLET-DUPONT	France	33,00	12 845	1 663	545	n.c.
Inflection Point Capital management Ltd	Grande- Bretagne	51,17	7 290	-1 657	0	n.c.
JKC Capital Management Ltd	Hong-kong	48,91	774	-176	0	n.c.
Tages Capital LLP	Grande- Bretagne	39,13	1 802	886	1 305	n.c.
2A	France	19,57	-51	-133	0	n.c.
ALGER Management Ltd	Grande- Bretagne	48,91	562	126	0	n.c.
La Française AM (écarts d'acquisition sur IPCM UK, Tages et Alger) ⁽²⁾			585			n.c.
Nord Europe Assurances (écart d'acquisition sur SA Partners assurances) ⁽²⁾			1 823			n.c.
Nouvelles Expertises et Talents AM (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd) ⁽²⁾			1 257			n.c.
TOTAL			160 980	10 385	2 430	
31/12/15	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Euro Information	France	10,15	104 171	8 588	315	n.c.
Sicorfé Maintenance	France	34,00	1 499	108	0	n.c.
Siparex Proximité Innovation	France	45,61	2 184	288	218	n.c.
Convictions Asset-Management	France	29,45	1 398	-187	0	n.c.
Groupe CHOLET-DUPONT	France	33,12	10 575	994	443	n.c.
LFP Nexity services immobiliers	France	23,21	26 028	220	0	n.c.
Forum Holdings BV	Pays-bas	24,19	3 565	-422	0	n.c.
Forum Partners Investment Management Limited	États Unis d'amérique	24,19	644	176	296	n.c.
Inflection Point Capital management Ltd	Grande- Bretagne	51,35	9 149	-409	0	n.c.
JKC Capital Management Ltd	Hong-kong	49,09	925	-19	0	n.c.
Tages Capital LLP	Grande- Bretagne	39,27	2 228	1 228	1 285	n.c.
2A	France	19,63	81	-657	0	n.c.
ALGER Management Ltd	Grande- Bretagne	49,09	515	-194	0	n.c.
La Française AM (écarts d'acquisition sur IPCM UK, Tages et Alger) ⁽²⁾			585			n.c.
Nouvelles Expertises et Talents AM (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd) ⁽²⁾			1 257			n.c.
La Française Global REIM (écarts d'acquisition sur Forum BV et Forum IM) ⁽²⁾			6 905			n.c.
TOTAL			171 709	9 714	2 557	

⁽¹⁾ En trésorerie et en actions

⁽²⁾ Conformément à IAS 28, les écarts d'acquisition constatés sur des entités sous influence notable sont inclus dans la valeur des titres mis équivalence.

Données financières des principales entreprises mises en équivalence

31/12/16	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres
Entités sous influence notable						
Euro Information	1 249 604	1 022 668	137 056	91 432	89 417	1 083 350
Sicorfé Maintenance	6 716	7 647	480	314	0	4 723
Siparex Proximité Innovation	15 728	13 289	1 841	1 230	-298	8 626
SA PARTNERS ASSURANCES	132 660	1 734	-126	-121	3 650	32 357
Groupe CHOLET-DUPONT	191 428	19 420	6 030	4 929	0	38 083
Inflection Point Capital management Ltd	10 085	1 471	-2 171	-2 171	0	10 024
JKC Capital Management Ltd	19 149	14 984	-3 016	-3 016	0	12 650
Tages Capital LLP	8 175	11 621	2 216	2 216	0	4 506
2A	9 339	8 990	-663	-663	0	-256
ALGER Management Ltd	2 180	4 512	206	206	0	962

31/12/15	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres
Entités sous influence notable						
Euro Information	1 184 418	973 075	101 966	59 934	77 488	983 276
Sicorfé Maintenance	6 279	7 231	407	317	0	4 409
Siparex Proximité Innovation	7 812	6 351	786	624	-227	4 704
Convictions Asset-Management	7 104	6 622	-525	43	0	5 328
Groupe CHOLET-DUPONT	177 653	22 568	5 555	2 948	0	31 351
LFP Nexity services immobiliers	209 691	72 426	920	893	0	105 635
Forum Holdings BV	36 522	2 942	-1 318	-1 901	0	15 751
Forum Partners Investment Management Limited	34 209	19 938	1 444	792	0	2 845
Inflection Point Capital management Ltd	12 344	1 075	-385	-385	0	12 195
JKC Capital Management Ltd	23 545	17 592	-329	-329	0	15 612
Tages Capital LLP	10 434	13 388	3 470	3 070	0	5 570
2A	9 593	6 065	-3 285	-3 285	0	407
ALGER Management Ltd	1 998	564	-282	-282	0	756

N.B. : Ces données correspondent aux informations individuelles résumées des entités et sont communiquées en devises.

Rapprochement entre les informations financières résumées et la valeur de mise en équivalence

31/12/16	Capitaux propres en devise	Capitaux propres convertis en millions d'euros	Retraitements de consolidation	Écarts d'acquisition	Valeur de MEE
Entités sous influence notable					
Euro Information	1 083 350	1 083 350	-969 085	0	114 265
Sicorfé Maintenance	4 723	4 723	-3 105	0	1 618
Siparex Proximité Innovation	8 626	8 626	-6 338	0	2 288
SA PARTNERS ASSURANCES	32 357	32 357	-16 435	0	15 922
Groupe CHOLET-DUPONT	38 083	38 083	-25 238	0	12 845
Inflection Point Capital management Ltd	10 024	11 708	-4 418	0	7 290
JKC Capital Management Ltd	12 650	1 547	-773	0	774
Tages Capital LLP	4 506	4 506	-2 704	0	1 802
2A	-256	-256	205	0	-51
ALGER Management Ltd	962	1 124	-562	0	562
La Française AM (écarts d'acquisition sur IPCM UK, Tages et Alger)				585	585
Nouvelles Expertises et Talents AM (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd)				1 823	1 823
La Française Global REIM (écarts d'acquisition sur Forum BV et Forum IM)				1 257	1 257
TOTAL		1 185 768	-1 028 453	3 665	160 980

31/12/15	Capitaux propres en devise	Capitaux propres convertis en millions d'euros	Retraitements de consolidation	Écarts d'acquisition	Valeur de MEE
Entités sous influence notable					
Euro Information	983 276	983 276	-879 105	0	104 171
Sicorfé Maintenance	4 409	4 409	-2 910	0	1 499
Siparex Proximité Innovation	4 704	4 704	-2 520	0	2 184
Convictions Asset-Management	5 328	5 328	-3 930	0	1 398
Groupe CHOLET-DUPONT	31 351	31 351	-20 776	0	10 575
LFP Nexity services immobiliers	105 635	105 635	-79 607	0	26 028
Forum Holdings BV	15 751	14 468	-10 903	0	3 565
Forum Partners Investment Management Limited	2 845	2 613	-1 969	0	644
Inflection Point Capital management Ltd	12 195	16 616	-7 467	0	9 149
JKC Capital Management Ltd	15 612	1 850	-925	0	925
Tages Capital LLP	5 570	5 570	-3 342	0	2 228
2A	407	407	-326	0	81
ALGER Management Ltd	756	1 030	-515	0	515
La Française AM (écarts d'acquisition sur IPCM UK, Tages et Alger)				585	585
Nouvelles Expertises et Talents AM (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd)				1 257	1 257
La Française Global REIM (écarts d'acquisition sur Forum BV et Forum IM)				6 905	6 905
TOTAL		1 177 257	-1 014 295	8 747	171 709

Note 16 : Immeubles de placement

	31/12/15	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/16
Coût historique	77 991	9 219	-5 832	0	81 378
Amortissement et dépréciation	-34 664	-2 753	4 552	0	-32 865
MONTANT NET	43 327	6 466	-1 280	0	48 513

La juste valeur de ces immeubles (enregistrés au coût) est de 97 400 milliers d'euros au 31 décembre 2016 ; elle était de 88 680 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Elle est déterminée à dire d'expert.

Note 17 : Immobilisations corporelles et incorporelles

17a. Immobilisations corporelles

	31/12/15	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/16
Coût historique					
Terrains d'exploitation	66 122	0	-50 430	0	15 692
Constructions d'exploitation	268 990	5 324	-80 834	-145	193 335
Autres immobilisations corporelles	288 257	12 250	-14 233	239	286 513
TOTAL	623 369	17 574	-145 497	94	495 540
Amortissement et dépréciation					
Constructions d'exploitation	-105 852	-9 658	4 805	426	-110 279
Autres immobilisations corporelles	-172 698	-18 861	6 014	-403	-185 948
TOTAL	-278 550	-28 519	10 819	23	-296 227
MONTANT NET	344 819	-10 945	-134 678	117	199 313

17b. Immobilisations incorporelles

	31/12/15	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/16
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	74 889	1 493	-582	0	75 800
Immobilisations acquises	75 400	4 174	-2 379	-758	76 437
• Logiciels	34 776	797	-1 937	-731	32 905
• Autres	40 624	3 377	-442	-27	43 532
TOTAL	150 289	5 667	-2 961	-758	152 237
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne	-58 951	-7 785	582	-260	-66 414
Immobilisations acquises	-50 766	-3 522	1 698	731	-51 859
• Logiciels	-30 785	-2 224	1 633	730	-30 646
• Autres	-19 981	-1 298	65	1	-21 213
TOTAL	-109 717	-11 307	2 280	471	-118 273
MONTANT NET	40 572	-5 640	-681	-287	33 964

Note 18 : Écarts d'acquisition

	31/12/15	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/16
Écart d'acquisition brut *	203 666	1 521	0	-1	205 186
Dépréciations	-1 915	0	0	0	-1 915
ÉCART D'ACQUISITION NET	201 751	1 521	0	-1	203 271

* Dont 19 255 000 euros correspondant au cumul des amortissements au 01/01/05.

Détail des écarts d'acquisition

Unités de Gestion de Trésorerie (U.G.T.)	Valeur de l'EA au 31/12/15	Augmentation	Diminution	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/16
Belgique	2 343				2 343
Assurances	17 807				17 807
Gestion pour compte de tiers	180 876	1 521			182 397
Services et Autres	725			-1	724
TOTAL	201 751	1 521	0	-1	203 271

Une approche multi-méthodologique a été retenue pour effectuer les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur le pôle Gestion pour Compte de Tiers (qui représentent 90 % du total net du poste). Dans ce contexte et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, la juste valeur a été déterminée selon une approche multicritères : éléments de rentabilité et de risques propres, référence à des entreprises comparables dont la valeur est connue et formule de valorisation retenue dans les pactes d'actionnaires. Selon la méthode retenue, la valeur de l'UGT « Gestion pour compte de tiers » est comprise entre 567 millions d'euros et 1 180 millions d'euros.

Note 19 : Provisions techniques des contrats d'assurance

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Vie	10 536 000	10 700 284	-164 284	-1,54 %
Non vie	184 734	170 767	13 967	8,18 %
Unités de Compte	2 001 214	1 705 998	295 216	17,30 %
Autres	10 345	10 632	-287	-2,70 %
TOTAL	12 732 293	12 587 681	144 612	1,15 %
<i>Dont participation aux bénéfices différée passive</i>	<i>1 173 533</i>	<i>1 192 346</i>	<i>-18 813</i>	<i>-1,58 %</i>
Participation aux bénéfices différée active	0	0	0	n.s.
Part des réassureurs dans les provisions techniques	32 458	25 976	6 482	24,95 %
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	12 699 835	12 561 705	138 130	1,10 %

Note 20 : Provisions

	31/12/15	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Variation de juste valeur	Autres variations	31/12/16
Provisions pour risques	9 477	2 443	-64	-1 996	0	-13	9 847
• Sur engagements par signature	1 455	673	0	-827	0	0	1 301
• Sur engagements de financement et de garantie	3 006	170	0	0	0	0	3 176
• Provision pour impôt	59	0	-59	0	0	0	0
• Provisions pour litiges	2 852	916	-3	-549	0	-13	3 203
• Provisions pour risques sur créances diverses	2 105	684	-2	-620	0	0	2 167
Autres provisions	36 633	13 783	-8 809	-2 045	0	-110	39 452
• Provision pour épargne logement	8 639	3 530	0	0	0	0	12 169
• Provisions pour éventualité diverses	26 999	8 234	-8 736	-2 045	0	-110	24 342
• Autres provisions	995	2 019	-73	0	0	0	2 941
Provisions pour engagements de retraite	100 620	14 279	-15 062	-234	17 853	33	117 489
TOTAL	146 730	30 505	-23 935	-4 275	17 853	-90	166 788

	31/12/14	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Variation de juste valeur	Autres variations	31/12/15
Provisions pour risques	10 337	2 334	-1 794	-1 677	0	277	9 477
• Sur engagements par signature	1 317	737	0	-598	0	-1	1 455
• Sur engagements de financement et de garantie	3 006	0	0	0	0	0	3 006
• Provision pour impôt	59	0	0	0	0	0	59
• Provisions pour litiges	3 674	1 011	-1 233	-599	0	-1	2 852
• Provisions pour risques sur créances diverses	2 281	586	-561	-480	0	279	2 105
Autres provisions	34 279	6 558	-2 182	-1 784	0	-238	36 633
• Provision pour épargne logement	6 106	2 533	0	0	0	0	8 639
• Provisions pour éventualité diverses	26 323	3 965	-2 182	-867	0	-240	26 999
• Autres provisions	1 850	60	0	-917	0	2	995
Provisions pour engagements de retraite	94 986	12 890	-221	-4 369	-2 597	-69	100 620
TOTAL	139 602	21 782	-4 197	-7 830	-2 597	-30	146 730

La variation de juste valeur est liée à l'évolution des écarts actuariels sur les Indemnités de Fin de Carrière.

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	1 138 889	229 531	396 599	1 765 019
Montant des provisions sur PEL	8 339	1 432	686	10 457
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				227 344
Montant des provisions sur CEL				1 316
Dotations Provisions EL				(3 530)
Reprises Provisions EL				0
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				26 320
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				396

Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/15	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de juste valeur	Autres variations	31/12/16
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
Indemnités de fin de carrière	97 207	13 044	-15 296	17 853	33	112 841
Compléments de retraite	1 312	223	0	0	0	1 535
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	2 101	1 012	0	0	0	3 113
TOTAL COMPTABILISÉ	100 620	14 279	-15 296	17 853	33	117 489

	31/12/14	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de juste valeur	Autres variations	31/12/15
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
Indemnités de fin de carrière	91 106	12 630	-4 447	-2 597	515	97 207
Compléments de retraite	1 639	257	0	0	-584	1 312
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	2 241	3	-143	0	0	2 101
TOTAL COMPTABILISÉ	94 986	12 890	-4 590	-2 597	-69	100 620

La variation de juste valeur provient des écarts actuariels (voir tableau provisions ci-dessus)

Régime à prestations définies : principales hypothèses actuarielles		31/12/16	31/12/15
Taux d'actualisation ⁽¹⁾		1,20	2,00
Taux attendu d'augmentation des salaires		1,23	1,06

⁽¹⁾ Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice IBoxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	31/12/15	Produits/charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Cotisations au régime	Écarts actuariels liés aux hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/16
					démog.	financ.			
Engagements	164 160	2 931	9 692		(1 693)	22 309	(10 862)	15 756	202 293
Contrat d'assurance *	66 953	1 644		8 437		2 762	(6 307)	15 963	89 452
PROVISION	97 207	1 287	9 692	(8 437)	(1 693)	19 547	(4 555)	(207)	112 841

Variation de la dette actuarielle	31/12/14	Produits/charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Cotisations au régime	Écarts actuariels liés aux hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/15
					démog.	financ.			
Engagements	158 276	2 203	13 671		11	(1 291)	(9 387)	677	164 160
Contrat d'assurance *	67 170	1 143		2 891		1 316	(5 729)	162	66 953
PROVISION	91 106	1 060	13 671	(2 891)	11	(2 607)	(3 658)	515	97 207

* Hors Groupe et actifs gérés en externe

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait à une baisse/augmentation de l'engagement de 9 158 milliers d'euros au 31/12/15 et de 13 091 milliers d'euros au 31/12/16.

Variations de la juste valeur. des actifs du régime	31/12/15	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/16
Juste valeur des actifs du régime	66 953	2 762	1 644	8 437	(6 307)	15 963	89 452
TOTAL	66 953	2 762	1 644	8 437	(6 307)	15 963	89 452

Variations de la juste valeur. des actifs du régime	31/12/14	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31/12/15
Juste valeur des actifs du régime	67 170	1 316	1 143	2 891	(5 729)	162	66 953
TOTAL	67 170	1 316	1 143	2 891	(5 729)	162	66 953

Position nette	31/12/16	31/12/15
Dette actuarielle	202 293	164 160
Juste valeur des actifs régime	89 452	66 953
SOLDE NET	112 841	97 207

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31/12/16				
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Total
Actifs cotés sur un marché actif	46 152	14 276	0	0	60 428
Actifs non cotés sur un marché actif	0	0	5 365	23 659	29 024
TOTAL	46 152	14 276	5 365	23 659	89 452

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31/12/15				
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Total
Actifs cotés sur un marché actif	47 946	12 651	0	0	60 597
Actifs non cotés sur un marché actif	0	0	5 920	436	6 356
TOTAL	47 946	12 651	5 920	436	66 953

La colonne "Autres" du détail des actifs correspond essentiellement à la trésorerie disponible à la date d'arrêté.

Engagements de retraite à prestations définies	Duration moyenne pondérée
Indemnités de fin de carrière	13,2

Note 21 : Dettes subordonnées

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Dettes subordonnées	811 600	511 600	300 000	58,64 %
Dettes subordonnées à durée indéterminée	149 205	150 654	-1 449	-0,96 %
Dettes rattachées	7 098	5 300	1 798	33,92 %
TOTAL	967 903	667 554	300 349	44,99 %

Caractéristiques des principales dettes subordonnées

Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice	Échéance
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée CFCMNE	2004	150 000	150 000	-
– Détention Groupe CMNE		-18 320	-13 762	
TSR structurés CFCMNE (8 lignes)	2014	41 600	41 600	2024
TSR structurés CFCMNE (2 lignes)	2014	175 000	175 000	2026
TSR structurés CFCMNE (3 lignes)	2015	55 000	55 000	2025
TSR CFCMNE (1 ligne)	2015	40 000	40 000	2027
TSR structuré CFCMNE (1 ligne)	2015	50 000	50 000	2030
TSR CFCMNE (1 ligne)	2016	300 000	300 000	2026
TSR ACMN-Vie	2014	150 000	150 000	2024
Autres			12 967	
Dettes rattachées			7 098	
TOTAL			967 903	

Note 22 : Capitaux propres

22a. Capitaux propres part du Groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Capital et réserves liées au capital	1 279 521	1 269 013	10 508	0,83 %
• Capital	1 276 771	1 266 263	10 508	0,83 %
• Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	2 750	2 750	0	0,00 %
Réserves consolidées	1 209 260	1 013 975	195 285	19,26 %
• Autres réserves (dont effets liés à la première application)	1 286 911	1 096 842	190 069	17,33 %
• Report à nouveau	-77 651	-82 867	5 216	-6,29 %
TOTAL	2 488 781	2 282 988	205 793	9,01 %

22b. Gains ou pertes latents différés part du Groupe

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Gains ou pertes latents ou différés * liés aux :				
• Actifs disponibles à la vente	189 093	195 221	-6 128	-3,14 %
• Dérivés de couverture (CFH)	-17 713	-20 488	2 775	-13,54 %
• Réserves de conversion	-1 246	1 859	-3 105	-167,03 %
• Autres	-17 865	-6 096	-11 769	193,06 %
TOTAL	152 269	170 496	-18 227	-10,69 %

* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.

22c. Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

31/12/16	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	OCI	PNB
ACMN IARD	49 %	7 079	31 526	9 210	208 009	14 447	2 462	39 646
North Europe Life Belgium	49 %	1 085	18 680	-	385 237	4 019	3 154	12 013

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

31/12/15	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	OCI	PNB
ACMN IARD	49 %	9 628	31 010	7 301	193 734	19 648	2 262	47 551

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Cette information est communiquée pour les entités dont la part des minoritaires représente au moins 10 % du total des intérêts minoritaires.

Note 23 : Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31/12/16	31/12/15	Variation	
Engagements de financement				
Engagements en faveur d'établissements de crédit	51 996	51 996	0	0,00 %
Engagements en faveur de la clientèle	2 334 967	2 407 440	-72 473	-3,01 %
Engagements de garantie				
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	30 178	67 442	-37 264	-55,25 %
Engagements d'ordre de la clientèle	437 177	397 960	39 217	9,85 %
Engagements sur titres				
Autres engagements donnés	1 010	1 448	-438	-30,25 %

Engagements reçus	31/12/16	31/12/15	Variation	
Engagements de financement				
Engagements reçus d'établissements de crédit	801 120	1 311 836	-510 716	-38,93 %
Engagements reçus de la clientèle	0	0	0	n.s.
Engagements de garantie				
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 035 529	2 903 338	132 191	4,55 %
Engagements reçus de la clientèle	5 792 322	5 656 691	135 631	2,40 %
Engagements sur titres				
Autres engagements reçus	43 010	1 448	41 562	n.s.

Titres et valeurs donnés en pension

Titres et valeurs donnés en pension	31/12/16	31/12/15	Variation	
Actifs donnés en pension	175 000	351	174 649	n.s.
Passifs associés	926 890	1 075 000	-148 110	-13,78 %
TOTAL	1 101 890	1 075 351	26 539	2,47 %

Actifs donnés en garantie de passif

Autres actifs donnés en garantie de passif	31/12/16	31/12/15	Variation	
Titres prêtés	269 777	81 658	188 119	230,37 %
Dépôts de garantie sur opérations de marché	195 554	203 131	-7 577	-3,73 %
TOTAL	465 331	284 789	180 542	63,40 %

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 24 : Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/16		31/12/15	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	31 739	-13 732	43 137	-24 372
Clientèle	1 003 588	-505 535	1 039 558	-511 850
<i>Dont location financement et location simple</i>	<i>416 871</i>	<i>-380 545</i>	<i>403 216</i>	<i>-360 920</i>
Instruments dérivés de couverture	5 059	-39 731	12 719	-40 264
Actifs financiers disponibles à la vente	40 389		53 769	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 865		7 737	
Dettes représentées par un titre		-64 605		-71 475
Dettes subordonnées		-8 916		-2 515
TOTAL	1 086 640	-632 519	1 156 920	-650 476
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>1 081 581</i>	<i>-592 788</i>	<i>1 144 201</i>	<i>-610 212</i>
<i>dont intérêts sur passifs au cout amorti</i>		<i>-592 788</i>		<i>-610 212</i>

Note 25 : Commissions

	31/12/16		31/12/15	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	1 242	-332	3 127	-180
Clientèle	83 174	-1 580	87 250	-1 440
Titres	22 890	-868	23 768	-4 456
<i>Dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>3 104</i>		<i>3 519</i>	
Instruments dérivés	2	0	5	0
Change	193	0	193	0
Engagements de financement et de garantie	117	-411	135	-219
Prestations de services	83 050	-48 911	92 368	-52 080
TOTAL	190 668	-52 102	206 846	-58 375

Note 26 : Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Instruments de transaction	39 842	27 180	12 662	46,59 %
Instruments à la juste valeur sur option	4 574	1 129	3 445	305,14 %
Inefficacité des couvertures	1 995	-6 513	8 508	-130,63 %
• Sur couverture de juste valeur (FVH)	1 995	-6 513	8 508	-130,63 %
– Variations de juste valeur des éléments couverts	15 503	-7 479	22 982	-307,29 %
– Variations de juste valeur des éléments de couverture	-13 508	966	-14 474	n.s.
Résultat de change	1 291	2 417	-1 126	-46,59 %
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	47 702	24 213	23 489	97,01 %
<i>dont dérivés de transaction</i>	<i>40 546</i>	<i>19 785</i>	<i>20 761</i>	<i>104,93 %</i>

Note 27 : Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/16			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		15 206	0	15 206
Actions et autres titres à revenu variable	17 852	5 782	-2 931	20 703
Titres immobilisés	8 095	-170	-387	7 538
Autres	0	-107	0	-107
TOTAL	25 947	20 711	-3 318	43 340

	31/12/15			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		1 022	0	1 022
Actions et autres titres à revenu variable	9 478	2 419	2 362	14 259
Titres immobilisés	5 343	2 199	82	7 624
Autres	0	-4	0	-4
TOTAL	14 821	5 636	2 444	22 901

Note 28 : Produits et charges des autres activités

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Produits des autres activités				
Contrats d'assurance	1 362 055	1 675 267	-313 212	-18,70 %
Immeubles de placement :	2 465	1 370	1 095	79,93 %
• Reprises de provisions/amortissements	2 000	119	1 881	n.s.
• Plus values de cession	465	1 251	-786	-62,83 %
Charges refacturées	15 772	15 135	637	4,21 %
Autres produits	324 737	283 840	40 897	14,41 %
SOUS-TOTAL	1 705 029	1 975 612	-270 583	-13,70 %
Charges des autres activités				
Contrats d'assurance	-1 119 791	-1 399 959	280 168	-20,01 %
Immeubles de placement :	-5 184	-2 714	-2 470	91,01 %
• Dotations aux provisions/amortissements	-2 753	-2 714	-39	1,44 %
• Moins values de cession	-2 431	0	-2 431	n.s.
Autres charges	-134 674	-101 499	-33 175	32,69 %
SOUS-TOTAL	-1 259 649	-1 504 172	244 523	-16,26 %
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	445 380	471 440	-26 060	-5,53 %

Détail des produits nets des activités d'assurance

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Primes acquises	1 011 098	1 209 577	-198 479	-16,41 %
Charges des prestations	-911 566	-1 704 876	793 310	-46,53 %
Variations des provisions	-181 746	333 966	-515 712	-154,42 %
Autres charges et produits techniques et non techniques	-14 450	-16 530	2 080	-12,58 %
Produits nets des placements	338 928	453 171	-114 243	-25,21 %
TOTAL	242 264	275 308	-33 044	-12,00 %

Note 29 : Frais généraux

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Charges de personnel	-450 075	-451 971	1 896	-0,42 %
Autres charges	-375 357	-367 348	-8 009	2,18 %
TOTAL	-825 432	-819 319	-6 113	0,75 %

29a. Charges de personnel

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Salaires et traitements	-273 822	-268 050	-5 772	2,15 %
Charges sociales	-123 795	-129 301	5 506	-4,26 %
Intéressement et participation des salariés	-25 920	-28 769	2 849	-9,90 %
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-26 315	-25 595	-720	2,81 %
Autres	-223	-256	33	-12,89 %
TOTAL	-450 075	-451 971	1 896	-0,42 %

Depuis 2012, cinq plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place par une entité du Groupe. Les bénéficiaires sont choisis selon la nature et la technicité des fonctions qu'ils exercent. L'attribution est conditionnée au maintien du bénéficiaire en situation de salarié du pôle. Les droits résultant de l'attribution gratuite d'actions sont incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition. La période minimale d'acquisition est de deux ans (dix-huit mois pour le plan 2015, trente-six pour le plan 2016) et la durée minimale de conservation à l'issue de la période d'acquisition est également de deux ans.

La Caisse Fédérale ayant pris l'engagement de racheter ces actions, sur option du porteur, ces émissions sont traitées en « *cash settled* » et la valeur des titres est enregistrée en charges de personnel à la date de notification, par contrepartie d'une dette dont la réévaluation à chaque arrêté et jusqu'à son extinction est également constatée en frais de personnel.

Les effets de ces plans d'attribution d'actions gratuites sont résumés dans les tableaux ci-dessous.

31/12/16							
	Date d'attribution	Nombre d'actions		Valeur de rachat	Pourcentage d'acquisition	Charge de l'exercice	Dette cumulée
		Attribuées	Acquises				
Plan 2012	14/02/12	20 060	19 740	179,00	100 %	55	3 533
Plan 2013	15/04/13	18 147	18 147	179,00	100 %	51	3 248
Plan 2014	01/04/14	29 400	28 086	179,00	100 %	495	5 027
Plan 2015 *	16/09/15	29 710	29 710	179,00	86 %	3 826	4 589
Plan 2016 *	16/09/16	30 187	30 187	179,00	12 %	629	629
TOTAL						5 056	17 027

* Nombre d'actions acquises estimé.

31/12/2015							
	Date d'attribution	Nombre d'actions		Valeur de rachat	Pourcentage d'acquisition	Charge de l'exercice	Dette cumulée
		Attribuées	Acquises				
Plan 2012	14/02/12	20 060	19 740	176,19	100 %	321	3 478
Plan 2013	15/04/13	18 147	18 147	176,19	100 %	719	3 197
Plan 2014 *	01/04/14	29 400	29 400	176,19	88 %	2 770	4 533
Plan 2015 *	16/09/15	29 710	29 710	176,19	15 %	763	763
TOTAL						3 380	7 398

* Nombre d'actions acquises estimé.

Effectifs moyens

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Techniciens de la banque	2 414	2 419	-5	-0,21 %
Cadres	2 217	2 180	37	1,70 %
TOTAL	4 631	4 599	32	0,70 %

29b. Autres charges d'exploitation

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Impôts et taxes	-43 692	-44 408	716	-1,61 %
Services extérieurs	-212 009	-215 483	3 474	-1,61 %
Autres charges diverses	-80 116	-64 635	-15 481	23,95 %
TOTAL	-335 817	-324 526	-11 291	3,48 %

29c. Dotations/reprises sur amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Amortissements :	-39 540	-42 822	3 282	-7,66 %
• Immobilisations corporelles	-28 518	-27 833	-685	2,46 %
• Immobilisations incorporelles	-11 022	-14 989	3 967	-26,47 %
Dépréciations :	0	0	0	n.s.
TOTAL	-39 540	-42 822	3 282	-7,66 %

Note 30 : Coût du risque

31/12/16	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Établissements de crédit	0	0	0	-614	0	-614
Clientèle	-121 311	114 927	-11 024	-3 201	518	-20 091
• Location financement	-1 384	1 103	-150	-24	0	-455
• Autres - clientèle	-119 927	113 824	-10 874	-3 177	518	-19 636
SOUS-TOTAL	-121 311	114 927	-11 024	-3 815	518	-20 705
Actifs fin. détenus jusqu'à l'échéance	0	122	0	0	0	122
Actifs fin. disponibles à la vente	-645	286	-119	0	1 288	810
Autres	-2 714	1 556	0	-61	0	-1 219
TOTAL	-124 670	116 891	-11 143	-3 876	1 806	-20 992

31/12/15	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Établissements de crédit	0	0	0	-923	0	-923
Clientèle	-50 537	101 830	-65 943	-2 932	489	-17 093
• Location financement	-1 376	2 475	-1 571	-25	15	-482
• Autres - clientèle	-49 161	99 355	-64 372	-2 907	474	-16 611
SOUS-TOTAL	-50 537	101 830	-65 943	-3 855	489	-18 016
Actifs fin. détenus jusqu'à l'échéance	-7	1 217	0	0	0	1 210
Actifs fin. disponibles à la vente	-427	0	-1 206	0	0	-1 633
Autres	-1 687	1 704	-24	-9	0	-16
TOTAL	-52 658	104 751	-67 173	-3 864	489	-18 455

Note 31 : Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Immobilisations corporelles et incorporelles	236	-331	567	-171,30 %
• Moins-values de cession	-470	-1 484	1 014	-68,33 %
• Plus-values de cession	706	1 153	-447	-38,77 %
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	33 267	0	33 267	n.s.
TOTAL	33 503	-331	33 834	N.S.

Les « Gains ou pertes nets sur titres consolidés » se rapportent essentiellement à la cession de l'ensemble immobilier Raspail.

Note 32 : Variations de valeur des écarts d'acquisition

Néant

Note 33 : Impôt sur les bénéfices

33a. Décomposition de la charge d'impôt

	31/12/16	31/12/15	Variation	
Charge d'impôt exigible	-102 820	-122 360	19 540	-15,97 %
Charge d'impôt différé	-6 025	1 248	-7 273	-582,77 %
Ajustements au titre des exercices antérieurs	1 497	25	1 472	n.s.
TOTAL	-107 348	-121 087	13 739	-11,35 %

33b. Rapprochement entre les charges d'impôt effective et théorique

	31/12/16		31/12/15	
Taux d'impôt théorique	112 439	34,43 %	131 129	38,00 %
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	-1 869	-0,57 %	-6 418	-1,86 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-333	-0,10 %	-408	-0,12 %
Impact du <i>carry back</i>	0	0,00 %	0	0,00 %
Décalages permanents	-10 034	-3,07 %	-9 079	-2,63 %
Autres	7 145	2,19 %	5 863	1,70 %
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	107 348	32,87 %	121 087	35,09 %
Résultat taxable	326 573		345 078	
CHARGE D'IMPÔT	107 348	32,87 %	121 087	35,09 %

3. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

Note 34 : Recyclage des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

Mouvements	31/12/16	31/12/15
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-3 094	1 047
SOUS-TOTAL	-3 094	1 047
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	-4 936	-659
Autres mouvements	-2 591	5 189
SOUS-TOTAL	-7 527	4 530
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	2 775	3 597
SOUS-TOTAL	2 775	3 597
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-11 761	1 463
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2 969	946
TOTAL	-16 638	11 583

Note 35 : Impôt relatif à chaque composante des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/16			31/12/15		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Écarts de conversion	-3 094	0	-3 094	1 047	0	1 047
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-11 062	3 535	-7 527	-8 650	13 180	4 530
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	4 232	-1 457	2 775	7 634	-4 037	3 597
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-17 855	6 094	-11 761	2 597	-1 134	1 463
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3 950	-981	2 969	1 046	-100	946
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-23 829	7 191	-16 638	3 674	7 909	11 583

V INFORMATIONS SECTORIELLES

En matière d'information sectorielle, le CMNE communique sur deux niveaux. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

► Information sectorielle par activité (1^{er} niveau)

Le Groupe CMNE est organisé selon trois pôles d'activité :

- La Banque :
 - Réseau France,
 - Réseau Belgique,
 - Réseau Entreprises ;
- L'Assurances ;
- L'Asset-Management.

Ainsi que les Services et activités diverses.

Le détail des entités composant chacun de ces pôles d'activité est donné dans les tableaux suivants :

Société	Activité	2015			2016		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
PÔLE BANQUE							
Réseau France							
Crédit Mutuel Nord Europe	Établissement de crédit	100,00	100,00	Sté mère	100,00	100,00	Sté mère
Cumul SCI	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FCP Richebé Gestion	Fonds dédié	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CMNE Home Loans FCT	Établissement de crédit	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GIE CMN Prestations	Groupement de moyens	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SA Immobilière du CMN	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
THEIA	Immobilier	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
CMNE CAP SENIORS	Immobilier	100,00	100,00	IG	0,00	0,00	NC
Réseau Belgique							
CMNE Belgium	Opérations financières	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BKCP Immo IT SCRL	Société de moyens	95,92	95,92	IG	95,96	95,96	IG
BKCP Securities	Gestion de patrimoine	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Beobank	Établissement de crédit	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BKCP Banque SA	Établissement de crédit	100,00	100,00	IG	0,00	0,00	NC
Immo W16	Gestion immobilière	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Mobilease	Leasing mobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
OBK SCRL	Opérations financières	99,99	100,00	IG	99,99	100,00	IG
Réseau Entreprises							
BCMNE	Établissement de crédit	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

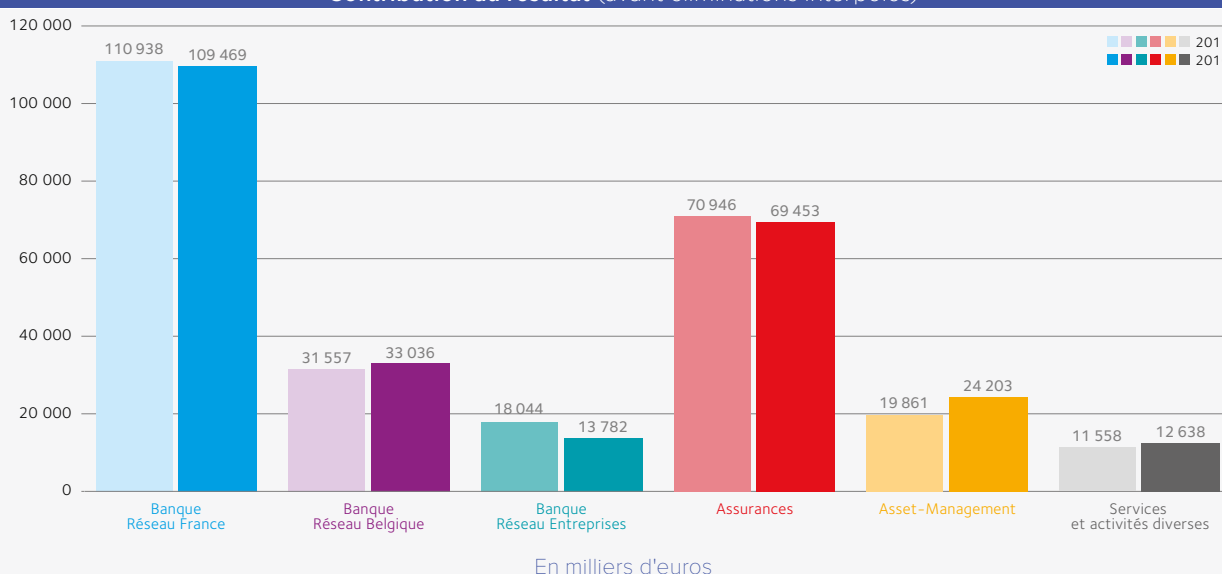
INFORMATIONS SECTORIELLES

Société	Activité	2015			2016		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
Bail Actéa	Crédit bail mobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Nord Europe Lease	Crédit bail immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Nord Europe Partenariat	Capital Développement	99,65	99,65	IG	99,65	99,65	IG
PÔLE ASSURANCES							
Nord Europe Assurances	Gestion collective assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ACMN IARD	Assurance	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
ACMN-Vie	Assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CP - BK Reinsurance	Ré assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Courtage CMNE	Courtage assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Nord Europe Life Luxembourg	Assurance	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Nord Europe Retraite	Gestion PERP	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SA Partners Assurances	Assurance	0,00	0,00	NC	49,00	49,00	MEE
North Europe Life Belgium	Assurance	100,00	100,00	IG	51,00	51,00	IG
SPV JARNA	Gestion d'actifs	98,18	100,00	IG	97,83	100,00	IG
PÔLE ASSET-MANAGEMENT							
Groupe La Française	Gestion collective	98,18	98,18	IG	97,83	97,84	IG
2A	Gestion d'actifs	19,63	20,00	MEE	19,57	20,00	MEE
Alger Management LTD	Gestion d'actifs	49,09	50,00	MEE	48,91	50,00	MEE
CD Partenaires	Gestion d'actifs	73,50	74,87	IG	73,24	74,87	IG
Conviction Asset-Management	Gestion collective	29,45	30,00	MEE	0,00	0,00	NC
FCT LFP Créances Immobilières	Gestion d'actifs	58,37	58,37	IG	58,37	58,37	IG
Forum Holding BV	Gestion d'actifs	24,19	24,64	MEE	0,00	0,00	NC
Forum Partners Investment Management LLC	Gestion d'actifs	24,19	24,64	MEE	0,00	0,00	NC
SNC Groupe La Française	Groupement de moyens	98,18	100,00	IG	97,73	99,90	IG
Groupe Cholet-Dupont	Gestion d'actifs	33,12	33,73	MEE	33,00	33,73	MEE
Inflection Point Capital Management UK LD	Gestion d'actifs	51,35	49,00	MEE	51,17	49,00	MEE
JKC Capital Management Limited	Gestion d'actifs	49,09	50,00	MEE	48,91	50,00	MEE
La Française AM	Gestion collective	98,17	100,00	IG	97,83	100,00	IG
La Française AM Finance Services	Immobilier	98,18	100,00	IG	97,83	100,00	IG
La Française AM GP	Gestion d'actifs	98,17	100,00	IG	0,00	0,00	NC
La Française AM IBERIA	Gestion d'actifs	64,80	66,00	IG	64,57	66,00	IG
La Française AM International	Gestion de patrimoine	98,18	100,00	IG	97,83	100,00	IG
La Française Bank	Établissement de crédit	98,91	100,00	IG	98,70	100,00	IG
La Française Forum Securities Limited	Gestion d'actifs	0,00	0,00	NC	78,26	80,00	IG
La Française Global REIM	Gestion d'actifs	98,18	100,00	IG	97,83	100,00	IG
La Française Inflection Point	Gestion d'actifs	75,23	51,00	IG	74,97	51,00	IG
La Française Investment Solutions	Gestion d'actifs	63,81	65,00	IG	46,54	56,04	IG
La Française Real Estate Managers	Gestion collective	94,21	95,96	IG	93,87	95,96	IG
La Française Real Estate Partners	Gestion d'actifs	61,23	65,00	IG	61,02	65,00	IG
LFF Real Estate Partners Limited	Gestion d'actifs	60,24	56,67	IG	79,79	85,00	IG
LFP Nexity Services Immobiliers	Gestion immobilière	23,21	24,64	MEE	0,00	0,00	NC
New Alpha Asset-Management	Gestion d'actifs	98,18	100,00	IG	97,83	100,00	IG
NEXT Advisor	Gestion d'actifs	98,18	100,00	IG	0,00	0,00	NC
Nouvelles Expertises et Talents AM	Capital Développement	98,18	100,00	IG	97,83	100,00	IG
OPCI Raspail	Gestion immobilière	99,68	100,00	IG	0,00	0,00	NC
SCI Raspail Vavin Invest	Gestion immobilière	99,67	100,00	IG	0,00	0,00	NC
Siparex Proximité Innovation	Gestion collective	45,61	46,46	MEE	25,93	26,50	MEE
TAGES Capital LLP	Gestion d'actifs	39,27	40,00	MEE	39,13	40,00	MEE
UFG PM	Gestion immobilière	94,21	100,00	IG	93,87	100,00	IG
Services et activités diverses							
Actéa Environnement	Gestion immobilière	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CMN Environnement	Gestion immobilière	100,00	100,00	IG	0,00	0,00	NC
Euro Information SAS	Informatique	10,15	10,15	MEE	10,15	10,15	MEE
Financière Nord Europe	Gestion collective	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Fininmad	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NEPI	Opérations financières	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI Centre Gare	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sicorfé Maintenance	Services	34,00	34,00	MEE	34,00	34,00	MEE
Sofimmo 3	Immobilier	100,00	100,00	IG	0,00	0,00	NC
Sofimpar	Immobilier	100,00	100,00	IG	0,00	0,00	NC
Transactimmo	Immobilier	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

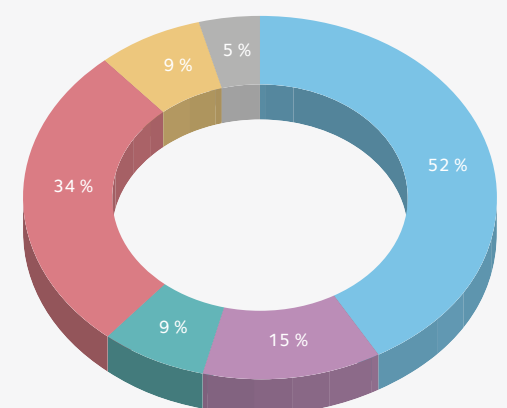
Résumé des contributions par pôles

	Contribution au PNB		Contribution au RBE		Contribution au résultat consolidé		Contribution au total bilan consolidé	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Banque - Réseau France	498 564	451 379	173 454	125 497	110 938	109 469	20 333 172	19 935 886
Banque - Réseau Belgique	291 154	304 997	40 394	48 962	31 557	33 036	6 415 265	6 395 972
Banque - Réseau Entreprises	55 109	56 364	26 082	26 279	18 044	13 782	2 303 984	2 346 575
Assurances	205 178	187 052	126 706	117 013	70 946	69 453	15 825 922	16 779 159
Asset-Management	172 075	184 791	36 319	39 435	19 861	24 203	1 203 723	995 526
Services et activités diverses	5 760	6 527	4 133	4 893	11 558	12 638	164 416	177 616
Éliminations entre pôles	-54 371	-62 001	-52 938	-58 402	-51 313	-58 038	-5 102 767	-4 807 929
TOTAL	1 173 469	1 129 109	354 150	303 677	211 591	204 543	41 143 715	41 822 805

Contribution au résultat (avant éliminations interpôles)

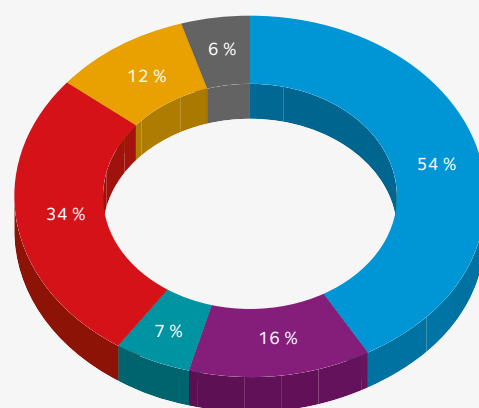


Résultat consolidé décembre 2015



■ Banque - Réseau France
■ Assurances
■ Banque - Réseau Belgique
■ Banque - Réseau Entreprises
■ Asset-Management
■ Services et activités diverses

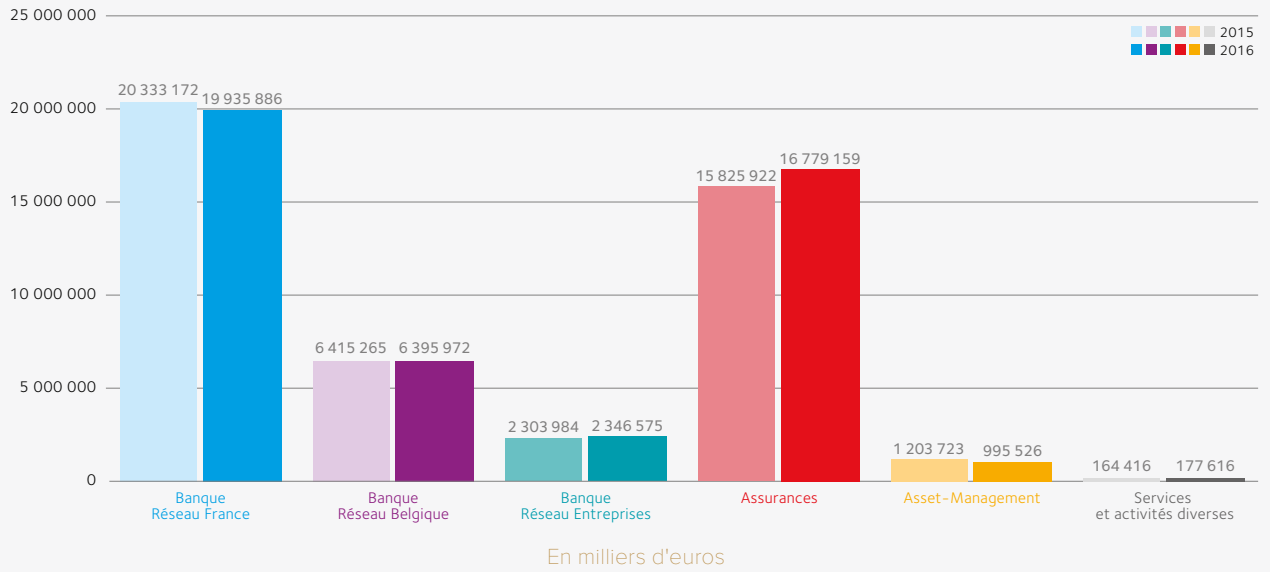
Résultat consolidé décembre 2016



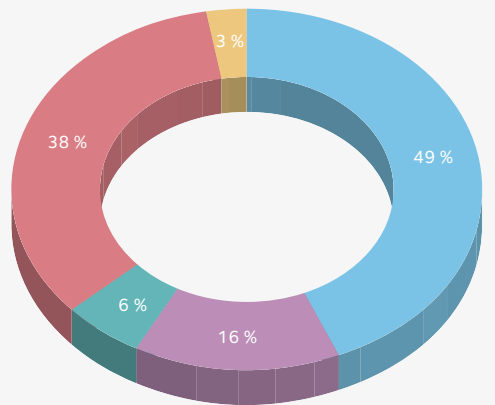
■ Banque - Réseau France
■ Assurances
■ Banque - Réseau Belgique
■ Banque - Réseau Entreprises
■ Gestion pour compte de tiers
■ Services et activités diverses

INFORMATIONS SECTORIELLES

Contribution au total du bilan (avant éliminations interopôles)

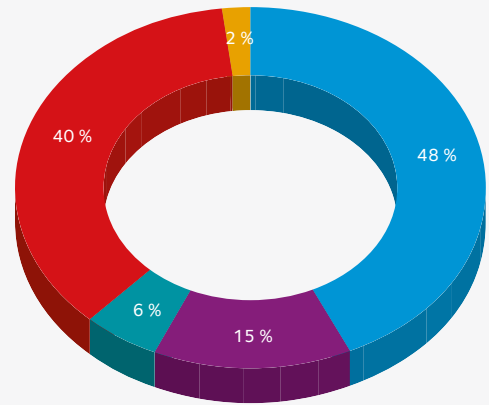


Bilan consolidé décembre 2015



■ Banque - Réseau France ■ Assurances
■ Banque - Réseau Belgique ■ Asset-Management
■ Banque - Réseau Entreprises ■ Services et activités diverses

Bilan consolidé décembre 2016



■ Banque - Réseau France ■ Assurances
■ Banque - Réseau Belgique ■ Gestion pour compte de tiers
■ Banque - Réseau Entreprises ■ Services et activités diverses

Synthèse bilan et résultat par pôles

ACTIF 31/12/15	Pôle Banque Réseau France	Pôle Banque Réseau Belgique	Pôle Banque Réseau Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour compte de tiers	Services et activités diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	425 794	-	-	11 815 480	231 611	-	(260 861)	12 212 024
Instruments dérivés de couverture	91 715	2 776	50	-	-	-	(48 456)	46 085
Actifs financiers disponibles à la vente	3 623 710	1 472 508	8 271	3 673 242	89 445	30 754	(1 896 603)	7 001 327
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 703 554	466 370	115 164	190 428	37 256	3 780	(2 443 137)	4 073 415
Prêts et créances sur la clientèle	9 543 734	4 301 365	2 147 613	52 577	260 754	-	(429 935)	15 876 108
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23 924	11 417	3 075	-	-	-	-	38 416
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	354 868	24 984	-	-	-	-	-	379 852
Comptes de régularisation et actifs divers	389 050	52 715	28 102	86 986	195 818	2 591	(40 952)	714 310
Participations dans les entreprises MEE	-	-	-	-	66 039	105 670	-	171 709
Immobilisations corporelles et incorporelles	176 823	80 787	1 709	1 569	149 172	20 897	(2 239)	428 718
Écarts d'acquisition	-	2 343	-	5 640	173 628	724	19 416	201 751
TOTAL	20 333 172	6 415 265	2 303 984	15 825 922	1 203 723	164 416	(5 102 767)	41 143 715

ACTIF 31/12/16	Pôle Banque Réseau France	Pôle Banque Réseau Belgique	Pôle Banque Réseau Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour compte de tiers	Services et activités diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	414 486	-	-	12 570 468	221 885	-	(253 192)	12 953 647
Instruments dérivés de couverture	79 757	2 300	-	-	-	-	(49 031)	33 026
Actifs financiers disponibles à la vente	3 702 976	1 275 956	6 568	3 557 114	89 966	31 968	(1 808 376)	6 856 172
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 274 191	543 757	86 574	476 115	55 367	5 597	(2 250 070)	4 191 531
Prêts et créances sur la clientèle	9 691 613	4 429 240	2 238 893	55 407	172 682	-	(416 964)	16 170 871
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	29 510	17 591	2 712	-	-	-	-	49 813
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	193 941	14 441	-	-	-	-	-	208 382
Comptes de régularisation et actifs divers	382 380	41 432	10 089	95 238	226 786	4 709	(47 312)	713 322
Participations dans les entreprises MEE	-	-	-	17 745	27 352	115 884	(1)	160 980
Immobilisations corporelles et incorporelles	167 032	68 912	1 739	1 432	26 339	18 734	(2 398)	281 790
Écarts d'acquisition	-	2 343	-	5 640	175 149	724	19 415	203 271
TOTAL	19 935 886	6 395 972	2 346 575	16 779 159	995 526	177 616	(4 807 929)	41 822 805

INFORMATIONS SECTORIELLES

PASSIF 31/12/15	Pôle Banque Réseau France	Pôle Banque Réseau Belgique	Pôle Banque Réseau Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour compte de tiers	Services et activités diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	265 355	1 220	-	-	145 403	-	(182 105)	229 873
Instruments dérivés de couverture	126 776	48 854	3 832	-	-	-	(48 456)	131 006
Dettes envers les établissements de crédit	2 749 340	175 125	1 643 479	190 306	229 016	17 858	(2 645 735)	2 359 389
Dettes envers la clientèle	10 201 051	5 361 248	353 446	109 236	659	-	(47 673)	15 977 967
Dettes représentées par un titre	3 770 361	37 225	1 541	-	253 891	-	(303 910)	3 759 108
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	2 758	-	-	-	-	-	2 758
Comptes de régularisation et passifs divers	421 846	111 856	97 833	1 747 352	202 686	1 314	(19 741)	2 563 146
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	12 599 898	-	-	(12 217)	12 587 681
Provisions	69 464	61 876	4 383	9 148	1 746	113	-	146 730
Dettes subordonnées	516 775	44 525	-	303 016	-	-	(196 762)	667 554
Intérêts minoritaires	(78)	(1 663)	27	40 640	14 429	-	73	53 428
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	2 101 344	540 684	181 399	755 380	336 032	133 573	(1 594 928)	2 453 484
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	110 938	31 557	18 044	70 946	19 861	11 558	(51 313)	211 591
TOTAL	20 333 172	6 415 265	2 303 984	15 825 922	1 203 723	164 416	(5 102 767)	41 143 715

PASSIF 31/12/16	Pôle Banque Réseau France	Pôle Banque Réseau Belgique	Pôle Banque Réseau Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour compte de tiers	Services et activités diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	277 117	-	-	-	148 124	-	(190 416)	234 825
Instruments dérivés de couverture	119 427	52 859	3 233	-	-	-	(49 031)	126 488
Dettes envers les établissements de crédit	1 582 429	174 649	1 619 319	361 844	138 369	20 175	(2 373 163)	1 523 622
Dettes envers la clientèle	10 592 764	5 328 927	422 527	95 004	-	-	(61 365)	16 377 857
Dettes représentées par un titre	3 627 421	15 988	1 562	-	165 618	-	(199 459)	3 611 130
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	2 542	-	-	-	-	-	2 542
Comptes de régularisation et passifs divers	507 231	132 080	91 625	2 218 811	246 225	1 057	(41 138)	3 155 891
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	12 742 171	-	-	(9 878)	12 732 293
Provisions	79 745	73 522	4 601	6 780	2 029	111	-	166 788
Dettes subordonnées	818 680	43 051	-	353 018	-	-	(246 846)	967 903
Intérêts minoritaires	173	(1 685)	30	58 371	20 929	-	55	77 873
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	2 221 430	541 003	189 896	873 707	250 029	143 635	(1 578 650)	2 641 050
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	109 469	33 036	13 782	69 453	24 203	12 638	(58 038)	204 543
TOTAL	19 935 886	6 395 972	2 346 575	16 779 159	995 526	177 616	(4 807 929)	41 822 805

COMPTE DE RÉSULTAT 31/12/15	Pôle Banque Réseau France	Pôle Banque Réseau Belgique	Pôle Banque Réseau Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour compte de tiers	Services et activités diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
PRODUIT NET BANCAIRE	498 564	291 154	55 109	205 178	172 075	5 760	(54 371)	1 173 469
Frais généraux	(325 110)	(250 760)	(29 027)	(78 472)	(135 756)	(1 627)	1 433	(819 319)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	173 454	40 394	26 082	126 706	36 319	4 133	(52 938)	354 150
Coût du risque	(13 795)	(4 572)	563	-	(13)	(212)	(426)	(18 455)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	159 659	35 822	26 645	126 706	36 306	3 921	(53 364)	335 695
Quote-part de résultat des entreprises MEE	-	-	-	-	1 018	8 696	-	9 714
Gains ou pertes sur autres actifs	(292)	340	7	-	(386)	-	-	(331)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	159 367	36 162	26 652	126 706	36 938	12 617	(53 364)	345 078
Impôts sur les bénéfices	(48 479)	(4 794)	(8 609)	(46 132)	(14 126)	(1 059)	2 112	(121 087)
Gains & pertes nets d'impôts/ activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	110 888	31 368	18 043	80 574	22 812	11 558	(51 252)	223 991
Intérêts minoritaires	(50)	(189)	(1)	9 628	2 951	-	61	12 400
RÉSULTAT NET (part du Groupe)	110 938	31 557	18 044	70 946	19 861	11 558	(51 313)	211 591

COMPTE DE RÉSULTAT 31/12/16	Pôle Banque Réseau France	Pôle Banque Réseau Belgique	Pôle Banque Réseau Entreprises	Pôle Assurances	Pôle Gestion pour compte de tiers	Services et activités diverses	Opérations spécifiques et éliminations	Total
PRODUIT NET BANCAIRE	451 379	304 997	56 364	187 052	184 791	6 527	(62 001)	1 129 109
Frais généraux	(325 882)	(256 035)	(30 085)	(70 039)	(145 356)	(1 634)	3 599	(825 432)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	125 497	48 962	26 279	117 013	39 435	4 893	(58 402)	303 677
Coût du risque	(10 536)	(4 300)	(5 134)	-	28	(935)	(115)	(20 992)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	114 961	44 662	21 145	117 013	39 463	3 958	(58 517)	282 685
Quote-part de résultat des entreprises MEE	-	-	-	(66)	1 035	9 416	-	10 385
Gains ou pertes sur autres actifs	26 230	119	22	-	7 131	-	1	33 503
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	141 191	44 781	21 167	116 947	47 629	13 374	(58 516)	326 573
Impôts sur les bénéfices	(31 969)	(11 785)	(7 384)	(39 330)	(16 602)	(736)	458	(107 348)
Gains & pertes nets d'impôts/ activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	109 222	32 996	13 783	77 617	31 027	12 638	(58 058)	219 225
Intérêts minoritaires	(247)	(40)	1	8 164	6 824	-	(20)	14 682
RÉSULTAT NET (part du Groupe)	109 469	33 036	13 782	69 453	24 203	12 638	(58 038)	204 543

► Information sectorielle par zones géographiques (2^{ème} niveau)

Au CMNE, cette analyse se recoupe avec l'information par activité. En effet, le Groupe exerce sur deux zones géographiques principales qui sont la France et la Belgique. Les informations concernant cette deuxième zone sont isolées dans le réseau Belgique.

VI AUTRES INFORMATIONS

► Les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées

▷ IFRS 9 : Instruments financiers

La norme IFRS 9 publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation". Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- Classement et évaluation des instruments financiers (Phase 1) ;
- Dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2) ;
- Et comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

La norme IFRS 9 entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le Groupe présentera ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres seront intégrés dans les annexes.

Le Groupe Crédit Mutuel a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 ; il regroupe les différents acteurs (finance, risques, informatique...) et est structuré autour du comité de pilotage « consolidation nationale » coordonné par la Direction Gestion Finances de la Confédération. Le projet est articulé en groupes de travail, selon les phases et les instruments (Crédits, Titres et dérivés) ; les travaux relatifs aux modèles de dépréciation étant sous la responsabilité de la Direction des risques CNCM. Les développements et adaptations informatiques nécessaires ont démarré en 2016 et se poursuivront en 2017.

Ce chantier intègre l'ensemble des activités concernées du Groupe, y compris les assurances. L'amendement à IFRS 4, publié en septembre 2016, permet de différer ou aménager la première application d'IFRS 9 pour ces entités. Mais, à ce stade, l'approche de différé d'application ne peut s'appliquer aux bancassureurs. Compte tenu du calendrier d'implémentation de la norme, et bien que les discussions sur ce sujet se poursuivent aux niveaux international et européen, les entités d'assurances du Groupe appliqueront également IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018.

Les informations par phase sont présentées ci-après.

Phase 1 - Classement et évaluation

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments, ce qui pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents d'IAS 39.

Les prêts, créances, ou titres de dettes acquis seront classés :

- Au coût amorti, si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'une rémunération d'intérêts sur le principal (analyse réalisée via le test SPPI) ;
- En juste valeur par capitaux propres, si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs en fonction des opportunités et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat, comme actuellement sous IAS 39 en cas de classement en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (DALV) ;
- En juste valeur par résultat, s'ils ne sont pas éligibles aux deux catégories précédentes ou si le Groupe choisit de les classer comme tel, sur option, à des fins de réduction d'incohérence comptable.

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) seront classés :

- En juste valeur par résultat ;
- Sur option, en juste valeur par capitaux propres. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat, contrairement à la pratique actuelle en cas de comptabilisation en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (DALV). Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

À noter que :

- Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte ;
- Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification ;
- Tout comme celles relatives aux passifs financiers, exceptée la comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option. En effet, elles seront à constater en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres et non plus en résultat. Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2016, ont visé à :

- Finaliser la cartographie des instruments, tant sur les taux que sur les différentes clauses contractuelles ;
- Définir et démarrer les tests SPPI pour les taux identifiés à risque (moyennés, dé-corrélés) ;
- Lancer le chantier de documentation des différents instruments, aux niveaux national et régional, tant sur les caractéristiques des instruments que sur les modèles de gestion.

À ce stade, seront principalement reclassées en juste valeur par résultat, les parts d'OPCVM et d'OPCI et certaines obligations convertibles ou structurées ; l'impact des reclassements est modéré. Les travaux sont en cours de finalisation sur certains crédits et tranches de titrisation.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant :

- À l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres ;
- Au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité ; chaque groupe classera ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Phase 2 – Dépréciation

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, IFRS 9 répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39, d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit.

Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Ainsi, le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquera à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, qui seront répartis en 3 catégories :

- **Bucket 1 :** provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risque de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'a été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- **Bucket 2 :** provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risque de défaut sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de défaut a été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- **Bucket 3 :** catégorie regroupant les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours actuellement dépréciés individuellement sous IAS 39.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera en :

- Tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ;
- Comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, l'évaluation de la variation du risque étant réalisée contrat par contrat.

Les travaux opérationnels, menés dans le Groupe au cours de l'année 2016, ont principalement visé à définir la frontière entre les buckets 1 et 2 :

- Le Groupe s'appuiera sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et sur l'évaluation du risque de défaut à 12 mois (représenté par une cotation ou un taux de défaut), comme la norme l'y autorise ;
- Il associera à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés... ;
- Des méthodes moins complexes seront utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Les réflexions sont en cours sur la méthodologie de prise en compte, dans les paramètres, des informations de nature prospective.

À ce stade, le Groupe considère que les impacts quantitatifs ne peuvent être raisonnablement évalués, mais estime que le niveau de dépréciation, sous IFRS 9, des buckets 1 et 2 sera sensiblement plus élevé que les provisions collectives actuellement constituées sous IAS 39.

Phase 3 – Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions actuelles. Des informations complémentaires en annexe seront, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisée.

À noter qu'en outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

▷ IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients

Cette norme remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ») mais elle n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits résultant de contrats doit traduire le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit.

À cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- Identification du contrat conclu avec le client ;
- Identification des obligations de performance incluses dans le contrat ;
- Détermination du prix de transaction du contrat ;
- Allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance ;
- Reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'analyse de la norme et une première identification de ses effets potentiels ont été réalisés en 2016. Ces travaux s'effectuent au sein d'un groupe de travail fédéral dédié, auquel participent les différents groupes CM et certaines filiales, le cas échéant. Les principaux métiers/produits ayant fait l'objet d'analyses sont les offres bancaires packagées, la gestion d'actifs (commissions de surperformance) et les activités informatiques. À ce stade, les impacts attendus devraient être limités.

► Les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne

▷ IFRS 16 : Contrats de location

Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, pour tout contrat de location simple, doivent être comptabilisés :

- Dans les immobilisations : un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué ;
- Au passif, une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers à effectuer pendant la durée de la location ;
- Dans le compte de résultat, la charge liée à l'amortissement linéaire de l'actif, séparément de la charge d'intérêts calculée actuariellement, sur la dette financière.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan et le coût des contrats de location figurent dans les charges d'exploitation. Le Groupe a débuté les travaux d'analyses sur les impacts de cette norme et a notamment entamé le recensement de ses contrats de location, tant en matière immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile...).

► Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables à la date d'arrêté. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs, les comptes des autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du Groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée à la date d'arrêté.

31/12/16	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	25 094 498	19 599 143	5 495 355	61 541	5 438 389	19 594 568
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 111 504	3 219 890	-108 386	0	3 111 504	0
• Titres de dettes - EC	0	0	0	0	0	0
• Prêts et avances - EC	3 111 504	3 219 890	-108 386	0	3 111 504	0
Prêts et créances à la clientèle	21 774 385	16 170 871	5 603 514	0	2 179 817	19 594 568
• Titres de dettes - Clientèle	0	0	0	0	0	0
• Prêts et avances - Clientèle	21 774 385	16 170 871	5 603 514	0	2 179 817	19 594 568
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	208 609	208 382	227	61 541	147 068	0
Passifs	22 390 873	22 480 512	89 639	967 922	9 381 622	12 041 329
Dettes envers les établissements de crédit	1 497 364	1 523 622	26 258	0	1 492 369	4 995
Dettes envers la clientèle	16 195 046	16 377 857	182 811	0	4 158 712	12 036 334
Dettes représentées par un titre	3 730 541	3 611 130	-119 411	0	3 730 541	0
Dettes subordonnées	967 922	967 903	-19	967 922	0	0

31/12/15	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	21 046 632	20 042 601	1 004 031	174 435	5 791 069	15 081 128
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 606 592	3 786 641	-180 049	0	3 606 592	0
• Titres de dettes - EC	0	0	0	0	0	0
• Prêts et avances - EC	3 606 592	3 786 641	-180 049	0	3 606 592	0
Prêts et créances à la clientèle	17 051 855	15 876 108	1 175 747	0	1 970 727	15 081 128
• Titres de dettes - Clientèle	0	0	0	0	0	0
• Prêts et avances - Clientèle	17 051 855	15 876 108	1 175 747	0	1 970 727	15 081 128
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	388 185	379 852	8 333	174 435	213 750	0
Passifs	22 411 217	22 764 018	352 801	667 554	9 823 065	11 920 598
Dettes envers les établissements de crédit	2 327 985	2 359 389	31 404	0	2 327 899	86
Dettes envers la clientèle	15 649 749	15 977 967	328 218	0	3 729 237	11 920 512
Dettes représentées par un titre	3 765 929	3 759 108	-6 821	0	3 765 929	0
Dettes subordonnées	667 554	667 554	0	667 554	0	0

► Parties liées

En milliers d'euros

	31/12/16		31/12/15	
	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit	848 758	0	1 272 579	0
<i>dont comptes ordinaires</i>	42 001	0	36 433	0
Prêts et créances à la clientèle	8 799	0	0	0
Actifs à la juste valeur par résultat	21 064	0	26 911	0
Actifs disponibles à la vente	468 139	0	543 825	0
Actifs divers	26 219	0	35 367	0
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	506 853	0	1 237 973	0
<i>dont comptes ordinaires</i>	7 724	0	38 274	0
Passifs à la juste valeur par résultat	23 913	0	31 470	0
Dettes envers la clientèle	0	0	4 453	0
Dettes représentées par un titre	108 378	0	87 815	0
Dettes subordonnées	3 275	0	0	0
Intérêts reçus	11 026	0	15 499	0
Intérêts versés	-9 100	0	-13 430	0
Commissions reçues	359	0	388	0
Commissions versées	-2 404	-688	0	-2 038
Gains ou pertes nets sur actifs financiers DALV et JVR	-289	1 125	-1 375	976
Autres produits et charges	5 873	-1 220	5 363	-920
PNB	5 465	-783	6 445	-1 982
Frais généraux	-5 196	-38 386	-5 070	-39 181
Engagements de financement donnés	25 723	0	25 723	0
Engagements de garanties donnés	8 545	0	8 893	0
Engagements de garanties reçus	0	0	0	0

La colonne « intégration globale » reprend les opérations déclarées par les entités consolidées selon cette méthode avec le reste du Groupe Crédit Mutuel (hors CMNE). La colonne « mise en équivalence » recense les opérations internes au CMNE, non éliminées du fait de la méthode de consolidation de ces entités.

► Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser, hors Groupe CMNE, 19 673 milliers d'euros.

► Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros

Nature de la rémunération	Principaux dirigeants	
	31/12/16	31/12/15
Montants dûs		
Avantages du personnel à court terme	1 462	1 527
Avantages postérieurs à l'emploi *	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements fondés sur des actions	n.a.	n.a.

*Caisse Fédérale CMNE

Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congés conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ - hors gratification et prime - à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif des rentes annuelles s'élève à 64 milliers d'euros au 31 décembre 2016 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans leurs fonctions par les bénéficiaires et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2016, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement.

Beobank

Régime à cotisations définies, portant sur un engagement individuel de pension, dont le bénéficiaire profite jusqu'à la date de départ de l'entreprise. À la date de son départ, ou à la date prévue de sa retraite, l'affilié a droit aux réserves constituées par les primes acquises et par la participation bénéficiaire.

► Honoraires des commissaires aux comptes

	Membres du réseau Mazars		Deloitte et Associés		Membres d'autres réseaux	
	31/12/16	31/12/15	31/12/16	31/12/15	31/12/16	31/12/15
AUDIT						
Commissaires aux comptes, certification	491	466	1 166	1 231	58	55
Missions accessoires	201	216	1	22	10	13
SOUS-TOTAL	692	682	1 167	1 253	68	68
AUTRES PRESTATIONS						
Juridique, fiscal, social	0	0	35	14	89	300
Technologie de l'information	0	0	0	0	0	427
Audit interne	0	0	19	0	0	0
Autres	0	0	34	37	110	2
SOUS-TOTAL	0	0	88	51	199	729
TOTAL	692	682	1 255	1 304	267	797

► Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est survenu entre le 31 décembre 2016 et la date de communication des comptes consolidés. Ces derniers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 février 2017.

GRUPE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

4 Place Richebé
59000 Lille

Société anonyme coopérative de crédit au capital de 1 276 771 milliers €
RCS : Lille B 320 342 264

Rapport des Commissaires aux Comptes (sur les comptes consolidés)

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (paragraphe III ainsi que notes 8a, 10, 20 et 30 du paragraphe IV de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille ;
- Les principes comptables et méthodes d'évaluation (paragraphe III de l'annexe), ainsi que les notes 2 à 7, 9 à 12, 22b, 24, 26, 27 et 30 du paragraphe IV de l'annexe, exposent les principes et méthodes comptables appliqués par votre Groupe relatifs aux positions sur titres et sur instruments financiers dérivés ainsi qu'aux opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable, à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions et à la qualification comptable des opérations de couverture ;
- Comme indiqué au paragraphe III et dans les notes 19 et 28 du paragraphe IV de l'annexe, votre Groupe comptabilise des provisions techniques propres à l'activité d'assurance. Nous avons examiné les hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de l'environnement réglementaire et économique ;
- Votre Groupe a procédé à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition (note 4 sous-section 3 du paragraphe II ainsi que notes 18 et 32 du paragraphe IV de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations en résultant ;
- Votre Groupe a comptabilisé des actifs d'impôts différés (note 4 sous-section 4 du paragraphe II ainsi que notes 13b et 33a du paragraphe IV de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 12 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS



Sylvie BOURGUIGNON

MAZARS



Michel BARBET-MASSIN



Nicolas DE LUZE

DELOITTE & ASSOCIÉS

185 Avenue Charles de Gaulle - B.P. 136
92 5245 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société Anonyme à Conseil d'Administration
Capital de 1 723 040 EUROS - RCS NANTERRE B 572 028 041

MAZARS SAS

61 Rue Henri Regnault
92 075 Paris – La Défense Cedex

Société par actions simplifiée
Capital de 37 000 EUROS - RCS NANTERRE 377 505 565

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL page 232

RENSEIGNEMENTS
DE CARACTÈRE GÉNÉRAL pages 233 à 235

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
DU 27 AVRIL 2017 pages 236-237

TABLE DE CONCORDANCE pages 238-239

COORDONNÉES
DES SOCIÉTÉS DU GROUPE pages 240-241



Attestation du responsable de la publication du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille, le 25 avril 2017



Éric CHARPENTIER
Directeur Général

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est une Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable, dont le siège social est à Lille, 4 place Richebé. Elle est régie par la Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, la Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et la Loi bancaire du 24 janvier 1984 (intégrée dans le Code Monétaire et Financier depuis le 1^{er} janvier 2001).

La durée de la Caisse Fédérale est fixée à 99 années, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés dont le numéro est : RCS Lille Métropole 320 342 264.

Le Crédit Mutuel Nord Europe existe dans sa configuration actuelle depuis les regroupements intervenus en 1993 et 1994 entre trois Caisses Fédérales de Crédit Mutuel : Nord, Artois-Picardie et Champagne-Ardenne.

Les documents juridiques relatifs au Crédit Mutuel Nord Europe peuvent être consultés au siège social de la société, 4 place Richebé 59000 Lille.

CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

► Objet social

La Caisse Fédérale a pour but de gérer les intérêts communs des Caisses adhérentes et de leurs sociétaires ainsi que de faciliter le fonctionnement technique et financier des Caisses adhérentes.

Elle a notamment pour objet :

- D'accepter des dépôts de fonds de toutes personnes physiques et morales, particulièrement des Caisses adhérentes, et d'assurer tout recouvrement et paiement pour le compte de ses déposants ;
- D'établir entre les Caisses adhérentes, un mécanisme de compensation ;
- De faire aux Caisses adhérentes des avances avec ou sans affectation spéciale ;
- De faire des emplois de trésorerie ou d'épargne ;
- De se procurer les capitaux par emprunts, avances ou escomptes, émissions de titres participatifs ou d'emprunts obligataires, émissions de certificats coopératifs d'investissement, actions à intérêt prioritaire sans droit de vote soumises au régime de l'article 11 bis de la loi du 10 septembre 1947 - les avantages pécuniaires, étant, en pareil cas, fixés par décision du Conseil d'Administration - ainsi que par tout moyen autorisé par la loi de 1947 précitée et les textes subséquents ;
- De prendre toute participation dans toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;
- Et plus généralement, d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de ses Caisses adhérentes, toutes opérations conformément à son statut d'établissement de crédit, tous les services d'investissement, toutes activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des opérations d'assurances.

► Répartition statutaire des bénéfices

La Caisse Fédérale est soumise aux dispositions prévues par le statut de la coopération : « les sommes disponibles, après imputation sur les excédents d'exploitation des versements aux réserves légales et du paiement des intérêts aux titres constituant le capital social, sont mises en réserve ou attribuées sous forme de subvention à d'autres coopératives ou œuvres d'intérêt général ou professionnel ».

► Tenue des assemblées générales

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année, avant le 31 mai. Elle peut être convoquée extraordinairement chaque fois que le Conseil d'Administration ou un quart des sociétaires le demande. Les motifs de la convocation doivent dans ce dernier cas, être présentés par écrit au Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président du Conseil d'Administration. Si le Président du Conseil d'Administration refusait de convoquer l'Assemblée Générale réclamée par un quart des sociétaires, ceux-ci pourraient donner mandat écrit à l'un d'entre eux pour procéder à cette convocation.

La convocation de l'Assemblée Générale est faite au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par publication dans un journal d'annonces légales.

La convocation mentionnera les questions portées à l'ordre du jour et, le cas échéant, la liste des noms du quart des sociétaires qui auraient réclamé la convocation de l'Assemblée Générale.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il peut comporter, outre les propositions émanant du Conseil d'Administration, toute question présentée au Conseil six semaines au moins avant la convocation de l'Assemblée Générale sur la requête revêtue de la signature d'un dixième au moins du nombre total des sociétaires.

Il ne peut être mis en délibération dans toute Assemblée Générale que les objets portés à l'ordre du jour.

CONCERNANT LE CAPITAL

► Capital social de la Caisse Fédérale

Le capital de la Caisse Fédérale est détenu en totalité par les Caisses locales de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

Sont sociétaires de la Caisse Fédérale toutes les Caisses de Crédit Mutuel qui auront adhéré à la Fédération et qui, en outre :

- Ont été agréées et inscrites sur la liste des Caisses de Crédit Mutuel, tenue par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- Ont souscrit au moins une action ;
- Ont accepté toutes les obligations imposées aux sociétaires par les présents statuts et par les règlements de la Caisse Fédérale ;
- Ont adhéré aux fonds de garantie, de solidarité ou autres, constitués entre toutes les Caisses affiliées à la dite Fédération.

Est admise comme sociétaire toute personne physique ou morale ayant souscrit au moins une part sociale. Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le Conseil d'Administration de la Caisse locale. Ce dernier n'a pas à faire connaître les motifs d'un refus d'admission.

Le capital social de la Caisse Fédérale doit être détenu à plus de 75 % par les Caisses adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

► Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres qui le représentent au niveau globalisé

Le capital social de la Caisse Fédérale est représenté par des parts sociales de 150 euros chacune. Au 31 décembre 2016, il est de 326 millions d'euros. Il est entièrement détenu par les Caisses locales et c'est le capital de ces dernières qui représente la solidité financière de l'ensemble du Groupe CMNE.

Le capital des Caisses locales est détenu par des sociétaires qui peuvent être des personnes physiques ou morales ayant souscrit au moins quinze parts sociales incessibles et soumises à l'agrément du Conseil d'Administration.

Le capital des Caisses locales est composé par quatre types de parts et varie en raison de la négociabilité de certaines catégories de parts conformément au statut des sociétés mutualistes à capital variable :

- Les parts A, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- Les parts B, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- Les parts C, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- Les parts F, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts A ne sont pas rémunérées. Les parts B, C et F peuvent être rémunérées par un intérêt versé annuellement, fixé par l'Assemblée Générale de chaque Caisse locale dans le respect des limites prévues par le statut de la coopération et selon les directives fixées par le Conseil d'Administration Fédéral dans le cadre du Règlement Général de Fonctionnement, règlement dont la valeur est identique à celle des statuts.

Au 31 décembre 2016, le capital social était de 1277 millions d'euros.

► Variabilité du capital

Les parts A sont incessibles. Les parts B et les parts F ont cessé d'être commercialisées le 1^{er} juin 2011. Les parts C remplacent depuis le 1^{er} juin 2011 les parts B. Elles comportent (comme les parts F) un préavis de 5 ans à partir du moment où le sociétaire en demande le remboursement. Ce remboursement est par ailleurs soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de la Caisse Locale.

Entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, le capital social a varié de la manière suivante :

En millions d'euros.

Type de parts	2015	2016
Parts A	61	57
Parts B	183	143
Parts C	975	1 037
Parts F	47	40

► Titres non représentatifs du capital

La Caisse fédérale émet régulièrement des titres complémentaires de capital (Tier 2 et équivalent). La Caisse fédérale a émis en 2016 un titre pour 300 millions d'euros.

► Évolution du capital

En millions d'euros

31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16
1 318	1 298	1 295	1 266	1 277

► Document d'information annuelle

Au cours de l'année 2016, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe a publié cinq documents contenant une information financière : en avril 2016, le rapport annuel relatif à l'exercice 2015, en juillet 2016, le dossier de présentation financière requis par la Banque de France pour les émetteurs de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) et à moyen terme, en août 2016, l'information financière semestrielle au 30 juin et en décembre 2016, la documentation relative à son programme d'émission obligataire (EMTN).

► Calendrier des publications financières

Agenda sous réserve de modification

Résultats annuels 2016	28 avril 2017
Résultats semestriels 2017	Août 2017



FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

4 Place Richebé
59000 Lille

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Assemblée Générale mixte du 27 avril 2017

RÉSOLUTIONS

► À caractère ordinaire

▷ Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2016 dans leur forme et leur teneur qui se soldent par un excédent de recettes de 1 788,08 euros.

L'Assemblée Générale décide de l'affecter en totalité au report à nouveau et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

▷ Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

▷ Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux globalisés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

▷ Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe établis selon les normes IFRS et arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

▷ Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale arrête le budget de la Fédération à 3 205 000 euros pour l'année 2017. La part des cotisations de chaque Caisse adhérente est fixée à 0,0155 % du montant moyen des capitaux gérés.

▷ Sixième Résolution

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Madame THYBAUT et de Messieurs BUR, BRUNEAU, HALIPRÉ, LIMPENS et QUEVY.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide de réélire pour une durée de trois ans,

soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Monsieur BUR ;
- Monsieur HALIPRE ;
- Monsieur LIMPENS ;
- Madame THYBAUT.

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

▷ Septième Résolution

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide également de nommer comme Administrateurs, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Madame Jocelyne MORLON, Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, domiciliée à Charleville Mézières (08), 87 Avenue Carnot ;
- Monsieur Olivier OGER, domicilié à Villeneuve d'Ascq (59), 62 Avenue du Vieux Château ;
- Monsieur Alain POISSONNIER, Président du Conseil d'Administration de la Caisse de SENLIS, domicilié à Fontaine-Chaalis (60), 20 Dessous les Vignettes.

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

▷ Huitième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

► À caractère extraordinaire

▷ Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, constate que les modifications du Règlement Général de Fonctionnement proposées permettent une mise en adéquation des dispositions avec les principes de gouvernance édictés par le Comité de Bâle en juillet 2015.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'adopter article par article puis dans son ensemble, l'intégralité des modifications proposées.

▷ Dixième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

4 Place Richebé
59000 Lille

Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

Assemblée Générale ordinaire du 27 avril 2017

RÉSOLUTIONS

► Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, de son Président et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

► Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en prend acte et approuve les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

► Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 71 561 256,34 euros, de la manière suivante :

- Réserve légale : 3 578 062,82 euros ;
- Réserves ordinaires : 67 983 193,52 euros.

► Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale constate que le capital social qui était de 316 939 050 euros en fin d'exercice 2015 s'établit à 325 969 950 euros au 31 décembre 2016.

► Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport de Gestion relatives à la rémunération des dirigeants, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de leur mandat au Président, Directeur Général et Directeur Général Délégué.

► Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée, donne un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations

de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux dirigeants responsables, au sens de l'article L.511-73, et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

► Septième Résolution

L'Assemblée Générale, constate l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Madame THYBAUT et de Messieurs BUR, BRUNEAU, HALIPRE, LIMPENS et QUEVY.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide de réélire pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Monsieur BUR ;
- Monsieur HALIPRE ;
- Monsieur LIMPENS ;
- Madame THYBAUT.

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

► Huitième Résolution

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide également de nommer comme Administrateurs, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Madame Jocelyne MORLON, Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, domiciliée à Charleville Mézières (08), 87 Avenue Carnot ;
- Monsieur Olivier OGER, domicilié à Villeneuve d'Ascq (59), 62 Avenue du Vieux Château ;
- Monsieur Alain POISSONNIER, Président du Conseil d'Administration de la Caisse de SENLIS, domicilié à Fontaine-Chaalis (60), 20 Dessous les Vignettes.

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

► Neuvième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

TABLE DE CONCORDANCE

Le présent rapport annuel et financier comprend tous les éléments du rapport de gestion requis par les dispositions légales et réglementaires ;

La table de concordance ci-après présente les éléments du rapport de gestion du conseil d'administration de CMNE à l'assemblée générale fédérale du 27/04/2017.

TABLE DE CONCORDANCE		Pages
PERSONNES RESPONSABLES		
• Responsable du document de référence		232
• Attestation du responsable		232
CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
• Contrôleurs légaux des comptes		229-230
• Démission ou non renouvellement		—
FACTEUR DE RISQUE		68 à 122
INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ		
• Histoire et évolution de la société		
– Raison sociale et nom commercial de la société		233
– Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement		233
– Date de constitution et durée de vie de la société		233
– Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire		240-241
– Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité		—
APERÇU DES ACTIVITÉS		
• Principales activités		
– Principales activités de la société		31 à 50
– Nouveau produit et/ou nouvelle activité		31 à 50
– Principaux marchés		31 à 50
– Position concurrentielle de la société		31 à 50
ORGANIGRAMME		
• Présentation de la société et du Groupe		3 ; 9 à 12
• Liens de dépendance de la société au sein du Groupe		—
INFORMATION SUR LES TENDANCES		
• Déclarations sur les perspectives de la société		51-52
• Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours		—
ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
• Noms et fonctions des membres des organes d'administration et de direction et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci		14 à 17
• Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance		—
• Composition et fonctionnement des comités		16
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
• Nature du contrôle exercé par la société		20 à 30
		68 à 122
• Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société		—
INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ		
• Informations financières historiques		54 à 56
• Fonds propres		55-56 234-235
• États financiers		160 à 228

TABLE DE CONCORDANCE	Pages
• Vérifications des informations financières historiques annuelles	
– Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	229-230
	18 à 50
– Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	53 à 66
	123 à 158
– Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	—
• Date des dernières informations financières auditées	31/12/16
• Informations financières intermédiaires	—
– Informations financières semestrielles	—
– Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen	—
• Procédures judiciaires et d'arbitrage	—
• Changement significatif de la situation financière de la société	—
CONTRATS IMPORTANTS	—
INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	—
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	—
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE	123 à 158

SITUATION AU 27 AVRIL 2017

PÔLE BANQUE

RÉSEAU FRANCE

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (CFMNE)

4 Place Richebé - 59000 Lille.

Tél : 03 20 78 38 38

Fax : 03 20 30 86 59

Site Internet : www.cmne.fr

- Président du Conseil d'Administration : **André HALIPRÉ**
- Directeur Général : **Éric CHARPENTIER**
- Directeur Général Délégué : **Christian NOBILI**

RÉSEAU BELGIQUE

CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (CMNE BELGIUM)

Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 22 89 82 00

Fax : 00 32 22 89 89 90

- Président du Conseil d'Administration : **André HALIPRÉ**
- Président du Comité de Direction : **Éric CHARPENTIER**

BEOBANK NV/SA

Boulevard Général Jacques, 263 G - 1050 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 626 5111

Fax : 00 32 626 55 84.

Site internet : www.beobank.be

- Président du Conseil d'Administration : **Éric CHARPENTIER**
- Président du Comité de Direction : **Guy SCHELLINCK**

RÉSEAU ENTREPRISES

BCMNE

Banque Commerciale du Marché Nord Europe

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 56 77

Fax : 03 28 02 56 95

Site Internet : www.bcmne.fr

- Président du Conseil de Surveillance : **André HALIPRÉ**
- Président du Directoire : **Christain NOBILI**

BAIL ACTÉA

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 57 05

Fax : 03 28 02 56 99

Site Internet : www.bail-actea.fr

- Président du Conseil d'Administration : **Christain NOBILI**
- Directeur Général : **Bernard DUFERMONT**
- Directeur Général Délégué : **Jean-Charles DHAUSSY**

NORD EUROPE LEASE

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 56 81

Fax : 03 28 02 56 96

- Président du Conseil d'Administration : **Christain NOBILI**
- Directrice Générale : **Valérie-Marie AUBIN-VAILLANT**
- Directeur Général Délégué : **Bernard DUFERMONT**

NORD EUROPE PARTENARIAT

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 02 35 59 44 20

Fax : 02 35 59 13 82

- Président du Conseil d'Administration : **Christain NOBILI**
- Directeur Général : **Philippe AMOURIAUX**

PÔLE ASSURANCES

NORD EUROPE ASSURANCES

9 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr - 75017 Paris

Tél : 01 43 12 90 90

Fax : 01 43 12 90 93

- Président du Conseil de Surveillance : **André HALIPRÉ**
- Président du Directoire : **Sabine SCHIMEL**

ACMN-VIE

Assurances Crédit Mutuel Nord Vie

9 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr - 75017 Paris

Tél : 01 43 12 90 90

Fax : 01 43 12 90 93

Site Internet : www.acmnvie.fr

- Président du Conseil d'Administration : **Éric CHARPENTIER**
- Directeur Général : **Sabine SCHIMEL**

ACMN IARD

Assurances Crédit Mutuel Nord Iard

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 20 78 38 38.

Fax : 03 20 30 86 59

- Président du Conseil d'Administration : **Sabine SCHIMEL**
- Directrice Générale : **Odile EZERZER**

NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG

62 Rue Charles Martel - L-2134 (Luxembourg)

Tél : 00 352 42 40 20 1

Fax : 00 352 42 40 20 44

Site Internet : www.nellweb.com

- Président du Conseil d'Administration : **Sabine SCHIMEL**
- Administrateur Délégué : **Hervé BERNARD**

CPBK REINSURANCE S.A

74 Rue de Merl - L-2146 (Luxembourg)

Tél : 00 352 49 69 51 321

Fax : 00 352 49 69 51 333

- Présidente du Conseil d'Administration : **Odile EZERZER**

COURTAGE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 20 78 39 84

Fax : 08 20 36 09 00

- Président : **Sabine SCHIMEL**
- Directeur Général : **François CAUMONT**

NORTH EUROPE LIFE BELGIUM

11 Boulevard de la Plaine - 1050 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 789 42 00

Fax : 00 32 789 42 01

Site Internet : www.nelb.be

- Directrice Générale : **Myriam BILLENS**
- Président : **Sabine SCHIMEL**

PÔLE ASSET-MANAGEMENT

Situation au 27 avril 2017

GROUPE LA FRANÇAISE

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site Internet : www.lafrancaise-group.com

- Président du Conseil de Surveillance : **André HALIPRÉ**
- Président du Directoire : **Xavier LÉPINE**
- Directeur Général : **Patrick RIVIÈRE**

LA FRANÇAISE ASSET-MANAGEMENT

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 43 12 01 00

Fax : 01 43 12 01 20

Site Internet : www.lafrancaise-group.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Présidente du Directoire : **Pascale AUCLAIR**

LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : www.lafrancaise-group.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Marc BERTRAND**
- Directeur Général : **Marc-Olivier PENIN**
- Directeur Général : **Éric ALLARD**

LA FRANÇAISE AM INTERNATIONAL

2 boulevard de la Foire - BP 1556 - L-1015 Luxembourg

Tél : 00 352 24 83 221

Fax : 00 352 248 322 242

- Président du Conseil de Surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMPTE**

LA FRANÇAISE GLOBAL REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED

78 Brook Street - London W1K5EF (Royaume-Uni)

Site internet : www.lafrancaise-am-partenaires.com

- Directeurs Généraux : **Patrick RIVIÈRE**
Philippe VERDIER

LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : www.lafrancaise-am-partenaires.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMTE**
- Directeurs Généraux : **Thierry SEVOUMIANS**
Benoît GIRARDON

LA FRANÇAISE INVESTMENT SOLUTIONS

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 75 75

Site internet : www.lafrancaise-gis.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Pierre LASSERRE**
- Président du Directoire : **Sofiène HAJ TAIEB**
- Directrice Générale déléguée : **Thouraya JARRAY**

NOUVELLES EXPERTISES ET TALENTS AM

125 Boulevard Raspail - 75006 Paris.

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : www.next-am.com

- Président du Conseil d'Administration : **Patrick RIVIÈRE**
- Directeurs Généraux : **Lior DERHY**
Antoine ROLLAND

LA FRANÇAISE GLOBAL INVESTMENTS

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : www.lafrancaise-group.com

- Président du Conseil de Surveillance : **Pierre LASSERRE**
- Président du Directoire : **Arnaud SARFATI**
- Directrice Générale déléguée : **Christophe LESIEUR**

